Le Monde des livres

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15044 – 7 F

VENDREDI 11 JUIN 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Un Conseil de sécurité élargi ?

A deux reprises, en quarante-huit heures, un responsable de l'administration Clinton vient de dire haut et fort ce que les Etats-Unis laissaient entendre depuis quelques mois : l'Allemagne et le Japon doivent absolument entrer au Conseil de sécurité de l'ONU en tant que membres permanents.

Représentante des Etats-Unis au Palais des nations, à New-York, Madeleine Albright s'est faite, avec insistance, mardi 8 et mercredi 9 juin, l'avocate d'un élargissement du Conseil en ce sens. Il s'agit, selon elle, « d'adapter le Conseil de sécurité aux nouvelles réalités et à [ses] nouvelles responsabilités. » La question de la réforme du Conseil de sécurité devrait donc dominer les débats de l'Assemblée générale de l'ONU au mois de septembre prochain. Elle avait déjà été évoquée à l'automne dernier par le ministre allemand des affaires étrangères Klaus Kinkel, qui avait, avec quelque précipitation selon Londres et Paris, revendiqué pour son pays un siège permanent au Conseil, aux côtés des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine, de la Grande-Bretagne et de la France.

L'ADMINISTRATION Bush avait marqué un intérêt poli pour cette demande, sans toutefois s'engager plus avant. On préférait, à Washington, l'attitude du Japon, qui, candidat lui aussi, prépare son dossier pour 1995. Bill Clinton semble vouloir aller plus vite en besogne, au risque de provoquer, dans une période internationale troublée, un chaos général dans le gratte-ciel des bords de l'East River.

Ce n'est pas chose simple en effet que de procéder à la réforme d'une institution mise en place dans l'immédiat après-guerre. La réforme de la Charte de San-Francisco, signée en 1945, ne peut procéder que d'une initiative unanime du Conseil de sécurité, et doit être approuvée par les deux tiers de l'Assemblée générale. Un projet qui ne viserait qu'à l'admission de l'Allemagne et du Japon heurterait les puissances du tiers-monde qui sont également candidates au « directoire » mondial : le Brésil, l'Inde, le Nigéria et quelques autres ont déjà laissé paraître leurs ambitions.

AU cas où le Conseil de sécurité serait élargi, la question du droit de veto dont disposent les cinq « anciens » membres permanents serait posée pour les nouveaux. Cela est-il bien compatible avec le souci d'efficacité des structures onusiennes sur lequel on insiste aussi bien à Paris qu'à Washington ? Que penserait, par exemple, le Pakistan d'un droit de veto indien au Conseil ?

Il n'est cependant pas sain qu'à long terme des puissances aussi importantes que le Japon et l'Allemagne soient tenues à l'écart de décisions dont elles auront, de toute façon à assumer les conséquences financières. C'est pourquoi, au lieu d'agir comme aujourd'hui en ordre dispersé, les « cinq » devraient élaborer au plus vite les grandes lignes d'une réforme permettant d'adapter les Nations unies à la nouvelle situation internationale. La mise en œuvre, sans précipitation, d'une telle réforme permettrait, entre autres, à l'Allemagne de sortir enfin du psychodrame politique dans lequel elle se débat en ce moment à propos de son éventuelle participation aux actions militaires engagées sous l'égide de l'ONU.

M 0147 - 0611 0 - 7,00 F



Contestant le résultat des élections

Six provinces du Cambodge auraient fait sécession

L'ONU a confirmé, jeudi 10 juin, ce que venait de rendre public le premier ministre de Phnom-Penh, Hun Sen : refusant les résultats du récent scrutin, qui avait donné la victoire au Funcinpec, dirigé par un fils du prince Sihanouk, six provinces de l'Est du pays se déclarent en sécession. Numéro deux du PPC (néocommuniste) battu aux élections, Hun Sen, a cité les unités administratives de Kompong Cham, Prey Veng (proche de Phnom-Penh) et Svay Reng. Trois autres provinces du Nord-Est avaient aussi fait connaître leur sécession, celles de Mondolkiri, Ratanakiri et Stung Treng.

La nouvelle a été annoncée jeudi matin par le premier ministre aussitôt après la proclamation officielle des résultats des élections de la fin de mai pour une Assemblée constituante devant le Conseil national suprême (CNS). Ces résultats confirmaient la victoire de l'opposition royaliste du Funcinpec, avec 45,47 % des suffrages exprimés, devant le Parti du peuple cambodgien (PPC, néo-communiste) qui forme le gouvernement de Phnom-Penh, lequel en a recueilli 38,22 %. M. Akashi, le « patron » japonais de l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge), a admis, indiquent les agences de presse, que, dans six provinces – tout l'est du pays, proche du Vietnam, sauf la région de Kratié – des *« dissidents »* du gouvernement de Phnom-Penh cherchaient à créer des *« zones autonomes »*, en vue de contester les résultats du scrutin. Ce développement était d'autant plus détestable, pour l'ONU, que son représentant sur place venait aussi de confirmer que le scrutin – auquel 90 % des citoyens avaient participé, pour l'essentiel dans le calme – avait été *« libre et honnête »*.

Lire la suite page 6

Après le plan de redressement et l'accord sur les oléagineux

Edouard Balladur se heurte à la grogne de la majorité

L'adhésion de la France à l'accord CEE-Etats-Unis sur les oléagineux provoque, dans les milieux agricoles, un mécontentement qui n'est pas sans écho dans les rangs de la majorité, tandis que l'opposition communiste, mais aussi socialiste, en fait un thème de polémique contre le gouvernement. Après les reproches adressés aux insuffisances du plan de redressement, début mai, puis à l'improvisation dont paraissait relever l'annonce d'un emprunt, trois semaines plus tard, enfin à la restructuration des armées, confirmée par François Léotard, Edouard Balladur est en butte à un sourd début de fronde dans la majorité.

par Olivier Biffaud

Il y a comme un début de fronde dans les rangs des députés RPR. Intimidés par la nouveauté de la fonction, tenus sous pression par les dirigeants du parti néo-gaulliste, conviés à ne pas entraver les lents débuts du gouvernement et canalisés par un président de groupe qui doit faire marcher au pas deux cent cinquante-sept « compagnons », bon nombre d'apprentis députés, tout frais sortis d'une campagne électorale victorieuse, se disent que le moment est venu de ruer dans les brancards pour se faire entendre. Une rumeur sourde monte du fond des provinces vers l'hôtel Matignon : « Nous voulons exister », dit-elle. Ainsi les parlementaires RPR lancent-ils leur premier avertissement à Edouard Balladur. Ils souhaitent un peu de considération. Pourtant, le chef du gouvernement y avait mis les formes. Dès le début de la législature, il avait invité à déjeuner les députés par petits groupes. Il les avait choyés. Il les voulait témoins ou relais entre l'opinion publique et lui.

Lire la suite et nos informations page 8

M. Rafsandjani, cavalier seul à Téhéran

Le président iranien semble assuré de sa réélection faute de concurrents sérieux

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

« C'est quand, déjà, cette élection ? Non, je ne voterai pas. Je ne veux pas faire semblant. Je rêve du jour où nous irons aux urnes avec le sentiment d'un choix réel et libre. »

Elahé, la cinquantaine, une intellectuelle, ne revendique aucune appartenance politique, ni antérieure ni postérieure à la République islamique. *« Je n'ai pas joué le jeu des hypocrisies sous l'époque du chah*, explique-t-elle. *Je ne le jouerai pas maintenant. »*

Ali n'appartient pas au même monde. Il a vingt-huit ans à peine, vit encore aux crochets de ses parents, s'interroge sur son avenir et celui de son pays qu'il souhaite bien sûr prospère.

MOUNA NAÏM

Lire la suite et nos informations page 5



Le Muséum a deux cents ans

Créé le 10 juin 1793, le Muséum national d'histoire naturelle est un établissement unique au monde

par Yvonne Rebeyrol

Le 10 juin 1793, *« l'an second de la République françoise »*, la Convention nationale adoptait un décret *« relatif à l'organisation du Jardin national des plantes et du Cabinet d'histoire naturelle, sous le nom de Muséum d'histoire naturelle »*. Le Muséum national d'histoire naturelle a donc deux cents ans. Mais, comme le rappelle Yves Laissus, ancien conservateur en chef de la bibliothèque centrale du Muséum et président de la Société des amis du Muséum et du Jardin des plantes, dans le numéro de juin de la revue de cette société, cette naissance ne se fit pas sans difficulté.

En 1635, un édit de Louis XIII avait créé, au faubourg Saint-Victor, le Jardin royal des plantes médicinales (ouvert au public en 1640), dans le but de compléter l'enseignement purement livresque que la faculté de médecine de Paris, alors complètement sclérosée, dispensait aux futurs médecins et apothicaires. Grâce à divers surintendants ou intendants remarquables (en particulier Guy-Crescent Fagon de 1693 à 1718 et Georges Leclerc de Buffon de 1739 à 1788), le Jardin du roi s'est énormément développé. A l'aube de la Révolution, le Jardin royal des plantes, auquel s'étaient ajoutés les Cabinets d'histoire naturelle, est riche de collections de plantes vivantes et d'herbiers, de « curiosités » venues du monde alors connu, de minéraux, tout comme il s'honore de la collaboration d'anatomistes, de botanistes, de zoologues, de minéralogistes, de chimistes et de physiciens éminents. Dès 1790, les *« officiers »* du Jardin sont soucieux de ne pas laisser perdre un tel capital humain et matériel. Un projet de règlement est adressé à l'Assemblée constituante. En vain. Il est envoyé à l'Assemblée législative puis à la Convention. En vain.

Une décision de la Convention (transporter au Jardin des plantes le cabinet d'histoire naturelle confisqué au château de Chantilly) va débloquer la situation. Joseph Lakanal, scientifique et député à la Convention, vient, le 9 juin 1793, au Jardin des plantes pour voir par lui-même quelles mesures on doit prendre pour faire face à cet apport. Lakanal rencontre non pas Bernardin de Saint-Pierre, l'intendant en titre, mais Daubenton, naturaliste éminent, doyen des professeurs, ancien collaborateur de Buffon, en charge des Cabinets d'histoire naturelle.

Lire la suite page 10

Les étrangers et la loi

Après avoir approuvé, le mois dernier, la réforme du code de la nationalité, l'Assemblée nationale commençait, jeudi 10 juin, l'examen du projet de loi renforçant les contrôles d'identité. Elle discutera la semaine prochaine de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Ces textes, contestés par la gauche, fixent le cadre de la nouvelle politique que le gouvernement Balladur entend mettre en œuvre en matière d'immigration.

pages 8 et 9

Les privatisations se précisent

Le Sénat devait entreprendre, jeudi 10 juin, l'examen du projet de loi sur les privatisations. Plusieurs groupes industriels et financiers commencent à préciser leurs intentions. L'assureur AXA entend seulement jouer son rôle d'investisseur institutionnel. L'Etat devrait vendre seulement 30 % du capital de la Caisse nationale de prévoyance, qui figure sur la liste des vingt et une sociétés privatisables. Chez Renault, la sortie du secteur public se prépare dans la sérénité.

page 18

Berlioz retrouvé

Une œuvre de jeunesse de Berlioz, retrouvée par hasard en 1991, sera jouée au mois d'octobre dans l'église de Vézelay (Yonne). Le secret de cette découverte a été longtemps gardé mais on peut, aujourd'hui, se faire une idée de l'intérêt de la *Messe solennelle*, composée par Berlioz à vingt et un ans et qu'il disait avoir livrée aux flammes. Cette œuvre, qui a des allures de conte de Noël, contient des motifs qu'on retrouve dans la *Symphonie fantastique*, le *Requiem*, *Benvenuto Cellini* et le *Te Deum*.

page 14

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Pologne

L'Europe centrale et la Communauté européenne

par Hanna Suchocka

SURMONTER les divisions léguées par la guerre froide, voici un grand défi pour les nations de l'Europe. C'est une tâche pour les peuples qui doivent se défaire du lourd héritage du communisme. C'est également une tâche pour l'Europe développée, libre, démocratique, et avant tout pour la Communauté européenne.

Nous sommes conscients de la grande difficulté de cette entreprise. Elle exige de nous de nouvelles privations, la transformation radicale de nos économies et de nos lois, la modernisation de nos pays et l'accélération de leur développement. Cela présuppose une politique d'*adaptations constantes*, même si de nombreux changements se produisent déjà à un rythme accéléré. Il est évident que la réussite de cette grande mutation exige une ouverture de la Communauté vers *nos pays*.

Un important élément de notre évolution a été la signature des accords d'association qui lient les pays du groupe de Visegrad – la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie – à la Communauté européenne. Ces accords sont loin d'être parfaits. Mais pour nous, ils représentent avant tout une étape importante de notre « retour à l'Europe ».

Nous n'avons pas changé d'avis, même si nos expériences se sont révélées parfois décevantes. Il semble que la Communauté possède déjà une meilleure connaissance de nos besoins et de nos aspirations, et qu'elle comprenne mieux la nécessité d'accélérer notre marche vers l'adhésion. Cette attitude est exprimée dans le rapport que la Commission de la Communauté européenne a préparé pour le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CE, qui doit se tenir à Copenhague, les 21 et 22 juin. Ce document comporte nombre de conclusions et de suggestions ayant pour objectif d'ouvrir les marchés de la Communauté, ainsi que d'élargir et d'approfondir la coopération sur le plan politique.

Or une tendance opposée à l'esprit de ce rapport se fait sentir dans le fonctionnement quotidien de la Communauté et dans l'attitude de certains Etats membres. On *en retient l'impression que ce n'est* pas la vision à long terme des intérêts de l'Europe et de la Communauté qui y prévaut, mais les intérêts ponctuels de groupes, de régions ou même de quelques branches de l'industrie.

Les accords d'association ont déjà exclu environ 40 % de nos exportations de l'accès au marché communautaire, en instituant des restrictions de toutes sortes. Ces mesures ont été dictées par la crainte de la concurrence de nos produits dans des domaines tels que l'agriculture, le textile, le charbon et l'acier.

Actuellement, nous assistons à un accroissement des tendances protectionnistes dans les pays de la CE, sous la forme de mesures antidumping. Doit-on rappeler aussi l'interdiction des importations de viande et d'animaux d'abattage à cause de la menace de la fièvre aphteuse, alors que celle-ci n'existe pas dans nos pays? Ces restrictions touchent des domaines où nous sommes les plus concurrentiels et grâce auxquels nous pourrions accroître notre capacité d'importation, ce qui faciliterait la modernisation de nos pays et aurait des conséquences positives sur les économies de la Communauté européenne, notamment dans le domaine de l'emploi.

Un grand marché potentiel pour la Communauté

Cette politique est contraire au principe du libre-échange, que l'on nous incite par ailleurs à respecter. Elle est ainsi contraire à la logique des accords d'association qui admettait une certaine asymétrie des relations entre la Communauté et les pays de Visegrad, censée favoriser notre développement. Or la balance négative des échanges de nos pays avec la Communauté démontre qu'il s'agit là d'un phénomène opposé aux projets et aux attentes. *Les 65 millions de* consommateurs des pays de Visegrad constituent un grand marché potentiel pour la Communauté.

Les changements de ces dernières années, malgré les tensions et les difficultés auxquelles nous devons faire face, nous incitent à l'optimisme. La Pologne a été le premier pays postcommuniste à renouer avec la croissance. Si nous réussissons à maintenir et à accélérer la cadence des privatisations et des réformes structurelles, nos pays peuvent devenir rapidement l'une des régions les plus dynamiques du monde, avec des retombées favorables pour la Communauté. Cette perspective ne doit pas être négligée dans la construction des politiques européennes à long terme.

Aucune assistance, même la plus généreuse, ne peut remplacer les *mécanisme normaux du marché* libre. La politique des échanges commerciaux entre nos pays et la Communauté exige donc une réflexion approfondie et des modifications qui supprimeraient des déséquilibres fâcheux. *Tel* est l'intérêt commun de nos pays et de la Communauté elle-même.

Nous sommes parfaitement conscients que les conditions ne sont pas encore mûres pour l'entrée de nos pays dans la Communauté européenne. Pour que cela puisse se réaliser, nous devons bien sûr *répondre à plusieurs* exigences concernant la structure et le progrès de nos économies, construire des institutions politiques stables et adapter notre droit aux normes de la CE. Mais nous attendons que la Communauté déclare, sans équivoque, que l'adhésion des pays signataires des accords européens est également son objectif.

Nous attendons aussi que soient précisés le moment de l'ouverture des négociations, les étapes et les conditions de notre entrée dans la Communauté. Cela permettrait de fixer le cadre de nos efforts, de donner de l'espoir à nos peuples et de mobiliser leurs énergies.

Objets de réflexions et de décisions communes

Le resserrement des liens entre la *Communauté et nous, dans la* période précédant l'intégration complète, devrait se faire également sur les plans politique et de la sécurité. Dans ce domaine, il n'existe pas d'obstacles objectifs comme ceux qui rendent pour l'instant difficile l'intégration économique.

Nous appelons de nos vœux l'approfondissement et l'institutionnalisation du dialogue politique. Ce qui nous importe surtout, c'est notre participation aux travaux des instances qui prennent les décisions concernant directement les pays de *l'Europe centrale et orientale.* L'avenir de l'Europe nous tient à cœur. Les problèmes de la stabilité, de l'intangibilité des frontières, de la sécurité européenne, des menaces écologiques ou des migrations de masse devraient faire l'objet de réflexions et de décisions communes.

Il est souvent difficile d'apprécier, à partir de l'Occident, com*bien sont grands* les *sacrifices* exigés de nos sociétés pour conquérir la liberté, la démocratie et le bien-être. Et combien est important le fait que, malgré toutes les difficultés, nos réformes avancent, la démocratie parlementaire fonctionne, l'économie de marché se développe, la société civile prend forme, les médias assurent le pluralisme, les droits de l'homme et des minorités sont respectés.

Je ne souligne pas ces acquis par excès d'autosatisfaction. Je les évoque avec une certaine inquiétude, car je suis consciente qu'ils sont fragiles. Je souhaite donc que nos réalisations, leur coût humain et matériel, les dangers qui les menacent soient un défi non seulement pour nous, mais également pour la Communauté.

► **Hanna Suchocka est premier ministre de Pologne.**

Réponses...

...là Solon...

L'exception d'inconstitutionnalité

par Georges Vedel et François Luchaire

AINSI pour Solon, le juge qui peut écarter une loi contraire à une convention internationale ne pourrait en faire autant pour une loi contraire à la Constitution. Faut-il alors penser que le juge doit avoir moins de considération pour la Constitution que *pour une convention* ?

Peut-on croire que les magistrats l'acceptent longtemps encore ? Il a fallu une lente évolution de la jurisprudence pour faire prévaloir le traité sur la loi; l'objectif est aujourd'hui atteint. Comment ne pas comprendre que cette brèche apportée à l'autorité de la loi s'élargira nécessairement un jour au profit de la Constitution ? Le juge affirme de plus en plus son indépendance; celle-ci est soulignée par la réforme constitutionnelle en cours.

Au nom de cette indépendance, les juridictions françaises – comme celles des Etats-Unis – imposeront donc le respect de la hiérarchie des normes. Cela est d'autant plus certain que les vieux textes révolutionnaires qui lui interdisaient d'entreprendre sur le pouvoir législatif l'empêchaient aussi de censurer l'administration; or elles ne s'en privent pas.

Solon objecte qu'il y a dans nos lois beaucoup de dispositions contraires aux droits et libertés *de la personne humaine* et *que* permettre au citoyen de les faire censurer créerait un climat d'insécurité juridique. Si cela est vrai, quel aveu !

Et s'il s'agit de ne pas s'abandonner à des élans inconsidérés, rappelons que le projet de révision constitutionnelle déposé par le président de la République sur l'avis du comité consultatif laisse deux ans au Parlement pour éliminer ces scories de notre arsenal juridique et n'essaie pas de persuader les citoyens qu'il ne faut pas censurer les dispositions contraires à leurs droits fondamentaux parce qu'il y en a trop.

Dans la quasi-totalité des pays qui ont une Constitution (l'Angleterre n'en a pas au sens formel du mot, mais le juge anglais prend beaucoup de liberté avec la loi), l'exception d'inconstitutionnalité peut être soulevée, soit devant n'importe quel juge, soit devant une juridiction constitutionnelle. La France ne restera pas à l'écart d'un mouvement aussi universel. Ainsi le problème n'est pas d'instituer l'exception d'inconstitutionnalité car elle s'imposera nécessairement; il est de l'organiser pour éviter les procédures dilatoires ou non fondées, pour qu'une procédure *rapide ne ralentisse pas* le cours de la justice, enfin pour éviter trop de décisions contradictoires.

Pour cela, il faut que les exceptions d'inconstitutionnalité soient rapidement réglées, sans avoir à suivre toute la hiérarchie des juridictions. Un filtre doit arrêter celles qui sont irrecevables (parce que déjà jugées par exemple) et s'adresser à une *seule juridiction, assurant ainsi* l'unité de la jurisprudence.

A quelle autre juridiction alors s'adresser si ce n'est au Conseil constitutionnel ? Rien n'empêche *d'ailleurs d'installer le filtre* auprès de la juridiction constitutionnelle elle-même.

Il faut choisir : les Français ne supporteront pas d'être les seuls *sur le continent européen à ne* pouvoir défendre contre la loi les droits que la Constitution leur garantit. Dès lors : ou bien ces droits seront laissés à l'appréciation de chaque juridiction, ou bien c'est le juge constitutionnel qui assurera cette protection nécessaire. Mais, à court ou moyen terme, le *statu quo* s'effondrera.

...et à Jacques Rozner

Plus de chômeurs rien que des créateurs

par Jean Cardonnel

IL me plaît de dire ma gratitude à M. Jacques Rozner (1). Parce qu'il est l'un des seuls à mettre aussi fortement le doigt sur la plaie d'une société usée, la nôtre. Sous un titre qui n'a pas l'ampleur de son propos, « Pour une révolution programmée », Jacques Rozner écrit d'éloquence poignante l'obligation vitale de correspondre à l'actuelle mutation: *« Cette mutation résulte des avancées fulgurantes des sciences applicables en de nombreux domaines comme des innovations technologiques. Elle pose problème dans la mesure où se creuse un fossé entre le génie créatif des hommes de recherche et l'insuffisance d'imagination politique des hommes d'État pour en cerner les retombées et procéder aux transformations que cela implique au sein de la société... »*

Tout le problème, ou plutôt le scandale, est là: l'effarante disproportion qui va jusqu'à creuser un fossé d'une largeur infranchissable entre le génie créatif des hommes de recherche et – c'est peu de dire l'insuffisance – l'absence radicale d'imagination politique des hommes d'État. Au point que, si l'on voulait donner une définition exhaustive de l'homme d'État, il faudrait dire un grand mutilé de l'imagination créatrice. Mais je suis obligé de voir que le retard des eunuques de l'imaginaire que sont les hommes d'État se donne à partager avec le personnel politique, diplomatique, les juristes, les économistes, les cadres supérieurs, sans compter les philosophes et les théologiens. On en arrive ainsi à une société hérissée de compétences sectorielles inculte du fondamental.

« Du travail forcé au loisir forcé »

Trop de savoir fragmentaire pour ce qu'il faut de cette connaissance globale du visionnaire sans laquelle il n'y a qu'espèce humaine d'animaux raisonnables, mais pas humanité. Ce n'est pas revenir sur un événement trop vite passé, oublié parce qu'il regorge de signification symbolique criante qu'oser, explorer, approfondir la mort que s'est donnée Pierre Bérégovoy: il n'a pu, et c'est là son honneur, accepter la réduction au rang de gestionnaire, de commis d'État – de l'admirable résistant qu'il avait été, du créateur politique qu'il aurait dû être.

Et Jacques Rozner met en relief une illustration caricaturale du génie créatif manqué que sont les hommes d'État, ces avortés de l'homme tout court: *« Croire, par exemple, que la croissance économique sera demain productrice d'emplois procède d'une vision que l'expression populaire « avoir l'œil » dans le dos caricature fort bien. »* La formule est inépuisable, les hommes d'État ont l'œil dans le dos au lieu – comme les génies chercheurs – de l'avoir dans l'orbite à exorbiter par amour d'humanité.

Mais j'en viens au fond de l'article à lire et relire de Jacques Rozner. *« Ainsi l'homme commence-t-il à subir la plus extraordinaire révolution de tous les temps, celle qui va le faire passer d'un monde placé sous le signe du travail forcé à un monde s'ouvrant au loisir forcé. »* L'auteur de ces lignes précitées me permettra une légère rectification : pour tout homme et toute *femme s'impose le passage non pas* du travail forcé au loisir forcé mais du travail d'exécutant à l'obligation d'enfin devenir tout ce qu'il est, irremplaçable, artiste créateur.

Sinon, à force de tourner le dos aux évidences d'une foule frustrée du besoin élémentaire, du SMIC de l'être humain – s'accomplir comme force créatrice à l'image et ressemblance du Créateur, – on finit par avoir l'œil dans le dos d'une insignifiante créature aussi amputée d'imagination qu'un vulgaire homme d'Etat.

L'heure vient, et elle est là, de tous les problèmes ramenés à un seul, leur dénominateur commun : finissons-en avec, au sommet, des chefs d'Etat ou atrophiés de l'imagination, à mi-hauteur une conception élitiste d'un régime de pénurie, d'îlot protégé du génie créatif des chercheurs solitaires, le tout sur fond d'une poussière de mornes exécutants sur le marché du travail déguisé en société. Quand les machines se chargent de tous les petits boulots, et même des grands travaux que se croyaient obligés d'exécuter les hommes à l'image et ressemblance du Créateur, la solution ne doit pas se chercher dans le fait de multiplier les petits emplois parcellaires.

La chance inouïe que nous n'avons pas le droit de laisser passer sous peine d'avoir l'œil dans le dos, la grâce insigne de la formidable mutation en cours, c'est la sortie d'un régime de rareté du génie créatif des chercheurs afin que la capacité géniale de tout homme vienne au grand jour de la vie publique. Seul ce passage – cette Pâque, – ce transfert du génie d'une poignée d'individus à tous, – peut libérer les hommes et les femmes du chômage et du travail d'exécution et, par surcroît, rendre inutiles les hommes d'Etat.

La première mesure d'urgence consiste à transformer tous les organismes d'éducation – maternelle, scolaire, universitaire et technique – en centre d'apprentissage du génie créateur de tout un chacun. Donc, plus de chômeurs ni d'exécutants, mais, d'un bout du monde à l'autre, rien que des créateurs.

(1) « Pour une révolution programmée », *le Monde* du mercredi 2 juin 1993.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde
PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax 46-62-98-73 - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ______ ☐
6 mois ______ ☐
1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
301 MQN 01 PP.Paris RP

ÉTRANGER

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Consultations entre les Etats-Unis et les Douze à Luxembourg et à Athènes

Le secrétaire général de l'OTAN, Manfred Wörner, a appelé, jeudi 10 juin, les pays membres de l'alliance à adopter une *«position claire et cohérente»* sur la Bosnie et à contribuer *«encore plus»* à une solution du conflit bosniaque, lors de l'ouverture de la réunion des seize ministres des affaires étrangères de l'Alliance atlantique à Athènes. Cette réunion suit des consultations américano-européennes, mercredi à Luxembourg, sur la crise yougoslave.

LUXEMBOURG
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Le front uni formé par la Communauté européenne et les Etats-Unis pour tenter de faire cesser le conflit dans l'ex-Yougoslavie tient apparemment bon : Warren Christopher, le secrétaire d'Etat américain, qui a rencontré, mercredi 9 juin à Luxembourg, les ministres des affaires étrangères des Douze, a réitéré les engagements pris en mai à Washington lors de l'adoption du «programme d'action».

Les Etats-Unis contribueront donc à la mise en œuvre de la résolution 836 du Conseil de sécurité qui crée six «zones de sécurité» pour les Musulmans en Bosnie-Herzégovine, en assurant la protection aérienne des «casques bleus» qui y seront déployés. Sans donner de détails sur les procédures auxquelles on pense à Washington pour mener à bien cette opération – les ministres des affaires étrangères de l'OTAN devaient en avoir la primeur, jeudi et vendredi, à Athènes – le secrétaire d'Etat a clairement indiqué qu'il s'agissait de protéger la FORPRONU si elle était attaquée, et à sa demande. Les Etats-Unis seraient, en outre, toujours décidés à envoyer des hommes en Macédoine pour aider les autorités de Skopje à déjouer toute provocation et à rester hors du conflit.

Bref, en dépit des nuances et des réserves mentales qui assurément demeurent, Américains et Européens peuvent proclamer qu'ils sont sur la même ligne, celle définie par l'accord de Washington. Le secrétaire d'Etat a défini sa position en trois points :

1. stopper, ou au moins limiter, les tueries, et, a-t-il convenu, la création de «zones de sécurité» constitue un moyen d'y parvenir;

2. exercer une pression croissante sur les Serbes afin qu'ils acceptent une solution politique;

3. prévenir une extension des combats et donc une conflagration d'une plus grande ampleur.

L'administration Clinton soutient le plan Vance-Owen, mais avec un manque d'enthousiasme évident et parce qu'il n'y en a pas d'autre sur la table. M. Christopher, dont l'analyse ne coïncide pas avec celle des Européens, n'a pas cherché à le dissimuler : il faut tendre à une solution politique et, dans cet esprit, le plan Vance-Owen est un élément clé, mais les Etats-Unis, convaincus qu'au bout du compte on aboutira à un découpage bien différent que celui prévu par les négociateurs de la Communauté et des Nations unies, *«sont prêts à soutenir tout plan de paix qui sera accepté par l'ensemble des parties»*.

C'est seulement dans l'hypothèse d'un tel accord que les Américains accepteront de déployer des troupes au sol en Bosnie, afin d'en assurer la mise en œuvre.

PHILIPPE LEMAITRE

Le dispositif militaire français devrait subir des retouches

Avec le vote de la résolution 836 des Nations unies, qui peut supposer le déploiement de 5 000 nouveaux «casques bleus», selon des estimations d'état-major, il n'est pas envisagé d'accroître le dispositif militaire propre à la France qui est, aujourd'hui, de quelque 4 900 hommes, dont près de la moitié en Bosnie. Mais ce texte de l'ONU instaure un durcissement très progressif qui appellera un redéploiement. Il n'est, dès lors, pas exclu que – en complément des renforts provenant des pays que le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a désormais la tâche de solliciter – soient apportés des changements au dispositif français visant le bataillon de soutien logistique (1 200 hommes) à Zagreb (Croatie) et le bataillon d'infanterie (900 hommes), à Gracac (Krajina du sud).

La résolution 836 donne en principe aux contingents de l'ONU des pouvoirs étendus – autres que la protection des convois de l'aide humanitaire – dans six zones (Sarajevo, Srebrenica, Tuzla, Bihac, Zepa et Gorazde). Pour autant que les «casques bleus» puissent réellement les exercer, ces pouvoirs concernent le contrôle du cessez-le-feu, le retrait des forces étrangères à la Bosnie, la possibilité de décourager des attaques d'une certaine ampleur et l'occupation de points jugés essentiels sur le terrain. En riposte à des actions militaires contre eux, à des incursions armées ou aux obstacles mis à leur libre circulation, les «casques bleus» pourront prendre les mesures défensives nécessaires, y compris le recours à la force.

Dans cette éventualité, l'emploi de forces aériennes pour des «frappes» défensives ou pour un appui au sol – comme le feraient des moyens d'artillerie dont l'ONU est totalement dépourvue – est lié à la présence de «casques bleus» dans la zone considérée. Ce qui requiert que les contingents «onusiens» aient, outre des armements lourds, des moyens d'observation sur les crêtes et des équipements au sol de guidage des avions pour les amener sur leurs cibles avec une précision maximale. Ce qui suppose aussi, en cas d'une attaque identifiée au préalable, l'usage – en riposte – des moyens aériens déjà existants en Adriatique, comme les appareils embarqués sur les porte-avions américain, britannique et français ou comme les avions qui participent actuellement, depuis l'Italie, au contrôle de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie.

Une nouvelle «maquette»

La France, dans cette optique, n'accroît aucun de ses moyens déjà sur place. Il est seulement prévu que le porte-avions *Foch* prendra la relève du *Clemenceau*, qui est sur la zone depuis la fin janvier et qui ralliera son port d'attache de Toulon le 21 juin prochain. Quatre jours plus tard, le *Foch* l'aura remplacé – avec les mêmes avions d'attaque au sol, d'interception et de reconnaissance – afin de continuer, depuis l'Adriatique et avec le transport de chalands de débarquement *Foudre* qui a des hélicoptères, la mission de soutien des forces françaises de la FORPRONU.

C'est à Naples, au siège même des instances de l'OTAN, que se discutent les modalités d'une intervention aérienne tactique des alliés. Sans préjuger de l'attitude finale des Serbes dans la région, qui pourrait aboutir à laisser faire ou à entraver l'application concertée de telles procédures, c'est à la fois au commandement suprême allié en Europe (SACEUR) et à l'UEO d'exécuter, sous le contrôle politique de l'ONU, l'embargo sur le Danube (200 à 300 personnes, dont des gendarmes français, y participent) et devant les ports du Monténégro (grâce à des missions jumelées des deux organismes alliés), la surveillance de l'espace bosniaque et les éventuelles actions d'appui aérien. Dans cette perspective, des officiers de liaison de l'OTAN serviront à Zagreb, au PC de l'ONU.

Le SACEUR coordonnera l'appui aérien qu'on lui réclamera, par l'intermédiaire du commandement de la 5e ATAF, à Naples, sous le contrôle duquel devraient être placés les avions français engagés dans les opérations.

Au sein de cette FORPRONU aménagée en force d'interposition, la France étudie une «maquette» nouvelle de son propre dispositif. Le bataillon de Gracac serait supprimé. Le bataillon logistique de Zagreb serait retiré à la fin de l'année. Il serait remplacé par un contingent étranger. Huit cents hommes rentreraient en France et les 400 autres s'en iraient renforcer les effectifs français regroupés dans les zones protégées de Sarajevo (et son aérodrome) et de Bihac (où il existe un bataillon permanent de quelque 1 300 hommes).

J. I.

Zagreb réagit vivement aux attaques musulmanes contre les Croates en Bosnie centrale

Les affrontements croato-musulmans qui ont éclaté le week-end dernier en Bosnie centrale et qui ont permis aux forces musulmanes de s'assurer le contrôle de Travnik et de sa région, dont des milliers de Croates ont été chassés, ont soulevé une vive émotion à Zagreb. Ainsi, le président Franjo Tudjman a-t-il demandé, mercredi 9 juin, la convocation du Conseil de sécurité de l'ONU sur *«l'agression brutale»* des Musulmans contre les Croates en Bosnie centrale où les combats ont continué de faire rage.

De son côté, le leader des Croates de Bosnie, Mate Boban, a demandé au président Tudjman d'intervenir par *«tous les moyens»* pour faire *«cesser les exécutions, les massacres et l'exode des Croates de Bosnie centrale»*, faisant état de *«crimes sans précédent et d'un nettoyage ethnique des Croates par les Musulmans sur ordre direct du président bosniaque Alija Izetbegovic». «Les meurtres, les villages croates incendiés, sont la pire image et la répétition de ce qui s'est déjà passé pendant la guerre en Croatie»*, ajoute-t-il.

M. Tudjman, qui a interrompu la visite officielle qu'il effectuait à Pékin, a fait parvenir une lettre de protestation au président Izetbegovic, exigeant de lui qu'il fasse cesser l'offensive musulmane dans la région de Travnik. Il y accuse les Musulmans d'avoir pratiqué *«un nettoyage ethhnique»*.

Cependant, le nouveau chef de l'armée bosniaque, le colonel Rasim Delic, a ordonné mercredi à ses troupes de cesser immédiatement le combat contre les unités croates en Bosnie centrale. Il a appelé les commandants des forces croates à donner le même ordre à leurs hommes. Il a en outre proposé que la FORPRONU (Force de protection de l'ONU) envoie des observateurs sur place pour contrôler l'application du cessez-le-feu.

Une tentative de négociations directes entre responsables militaires croates et musulmans, sous l'égide du général Philippe Morillon, commandant de la FORPRONU en Bosnie, destinée à conclure une trêve dans la région, a échoué. Pour tenter d'arrêter les combats, qui auraient déjà fait quatre cents morts et cinq cents blessés – civils ou combattants –, selon un *bilan de la radio croate*, non confirmé de sources indépendantes, et prévenir l'extension du conflit croato-musulman, plusieurs autres rencontres ont été prévues d'urgence, à tous les échelons.

Tentatives de négociations

Une réunion croato-musulmane sous l'égide de la FORPRONU doit se tenir à Medjugorge, en Herzégovine, et une autre, dimanche ou lundi à Sarajevo, entre les chefs militaires bosniaques, musulmans, croates et serbes, a-t-on appris auprès la FORPRONU. Le président Izetbegovic et Mate Boban sont, en outre, attendus samedi à Genève pour tenter, une nouvelle fois, d'aplanir des différends qui, plus que jamais, menacent de dégénérer en guerre ouverte sur une multitude de fronts, y compris à Sarajevo.

Les combats et les bombardements se sont poursuivis toute la journée dans les environs de Travnik, a précisé un porte-parole de la FORPRONU. Les forces musulmanes, qui ont pris cette cité historique, à 100 km au nord-ouest de la capitale bosniaque, accentuent leur pression sur d'autres localités, comme Novi-Travnik, ou réduisent la résistance croate dans des villages voisins.

Mille cinq cents Croates de Travnik, qui avaient fui vers les lignes serbes à la suite des attaques musulmanes, sont parvenus dans la nuit de mercredi à jeudi, totalement hébétés, à Novska, en Croatie, après un long périple à travers le nord de la Bosnie sous contrôle serbe. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'est chargé de cette opération de transfert de population civile. *«Il s'agissait de sauver des vies, et il n'y avait pas d'autre solution»*, a souligné Mme Jette Soerensen, une porte-parole du CICR.

Ce convoi de seize camions et d'une soixantaine de voitures était essentiellement composé de femmes, d'enfants et de vieillards, les forces serbes bosniaques, après un tri, ayant interné quelque sept cent cinquante hommes, probablement des combattants, dans le camp de Manjaca, un ensemble d'étables, près de Banja-Luka. Hagards, les réfugiés ont confié leur désarroi après la foudroyante percée musulmane du week-end dernier. *«Les Musulmans nous auraient égorgés; ils nous ont jetés dans les bras des Serbes, qui valent mieux qu'eux»*, affirme Borislava, une paysanne de cinquante-huit ans, qui a perdu toute trace de son époux. Le convoi, pris en charge par les autorités croates, devait gagner jeudi – sans étape – Split, sur la cote dalmate, ou Mostar, dans une région de l'Herzégovine occidentale où les relations sont explosives entre Croates et Musulmans. – *(AFP, Reuter.)*

Le dirigeant de l'opposition serbe Vuk Draskovic restera en prison

Malgré les interventions étrangères en sa faveur, notamment françaises et américaines, le dirigeant de l'opposition serbe Vuk Draskovic, arrêté – ainsi que sa femme – le 1er juin à Belgrade à la suite de violentes manifestations qui ont fait un mort (un policier) et une trentaine de blessés, restera en prison.

Le président serbe, Slobodan Milosevic, a déclaré, mercredi 9 juin, que le cas de Vuk Draskovic ne relevait pas du domaine politique, mais uniquement de la justice. Or le parquet de Belgrade vient de rejeter une demande de remise en liberté du président du Mouvement du renouveau serbe (SPO), violemment battu par les policiers. Accusés d'avoir provoqué les incidents du 1er juin, Vuk Draskovic et son épouse Danica, qui appartient elle aussi à la direction du SPO, ont été inculpés et risquent tous les deux au moins dix ans de prison. M. Draskovic, également accusé d'avoir personnellement blessé un policier, risque jusqu'à quinze ans. – *(AFP.)*

Avant le sommet de Copenhague

M. Balladur a présenté son «pacte pour la stabilité et la sécurité en Europe»

Le premier ministre français présentera lors du Conseil européen de Copenhague, les 21 et 22 juin, son initiative diplomatique visant à mettre en œuvre un «pacte pour la stabilité et la sécurité en Europe».

Edouard Balladur, qui avait lancé son initiative de conférence européenne, lors de son discours d'investiture à l'Assemblée nationale, début avril, en a exposé les grandes lignes, en conseil des ministres, mercredi 9 juin. M. Balladur juge indispensable de *«tirer les leçons de* [la] *douloureuse expérience»* de l'impuissance de l'Europe des Douze et de la Communauté internationale à mettre en œuvre dans l'ex-Yougoslavie *«les principes auxquels elles adhèrent»*.

En clair, il estime que les Européens doivent se doter des moyens d'éviter à tout prix, à l'avenir, une «seconde Yougoslavie» en Europe centrale ou orientale. Les pays d'Europe de l'Est qui envisagent d'entrer un jour dans la Communauté seront d'ailleurs fermement invités par les Douze à régler *«au préalable les problèmes susceptibles de menacer la stabilité européenne». «La Communauté pourrait subordonner son aide (...) au soin que ces pays mettraient à résoudre leurs problèmes de minorités»*, a insisté le porte-parole du gouvernement, M. Sarkozy, en rapportant les propos du premier ministre.

La France propose donc à ses partenaires un projet de conférence préparatoire à ce futur «pacte européen» qui s'inscrira, par anticipation, dans le droit fil de la «politique étrangère et de sécurité commune» (PESC) prévue par le traité de Maastricht. Les Douze devraient travailler sur un projet de déclaration incluant une liste de questions à régler et de mesures à prendre pour mieux assurer la stabilité du continent. Par la suite, d'autres pays comme les Etats-Unis et le Canada, la Russie, la Biélorussie, l'Ukraine, la Moldavie et les trois Républiques baltes pourraient joindre leurs efforts à ceux des Douze. *«Le principal objet du pacte serait, de façon pragmatique, de décider de mettre en œuvre dans les pays dont les relations ne sont pas encore stabilisées par l'appartenance à l'un des grands ensembles politiques européens les principes déjà définis en matière de frontières et de minorités»*, a expliqué Nicolas Sarkozy. Le «pacte européen» comprendrait les *«accords de bon voisinage»* conclus pour régler les problèmes de frontières et de minorités. Ces accords pourraient d'ailleurs *«conduire à des rectifications mineures de frontières dont l'intangibilité serait ensuite consacrée par la conférence»*, a souligné M. Sarkozy, en précisant que cette question devait être abordée avec *«beaucoup de prudence»*.

Au quai d'Orsay, on insiste sur le fait que cette initiative française ne tend pas à *«marginaliser»* la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (qui regroupe cinquante-trois pays), comme le suggère, par exemple, le *Financial Times* de jeudi, mais *«de resserrer le dispositif»* en faisant participer à ce projet des pays en moins grand nombre mais plus directement concernés par la question.

L'Elysée a fait savoir, de son côté, que François Mitterrand avait apporté son soutien à cette initiative. On s'accorde, de part et d'autre, à souligner la *«parfaite coordination»* Elysée-Matignon qui a prévalu sur ce dossier. Jean Musitelli, porte-parole de l'Elysée, a précisé que le chef de l'Etat avait déclaré que *«l'un des objectifs majeurs de la politique étrangère de la France devait être d'organiser l'Europe»*. Cela doit se faire *«d'une part en approfondissant et en élargissant la Communauté européenne, d'autre part en structurant l'Europe tout entière de façon à ce que chaque peuple d'Europe soit assuré de sa dignité et de sa sécurité»*, a rappelé M. Mitterrand, qui a estimé que le projet de M. Balladur *«répondait à cette nécessité»*.

P. S.

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE

L'ancien chancelier de l'Echiquier Norman Lamont accuse John Major de gouverner à courte vue

L'ancien chancelier de l'Echiquier, Norman Lamont, s'est livré, *mercredi 9 juin à la Chambre des Communes*, à une vive attaque contre John Major, qui l'avait obligé à abandonner ses fonctions, le 27 mai dernier. Cette mise en cause du premier ministre par un membre de son parti est sans précédent depuis les événements qui avaient précipité la chute de Margaret Thatcher.

LONDRES

de notre correspondant

L'histoire se répétera-t-elle? Norman Lamont peut-il, en juin 1993, porter à John Major un coup aussi fatal que celui infligé en novembre 1990 par Sir Geoffrey Howe à Margaret Thatcher, laquelle, neuf jours après cet appel à la rébellion des conservateurs, avait été forcée d'annoncer sa démission? Telle était la principale interrogation des milieux politiques de Westminster et de la presse britannique après le discours très critique de l'ancien chancelier de l'Echiquier.

En accusant M. Major de se comporter comme s'il était *«en fonction, mais non au pouvoir»*, M. Lamont s'est livré à une attaque en règle contre le premier ministre au moment où celui-ci, comme en attestent les sondages, est le chef de gouvernement le plus impopulaire depuis la seconde guerre mondiale. Cette contestation venue de son propre camp place M. Major au centre de la crise politique la plus grave qu'il ait eu à affronter depuis son arrivée au pouvoir, il y a deux ans et demi. *«Il y a quelque chose qui ne va pas dans la façon dont nous prenons nos décisions*, a souligné M. Lamont. *Le gouvernement écoute trop les spécialistes des sondages et les responsables du parti* [conservateur]. *(...) Le résultat est trop de décisions à court terme, trop de réactions et pas assez d'emprise sur les événements. Bien trop de décisions sont prises pour obtenir une publicité de trente-six heures».*



En politique, a-t-il poursuivi, *«on doit décider de ce qui est nécessaire et ensuite (...) de la présentation, et non pas dans l'ordre inverse. A moins que cette approche ne soit changée, le gouvernement ne survivra pas et ne méritera pas de survivre».*

Vers un nouveau «complot»?

Cette diatribe, largement ressentie comme marquée par une volonté de revanche, a été accueillie dans un silence stupéfait par les parlementaires conservateurs. Quant à M. Major, il ne pouvait dissimuler qu'il était durement touché par la charge lancée par celui qui avait été l'un des principaux artisans de son arrivée au pouvoir.

La comparaison entre le discours de M. Lamont et celui de Sir Geoffrey paraît fondée, s'agissant de la vigueur de l'attaque et de l'impopularité de la victime désignée, mais les circonstances sont bien différentes. L'ancien chancelier de l'Echiquier et secrétaire au Foreign Office de lady Thatcher était une personnalité unanimement respectée, alors que M. Lamont est un homme politique largement discrédité – pour avoir porté la responsabilité d'une politique économique impopulaire – et isolé au sein du parti tory. Il a d'ailleurs longuement *justifié son action*, soulignant implicitement que c'est M. Major, et non lui-même, qui est à l'origine de l'entrée de la livre dans le Système monétaire européen (SME), et qu'il avait proposé que la monnaie sorte du mécanisme de change du SME bien avant le 16 septembre 1992.

Le premier ministre n'a pas réussi à reprendre l'initiative dans sa réponse à M. Lamont, d'autant que la prestation de celui-ci a été suivie d'une intervention caustique de John Smith, le chef du Parti travailliste, qui a longuement rappelé les *«promesses trahies»* d'un *«gouvernement discrédité dirigé par un premier ministre discrédité»*. Il faudra attendre quelques jours pour mesurer pleinement l'impact du discours dévastateur de M. Lamont, mais M. Major apparaît dans une situation moins critique que ne l'était Mme Thatcher en 1990.

Alors qu'à l'époque, des prétendants comme Michael Heseltine (aujourd'hui ministre de l'industrie), étaient implicitement candidats à la succession, le premier ministre n'est pas directement menacé. Il dirige cependant un Parti conservateur profondément divisé (M. Lamont vient de rejoindre *de facto* la droite du parti, incarnée par les «eurosceptiques») et sans combativité, qui se prépare à essuyer une nouvelle défaite à *l'occasion de la prochaine élection* parlementaire partielle de Christchurch (comté du Dorset). Avant le congrès annuel du Parti conservateur, en octobre prochain, M. Major dispose de plusieurs mois pour redresser ce qui apparaît comme une profonde crise de confiance. Faute de quoi il pourrait avoir à faire face à un «complot», comme celui qui avait précipité la chute de son prédécesseur.

LAURENT ZECCHINI

□ **La Chambre des Lords vote en faveur du traité de Maastricht.** – La Chambre des lords a voté à l'unanimité, mercredi 9 juin, à Londres, en seconde lecture, le projet autorisant la ratification du traité d'Union européenne. Le texte n'est pas définitivement adopté pour autant et l'ancien premier ministre Margaret Thatcher compte déposer dans les prochains jours un projet d'amendement réclamant un référendum. Le texte doit revenir ensuite, à nouveau, devant la Chambre des communes, qui aura le dernier mot. – *(AP.)*

ITALIE : nouvelle demande de levée d'immunité parlementaire

M. Andreotti est accusé par un mafieux repenti d'avoir commandité un meurtre

L'étau judiciaire se resserre autour de l'ex-président du conseil Giulio Andreotti. Mercredi soir 9 juin, est arrivée au Sénat, en provenance du parquet de Rome, une nouvelle demande de levée d'immunité parlementaire – la première a été votée le 13 mai (*le Monde* du 15 mai) – liée cette fois à l'assassinat, le 20 mars 1979 à Rome, du journaliste Carmine «Mino» Pecorelli, directeur de la revue *OP*, tué de plusieurs coups de revolver. *La justice* romaine enquête sur l'hypothèse selon laquelle M. Andreotti *serait «l'instigateur»* de l'assassinat, la bande mafieuse (*«la bande de la Magliana»*), tenue pour responsable n'étant qu'une simple exécutante.

ROME

de notre correspondante

A l'origine de ce nouvel épisode judiciaire, les révélations du plus célèbre des repentis, Tommaso Buscetta. Ce dernier avait raconté aux juges de Palerme, il y a déjà plusieurs mois, que l'assassinat de «Mino» Pecorelli n'était pas à proprement parler un *«pur crime mafieux»* : il se serait agi d'*«une faveur personnelle»* que les frères Salvo (personnages charnières entre le monde politique palermitain et la Mafia) auraient demandée à l'un des protecteurs de la bande de la Magliana, Pippo Calo, *«pour faire plaisir à Giulio Andreotti»*.

Pourquoi? Selon l'hypothèse envisagée par les juges romains, le *journaliste, lui-même un ancien* de la loge P2 et très proche de certains services secrets, connaissait beaucoup de choses gênantes sur l'ex-président du conseil.

Entre autres, il aurait eu un moment en sa possession le *compte rendu de déclarations et* de notes écrites par le démocrate-chrétien Aldo Moro, durant sa captivité aux mains des Brigades rouges. *Ces papiers auraient été* retrouvés dans une des caches des BR, via Montenevosa à Rome, par le général Carlo Alberto Dalla Chiesa, lui-même assassiné plus tard à Palerme.

«Mino» Pecorelli enquêtait *également sur des financements* occultes (on parle de près de 1,5 milliard de lires, environ 5,5 millions de francs) payés au courant *andreottien dans* les années 70 et qui auraient fini dans des sociétés liées à la Mafia.

Comme «au temps des Borgia»...

Le journaliste a-t-il essayé de «faire chanter» M. Andreotti ou de lui faire payer ponctuellement son silence? Y aurait-il eu plusieurs rencontres secrètes entre le général et M. Andreotti? La demande présentée par le parquet de Rome, même si l'on annonce qu'elle contient de *«nouveaux éléments»* qui devaient être rendus publics jeudi, a pour but, avant *tout, de confronter les déclarations* de l'ancien président du Conseil à celles de deux importants témoins, le financier Ezio Radaelli et le sénateur démocrate-chrétien Franco Evangelisti, qui, d'après les juges, sont *«contradictoires»*.

A l'annonce de la nouvelle, M. Andreotti, qui s'est dit *«favorable à la levée de l'immunité»* pour faire la lumière au plus vite, a une nouvelle fois rejeté les accusations dont il est l'objet, ajoutant : *«Le calice est très amer... J'aime les romans policiers mais cette fois je me divertis assez peu. Trop, c'est trop : on se croirait revenu au temps des Borgia...»*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

□ **POLOGNE : Solidarité renonce à ses projets de grève.** – Le président Walesa et le dirigeant de Solidarité ont décidé, lors d'une rencontre, mercredi 9 juin, de créer une commission chargée d'étudier les revendications du syndicat, ce qui permet à ce dernier de renoncer discrètement à ses menaces de grève nationale. – *(Reuter.)*

AZERBAÏDJAN : *retour en force de la Russie?*

L'ex-chef communiste Gueidar Aliev se voit proposer le poste de premier ministre

Le contrôle ferme assuré par des forces armées rebelles, soutenues par les Russes, sur la seconde ville d'Azerbaïdjan, Guandja, a obligé le président Aboulfaz Eltchibey à *«inviter»* à Bakou l'ex-dirigeant communiste Gueidar Aliev, devenu l'homme le plus populaire du pays (*le Monde* du 12 mai). Mais les négociations engagées entre M. Eltchibey, qui a toujours été soutenu par la Turquie, et l'actuel président de la République autonome azerbaïdjanaise *du Nakhitchevan*, n'avaient pas encore abouti, jeudi 10 juin.

M. Aliev s'est vu une nouvelle fois – comme lors d'une crise précédente cet hiver – proposer le poste de premier ministre. Mais l'ex-numéro un du pays, qui fut aussi membre du Bureau politique à Moscou, a d'autant moins de raisons d'accepter un poste subalterne qu'il peut s'appuyer maintenant sur les rebelles de Guandja. Ces derniers exigent la démission du président, ou tout au moins une réunion du vieux Parlement – qui n'a plus été convoqué depuis l'arrivée au pouvoir du Front populaire – où les partisans d'Aliev sont majoritaires.

Les rebelles de Guandja, dont le mouvement gagne des appuis ailleurs dans le pays, sont dirigés par le colonel Suret Gusseinov, un directeur d'usine qui avait formé *les unités actives sur le front* nord du Haut-Karabakh. Démis en février dernier par M. Eltchibey, il s'était réfugié auprès de la division de parachutistes russes qui stationnait à Guandja. Celle-ci s'est retirée, fin mai, mais en laissant au colonel des blindés, des avions et des hommes pour s'en occuper. C'est une tentative de Bakou de désarmer les hommes de Gusseinov qui a entraîné les affrontements de la semaine dernière qui ont fait soixante-neuf morts.

Mais à Bakou, plusieurs manifestations contradictoires ont eu lieu malgré l'état d'urgence, certaines dénonçant la *«tentative de coup d'Etat pro-russe»* en cours dans le pays.

Parallèlement, les efforts se sont poursuivis pour faire reprendre les négociations sur le Haut-Karabakh, bloquées depuis mai par le refus arménien du plan du «groupe des trois» (Turquie, Russie, Etats-Unis). Un nouveau plan élaboré, dimanche dernier à Rome, par le «groupe des neuf» de la CSCE (les trois plus six Etats d'Europe dont la France), qui accorde plus de garanties aux Arméniens du Haut-Karabakh, a été néanmoins accepté, mercredi, par Bakou, ainsi que par Erevan. Les négociations pourraient reprendre le 11 mai, si les événements en cours en Azerbaïdjan ne viennent pas compliquer la donne. L'arrivée au pouvoir d'Aliev, qui s'est toujours *prononcé pour une solution négociée* et la levée des différents blocus, serait à priori bien accueillie par les Arméniens, même si ces derniers craignent que les Russes ne favorisent alors à nouveau un Azerbaïdjan retombé sous leur *influence*.

S. Sh.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Un millionnaire conservateur est élu à la mairie de Los Angeles

Richard Riordan, multi-millionnaire conservateur, a remporté, mardi 8 juin, l'élection municipale de Los Angeles (deuxième ville des Etats-Unis). Il a obtenu 54 % des voix, contre 46 % pour le candidat d'origine asiatique Michael Woo, *soutenu par le* Parti démocrate. M. Riordan succédera à Tom Bradley, qui *avait été en 1973 le premier* noir élu à la mairie d'une grande ville américaine.

LOS ANGELES

correspondance

D'origine irlandaise, Richard Riordan fume le cigare, vit à Brentwood, l'un des quartiers chics de Los Angeles, et fréquente les clubs les plus sélectifs (envers les Noirs et les Juifs, notamment) de la ville. Pour gagner la mairie, cet homme de soixante-trois ans, plutôt réservé et encore inconnu il y a six mois, a dépensé 6 millions de dollars prélevés sur sa fortune personnelle, estimée à plus de 100 millions de dollars. Cette somme lui a permis d'inonder la ville de brochures le présentant comme un *«dur»*, *«assez dur pour changer Los Angeles»*. Soutenu par l'ancien président Ronald Reagan, il a aussi attaqué dans ses messages télévisés la gestion de son *adversaire d'origine asiatique*, Michael Woo, depuis huit ans maire de Hollywood, un arrondissement en voie de dégradation.

«Plus de policiers dans la rue dès que possible», a déclaré M. Riordan peu après l'annonce des résultats, à la grande satisfaction des classes moyennes blanches qui, en grande majorité, ont voté pour lui. Les Blancs ne représentent plus que *37 % de la population de Los* Angeles, mais ils constituent encore près de deux tiers des votants.

La sécurité a été le principal thème de la campagne électorale, dans une ville encore traumatisée par les émeutes du printemps 1992 qui avaient fait une cinquantaine de morts : après la décision d'un tribunal dans l'affaire de l'automobiliste noir, Rodney King, roué de coups par la police, la cité avait paru se fracturer entre riches et pauvres, *Blancs et Noirs*, «Latinos» et Asiatiques. M. Riordan a promis de recruter trois mille policiers supplémentaires et de privatiser partiellement l'aéroport *international de la ville*.

La privatisation d'une partie des services municipaux risque de mécontenter les minorités latinos (40 % de la population) et noires (13 % de la population) auxquelles appartiennent nombre d'employés *de la ville*. L'arrivée de M. Riordan achève une période de vingt années dominée par Tom Bradley, maire noir d'origine modeste, qui a fait *entrer les femmes et les minorités à* tous les niveaux de l'administration. L'idéal de ville multi-ethnique, défendu par Tom Bradley a été terni par l'explosion sociale de 1992 et le conflit entre l'ancien maire et le chef de la police, Daryl Gates, ami de M. Riordan.

Le président Clinton était venu soutenir le démocrate Michael Woo qui, lui-même, avait aidé le président *lors de sa campagne dans* l'Etat clé de la Californie. Mais il avait précisé qu'il n'avait rien contre M. Riordan, avec lequel son épouse Hillary avait travaillé dans le passé. M. Clinton tenait à éviter de trop miser sur un candidat démocrate dont la défaite pouvait être interprétée comme le signe supplémentaire d'une baisse de popularité du président. Il cherchait aussi à ne pas s'aliéner par avance le maire d'une ville qui préfigure par bien des côtés l'Amérique de demain. Le nouveau maire de Los Angeles a financé aussi bien le Parti démocrate que le Parti républicain.

RÉGIS NAVARRE

□ **Retraite du maire noir d'Atlanta.** – Maynard Jackson, l'une des personnalités démocrates noires les plus connues des *Etats-Unis*, a annoncé, mercredi 9 juin, qu'il ne briguera pas de quatrième mandat de maire d'Atlanta. M. Jackson (cinquante-cinq ans) a évoqué des raisons de santé : il a subi un pontage coronarien l'an passé. Le premier maire noir d'Atlanta renonce à ce poste occupé de 1973 à 1997 et depuis 1981, après avoir obtenu que sa ville accueille les Jeux olympiques en 1996. – *(Reuter.)*

BOLIVIE : après le retrait de Hugo Banzer

L'élection de Gonzalo Sanchez de Lozada à la présidence est acquise

LA PAZ

de notre envoyé spécial

La Bolivie devrait connaître le 6 août prochain ce qui, dans son histoire politique troublée, est exceptionnel : une transition paisible, démocratique et légale du pouvoir suprême. Tirant les leçons du scrutin du dimanche 6 juin, le général Hugo Banzer a en effet annoncé, mercredi, qu'il se retirait de la compétition et considérait comme acquise l'élection de son adversaire, Gonzalo Sanchez de Lozada, à la présidence de la République.

Le *général* Banzer était arrivé en deuxième position dimanche avec environ 21 % des suffrages, derrière M. Sanchez de Lozada, qui en avait obtenu 36 %. Selon la Constitution, puisque aucun candidat n'a obtenu plus de 50 % des voix, il appartient au Congrès de trancher le 6 août prochain entre les trois candidats les mieux placés. Le général Banzer, par sa courte et solennelle déclaration de mercredi, qui constitue également ses adieux à toute ambition présidentielle future, met fin à ce qui restait de suspense. Le troisième candidat, Carlos Palenque, se voulant le représentant des communautés indiennes, n'était pas en mesure de s'imposer avec ses 15 % de voix.

Tout était donc pratiquement joué, mais non sans élégance le général Banzer a préféré ne pas se *lancer dans les combats d'arrière*-garde toujours possibles au Congrès. Il a lu sa brève déclaration puis est parti sans un mot de plus, n'ayant pas accompli son rêve de reconquérir légalement le pouvoir, qu'il avait exercé par la force de 1971 à 1978.

Le président sortant, Jaime Paz, s'est *«réjoui que tout ait été réglé en moins de soixante-douze heures»* et a annoncé qu'il considérait lui aussi M. Sanchez de Lozada comme le président élu de la Bolivie. Une équipe de transition va travailler pour faciliter le transfert du pouvoir, notamment en matière de politique étrangère. A soixante-trois ans, M. Sanchez de Lozada est donc parvenu au but qu'il n'avait que de peu raté en 1989.

«Goni», comme on l'appelle, fut, de 1985 à 1989, l'artisan du premier plan de rigueur qui a permis à la Bolivie de réduire son inflation et de rétablir sa situation financière internationale, à un fort coût social, notamment pour les mineurs. *Le président «élu» ne* devrait pas trop se démarquer du président sortant social-démocrate, Jaime Paz Zamora, tout aussi adepte que lui de l'économie de marché et des privatisations. Il ne faut donc pas s'attendre à de grands changements politiques mais l'événement en *Bolivie* est avant tout que le passage de relais se fasse de manière aussi tranquille et constitutionnelle.

DOMINIQUE DHOMBRES

PROCHE-ORIENT

Iran : M. Rafsandjani cavalier seul

Suite de la première page

Mais l'élection présidentielle – la sixième depuis l'instauration de la République islamique en 1979 – *« très peu pour moi*, dit-il. *Ça ne m'intéresse absolument pas ; hormis Rafsandjani, je ne sais même pas qui sont les candidats. »*

Elahé et Ali représentent une bonne fraction de l'électorat de Téhéran. Elle aura mieux à faire, vendredi 11 juin, que d'aller déposer son bulletin dans l'urne pour un scrutin dont l'issue est connue d'avance. Il ne fait aucun doute, en effet, que M. Rafsandjani sera reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat de quatre ans.

Tout le monde, cependant, ne manifeste pas la même indifférence. Hussein, homme d'affaires, affirme : *« Des quatre candidats, voire de toute l'équipe au pouvoir, Rafsandjani est le seul à avoir une vision des intérêts de l'Iran qui ne se limite pas à ses frontières. Je voterai donc Rafsandjani. »* Il croit dur comme fer que le président-candidat sortira l'Iran de son isolement international. Moulée dans un de ces caleçons qui font fureur à Paris, Londres ou New-York, son épouse acquiesce. Tout à l'heure, lorsqu'elle sortira faire ses courses, elle se drapera dans un long manteau noir jusqu'aux chevilles et couvrira ses cheveux colorés d'un grand voile sombre. Un *modus vivendi* s'est installé entre les citoyens et les mollahs : chez eux, les premiers vivent comme ils l'entendent, mais, dans la rue, le comportement et la tenue islamiques sont la loi.

Abdallah, employé de banque, est sur la même longueur d'ondes que Hussein : *« Rafsandjani a une expérience politique solide et poursuivra l'ouverture »*, dit-il. Et devant la moue dubitative de son interlocuteur, il ajoute : *« Voyez vous-même. Depuis quelques semaines, vous pouvez utiliser la carte Visa* – en fait dans un seul hôtel de Téhéran – *et bientôt, ce sera la Master card »*. Abdallah comme Hussein savent qu'avec ou sans leur voix, M. Rafsandjani l'emportera. Les trois autres candidats servent au mieux de faire-valoir, au pis, de figurants.

Radicaux hors compétition

Présenté, dit-on, par le bazar – ces riches familles commerçantes qui forment un véritable groupe de pression politique – Ahmad Tavakkoli, ancien ministre du travail, n'hésite pas à dire qu'il est *« d'accord sur l'essentiel des orientations du gouvernement »*. Et lorsqu'il se prononce pour une meilleure politique des privatisations et qu'il critique certaines dépenses de l'Etat qui, selon lui, aliéneront *« l'indépendance politique »* du pays, il est difficile d'y voir un véritable programme d'action présidentiel.

Autre candidat, Abdallah Jasbi, président de l'université islamique libre de Téhéran, n'est, aux yeux de tous, que le porte-voix du président candidat – avec déjà, à la clé, la promesse du portefeuille de l'enseignement supérieur dans le futur gouvernement. Il dit tout haut ce que M. Rafsandjani ne peut pas encore promettre sans prendre le risque d'ébranler la coalition de courants plus ou moins conservateurs qui le soutient.

Quant au dernier postulant, le député Rajabali Taheri, chacun se demande à quoi il ressemble. Les plus acerbes disent qu'il fallait bien que le conseil de surveillance, chargé de déterminer l'éligibilité des candidats, trouve un nom à inscrire dans la quatrième case du bulletin de vote. Les autorités, selon ces mêmes sources, espéraient que les religieux radicaux, dans l'opposition depuis les élections législatives du mois de mai 1992, proposeraient leur « présidentiable ».

Il n'en a rien été. Les radicaux ont estimé que la bataille ne les concernait pas dans *« le climat politique empoisonné »* régnant dans le pays. Ils ne sont pas les seuls. Le Mouvement de libération de l'Iran de l'ex-premier ministre Mehdi Bazargan et le Parti du peuple d'Iran de l'ancien ministre du travail, Daryoush Fououhar, en font de même.

En l'absence de sondages, il est difficile de prendre le pouls de quelque vingt-neuf millions d'électeurs. Le seul élément à retenir des résultats du scrutin sera le taux d'abstention que les spécialistes prévoient déjà très élevé dans les grandes villes. Les petits bourgs de province sont, eux, plus facilement contrôlables par les appareils du pouvoir dans un pays où sévit le clientélisme.

Hormis quelques rumeurs étranges, très vite démenties, sur des assassinats ou des enlèvements d'enfants, qui ont mis tout Téhéran en émoi, la capitale et le reste du pays n'ont connu aucune fébrilité préélectorale, la campagne des candidats se limitant à quelques affiches et calicots, à de rares interventions télévisées, et de tout aussi rares conférences de presse.

Briser des tabous

La réélection de M. Rafsandjani viendra couronner un succès remporté *in extremis* à la fin du mois de janvier dernier, lorsque le président avait réussi à faire adopter par le Parlement le budget 1993-1994, au terme d'une âpre bataille contre les religieux, hostiles à son projet de réformes économiques. Ce succès lui donnera une bonne marge de manœuvre qui l'enhardit déjà, même sur des questions qui peuvent paraître dérisoires à l'étranger mais qui, ici, brisent des tabous idéologiques, comme la légalisation de la vidéo, ou un développement des émissions de radio et télé, vecteurs, aux yeux des conservateurs, d'une mentalité occidentale détestée.

M. Rafsandjani est résolument moderniste, estiment certains diplomates occidentaux. Il veut aller de l'avant en matière de développement économique, en conservant les attributs sociaux essentiels de l'islam, principalement le statut de la femme et la redistribution de la richesse sociale via les mosquées. A terme, son projet de libéralisation économique et d'ouverture à l'Occident est porteur. Mais, pour gagner la partie, le président devra faire vite, d'une part, parce que ses détracteurs au sein de la nébuleuse au pouvoir demeurent à l'affût du moindre faux pas, et, d'autre part, parce que l'agitation sociale menace.

L'inflation est, en effet, très forte et le pouvoir d'achat des citoyens n'arrête pas de chuter. Ainsi, dans les quartiers pauvres du sud de Téhéran, les ménagères ont récemment fait ce qu'elles ont elles-mêmes appelé la grève de la lessive. Le prix du paquet de lessive étant passé de 100 à 170 rials, et celui du kilo de riz de 150 à 200 rials en l'espace de cinq mois (1). Augmentation considérable lorsque l'on sait que, par exemple, le salaire d'une institutrice est de 7 000 rials. Le taux de change unique flottant, adopté au mois de mars dernier, ayant fait perdre au rial jusqu'à 95 % de sa valeur, certains produits importés ne sont plus à portée de bourse. C'est notamment le cas de certains médicaments.

D'autre part, le nombre d'entreprises en faillite ou qui débauchent est en forte augmentation. Même le bazar n'est pas épargné. En raison des difficultés de trésorerie, les arriérés de paiement de l'Iran à l'égard des principaux partenaires commerciaux dépassent 8 milliards de dollars, auxquels s'ajoute une dette à court et moyen terme de 30 milliards de billets verts. Faute d'une réforme de la loi sur les investissements, les capitaux étrangers se font désirer. L'horizon n'est cependant pas totalement bouché. Les autorités ont l'intention de demander à l'OPEP, au quatrième trimestre de cette année, une augmentation de leur quota pétrolier, de manière à gonfler leurs rentrées en devises. D'autre part, les fournisseurs se faisant plus parcimonieux aussi longtemps qu'ils n'auront pas récupéré une partie de leur dû, les importations ont forcément chuté, d'où une possibilité pour le pouvoir de rééquilibrer la balance des paiements et de commencer à régler ses dettes.

Surenchères idéologiques

L'ouverture à l'Occident demeure, quant à elle, hypothéquée par deux questions de taille : l'affaire Salman Rushdie – dont on voit mal l'issue étant donné les positions antinomiques de Téhéran et des Occidentaux – et les accusations portées contre l'Iran : soutien au terrorisme et volonté de puissance. Une récente déclaration du secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, qualifiant l'Iran de *«paria »*, a compliqué encore les relations avec les Etats-Unis.

Les autorités démentent haut et fort tout soutien au terrorisme. En réalité, explique un diplomate occidental, Téhéran s'inquiète très sérieusement de la politique de *«containment »* adoptée par Washington à l'égard de l'Iran, *qui risque d'aboutir à l'exclusion* de ce dernier de tout projet relatif, non seulement à la région du Golfe et à l'Irak, mais aussi au Caucase et à l'Asie centrale.

Au sein de l'équipe au pouvoir, la surenchère anti-américaine n'est pas absente, de même que se développent des manœuvres pour faire échouer tout rapprochement avec les *monarchies* pétrolières arabes du Golfe, notamment l'Arabie saoudite. Certains attribuent aux « jusqu'au-boutistes » du régime la responsabilité des récentes tensions entre Ryad et Téhéran, lors du pèlerinage de La Mecque, à un moment où l'on évoquait *paradoxalement la possibilité* d'une rencontre des chefs d'Etat des deux pays.

Si pragmatique soit-il, et même s'il a réussi, jusqu'à maintenant, à avoir raison de ceux qui le sont moins ou ne le sont pas du tout au sein du régime, M. Rafsandjani n'est toujours pas seul maître du jeu politique.

MOUNA NAÏM

(1) Un dollar vaut 1 600 rials.

□ **Inquiétudes américaines.** – Lors de sa rencontre, mercredi 9 juin à Luxembourg, avec ses homologues de la CEE, le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher a insisté sur l'inquiétude suscitée Outre-Atlantique par la prolifération dans le *tiers-monde* des armes nucléaires, des missiles, des armes sophistiquées, et désigné *« la plus dangereuse de ces puissances, l'Iran »*. *« Nous voulons que Téhéran modifie sa politique »*, a insisté M. Christopher, faisant valoir que, compte tenu du mauvais état économique de la République islamique, des pressions occidentales dans ce sens devraient être efficaces. – *(Corresp.)*

La bouderie de Mehdi Bazargan

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

Premier chef du gouvernement de la République islamique, du mois de février au mois de novembre 1979, Mehdi Bazargan est dépité. A quatre-vingt-six ans, ayant gardé le goût de la politique, il regrette profondément que toute voix discordante soit réduite au silence. Son parti, le Mouvement de libération de l'Iran (MLI), n'a jamais obtenu sa légalisation. Ses locaux et ceux de son journal *sont occupés*.

« Ils (ceux du régime) *ont réussi à étouffer toute opposition réelle et à éliminer toute alternative. Une des raisons de leur pérennité est qu'il n'y a pas de choix possible. Ils contrôlent tous les moyens d'expression du peuple : presse, mosquée et télévision. Ils peuvent donc espérer demeurer indéfiniment au pouvoir. »*

M. Bazargan admet que le président Rafsandjani, *« par comparaison avec d'autres personnalités du régime, est un pragmatique habile, enclin au libéralisme et capable de comprendre les relations internationales »*. Mais il craint qu'il ne s'agisse que d' *« un libéralisme de façade »*. En tout état de cause, dit-il, le président n'a pas réussi à avoir *« une majorité stable et sûre »* au sein de l'équipe au pouvoir et, *« chaque fois qu'il veut faire un pas vers de meilleurs rapports avec la communauté internationale, il y a des résistances »*.

Le MLI boude l'élection présidentielle. *« Voter est un devoir, à condition que la Constitution soit respectée »*, note M. Bazargan. Or *« il n'y a pas de liberté de regroupement, pas de liberté de création de parti, de réunion, de contact avec le public. Nos membres sont soumis à toutes sortes d'intimidations. Elire ou être élu n'a plus de sens »*.

M. Na.

□ **KOWEÏT : un artificier français tué par l'explosion d'une mine.** – Sans préciser la date de l'accident et l'identité de la victime, le ministère koweïtien de l'intérieur a annoncé, mercredi 9 juin, qu'un artificier français a été tué en sautant sur une mine. Une cinquantaine d'artificiers ont été tués et une centaine blessés dans le cadre des opérations de déminage engagées au Koweït depuis la fin de la guerre du Golfe, au mois de février 1991. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Deux nominations d'ambassadeurs

Jacques Rummelhardt à Bangkok et Thierry Reynard à Kuala-Lumpur

Le ministère des affaires étrangères a annoncé récemment la nomination de deux ambassadeurs : Jacques Rummelhardt en Thaïlande et Thierry Reynard en Malaisie.

[Né en 1941, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Rummelhardt a été notamment en poste à Madrid (1973-1979), à La Haye (1979-1982), adjoint au service de presse et d'information (1982-1987). Il a été ensuite ambassadeur à Panama (1987-1990) et à Sofia depuis avril 1992.]

[Né en 1942, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Reynard a été en poste au ministère des transports (1973-1977), au ministère de l'économie, des finances et du budget (1977-1984), puis détaché auprès du ministère des affaires étrangères (1er janvier 1985). Il a été consul général à Miami (1985-1989), et était chef du service des immeubles et affaires générales à l'administration centrale depuis janvier 1990.]

AFRIQUE

SOMALIE : avec des renforts américains et français

Préparatifs d'une opération de l'ONU contre le général Aïdid

Des renforts français et américains ont été envoyés *mercredi 9 juin à Mogadiscio, où la population* s'est barricadée dans l'attente d'un affrontement entre les forces de l'ONU et celles du général Mohamed Farah Aïdid, accusées d'être à l'origine des combats du 5 mai, au cours desquels vingt-trois « casques bleus » pakistanais ont été tués. La France, qui n'avait laissé à Modagiscio *qu'une protection militaire autour de son ambassade*, a décidé d'envoyer dans la capitale une compagnie de cent cinquante hommes, prélevée sur le bataillon implanté dans la région de Baidoa. C'est à la demande des Etats-Unis que ce déploiement a été organisé, les Américains ayant souhaité *que tous les pays représentés* en Somalie – sous l'uniforme de l'ONU – détachent un contingent à Mogadiscio. De leur côté, les Etats-Unis ont mis en mouvement leur force d'intervention rapide, qui est embarquée sur des bâtiments de guerre au large de Mogadiscio. Cette force est en mesure de déployer quatre cents combattants, avec une quarantaine d'hélicoptères d'attaque et de soutien à bord. L'objectif des raids, s'ils devaient être décidés, serait de s'en prendre aux dépôts d'armes des bandes du général Aïdid.

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

La ville, assoupie sous un soleil de plomb, dégage un air de normalité engageant, par rapport à l'anarchie des mois précédents. A l'aéroport, des douaniers somaliens en uniforme contrôlent les bagages des voyageurs dans le hall d'arrivée récemment remis en service. La nervosité ne gagne les habitants qu'en fin de matinée, au moment de la livraison quotidienne du kat. Mais là encore, rien que de très normal.

Ce calme apparent contraste avec l'agitation qui règne dans l'enceinte de l'ambassade des Etats-Unis, où le personnel non évacué de l'opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM 2) vient d'installer ses quartiers. A la conférence de presse quotidienne, le porte-parole de l'ONUSOM assure que ce redéploiement, prévu de longue date, a simplement été avancé en raison des circonstances : la tension est vive depuis la mort de vingt-trois « casques bleus » pakistanais, tués le 5 mai dans une opération *« préméditée »* – selon les termes de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU –, perpétrée par des bandes armées somaliennes, probablement proches du général Aïdid.

Il est clair que d'impératives raisons de sécurité ont dicté cette « relocalisation ». L'ONUSOM a d'ailleurs prévenu les organisations non gouvernementales (ONG) qu'elle n'assurait plus désormais que la sécurité d'une seule zone de la capitale, à savoir l'ambassade américaine. C'est paradoxalement le dernier endroit où les ONG souhaiteraient se réfugier puisque en cas d'affrontements il sera le plus exposé.

Pour le représentant spécial de M. Boutros-Ghali en Somalie, l'amiral américain Jonathan Howe, l'ONUSOM *« ne veut tuer personne »*, mais il est indispensable d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité, à savoir l'arrestation et le jugement des coupables. Une commission d'enquête s'est déjà mise au travail. Mais elle est formée par des membres de l'ONUSOM, et le général Aïdid a beau jeu de mettre en cause la version de l'ONU du massacre des soldats pakistanais et de réclamer une commission *« neutre »*.

« Le calme avant la tempête ? »

Mercredi soir, les déclarations des uns et des autres tendaient à l'apaisement. Le général Aïdid a conclu un communiqué en se disant prêt à coopérer à nouveau avec l'ONU, sur un ton très modéré qui jurait avec la violence des tracts distribués le matin même dans les rues de Mogadiscio sud. Le texte ordonnait aux Nations unies *« néocolonialistes »* de quitter immédiatement le pays.

La radio de l'ONUSOM a annoncé que les Pakistanais recherchaient toujours un de leurs hommes porté manquant depuis samedi. En ville, les patrouilles de routine ont été supprimées et les militaires sont sur leur garde. Dans l'ouest de la capitale, les troupes marocaines ont procédé mercredi à des fouilles de quartier, essuyant de temps à autre des coups de feu. *« Est-ce le calme avant la tempête ? »*, s'interroge un Somalien visiblement inquiet qui estime qu'en cas d'attaque des Nations unies le conflit risque de se rallumer immédiatement, et pour cinq ans, sous forme de guérilla.

« Nous sommes dans une impasse »

Une colonne d'une vingtaine de véhicules blindés français a traversé Mogadiscio mercredi en fin d'après-midi. Les soldats du contingent français qui participeront à un éventuel assaut des Nations unies viennent d'arriver de leur base de Baidoa. A l'ambassade de France, on se prépare à évacuer par crainte de représailles. Plusieurs responsables d'ONG s'irritent d'être tenus à l'écart de tout préparatif militaire. Personne n'arrive à savoir quand l'assaut aura lieu, mais on semble tenir pour certain que les Nations unies sont obligées de réagir si elles veulent garder un quelconque crédit dans les pays *où elles ont déployé des* « casques bleus ».

« Nous sommes dans une impasse, en partie parce que le désarmement n'a pas été envisagé sérieusement, à l'exception des zones françaises et italiennes », estime un responsable d'ONG. Et de conclure, mi-figue, mi-raisin, devant l'imminence d'un affrontement : *« On risque d'assister à un exemple assez rare d'une guerre créée par les Nations unies. »*

JEAN HÉLÈNE

CONGO : devant l'impuissance de la classe politique

L'armée a proposé sa médiation

Devant l'incapacité des dirigeants congolais à sortir le pays de la crise, l'armée est intervenue une nouvelle fois, mercredi 9 juin, pour *« proposer »* sa médiation. Le haut commandement militaire a appelé les responsables des partis *« à éviter toute manifestation ou rassemblement de nature à troubler l'ordre public »*. Selon un communiqué diffusé à la radio et à la télévision, l'état-major devait rencontrer le président Pascal Lissouba jeudi pour évoquer *« les solutions »* qui permettraient de débloquer la situation.

BRAZZAVILLE

de notre envoyé spécial

La capitale était, mercredi soir, sous haute surveillance. Des soldats en armes contrôlaient les carrefours et les grands axes, fouillant les véhicules aux portes de la ville. Dans la journée, le ton s'était singulièrement envenimé entre la Mouvance présidentielle, regroupée autour du président Lissouba, et la Coalition de l'opposition, qui avait lancé un ultimatum la veille, menaçant d'organiser une vaste campagne de désobéissance civile si les résultats des élections législatives *anticipées n'étaient pas annulés* dans les quarante-huit heures (*le Monde* du 10 juin).

Les propos « va-t-en guerre » des uns et des autres n'ont pas eu l'heur de plaire aux militaires, de plus en plus agacés par le comportement des politiciens. L'armée avait déjà convoqué l'ensemble de la classe politique, le 2 décembre 1992 pour contraindre la Mouvance et la Coalition à trouver un terrain d'entente et sortir d'une crise née de la dissolution de l'Assemblée nationale, le 17 novembre. Les deux camps étaient tombés d'accord, le lendemain, au terme d'une longue séance de négociations, sur la formation d'un gouvernement et l'organisation d'élections législatives anticipées dont les deux tours ont eu lieu le 2 mai et le 6 juin.

Las des gesticulations politiques

Le résultat final de ces élections n'est pas encore proclamé, mais la Mouvance présidentielle devrait obtenir la majorité absolue à l'Assemblée nationale, avec 69 sièges sur 125. Confortés par leur victoire, les partisans de Pascal Lissouba souhaiteraient maintenant *presser le pas : officialiser les résultats* des élections, nommer un premier ministre, former un gouvernement et appeler les députés à siéger. Autant de préalables à la reprise en main du pays, dont toutes les institutions sont bloquées depuis un an (*le Monde* du 8 juin).

Cette brusque accélération du processus donnerait au président Lissouba une confortable majorité parlementaire, assortie d'une grande liberté de manœuvre. C'est ce que redoute la Coalition de l'opposition, qui accuse le président de vouloir s'arroger plus de pouvoirs que la *Constitution ne lui* en confère. Les militaires parviendront-ils, une nouvelle fois, à faire entendre raison aux esprits surchauffés des deux camps ? Ils auront, en tous cas, des arguments d'autant plus convaincants qu'un nombre grandissant de Congolais, las des gesticulations politiques, ne verraient pas d'un mauvais œil les militaires participer de plus près à la gestion des affaires.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

EN BREF

□ **AFRIQUE DU SUD : sept arrestations après un *« attentat manqué »*.** – La police a annoncé, mercredi 9 juin, l'arrestation, *« en début de semaine »*, de sept personnes présentées comme des militants de l'Armée de libération du peuple d'Azanie (APLA, organisation noire clandestine), et accusées d'être mêlées à un *« attentat manqué »* contre un *« ministre »* de l'un des six bantoustans autonomes sud-africains. Ni le nom de ce *« ministre »* de bantoustan, ni les circonstances, ni la date n'ont été précisés. – *(AFP.)*

□ **SÉNÉGAL : M. Cissokho élu président de l'Assemblée nationale.** – Cheikh Abdoul Khadre Cissokho, du Parti socialiste (au pouvoir), a été élu, mercredi 9 juin, président de l'Assemblée nationale du Sénégal, avec 80 voix, contre 30 à M. Marcel Bassène, du Parti démocratique sénégalais (PDS). M. Cissokho, agronome de formation, était ministre du développement rural dans le précédent gouvernement. Le Parti socialiste détient la majorité absolue à l'Assemblée nationale, avec 84 sièges sur 120. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : l'hôtel Intercontinental de Kinshasa menacé de fermeture.** – L'Intercontinental, le plus célèbre hôtel du Zaïre et l'un des plus luxueux d'Afrique, risque de fermer ses portes jeudi 10 juin, faute de pouvoir payer, en espèces, une facture d'eau de 220 milliards de zaïres (65 000 dollars). Depuis mercredi, la compagnie des eaux a cessé d'approvisionner l'hôtel. La compagnie d'électricité lui réclame quant à elle 300 milliards de zaïres (88 000 dollars), également en espèces, alors que les billets de banque font cruellement défaut au Zaïre. – *(Reuter.)*

ASIE

Six provinces du Cambodge auraient fait sécession

Suite de la première page

Tout en assurant que les élus du PPC siègeraient à l'Assemblée constituante, dont la réunion était prévue pour le 14 juin, Hun Sen, numéro deux du PPC, n'en avait pas moins, lors de la réunion du CNS, réitéré qu'une *« solution satisfaisante »* devrait être trouvée à la requête en annulation présentée par son parti à la suite de *« grossières irrégularités »* qu'il a dénoncées.

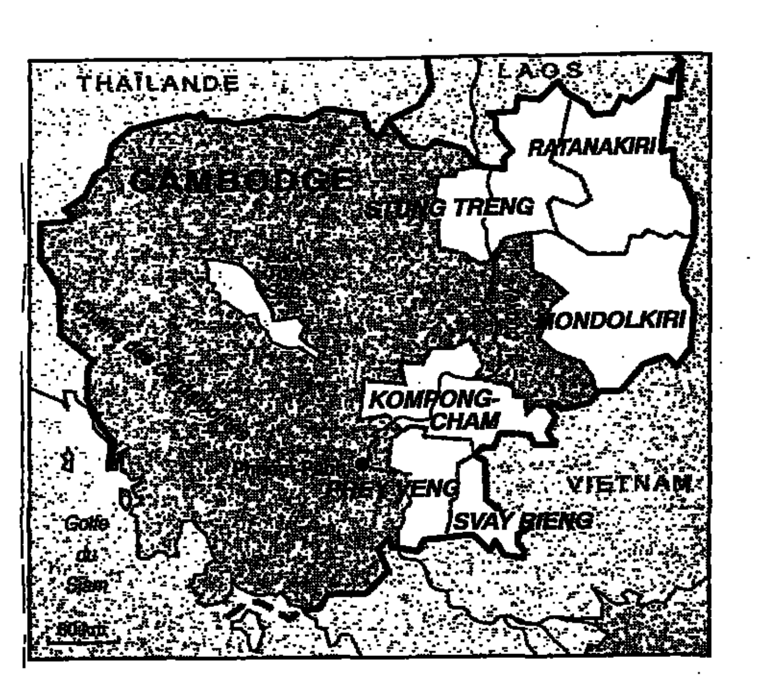
Ces développements, qui démontrent le désarroi du PPC, sont survenus, nous indique notre correspondant en Asie du Sud-Est Jean-Claude Pomonti, alors que le prince Sihanouk, président du CNS et chef de l'Etat, sorti grand vainqueur des urnes, venait de reprendre ses efforts pour mettre sur pied un *« gouvernement national »*. Le très net échec du PPC, qui avait pourtant l'avantage de s'appuyer sur l'administration et les forces de sécurité, avait particulièrement affecté Hun Sen. Le jeune premier ministre de Phnom-Penh et vice-président du PPP avait été vaincu jusque dans son fief de Kompong-Cham, province la plus peuplée du pays (18 sièges, sur les 120 de l'Assemblée constituante).

Si Hun Sen l'avait emporté à Kompong-Cham – où son frère aîné est gouverneur – le Funcinpec et le PPC se seraient retrouvés au coude à coude. Tête de liste, Hun Sen, quoiqu'élu lui-même, n'avait obtenu que le tiers des voix. Quant à Chea Sim, président du PPC et tête de liste dans la capitale, il ne s'en était guère mieux sorti : la majorité des Phnompenhois avaient voté pour le mouvement sihanoukiste. A Battambang, autre point crucial, Ung Samy, neveu de Chea Sim et gouverneur de la province, avait, lui aussi, été battu.

Les Cambodgiens s'étaient donc massivement prononcés en faveur d'un retour à l'autorité traditionnelle, celle de Sihanouk, monté sur le trône en 1941 et au pouvoir de 1952 à 1970. Cette donnée avait encouragé le prince, sans attendre la proclamation officielle des résultats, à prendre les choses en main. Afin de tenter de calmer les appréhensions du régime, l'ex-roi avait proposé, dès le 3 juin, de former un gouvernement alliant Funcinpec et PPC. Cette solution avait reçu l'appui discret de la France, de l'Australie et du Japon.

Après avoir fraîchement accueilli cette initiative, l'APRONUC avait donné son aval, le 8 juin, en déclarant que l'ex-monarque était *« incontestablement appelé à diriger une administration intérimaire conjointe »*. Sihanouk, lui, avait vertement réagi à l'attitude de l'ONU – s'étonnant, dans le style qui lui est familier, qu'on puisse un jour l'accuser de *« coup d'Etat constitutionnel »* (formule attribuée à un fonctionnaire anonyme de l'APRONUC) et, le lendemain, lui donner le feu vert...

Tout indiquait, pourtant, qu'il n'avait pas renoncé à former un tel gouvernement. Mercredi, il avait, au palais royal, réuni Chea Sim et son fils le prince Ranariddh, revenu le matin-même de Bangkok sous haute protection. La première réunion de l'Assemblée constituante était, par ailleurs, prévue pour le 14 juin, et Sihanouk devait demander aux constituants d'endosser son projet – et ce alors que, selon les accords de Paris, l'Assemblée devait rédiger une Constitution avant de désigner un gouvernement. Une conférence internationale à Phnom-Penh, les 17 et 18 juin, avec les cinq Grands, devait entériner cette solution, en attendant l'adoption, avant le 14 septembre, d'une Constitution.



Il reste désormais à vérifier si la sécession de six des 21 provinces du pays – situées dans la partie proche du Vietnam, « parrain » du gouvernement néo-communiste de Hun Sen – compromet tout le schéma, ou bien s'il s'agit d'un nouvel épisode, par lequel le gouvernement de Phnom-Penh entend *faire monter la pression face à une* communauté internationale garante d'une évolution pacifique d'un pays ensanglanté par deux décennies de guerre.

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Le premier ministre entre dans Kaboul

Le centre de Kaboul a essuyé de *nouveaux pilonnages alors que* le premier ministre Gulbuddin Hekmatyar, chef du parti intégriste Hezb-e-Islami, faisait, mercredi 9 juin, sa première entrée dans la capitale depuis la chute du communisme en 1992. Ces tirs sont attribués aux partisans de M. Hekmatyar, *désigné début mars chef d'un gouvernement* de coalition, mais ennemi juré du président Rabbani et de l'ancien ministre de la défense Ahmed Shah Massoud. M. Hekmatyar, dont le QG se trouve à Charasayab, à 25 kilomètres au sud de la capitale, a visité, dans un quartier *méridional* de Kaboul, un ancien palais royal repris en janvier par ses forces, et où il espère s'installer.

Cependant, une centaine de médecins et infirmières afghans ont dénoncé mercredi les combats entre factions des treize mois *écoulés. Lors d'une réunion* retransmise à la télévision, le docteur Zulmai a demandé aux pays étrangers d'envoyer des médicaments au *lieu* d'armes sophistiquées. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées ou blessées lors des quatre « batailles de Kaboul ». M. Zulmai a souligné le courage d'une population frappée de tuberculose, de malaria et de désordres psychologiques liés à cette guerre. – *(AFP, Reuter.)*

HAÏTI

L'ONU pourrait décréter un blocus pétrolier

Divisé entre partisans et adversaires du président déchu Jean-Bertrand Aristide, le parlement haïtien apparaissait hésitant, mercredi 9 juin, sur la solution politique qui pourrait être trouvée à la crise institutionnelle, déclenchée par la démission du premier ministre de fait, Marc Bazin. Le père Aristide – en exil aux Etats-Unis depuis son renversement par l'armée en septembre 1991 – a prédit une *« explosion sociale »* si la démocratie *n'est pas* rétablie *immédiatement* dans son pays.

Envoyé spécial de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains (OEA), Dante Caputo a annoncé la convocation des *« principales forces politiques »* d'Haïti, en début de semaine prochaine aux Etats-Unis, pour chercher une solution négociée. De leur côté, les Etats-Unis, le Canada et le Venezuela et la France, étudient un projet de résolution de l'ONU qui prévoit notamment un blocus pétrolier contre Haïti, a annoncé, mercredi, le département d'état américain. Imposé pour tenter de ramener au pouvoir le père Aristide, l'embargo décrété fin 1991 par l'OEA – auquel la France ne s'est pas associée – est, *pour le moment* mal respecté. – *(AFP.)*

JAPON

Walter Mondale sera l'ambassadeur des Etats-Unis à Tokyo

L'ancien vice-président démocrate américain Walter Mondale a accepté la proposition du président Clinton d'être nommé ambassadeur au Japon, a annoncé, mercredi 9 juin à Washington, une source autorisée. La nomination devrait être très prochainement rendue publique par la Maison Blanche. Washington souhaite installer son nouvel ambassadeur avant le sommet économique, qui doit se tenir en juillet à Tokyo. M. Mondale, vice-président de M. Carter (1976-1981), s'était retiré dans le Minnesota, comme avocat, après son échec à l'élection de 1984 face à M. Reagan.

Cette désignation a été accueillie avec satisfaction dans les milieux gouvernementaux nippons : on y voit la marque du désir américain d'intensifier les négociations pour réduire les tensions commerciales entre les deux pays. – *(AFP, AP.)*

LIBÉRIA

Le Conseil de sécurité ne désigne aucun coupable

Dans une déclaration élaborée par consensus, mercredi 9 juin, le Conseil de sécurité de l'ONU a *vigoureusement condamné « l'épouvantable »* massacre qui a eu lieu au Libéria (*le Monde* du 8 juin), sans désigner les fauteurs de troubles. Aucun nom de dirigeant ou de faction ne figure dans cette déclaration, préparée à l'initiative des Etats-Unis.

Lors de consultations, mardi, la France s'était opposée à ce que le Front national patriotique (FNPL) soit explicitement désigné comme *responsable* du massacre, alors que le gouvernement de Monrovia et la force ouest-africaine déployée au Libéria (ECOMOG) ont nommément accusé le mouvement de Charles Taylor. Tant *« qu'une solution politique ne sera pas en vue au Libéria, il sera très difficile de découvrir les auteurs de ce massacre »*, a pour sa part déclaré le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires africaines, George Moose, lors d'une audition au Sénat. – *(AFP.)*

PAKISTAN

Nouveau revers pour le président Ishaq Khan

La justice pakistanaise a infligé un nouveau revers au président Ishaq Khan dans l'épreuve de force qui l'oppose à son premier ministre Nawaz Sharif : elle a restauré, mercredi 9 juin, l'Assemblée provinciale du Pendjab, récemment dissoute par des alliés du président qui en avaient pris le contrôle après le limogeage, le 18 avril, du chef du gouvernement. La Haute Cour de Lahore a suspendu l'ordre de dissolution donné le 29 mai par le gouverneur du Pendjab, nommé par M. Khan, et provisoirement rétabli dans leurs fonctions le gouvernement et l'Assemblée de cette *province – la plus peuplée (60 %* de la population), la plus riche et la plus influente du pays.

Le président Ishaq Khan, 78 ans, essuie ainsi un deuxième camouflet en moins d'un mois : le 26 mai, la Cour suprême avait annulé la dissolution de l'assemblée nationale ordonnée par le président et rétabli dans ses fonctions Nawaz Sharif, que le président avait limogé pour *« corruption »* et *« incompétence »*. La lutte ouverte entre les deux piliers de l'exécutif au Pakistan avait commencé *en février lorsque M. Sharif* a souhaité une réduction des importants pouvoirs que la Constitution attribue au chef de l'Etat, dont ceux de dissoudre l'Assemblée et de limoger le premier ministre. – *(AFP.)*

POLITIQUE

La réunion du bureau exécutif

Les socialistes dénoncent les textes Pasqua et l'accord sur les oléagineux

Le bureau exécutif du Parti socialiste a été le lieu, mercredi 9 juin, d'une discussion sur la meilleure façon de s'opposer au gouvernement en place. Elle a porté, d'abord, sur l'ensemble des projets gouvernementaux concernant les étrangers, textes contre lesquels le bureau exécutif avait décidé, la semaine précédente, de soutenir la manifestation prévue le 19 juin, *mais sans cosigner l'appel* rédigé par les associations antiracistes *ayant pris l'initiative* de cette action. Les dirigeants socialistes avaient peu apprécié, en effet, d'être invités à signer ce texte sans pouvoir en discuter. Ils avaient en tête, aussi, le souvenir d'une manifestation organisée le 25 janvier 1992, contre le Front national, par les mêmes associations – SOS-Racisme, notamment – et au cours de laquelle le PS avait été conspué.

Le bureau exécutif avait donc publié son propre appel à la semaine d'action du 12 juin et aux manifestations du 19. Cette attitude a été comprise par certains députés comme traduisant la volonté de se démarquer des associations de défense des droits de l'homme et de lutte contre le racisme, en affichant une position plus «réaliste» face aux projets gouvernementaux. Après une nouvelle discussion, le PS a confirmé, mercredi, son appel à manifester, en précisant qu'à ses yeux *«l'immigration est une chance pour la France, pour l'Europe»* et que *«si la maîtrise des flux migratoires est une condition préalable à la réussite de toute politique d'intégration»*, elle *«ne peut en aucun cas être le seul volet»* d'une telle politique.

Le débat sur la méthode a rebondi avec la question de l'accord sur les oléagineux *(lire page 19)*, dont Michel Rocard, Gérard Fuchs, Dominique Strauss-Kahn ont dit, devant le bureau, qu'il est, à leurs yeux, le moins mauvais possible pour la France, compte tenu des circonstances et des rapports de forces européens. La plupart des autres membres du bureau, particulièrement Jean Glavany, porte-parole, et Jean Le Garrec, ancien député, ont rétorqué que la droite avait attaqué sans vergogne le gouvernement Bérégovoy sur l'accord GATT et ses annexes, appuyant et encourageant les manifestations paysannes d'alors. Ils ne voient aucune raison de se montrer *«raisonnables»* face à cette même droite parvenue au pouvoir. *«La droite a trompé les agriculteurs!»*, souligne le communiqué adopté à ce sujet par le bureau exécutif, ajoutant que l'accord sur les oléagineux *«est une faute qui affaiblit la position française et les intérêts agricoles du pays»*.

P. J.

L'examen de la loi de finances rectificative

Le Sénat a adopté le collectif budgétaire

Le Sénat a adopté, après l'avoir amendée, jeudi 10 juin à 7 heures, la loi de finances rectificative pour 1993 («collectif budgétaire»), par 228 voix (RPR-UDF) contre 86 (PS-PC). Plusieurs amendements ont accentué l'effort fait en faveur du logement. En outre, le Sénat a plafonné l'impôt de Bourse, revenant ainsi sur un amendement que l'Assemblée nationale avait adopté, puis repoussé en seconde délibération.

Il aura fallu vingt-cinq heures de *débat au Sénat, dont une nuit* blanche de mercredi à jeudi, pour venir à bout des vingt et un articles du projet de loi de finances rectificative pour 1993 et des quelque deux cents amendements qu'il avait suscités. La multiplication des scrutins publics demandés par les communistes et les socialistes a conduit le gouvernement à recourir, sur la requête de Roger Romani, ministre délégué chargé des relations avec le Sénat, à la procédure du vote bloqué pour la fin de la discussion. Le texte amendé a été adopté le 10 juin au matin par 228 voix contre 86.

Les sénateurs ont repris à leur compte, avec plus de succès qu'à l'Assemblée nationale, une disposition, contenue dans l'amendement déposé par Philippe Marini (RPR, Oise) visant à plafonner l'impôt de Bourse à 4000 francs par opération à partir du 26 juillet. A l'Assemblée, cet amendement, déposé par Gilbert Gantier (UDF, Paris) n'avait eu que quelques heures d'existence, les députés l'ayant supprimé en seconde lecture.

A l'époque, Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), président de la commission des finances de l'Assemblée, et Philippe Auberger (RPR, Yonne), le rapporteur général, n'avaient pas caché leur opposition à cette mesure, justifiée selon ses promoteurs par le fait que l'impôt de Bourse détourne de Paris les grosses transactions. L'argument de la «délocalisation», très en vogue actuellement, ne convainc pas Jacques Barrot, qui pestait mercredi soir contre la décision des sénateurs, qu'il jugeait *«inopportune, insuffisante à elle seule à donner un coup de fouet à la Bourse, mal comprise par l'opinion publique et faisant porter sur les opérateurs moyens l'essentiel de la fiscalité»*. Cette réaction laisse présager une divergence de vues lors de la commission mixte paritaire prévue entre députés et sénateurs et qui pourrait se traduire par un retour au texte initial du gouvernement, adopté par l'Assemblée nationale.

Les autres dispositions adoptées au Sénat ne devraient pas recevoir un tel accueil. Quelques-unes portent, comme le souhaitait Jean Arthuis (UC, Mayenne), rapporteur général de la commission des finances, sur une accentuation des efforts en faveur du logement, secteur considéré comme moteur dans la relance de l'activité économique.

Les sénateurs ont d'autre part adopté deux amendements visant à demander à l'Etat la compensation pour les collectivités locales des exonérations de recettes décidées dans le collectif budgétaire (exonérations relatives aux droits de mutation sur les fonds de commerce et sur les constructions neuves). Cette sollicitude envers les collectivités locales, classique chez les sénateurs, leur a valu une réplique sévère de Nicolas Sarkozy, ministre du budget : *«Au nom de quoi les collectivités locales s'exonéreraient-elles de tout effort national?* a-t-il déclaré. *Il faudra bien poser la question des rapports financiers entre l'Etat et ces collectivités, et je compte bien le faire dès le budget pour 1994. Le débat sera passionnant et mettra à mal bien des idées reçues.»*

Enfin, les modifications apportées par les sénateurs ont conduit le gouvernement à fixer le déficit budgétaire à 317,5 milliards de francs en 1993, soit un dérapage de 45 millions de francs par rapport au texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale.

CLAIRE BLANDIN

► *Lire également page 18 le billet de Dominique Gallois.*

Le sida contre la toxicomanie

Le gouvernement a repris à son compte, au titre de l'article 7 sur les dépenses ordinaires, une augmentation de 8 millions de francs des crédits pour l'Agence du médicament. Le sénateur Claude Huriet (UC, Meurthe-et-Moselle), qui avait déposé un amendement dans ce sens l'a donc retiré en se félicitant de cette décision gouvernementale. Il considérait en effet que l'agence, dont le Sénat a été à l'origine de la création, ne pouvait assurer ses missions avec la subvention initiale de 9 millions qui lui avait été accordée.

M. Huriet a profité de son intervention, dans la nuit du 9 au 10 juin, pour exprimer par ailleurs *«sa satisfaction mitigée»* sur les crédits affectés à la lutte contre le sida et le dépistage, conformément à l'annonce faite par Philippe Douste-Blazy, ministre délégué chargé de la Santé, le 3 mai dernier. M. Huriet a en effet relevé que *«les 40 millions prévus à cet effet sont prélevés, en partie, sur les crédits de lutte contre la toxicomanie»*. *«C'est regrettable quand on connaît les liens entre toxicomanie et sida»*, a-t-il conclu.

C. B.

Les débats avant les états généraux du PS

Michel Charzat met en garde contre la «régression passéiste»

Michel Charzat, animateur du groupe Espace socialiste, qui réunit d'anciens partisans de Jean-Pierre Chevènement au sein du PS, a rendu publique, mardi 8 juin, une contribution aux débats des états généraux des socialistes, qui doivent se réunir à Lyon au début du mois prochain.

Approuvant le *«lancement d'un processus de reconstruction»*, l'ancien député de Paris, auteur du «Projet socialiste» fin 1991, met en garde les socialistes contre *«la régression passéiste et la fuite en avant moderniste»*, deux *«tentations»* dont le rejet est, selon lui, *«la condition d'un nouveau départ»*.

«Les valeurs du socialisme demeurent, les moyens ont changé», affirme Michel Charzat. Il estime qu'à partir de 1982-1983, *«la gauche s'est largement confondue avec la fraction moderniste de la société, incarnant davantage la France optimiste et satisfaite que la France meurtrie et inquiète»*. L'ancien député s'affirme partisan d'une part de scrutin majoritaire dans l'élection des instances du parti, à la place de la représentation proportionnelle actuelle.

La préparation du 28[e] congrès du PCF

Les refondateurs communistes ne veulent pas d'un congrès «préparé à l'ancienne»

Une semaine avant la réunion du comité central qui doit ouvrir la phase de préparation du 28[e] congrès du PCF, les refondateurs communistes ont annoncé, mercredi 9 juin à Pantin (Seine-Saint-Denis), l'organisation, à l'automne prochain, d'une rencontre nationale destinée à *«faire émerger une force renouvelée de transformation sociale»*. *«Je vois mal ce qu'un prochain congrès du PCF, préparé à l'ancienne, pourrait apporter de réellement significatif»*, a déclaré Charles Fiterman.

L'objectif annoncé est de contribuer à faire apparaître *«une force politique neuve de transformation sociale, attachée à dépasser le capitalisme, bien ancrée à gauche, porteuse d'un ambitieux projet de civilisation, offrant des structures d'organisation et des règles de vie profondément renouvelées par rapport à celles qui prévalent dans les partis politiques datant de la première phase de la société industrielle»*. Les partenaires potentiels vont des Verts et de l'extrême gauche au Parti socialiste, selon un responsable du mouvement Refondations. Charles Fiterman lui-même ne s'interdit pas de participer à des états généraux de l'ensemble des forces intéressées par la transformation sociale, tels qu'ils ont été envisagés par Michel Rocard, du moins s'il ne s'agit *«ni d'un ralliement ni d'une satellisation autour d'un pôle préexistant»*.

J.-L. S.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 9 juin, au palais de l'Elysée, sous la présidence de François Mitterrand. Au terme des travaux, le service de presse du premier ministre a publié un communiqué dont voici des extraits :

● **Pacte pour la sécurité et la stabilité en Europe**

(Lire page 3.)

● **Restructurations des armées.**

Le ministre d'Etat, ministre de la défense, a présenté une communication sur les restructurations au sein des armées. Pour moderniser notre défense et l'adapter au nouveau contexte stratégique, certaines restructurations sont nécessaires au sein des armées.

La réduction du nombre des unités permettra, dans de nombreux cas, d'améliorer leur équipement et leur efficacité. Par exemple, le nombre des blindés sera porté de 54 à 80 dans les régiments de chars ; celui des avions de combat passera de 15 à 20 dans les escadrons de chasse ; la marine regroupera ses bâtiments dans deux ports. Dans le même temps, l'organisation de la formation et celle des soutiens continueront d'être rationalisées. Une attention particulière sera portée à la pérennité des traditions des unités regroupées.

Mais ces restructurations impliqueront la fermeture de certains sites militaires comme une réduction du nombre des personnels. Des mesures d'accompagnement ont été prises en conséquence :

1. – La réduction des effectifs ne donnera lieu à aucun licenciement ; un programme social de formation, d'encouragement à la mobilité et d'aide à la reconversion facilitera le reclassement des personnels ;

2. – Pour atténuer les conséquences locales des décisions prises, les moyens du fonds pour les restructurations de la défense ont été doublés et portés à 240 millions de francs pour l'année.

La délégation aux restructurations du ministère de la défense coordonnera, en étroite liaison avec les préfets, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Pour les sites affectés par les opérations les plus importantes, des chargés de mission ont en outre été désignés par le premier ministre. Ceux-ci conduiront les opérations de reconversion nécessaires, en faisant appel aux moyens propres du ministère de la défense comme aux instruments de la politique d'aménagement du territoire. Une commission interministérielle veillera à ce que tous les services de l'Etat prennent leur part des actions nécessaires.

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

Les députés RPR « anti-Maastricht » ont exprimé leurs réserves sur la réforme de la Banque de France

Les députés ont poursuivi, dans la nuit du mercredi 9 au jeudi 10 juin, l'examen du projet de loi réformant les statuts de la Banque de France, présenté par Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Après la bataille de procédure engagée mardi par les députés socialistes, c'est la minorité de députés RPR hostiles au traité de Maastricht qui s'est, cette fois, manifestée.

L'imprévisibilité reste une des vertus secrètes de la vie parlementaire. On croit un débat balisé, prédigéré. Et puis, dans le creux d'une séance de nuit, c'est le frisson du scénario qui se dérègle. Voilà, par exemple, un groupe de députés que l'on imaginait assoupis ou résignés qui se réveillent brutalement et s'en vont porter de rudes coups aux avocats d'un projet. Ce débat sur la réforme de la Banque de France vient d'en asséner la preuve éclatante : le gouvernement devra en permanence se méfier de ses propres amis.

Dès le début, l'hôtel Matignon a cherché à dépassionner la discussion autour de ce projet. Si l'indépendance de la Banque de France était inscrite en toutes lettres dans les plates-formes UDF-RPR de 1986 puis de 1993, la connotation « maastrichtienne » d'une telle réforme avait conduit le gouvernement à faire preuve d'une grande prudence afin d'éviter de rouvrir des plaies non encore cicatrisées. La semaine dernière, les députés de la majorité de la commission des finances – où les « anti-Maastricht » sont quasi inexistants – avaient redonné des couleurs « eurolibérales » à la mouture du gouvernement. Ainsi rééquilibré, ce texte, dont certaines dispositions fleuraient bon la *« motion de synthèse du Parti radical »*, selon la formule de Philippe Auberger (RPR), rapporteur *du projet, devait en principe* avoir ramené la paix dans la famille majoritaire. *« Si certains ont des états d'âme, il n'en donneront pas une extrême publicité »*, avait annoncé M. Auberger.

Imprudente prédiction. En réalité, après avoir laissé les socialistes instruire avec fougue, mardi, le procès du *« dogmatisme libéral »* du gouvernement, cette frange sceptique du RPR s'est manifestée, mercredi, avec une certaine *« publicité »*. De même *que l'on avait vu, la veille*, Pierre Mazeaud et Jean de Gaulle applaudir au discours de Jean-Pierre Chevènement (*le Monde* du 10 juin), on a aperçu, cette fois, le député (app. PS) du Territoire de Belfort renvoyer la politesse à François Guillaume quand celui-ci s'est exclamé : *« Une indépendance totale* [de la Banque de France] *serait dangereuse, faisant de grands prêtres de la monnaie qui seraient des juges et non de serviteurs vigilants du bien public. » « Ils risqueraient*, a ajouté l'ancien ministre de l'agriculture, *de s'enfermer dans la pure rigueur monétaire en oubliant les nécessités sociales qu'il appartient aux hommes politiques d'apprécier. »*

La démonstration de M. Giscard d'Estaing

« Dans ce pays, on a tendance à multiplier les institutions « indépendantes », c'est-à-dire à retirer des décisions au pouvoir politique pour les confier à des instances quelque peu technocratiques », a ensuite déploré Daniel Guarrigue (RPR, Dordogne), tandis que Michel Hannoun (RPR, Isère) a mis en garde contre *« le risque de voir une institution, par ailleurs respectable, définir la politique monétaire en dehors de toute légitimité et de tout contrôle démocratique »*.

Mais au-delà de ce procès du technocratisme, ce sont les échos de la controverse sur le traité de Maastricht qui n'ont cessé de résonner dans l'hémicycle tout au long de la discussion. Ce projet est-il inscrit ou non dans la logique du traité de Maastricht ? Si M. Alphandéry a insisté sur la présence de longue date d'un telle réforme dans les plates-formes RPR-UDF, l'exposé des motifs du projet de loi n'en précise pas moins que *« la Banque de France sera ainsi à même, le moment venu, de participer à la réalisation de l'Union économique et monétaire (UEM) »*. Valéry Giscard d'Estaing n'a d'ailleurs pas cherché à dissimuler une telle empreinte européenne en soulignant que l'article premier du texte – qui prévoit notamment que *« la Banque de France (...) ne peut ni solliciter ni recevoir des instructions du gouvernement ou de toute autre personne » – « reprend les termes »* de l'article 107 du traité de Maastricht, lequel stipule, a rappelé le président de l'UDF, que *« ni la Banque centrale européenne ni une banque centrale nationale (...) ne peut solliciter ou accepter les instructions des gouvernements des Etats membres ou de tout autre organisme »*.

L'inquiétude de M. Barrot

L'analogie étant parfaite, M. Giscard d'Estaing a qualifié d'*« attitude incohérente »* la position de ceux qui, à l'instar des socialistes, sont *« pour Maastricht et contre l'indépendance de la Banque de France voulue par le traité »*. *A contrario*, l'ancien président de la République a reconnu l'*« attitude cohérente »* de ceux qui sont *« contre Maastricht et contre l'indépendance de la Banque de France »*. Ce brevet de *« cohérence »* n'a pu qu'encourager les députés RPR anti-Maastricht, rassemblés autour du bouillant Pierre Mazeaud, à redoubler d'ardeur tout au long de la soirée. *« Qu'adviendra-t-il*, a lancé M. Mazeaud, *si le traité de Maastricht n'est pas ratifié ? Comment justifierez-vous devant le Parlement d'avoir contourné l'article 20 de la Constitution* (1) *en vertu d'un traité inappliqué ? Vous n'auriez fait finalement que vider de sa substance une disposition capitale de la Constitution, et cela serait une faute particulièrement grave. »*

Le spectacle était assez insolite : sur les bancs du RPR, Jean-François Mancel (Oise), partisan du projet, était bien seul à opposer un contrepoids aux amis de M. Mazeaud (Robert Pandraud, Eric Raoult, Daniel Garrigue, Michel Hannoun, Gabriel Kaspereit...), présents en force. L'offensive était si résolue qu'un amendement de M. Garrigue, précisant que la Banque de France *« accomplit sa mission dans le cadre des orientations que lui donne le gouvernement »* (au lieu de : *« dans le cadre de la politique générale du gouvernement »*), a même failli être adopté avec le soutien des voix de gauche.

Craignant le pire, Jacques Barrot, président de la commission des finances, a dû battre le rappel des députés UDF qui ont progressivement reconquis les bancs de la majorité abandonnés, quelques heures, aux députés anti-Maastricht du RPR. Les « eurolibéraux » ont donc repris l'avantage en fin de soirée, même s'ils ont dû renoncer – mais parce que M. Alphandéry y était opposé au nom du gouvernement – à la référence *« au respect des traités internationaux »* que la commission des finances avait introduite. M. Barrot devait admettre en fin de séance que cet épisode avait prouvé *« la fragilité actuelle des positions européennes »* et, surtout, soulevait le problème *« de la cohésion et de l'organisation de la majorité »*.

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) L'article 20 de la Constitution stipule dans son premier alinéa que *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »*.

□ **Précision.** – Bernadette Isaac-Sibille (UDF) a rectifié son vote sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par Jean-Pierre Chevènement (app. PS), mardi 8 juin, dans le débat sur la réforme de la Banque de France. Mme Isaac-Sibille entendait voter contre la motion de M. Chevènement alors qu'elle avait été enregistrée comme ayant voté « pour ».

La commission des lois veut mieux protéger les étrangers contre les expulsions

La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif à l'immigration dans la nuit du mercredi 9 juin au jeudi 10 juin, après de longues heures de délibération. Les amendements adoptés ont sensiblement infléchi le texte initial, notamment en ce qui concerne les mineurs étrangers.

Sur proposition du rapporteur, Jean-Pierre Philibert (UDF, Loire), la commission a adopté un amendement modifiant l'article 11 régissant les interdictions du territoire français : il s'agit de protéger contre toute expulsion les mineurs ainsi que les étrangers résidant habituellement en France depuis l'âge de dix ans ou depuis plus de quinze ans. Dans le même sens, la commission a accepté un amendement de Claude Malhuret (UDF, Allier) assouplissant le texte, en prévoyant que les mineurs étrangers en situation irrégulière ont le droit aux soins, afin que ceux-ci aient un suivi médical et accès aux vaccinations.

Les amendements d'Alain Marsaud

La commission a également voté un amendement rétablissant la commission départementale de séjour des étrangers, supprimée par le projet du gouvernement, mais en limitant ses pouvoirs : elle ne sera plus compétente dans le renouvellement des cartes de séjour temporaire et ne pourra *plus donner d'avis favorable liant* le préfet. M. Philibert a d'autre part fait voter la suppression de l'article 8 interdisant l'attribution d'une carte de résident à un polygame. Les polygames pourront acquérir cette carte à condition de ne pas pratiquer la polygamie en France.

Après ces mesures d'assouplissement, la commission des lois a, dans un curieux mouvement de balancier, adopté plusieurs dispositions *« aggravant le texte »*, selon Jean-Pierre Philibert. Contre l'avis du rapporteur, les députés ont en effet voté un amendement d'Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne) donnant la possibilité au maire de *« subordonner »* la célébration d'un mariage à *« la régularité de l'entrée et du séjour du demandeur »*. M. Philibert, dans l'espoir de voir la commission revenir sur son vote, a demandé une seconde délibération. En vain. Les députés ont confirmé l'adoption de l'amendement.

Après une longue discussion, la commission a renvoyé, pour nouvel examen, un autre amendement de M. Marsaud concernant la délivrance des certificats d'hébergement. L'amendement de M. Marsaud visait à donner au maire des moyens de contrôler les conditions d'hébergement et de vérifier la réalité du départ. L'amendement doit être rediscuté sous sa nouvelle version en commission mardi 15 juin.

Deux autres amendements, visant à renforcer le contrôle de la régularité du séjour par les services de la Sécurité sociale et l'ANPE lors de l'inscription des salariés, ont été adoptés à la demande de Claude Goasgnen. La commission a par ailleurs restreint les conditions d'attribution de la carte de séjour, qui peut être retirée à l'étranger dont la présence constitue une *« menace pour l'ordre public »*.

S. Z.

▶ Lire également page 9 notre dossier sur « Les étrangers et la loi ».

M. Balladur et la grogne de la majorité

Suite de la première page

Certains d'entre eux ont fait part de l'impatience de l'électorat, dans les premières semaines, face à l'attentisme de l'équipe gouvernementale. Ils laissaient filtrer sans doute, pour une part, leurs propres inquiétudes, au lendemain d'une campagne électorale qui avait été parsemée de promesses éloignées du sang et des larmes qu'annonçaient des dirigeants du RPR se comptant sur les doigt d'une main. Du discours balladurien, on retenait alors plus facilement l'espoir de la restauration de la confiance, avec son aspect magique, que l'annonce d'un sinistre économique sans précédent depuis la guerre.

Plus libres de leurs mouvements à l'égard du gouvernement et moins coincés face à leurs dirigeants, les députés UDF ont été les premiers à prendre leur indépendance. Un de leur ministres a bien tenté de jouer de sa férule façon RPR, mais il s'y est cassé les dents. On raconte même que Nicolas Sarkozy, ministre du budget, quelque peu rudoyé, un jour récent, dans une réunion du groupe UDF, a lancé, en substance, qu'on ne lui avait jamais parlé sur ce ton et que ce n'était pas maintenant que cela allait commencer. Sa remarque a jeté *un froid... et une bonne moitié* des députés en dehors de la salle.

Les dirigeants du RPR ont une tendance naturelle à voir, dans tous les mouvements d'humeur de leur partenaire, des manigances giscardiennes matinées de noires arrière-pensées. Rares sont ceux qui admettent que les distances prises par les représentants de la confédération libérale traduisent, avec précocité, ce qu'un dirigeant néogaulliste appelle *« le sentiment diffus que les annonces de Balladur ne sont pas à la hauteur de la situation »*.

L'« obligé » de Jacques Chirac

Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée, a eu beau se féliciter de l'emprunt de 40 milliards de francs, qui était, selon lui, *« un élément important du redémarrage de la croissance »*, plusieurs députés ont eu quelques difficultés à comprendre pourquoi on augmentait le déficit budgétaire très peu de temps après avoir pris des mesures de rigueur pour tenter de le réduire. M. Balladur a désorienté son monde. Au mieux, on le soupçonnait d'un manque de préparation ; au pis, on s'inquiétait d'une absence de ligne. *« Cet homme ne pédalerait-il pas dans la semoule ? »*, s'est alors interrogé – faux naïf, mais vrai anonyme – un cacique du RPR. *La remarque tombait à* pic au moment où le chef du gouvernement demandait aux patrons de ne pas licencier, tout en laissant planer la menace de réductions d'effectifs dans la fonction publique par non-remplacement des départs en retraite.

Les interrogations des députés chiraquiens, encore confinées aux réunions du groupe, se sont accentuées avec la publicité faite autour de la poursuite du plan Armées 2000 de restructuration du dispositif militaire. Combinant la rapidité avec l'excès, pour donner satisfaction à ses troupes en les empêchant, parallèlement, de se mobiliser elles-mêmes, M. Pons a pris François Léotard, ministre de la défense, dans sa ligne de mire. S'agissait-il, alors, de donner un signal à M. Balladur, afin de lui faire toucher du doigt le mécontentement des députés de base, affectés, si l'on peut dire, par des réductions d'effectifs ou d'activités militaires ? Et tout état de cause, il est apparu très vite que le premier ministre risquait d'être la victime des missiles de M. Pons. Pour mettre un terme à la mutinerie, Jacques Chirac est intervenu, en personne et publiquement, en *indiquant qu'il faisait « doublement confiance »* au premier ministre et à son gouvernement, donc à M. Léotard, pour mener à bien le plan de réorganisation des armées. Rompez !

Le maire de Paris, qui « joue les pompiers avec une secrète satisfaction », selon un des ses « compagnons », fait en sorte que M. Balladur soit *« son obligé »*. Il choisit ses causes, du reste, avec soin. Prompt à réagir dans l'affaire militaire, il se fait beaucoup plus discret, pour le moment, dans celle du GATT, qui, avec son volet sur les oléagineux, vient une nouvelle fois de mettre le feu aux poudres. Tout au plus, le président du RPR s'est-il exprimé devant les députés néogaullistes, le 8 juin, pour mettre en évidence *« les concessions très importantes »* faites par les partenaires de la France. La réunion a été difficile.

Selon Pierre Lellouche, un proche du maire de Paris, elle a même été *« houleuse »* (*le Monde* du 10 juin), ce qui n'est pas l'avis de M. Pons. Le président du groupe reconnaît, toutefois, une montée de température qui n'est pas seulement due à la météo. La journée du mercredi 9 juin, de fait, a montré que M. Chirac n'avait pas totalement réussi à vaincre les réticences des nombreux élus ruraux qui, le week-end prochain, vont devoir affronter les remontrances de leurs amis et le mécontentement de leurs agriculteurs.

Effort d'explication insuffisant

Selon l'un de ces députés, la situation d'aujourd'hui trouve ses origines dans *« les ambiguïtés »* de la campagne électorale. *« Nous parlions*, dit-il, *réforme de la PAC, modification des accords du GATT, veto français, et les agriculteurs entendaient : remise en cause totale, aucune concession à nos partenaires. Nous mettions l'accent sur la concertation avec les agriculteurs, ils entendaient : alignement sur leurs positions. »* Face à des organisations agricoles qui font de la surenchère pour ne pas se faire « doubler » par la Coordination rurale et face à un monde paysan qui reproche son parisianisme au gouvernement, le pouvoir affronte la première crise sérieuse depuis plus de deux mois qu'il est en place. La grogne, l'incompréhension et l'amertume commencent à bouillir dans la cocotte-minute du RPR. *« La colère des députés n'explose pas contre quelqu'un*, confie un ministre. *C'était sous-jacent. Ils veulent s'exprimer, ils veulent dire quelque chose. »*

Pour prendre les devants, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du mouvement, s'est transformé en « VRP du RPR ». Il va à l'écoute des militants et de ceux qu'on appelle les socio-professionnels. *« Je sens l'inquiétude et l'incompréhension à l'égard du gouvernement*, affirme-t-il. *J'ai expliqué que l'inquiétude n'est pas fondée, et l'incompréhension, pas légitime. Il n'en demeure pas moins qu'une impression perdure : l'effort d'explication n'a pas été suffisant. Moi aussi, je dois faire mon autocritique. »* Au détour des termes convenus du langage officiel, il apparaît clairement que le RPR se cherche, ne sachant pas exactement encore quel est son statut.

Au bout du compte, le RPR est en train de prendre ses marques de parti au pouvoir. Mis à part l'intermède 1986-1988, les néogaullistes ont acquis, tant bien que mal, depuis 1981, une culture d'opposition. Si le rôle était inédit pour les anciens, il est quasiment inné pour tous les nouveaux, qui n'en ont pas connu d'autre. Alors que le premier ministre entre dans une zone de turbulences dont il est impossible de dire si elle sera durable ou passagère, il a un interlocuteur parlementaire qui n'a pas encore récupéré sa culture majoritaire.

Entre ces deux états, le RPR balance, oscillant entre le désir de donner des coups de gueule et la volonté de ne pas compliquer la tâche d'un gouvernement dont le chef est de la maison sans être, de toute évidence, de la famille. C'est bien là, en toile de fond, que se situe l'ultime problème du parti, *que personne ne veut regarder en face.*

Pressé par d'éminents ministres *RPR de prendre la tête d'une liste* d'union aux élections européennes, M. Balladur se contentera-t-il de n'être que le remorqueur de l'ambition présidentielle de M. Chirac ? M. Pons affirme qu'il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette entre les deux hommes. Au-delà des acteurs principaux, chacun sait le rôle que jouent les entourages dans des situations pareilles. Ce non-dit présidentiel n'est sûrement pas négligeable dans le type de relation qui se noue entre le premier ministre, le premier groupe de sa majorité et le parti qui le soutient, au moment où sa popularité reste à un niveau élevé et sa place à droite, dans la course élyséenne, la première. Comme le dit, par euphémisme, un de ses ministres : *« Cela ne peut pas ne pas avoir de conséquence, si le phénomène persiste. »*

OLIVIER BIFFAUD

□ **Edouard Balladur est « présidentiable » pour une majorité de Français.** – Une enquête de BVA effectuée les 4 et 5 juin auprès de 946 personnes et publiée dans le numéro de *Paris-Match* daté du 10 juin indique que 61 % des Français (53 % chez les sympathisants RPR et 78 % à l'UDF) souhaitent qu'Edouard Balladur soit candidat à l'élection présidentielle s'il *« obtient des résultats significatifs en tant que premier ministre »*, alors que 24 % (39 % chez les sympathisants RPR et 15 % à l'UDF) souhaitent qu'il soutienne Jacques Chirac. Une majorité de personnes interrogées (56 %) pensent que M. Balladur réussira à rétablir la situation économique, mais une autre majorité (53 %) jugent que le gouvernement ne *« répartit pas équitablement les efforts entre tous les Français »*.

Le bureau politique du RPR se penche sur le calendrier électoral

A l'exception, notamment, de Jacques Chaban-Delmas, Pierre Messmer, Jacques Toubon et Nicolas Sarkozy, les membres du bureau politique du RPR ont participé, mercredi 9 juin, à la première réunion de cette instance depuis son renouvellement, le 27 avril dernier. Placée sous la présidence de Jacques Chirac, en présence d'Edouard Balladur, la séance a été rapide.

Aucun débat de fond n'a eu lieu. En une heure, le bureau politique a engagé une discussion, dite « préparatoire », sur une éventuelle réforme du mode de scrutin pour les élections régionales et sur le calendrier électoral de 1995, année des consultations présidentielle, municipales et sénatoriales.

Alain Juppé, secrétaire général du mouvement et ministre des affaires étrangères, a précisé que, pour les régionales, *« l'idée générale est qu'il faut s'inspirer de la loi électorale municipale »*, afin de dégager des majorités tout en assurant la représentation des minorités. A propos du calendrier électoral de 1995, M. Juppé a rappelé que la *« tradition républicaine »* veut que les municipales, fixées en mars, aient lieu après la présidentielle, prévue en mai.

Le RPR souhaite donc que les municipales soient renvoyées à septembre, les sénatoriales, prévues ce mois-là, étant alors repoussées d'un trimestre pour permettre aux nouveaux conseils municipaux d'élire les grands électeurs sénatoriaux. La prolongation du mandat sénatorial nécessiterait le vote d'une loi organique. L'idée d'un regroupement des élections cantonales (deux tours) avec les élections européennes (un tour) en juin 1994 a aussi été évoquée.

Le parti néogaulliste a réaffirmé *« son plein et entier soutien »* à Claude Barate, membre du bureau politique et député des Pyrénées-Orientales, qui conduit la liste RPR-UDF arrivée en tête (29,41 %) le 6 juin au premier tour de l'élection municipale partielle de Perpignan. A la demande du bureau politique, Philippe Séguin, membre, lui aussi, de cette instance et président de l'Assemblée nationale, devait tenir, jeudi 10 juin à Perpignan, une réunion publique de soutien à M. Barate.

Enfin, une augmentation des adhésions a été annoncée, et il a été précisé que M. Balladur assistera, début septembre, à l'« université d'été » des jeunes du parti, où seront organisés des forums sur les grands thèmes de société.

O. B.

POINT

Trois projets contestés

les modalités d'entrée et d... beaucoup plus restrictiv...

POINT / LES ÉTRANGERS ET LA LOI

Trois projets contestés

Nationalité, contrôles d'identité, immigration. Moins de trois mois après le retour de la droite au pouvoir, trois projets de loi touchant les étrangers sont en passe d'être adoptés. Le texte le plus avancé est la réforme du code de la nationalité. Déjà approuvée par le Sénat en 1990 et par l'Assemblée nationale le 13 mai dernier, la réforme reviendra, mardi 15 juin, devant le Sénat.

Le projet de loi sur les contrôles d'identité, dont le texte a été durci par la commission des lois de l'Assemblée nationale, sera discuté, en première lecture, par les députés jeudi 10 et vendredi 11 juin.

Quant au projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, il sera défendu par Charles Pasqua devant les députés dès la semaine prochaine. La précipitation du gouvernement dans cette matière hautement sensible est conforme aux promesses de la campagne des élections législatives. En engageant cette réforme, le gouvernement entend interdire certaines fraudes (mariages de complaisance) et mettre fin à des pratiques qui choquent les Français, comme la polygamie. Hantée par ses projets avortés de la période 1986-1988 sur l'immigration et la nationalité, la majorité veut profiter de l'état de grâce de M. Balladur et de la paralysie dans laquelle se trouve la gauche.

Les textes en discussion sont, en réalité, très ambitieux puisqu'ils modifient l'ensemble des lois régissant la vie des étrangers. De nombreuses associations les accusent de fragiliser les immigrés et d'encourager la xénophobie.

Les contrôles d'identité préventifs, les restrictions au regroupement familial et au droit d'asile, les procédures accélérées d'expulsion et les nouvelles règles d'obtention de la nationalité pourraient entrer en application dès cet été, si le gouvernement tient son calendrier et si les textes ne sont pas contestés par le Conseil constitutionnel.

Des modalités d'entrée et de séjour beaucoup plus restrictives

Le projet de loi *« relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France »*, adopté par le conseil des ministres du 2 juin, doit être débattu à l'Assemblée nationale entre le 15 et le 18 juin. Saisi à la fin mai, le Conseil d'Etat avait critiqué certaines dispositions du texte jugées trop restrictives. Son avis n'a été que partiellement suivi par le gouvernement.

Ce projet de loi vise à limiter les trois principaux flux d'immigration – le regroupement familial, le mariage et l'asile, – et à faciliter les expulsions et les reconduites à la frontière.

Le texte réforme l'ordonnance du 2 novembre 1945 à propos des conditions de délivrance de la carte de résident de dix ans et des modalités de reconduite à la frontière et d'expulsion. Il ajoute aussi à cette ordonnance des dispositions sur le regroupement familial et sur le droit d'asile, qui relevaient jusqu'à présent de textes réglementaires. Enfin, le texte modifie plusieurs lois de portée générale : le code civil sur le mariage, le code pénal et le code de procédure pénale à propos de l'interdiction du territoire et du placement en rétention judiciaire, les codes de la Sécurité sociale, du travail, de la famille et de l'aide sociale sont aussi concernés à propos des mesures qui excluent les étrangers en situation irrégulière du bénéfice des prestations sociales.

■ **Les demandes d'asile seront davantage filtrées par le ministère de l'intérieur.** – Les demandes d'asile présentées sur le territoire seront filtrées par les préfets qui pourront refuser l'admission au séjour, notamment s'ils considèrent que la demande repose sur une *« fraude délibérée »* ou si le demandeur est passé auparavant par un autre pays européen signataire des accords de Schengen où il peut être renvoyé. Le ministre de l'intérieur pourra, en outre, refuser l'admission en France d'un demandeur d'asile se présentant à la frontière (une faible minorité), s'il estime sa demande *« manifestement infondée »*. Ces nouveaux obstacles devraient empêcher certains demandeurs d'asile de déposer un dossier à l'organisme compétent, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

■ ***Les étrangers auront davantage de difficultés pour faire venir conjoint et enfants.*** – Pour obtenir le regroupement familial, un étranger devra avoir séjourné régulièrement en France depuis deux ans au lieu d'un et disposer de ressources suffisantes. Pour le calcul de ces dernières, il ne pourra plus tenir compte des allocations familiales prévisibles. Son conjoint et ses enfants ne devront pas se trouver *déjà en France. L'étranger* ne pourra plus faire venir ses enfants en plusieurs fois sauf *« motifs tenant à l'intérêt des enfants »*. Le préfet n'autorisera le regroupement qu'après avis du maire de la commune de résidence. Le regroupement sera interdit aux étudiants et, en cas de polygamie, aux coépouses et à leurs enfants. En cas de séparation du couple, la carte de résident pourra être retirée à la femme qui avait rejoint son époux.

■ **La protection sociale sera supprimée aux étrangers en situation irrégulière, même s'ils travaillent.** – Les étrangers en situation irrégulière, s'ils ne peuvent prétendre aujourd'hui aux allocations familiales, peuvent, dans certains cas, bénéficier de l'assurance maladie s'ils ont un emploi. Le projet de loi vise à supprimer cette possibilité en exigeant des caisses de Sécurité sociale une vérification périodique de la régularité de leurs affiliés étrangers. Dans ce but, la Sécurité sociale aura accès au fichier des étrangers de la police, afin de radier ceux dont la situation est irrégulière. D'autre part, les aides sociales et médicales seront supprimées aux étrangers illégaux (sauf décision spéciale du ministre des affaires sociales) à l'exception de l'aide médicale hospitalière et de l'admission dans un centre d'hébergement.

■ ***La carte de résident sera plus difficile à obtenir.*** – Les étrangers en situation irrégulière mariés à un ressortissant français ou parents d'enfants français ne pourront plus obtenir de plein droit une carte de dix ans. Les enfants étrangers entrés en France avant l'âge de dix ans hors regroupement familial n'obtiendront plus de plein droit, à leur majorité, une carte de dix ans, pas plus que les enfants recueillis mais non adoptés. Les étudiants étrangers ne pourront plus transformer leur carte temporaire en carte de résident au bout de dix années de séjour. L'étranger polygame qui fait venir en France une deuxième femme ne pourra plus obtenir une *carte de résident, et pourra se voir* retirer une carte déja délivrée.

L'intervention des juges en cas de refus de délivrance ou de renouvellement d'un titre de séjour sera supprimée avec la disparition des « commissions du séjour des étrangers » instituées par la loi Joxe de 1989. *L'administration pourra toujours refuser un titre de séjour en cas de « menace pour l'ordre public »*.

■ **Les maires pourront suspendre la célébration d'un mariage « suspect » avec un étranger.** – En cas de mariage entre un ressortissant français et un étranger, le maire pourra différer pendant huit jours la célébration d'un mariage suspect *« en cas d'urgence »*, et demander au procureur de la République de surseoir au mariage pendant trois mois *« s'il existe des indices sérieux laissant présumer que le mariage n'est envisagé qu'en vue d'atteindre un résultat étranger à l'union matrimoniale »*.

Le conjoint étranger de Français n'obtiendra sa carte de dix ans qu'un an après le mariage, sauf si l'administration apporte la preuve que la *« communauté de vie effective »* a cessé. Pendant l'année suivant le mariage, il ne sera pas protégé contre la reconduite à la frontière

■ ***L'étranger reconduit à la frontière sera plus facilement placé en rétention.*** – En attendant son rapatriement forcé, l'étranger en situation irrégulière sera placé dans un centre de rétention *« s'il y a nécessité »* (au lieu de *« nécessité absolue »* aujourd'hui) *pendant sept* jours, et même pendant dix jours s'il ne présente aucune pièce d'identité. S'il refuse toujours de décliner son identité, l'étranger pourra être placé pendant trois mois en rétention par le tribunal correctionnel.

Il restera possible de former un recours suspensif contre un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. Mais toute possibilité de recours disparaîtra si l'étranger est passé par un pays de la CEE avant d'entrer irrégulièrement en France. Il pourra alors être *« remis aux autorités compétentes de l'Etat »* européen en question. En outre, une reconduite à la frontière sera *systématiquement* assortie d'une interdiction du territoire d'un an.

Les étrangers non ressortissants de la CEE peuvent, en principe, quitter le territoire à leur guise. Cependant, si cela apparaît nécessaire *« à la sécurité nationale »*, ils pourront être tenus de déclarer leur intention de le faire.

■ **Les expulsions.** – Certaines des protections dont bénéficient les étrangers installés depuis longtemps en France seront supprimées. Pourront ainsi être expulsés un étudiant résidant régulièrement depuis dix ans, un étranger marié depuis moins d'un an, un enfant vivant en France depuis l'âge de dix ans mais non entré par une procédure de regroupement familial. En cas de condamnation à cinq ans de prison ferme, la plupart des protections « sauteront ». Elle disparaîtront totalement si l'expulsion constitue *« une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou la sécurité publique »*.

L'étranger en instance d'expulsion continuera de pouvoir exercer un recours devant les magistrats de la commission d'expulsion. Cependant, ces derniers n'auront plus qu'un rôle consultatif, et ne seront plus consultés en cas d'*« urgence absolue »*.

D'autre part, un étranger normalement protégé (parent d'enfant français, conjoint de Français) pourra être interdit du territoire s'il est condamné par *« décision spécialement motivée au regard de la gravité des faits »*. Les parents étrangers d'un enfant français condamnés pour trafic de drogue pourront aussi être systématiquement interdits du territoire français (sauf simple condamnation pour consommation personnelle) et ne pourront plus demander à être « relevés » de cette interdiction s'ils se trouvent en France.

PHILIPPE BERNARD

L'obtention de la nationalité française sera soumise à de nouvelles conditions

La réforme du code de la nationalité adoptée en première lecture par les députés, jeudi 13 mai, est issue d'une proposition de loi déjà votée par le Sénat en 1990 sous l'impulsion de Charles Pasqua. Inspiré des conclusions de la commission de la nationalité présidée en 1987-1988 par Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, ce texte a été amendé non seulement par les députés mais aussi par le gouvernement qui en a durci le contenu, contrairement à son engagement initial. Voici les principales modifications apportées à la législation actuelle, dans l'état où se trouve le texte à la veille de son deuxième examen par les sénateurs, prévu le mardi 15 juin.

■ **Les parents étrangers d'enfants nés en France ne pourront plus demander la nationalité pour leurs enfants.** – Actuellement, les parents étrangers d'un enfant français peuvent obtenir pour lui la nationalité française par simple déclaration, à condition de justifier de cinq années de résidence habituelle en France. La réforme supprime cette possibilité, utilisée par les parents pour affirmer leur ancrage en France, et pour assurer la stabilité de leur propre situation, car un parent d'enfant français n'est pas expulsable (le projet Pasqua sur l'immigration supprime d'ailleurs cette protection si les parents sont condamnés pour trafic de stupéfiants).

■ **Les enfants nés en France de parents étrangers devront manifester la volonté de devenir français.** – Un enfant né en France de parents étrangers eux-mêmes nés à l'étranger ne deviendra plus français à dix-huit ans sans formalité s'il réside en France depuis cinq ans. Il pourra manifester *sa volonté d'acquérir la nationalité* française entre seize et vingt et un ans, s'il justifie d'une résidence en France pendant les cinq années précédant sa manifestation de volonté. Une information à propos de mode d'accès à la nationalité sera assurée dans les services publics comme les établissements d'enseignement, les caisses de Sécurité sociale et les collectivités locales. Si un jeune ne parvient pas à faire enregistrer sa demande de nationalité, il pourra, dès seize ans et sans l'autorisation de ses parents, former un recours judiciaire.

■ ***Une condamnation à six mois de prison ferme empêchera l'acquisition de la nationalité après dix-huit ans.*** – Si la volonté de devenir français est manifestée entre seize et dix-huit ans, aucun obstacle ne peut être opposé à un mineur délinquant (comme aujourd'hui). Mais si la manifestation de volonté a lieu entre dix-huit et vingt et un ans, le jeune étranger perd la faculté de devenir français s'il a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ou de reconduite à la frontière ou d'une interdiction du territoire pour usage *ou trafic de stupéfiants. La même* interdiction s'appliquera en cas de condamnation à une peine de six mois de prison ferme pour proxénétisme, trafic de stupéfiants, coups mortels, homicide volontaire, assassinat, ou *« atteinte à la vie ou à l'intégrité d'un mineur de moins de quinze ans, ou pour toute atteinte sexuelle à la personne d'un mineur de moins de quinze ans »*. Enfin, la condamnation à une peine quelconque pour un crime ou un délit contre la sûreté de l'Etat, ou lié au terrorisme, sera aussi un obstacle à l'acquisition de la nationalité.

■ **Il faudra attendre deux ans pour devenir français par mariage.** – Après le mariage avec un ressortissant français, l'étranger devra attendre deux ans pour obtenir la nationalité (au lieu d'un an dans la proposition initiale et de six mois actuellement ; entre 1973 et 1984, aucun délai n'était imposé). Le délai de deux ans sera supprimé en cas de naissance d'un enfant dont la filiation sera établie à l'égard des deux conjoints, que cette naissance ait lieu avant ou après le mariage.

■ ***Les enfants de parents algériens* nés avant l'indépendance ne seront plus automatiquement français à la naissance.** – Le double droit du sol fait de tout enfant né en France un Français de naissance si l'un de ses parents est lui-même né sur le sol français. Ce principe s'applique si l'un des parents est né en Algérie française avant l'indépendance du 3 juillet 1962. Avec la réforme, il ne vaudra plus que si le parent né en Algérie avant son indépendance réside habituellement en France depuis cinq ans. Cette disposition ne s'appliquera qu'aux enfants nés en France après le 31 décembre 1993. Symboliquement, cette disposition revient à ne plus considérer les Algériens d'avant l'indépendance comme des Français. Pratiquement, elle va obliger à contrôler systématiquement, à chaque naissance, la situation de tous les parents nés en Algérie avant 1962. Selon le gouvernement qui l'a déposé et défendu, cet amendement doit empêcher des femmes algériennes de venir accoucher en France à la seule fin d'obtenir la nationalité française pour leur enfant.

■ **Les enfants de parents nés avant l'indépendance d'anciennes colonies françaises (hors Algérie) ne seront plus français à la naissance.** – Les enfants nés en France de parents eux-mêmes nés dans d'anciennes colonies ou d'anciens territoires français (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Congo, Bénin, Centrafrique, Tchad, Mali, Gabon, Guinée, Madagascar, etc.) avant leur indépendance ne seront plus français à la naissance. Ce double droit du sol ne leur sera plus *appliqué à compter du 1ᵉʳ janvier* 1994.

■ **Les jeunes gens ayant une double nationalité devront effectuer leur service national dans leur pays de résidence.** – Actuellement, les jeunes Français titulaires d'une seconde nationalité (algérienne, israélienne, etc.) peuvent faire leur service national dans l'un ou l'autre des deux pays dont ils ont la nationalité, en vertu d'accords bilatéraux. Les députés ont posé le principe du service national dans le pays de résidence. Leur amendement marque la volonté d'éviter que les beurs puissent aller porter les armes en Algérie. L'application de cet amendement est liée à la renégociation des conventions bilatérales.

■ **La motivation des refus de naturalisation.** – Toute décision déclarant irrecevable ou rejetant une demande de naturalisation devra être motivée par l'administration.

Ph. Be.

Effectifs de personnes étrangères par nationalité, en 1990

en milliers

Nationalité	Effectifs
TOTAL	3 607,6
dont total CEE	1 308,9
dont total femmes	1 819,3
PORTUGAL	645,6
ALGÉRIE	619,9
MAROC	584,7
ITALIE	253,7
ESPAGNE	216,0
TUNISIE	207,5
TURQUIE	201,5
POLOGNE	46,3
YOUGOSLAVIE	51,7
AUTRES PAYS	780,7

Des contrôles d'identité renforcés

Dès son arrivée place Beauvau, *Charles Pasqua avait annoncé* sa volonté de modifier les textes qui régissent les contrôles d'identité. Dénonçant les limites qui *« entravent »* selon lui l'action de la police, *le ministre de l'intérieur* avait alors promis à sa majorité un *« dispositif juridique rénové »*.

■ ***De nouvelles possibilités de* contrôle en matière de police judiciaire.** – Ces contrôles, qui ont été encadrés par une loi de 1983 adoptée à l'initiative de Gaston Defferre, *sont aujourd'hui autorisés* si un indice révèle qu'une personne *« a commis ou tenté de commettre une infraction, se prépare à commettre un crime ou un délit, est susceptible de fournir des renseignements utiles à l'enquête en cas de crime ou délit, ou fait l'objet de recherches ordonnées par une autorité judiciaire »*. Le projet de loi du gouvernement ne modifie pas ce texte, mais il y ajoute une nouvelle possibilité de contrôle : sur instruction du procureur de la République, toute personne pourra être contrôlée par la police dans des lieux et pour une durée définis par le magistrat. Ce système s'inspire des dispositions qui permettent actuellement aux parquets de lancer de vastes opérations de contrôles d'alcoolémie sans qu'aucune infraction n'ait été constatée.

■ **Une extension des contrôles de police administrative.** – Ces contrôles dits « préventifs » qui interviennent avant même qu'une *infraction ait été commise ont été* réglementés par la loi « Sécurité et libertés » adoptée en 1981 à l'initiative d'Alain Peyrefitte. Les pouvoirs des officiers de police judiciaire, qui pouvaient effectuer des contrôles d'identité afin de *« prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment une atteinte à la sécurité des personnes et des biens »*, ont ensuite été légèrement réduits en 1983 : présenté par Gaston Defferre, le nouveau texte exigeait que ces contrôles aient lieu en cas de *« menace immédiate pour la sûreté des personnes et des biens »* et *« dans des lieux déterminés »*. Dès son retour au gouvernement, en 1986, la droite décidait toutefois de revenir au texte initial de la loi « Sécurité et libertés », qui n'a jamais été modifié depuis.

En dénonçant les *« entraves »* qui empêchent selon lui les policiers de *faire leur travail, le ministre de l'intérieur* ne songe pas au texte même de la loi mais à l'évolution de la jurisprudence. Les magistrats de la Cour de cassation ont en *effet posé quelques garde-fous en* exigeant dans un arrêt du 19 novembre 1992 que l'atteinte à l'ordre public soit *« directement rattachable au comportement »* de l'intéressé. Le simple « contexte » ou la perception d'un « sentiment » d'insécurité ne saurait donc justifier les contrôles d'identité envers de paisibles passants.

Pour contrer cette jurisprudence, le gouvernement a décidé de prendre le contre-pied exact de l'arrêt *de la Cour de cassation : le projet* de loi présenté par le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, prévoit que ces contrôles effectués *« afin de prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment une atteinte à la sécurité des personnes et des biens »*, pourront désormais avoir lieu *« quel que soit le comportement »* de la personne contrôlée. La commission des lois de l'Assemblée nationale, qui souhaite que la nouvelle rédaction ne donne pas prise à de nouvelles interprétations, *a encore élargi les possibilités* de contrôle en choisissant de les autoriser *« en toutes circonstances »*.

■ **Des dispositions destinées à compenser l'entrée en vigueur de la convention de Schengen.** – L'entrée en vigueur de la convention de Schengen, qui instaure des mesures de sécurité accompagnant l'ouverture des frontières intérieures de la Communauté, a été reportée *sine die* par le gouvernement. Le texte de Pierre Méhaignerie y fait toutefois clairement référence : *si le texte est adopté en* l'état, après l'entrée en vigueur de la convention, toute personne pourra être contrôlée si elle se trouve à moins de 30 kilomètres *d'une frontière ou dans un port*, un aéroport, ou un gare routière ou ferroviaire ouverte au trafic international. Là encore, la commission des lois a étendu les possibilités de contrôles : *en plus de ces* zones, la commission souhaite qu'ils puissent avoir lieu dans tous les départements comportant une frontière terrestre ou maritime.

ANNE CHEMIN

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

A la conférence internationale de Berlin

Le professeur Montagnier propose un nouveau traitement contre le sida

Le professeur Luc _Montagnier_ (Institut Pasteur de Paris) a présenté, jeudi 10 juin à la conférence internationale de Berlin sur le sida, les derniers résultats dont il dispose en vue d'une nouvelle forme de prise en charge thérapeutique de la maladie. Elle se fonde sur un _concept physiopathologique_ quelque peu différent de celui qui est communément admis, selon lequel le virus de l'immunodéficience humaine est la cause nécessaire, unique et suffisante du sida.

BERLIN

de notre envoyé spécial

Sans rejoindre, comme certains l'ont prétendu, les théories extrémistes et marginales de ceux pour qui le virus n'est pas vraiment nécessaire au développement de la maladie, le professeur Montagnier développe l'idée, depuis plusieurs années déjà, selon laquelle cette maladie immunitaire complexe résulte de l'infection virale, mais aussi de l'infection concomitante par d'autres micro-organismes, aux premiers rangs desquels les mycoplasmes. Ces derniers sont des bactéries d'un genre particulier, encore mal connues, situées le plus souvent à la surface des cellules qu'ils infectent. Ils sont d'abord des membranes, mais dotées du matériel génétique nécessaire à leur production d'énergie.

Cette théorie est confortée par le fait que certaines cellules du système immunitaire des personnes infectées meurent au terme d'un processus particulier, connu sous le terme d'apoptose, qui correspond schématiquement à une mort par « suicide programmé » de l'entité cellulaire. Tenue pour originale, ignorée ou contestée dans le monde *des spécialistes* du sida (1), cette perception de la physiopathologie est-elle sur le point d'être tenue pour crédible ? Est-elle surtout à même de déboucher sur des propositions thérapeutiques efficaces ?

Le professeur Montagnier a fourni, mercredi 10 juin à Berlin, une série de données qui justifient sa théorie. Elles la contredisent aussi sur certains points, mais lui permettent de proposer un nouveau schéma de thérapeutique médicamenteuse. Il a d'abord fait état d'une série d'observations biologiques effectuées sur les séropositifs dans son laboratoire par Marie-Lise Gougeon. Elles permettent de penser qu'un contact microbien préalable au contact avec le VIH facilite l'infection des cellules immunitaires par ce dernier. *« Il s'agit, selon moi, d'une donnée très importante, passée jusque-là inaperçue, et qui plaide en faveur de l'existence de cofacteurs ou de facteurs d'amplification de l'infection par le VIH*, nous a expliqué le professeur Montagnier. *Nous allons sur ce sujet adresser très prochainement une communication au* Lancet. »

Une « loupe » génétique

La seconde catégorie des nouvelles données présentées à Berlin concernent l'épidémiologie moléculaire. Elle est *a priori* moins convaincante : les travaux menés à partir de cette fantastique « loupe génétique » qu'est la technique de la PCR (qui permet d'amplifier la présence de fragments de génome *dans les cellules) n'ont permis de* retrouver la trace de mycoplasmes dans les lymphocytes que chez 10 % des personnes examinées séropositives, mais aussi chez des séronégatives. Comment comprendre dès lors que l'on postule que les mycoplasmes sont indispensables au développement de la maladie ? Sont-ils d'espèce différente ? Se situent-ils dans des zones encore non examinées ?

L'expérience thérapeutique est, quant à elle, plus enthousiasmante. L'équipe de l'Institut Pasteur a repris l'expérience qui avait permis l'isolement du virus il y a dix ans. Elle montre que dans des cultures de lymphocytes infectés par le VIH en présence de certains antibiotiques, la production virale se trouve bloquée. Sans parvenir encore à des conclusions claires, ces éléments conduisent le professeur Montagnier à proposer un traitement *« polychimiothérapique, intelligent et à la carte »* : il s'agit d'associer un antibiotique (dont le type ne peut être déterminé qu'après avoir étudié son activité sur des cultures cellulaires *in vitro*, la sensibilité variant selon les individus) un antiviral et un antioxydant (afin de bloquer les phénomènes d'apoptose).

Les premiers essais entrepris fournissent, semble-t-il, des résultats encourageants. Il reste néanmoins à poursuivre ce travail. La démonstration de l'efficacité d'une telle méthode impose encore de longs travaux, ne serait-ce que parce qu'elle s'écarte de sentiers par trop battus et se fonde sur une nouvelle approche physiopathologique de ce mystère médical que demeure, à de multiples égards, le sida.

JEAN-YVES NAU

(1) A noter la publication dans le dernier numéro de l'hebdomadaire américain *Science* de l'article « Apoptosis in AIDES » de Marie-Lise Gougeon et Luc Montagnier (*Sciences*, daté du 28 mai).

Les premiers résultats définitifs de l'essai « Concorde »

Les limites de l'AZT

Les premiers résultats définitifs de l'essai « Concorde » mené conjointement par le Medical Research Council anglais et l'Agence française de recherches sur le sida ont été rendus publics à Berlin. Le professeur Maxime Seligmann (hôpital Saint-Louis, Paris) a confirmé l'absence de bénéfice de la prescription précoce d'AZT chez les personnes séropositives ne présentant aucun des signes cliniques du sida.

BERLIN

de notre envoyé spécial

L'instant fut solennel. Seul sur la scène de l'immense salle principale du Centre international des conférences de Berlin, le professeur Maxime Seligmann a, mardi 8 juin, dans un silence tendu, rendu publics les résultats du plus important essai thérapeutique jamais conduit avec l'AZT, cette molécule de la multinationale pharmaceutique Wellcome et généralement tenue comme « la » médication du sida. *Tous ou presque avaient* encore en mémoire les résultats préliminaires publiés dans les colonnes du *Lancet* et rendus publics le 1er avril dernier (*le Monde* du 3 avril).

Des bénéfices peu évidents

Cet essai a duré d'octobre 1988 à décembre 1992. Au total, 1 749 personnes séropositives et asymptomatiques y ont participé par l'intermédiaire de soixante-treize centres spécialisés (trente-huit au Royaume-Uni et en Irlande et trente-cinq en France). Il s'agissait d'évaluer de la manière la plus objective possible quel bénéfice pouvait attendre de la prescription d'AZT une personne séropositive ne présentant aucun des signes cliniques de la maladie.

« Le message principal qu'il faut retenir est que nous n'avons pas pu mettre en évidence le moindre bénéfice quant à la survie des personnes concernées, a expliqué le professeur Seligmann. *Le seul bénéfice, tout à fait limité et très transitoire, avait déjà été mis en évidence dans certaines études américaines. Mais il n'est pas, en définitive, statistiquement significatif. »* En d'autres termes, rien ne justifie la prescription précoce d'AZT dans le cadre d'une monothérapie. A l'inverse, et contrairement à certaines simplifications abusives, les auteurs de l'étude ont répété à Berlin que rien dans leurs résultats ne permettait de soutenir que l'AZT n'avait aucun intérêt chez les personnes souffrant de manifestations cliniques de la maladie.

« Un profond trouble »

Au cours de la conférence de presse qui suivit la présentation de ces résultats, le professeur Seligmann se déclara *« véritablement désolé du fait qu'en dépit de toutes nos précautions, les résultats de l'essai « Concorde » aient pu provoquer un profond trouble chez de très nombreux patients »*.

Quelques minutes après la présentation officielle de l'essai « Concorde », la société Wellcome organisait dans son luxueux Press club, un peu banal *debriefing* qui, avec l'aide fort active du professeur Willy Rozenbaum (hôpital Rothschild, Paris) se réduisit rapidement à une attaque en règle de cet essai et, corollaire, à une promotion sans nuance des vertus actuelles de l'AZT. *« Au moment même où il a été conçu, l'essai « Concorde » était caduc*, a déclaré le professeur Rozenbaum. *Et voici que l'on répond aujourd'hui à des questions qui ne sont plus à l'ordre du jour. Comment les choses se passent-elles en pratique ? Lorsque chez un patient asymptomatique le nombre de lymphocytes CD4 commence à chuter sous la barre des 500, on se dit que cela ne doit pas continuer ; on donne de l'AZT et cela redonne un souffle au patient. Les CD4 remontent. Puis, quelques mois plus tard, quand ils baissent à nouveau, on dispose d'autres substances comme le DDI et, à nouveau, on redonne un souffle au patient. »*

Le professeur Rozenbaum estime qu'au total les résultats de l'essai « Concorde » ne sont pas adaptés *« à la réalité du terrain ». « Ce n'est pas, affirme-t-il, parce que l'on ne met pas en évidence des différences que celles-ci n'existent pas ! Personne ne dit que l'AZT est un produit fabuleux mais c'est toutefois un produit important, et nous ne sommes pas ici pour faire de la publicité. »*

J.-Y. N.

Une action musclée d'Act-Up Paris

BERLIN

de notre envoyé spécial

Une action musclée de l'association Act-Up Paris (1) a troublé, mercredi 9 juin à Berlin, la conférence sur le sida. Elle a eu lieu au stand de « L'espace France », qui groupe, sous l'égide de l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS), une quarantaine d'associations spécialisées.

Quelques dizaines de militants d'Act-Up – tee-shirts noirs, triangles roses – ont bousculé et agressé verbalement les membres de l'AFLS. Reprochant à l'agence gouvernementale de ne pas prendre l'exacte mesure de la gravité de l'épidémie, ils ont distribué des affiches reproduisant les photos de Jean de Savigny, directeur de l'AFLS, et de Françoise Varet, directrice adjointe. *« Ils ont tué mon ami*, expliquaient les affiches. *Ils doivent démissionner. »*

Act-Up réclame *« une réorientation complète de la politique de prévention du sida en France ». « Depuis quatre ans,* explique Christophe Martet, vice-président d'Act-Up Paris, *l'Agence française cède à toutes les pressions moralisatrices. Les homosexuels, les toxicomanes et les immigrés sont les grands exclus de ses campagnes en direction du grand public. »*

Les actions d'Act-Up ont été condamnées par les associations présentes (Aides, Arcat-Sida, Médecins du monde, France-Libertés, MAAVAR, SCRIPS, etc.). Françoise Varet a qualifié ces méthodes de *« fascistes »*. Elle rejoint néanmoins les critiques visant la faiblesse des crédits dont dispose l'agence et espère que le budget 1994 de 251 millions de francs, accepté par le cabinet de Simone Veil, ne sera pas demain remis en cause.

J.-Y. N.

(1) Emanation de Act-Up New-York, Act-Up Paris, créée en 1989, revendique environ trois cents adhérents, contaminés ou non, homosexuels ou pas. D'autres associations équivalentes ont été créées à Toulouse, Nice, Lyon et Lille.

Jean-Louis Langlais nommé délégué général à la lutte contre la drogue et la toxicomanie

Jean-Louis Langlais, cinquante-quatre ans, inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur depuis 1987, a été nommé, mercredi 9 juin en conseil des ministres, délégué général à la lutte contre la drogue et la toxicomanie. M. Langlais remplace à ce poste Georgina Dufoix, qui avait annoncé sa démission le 6 mai dernier (*le Monde* du 11 mai).

[Né le 24 mai 1939 à Argentat (Corrèze), Jean-Louis Langlais est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration publique (ENA). Nommé sous-préfet en 1967, il occupe successivement les postes de directeur de cabinet des préfets de l'Aube et de l'Eure. Chef de cabinet du ministre chargé des départements et territoires *d'outre-mer de janvier 1971 à juillet* 1972, il est nommé conseiller technique au cabinet de Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports de 1973 à 1976, puis au cabinet de Jean Lecanuet, ministre d'Etat chargé du plan et de l'aménagement du territoire de janvier à juin 1977. Il est alors appelé comme chargé de mission au cabinet de Raymond Barre à Matignon. Directeur de la jeunesse au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs à partir de février 1979, M. Langlais est nommé en juin 1984 chargé de mission à l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation. Trois ans plus tard, il est nommé inspecteur général.]

□ **Trois dispensaires parisiens vont fermer.** – *La Ville de Paris* a décidé de fermer, à partir du 5 juillet, trois dispensaires spécialisés dans la prise en charge des personnes affectées par des maladies pulmonaires, en *dépit de la recrudescence des cas de* tuberculose parmi les exclus du système de santé (plus de 8 500 cas de tuberculose ont été officiellement déclarés en France en 1992, dont 43 % *en Ile-de-France – 13 % des* tuberculeux sont des malades atteints du sida). La décision, qui concerne les dispensaires situés rue Omer-Talon (11e arrondissement), rue Lamblardie (12e) et rue Tiphaine (15e), a été prise en vue de *« redéploiements »*, a indiqué la Mairie de Paris.

□ **La vente du somnifère Halcion _interdite en Grande-Bretagne._** – *Le* gouvernement britannique a officiellement interdit, mercredi 9 juin, la commercialisation de l'Halcion (triazolam), en raison des pertes de mémoire et des effets secondaires psychiatriques qu'il est susceptible de provoquer. Cet hypnotique de la classe des benzodiazépines, produit par la firme américaine Upjohn, est le somnifère le plus vendu dans le monde. Le 4 octobre 1991, la vente de l'Halcion avait été temporairement suspendue en Grande-Bretagne en vue d'une enquête. En France, le somnifère avait été partiellement retiré du marché le 30 décembre 1991, l'interdiction ne touchant que les comprimés à 0,250 milligramme (dosage fort) (*le Monde* du 1er janvier 1992). Bien que jugé sain et efficace en mai 1992 par un comité d'experts médicaux américains, l'Halcion a été au centre d'une affaire criminelle aux Etats-Unis (*le Monde* du 17 novembre 1992).

SCIENCES

Le Muséum a deux cents ans

Suite de la première page

Ce dernier explique au visiteur *« les Projets de règlemens »* transmis en haut lieu depuis trois ans sans aucun résultat.

Lakanal comprend tout de suite l'intérêt du document, en extrait l'essentiel séance tenante *« sous la forme d'un projet de décret en quatre titres et vingt-quatre articles »*. Dès le lendemain 10 juin, d'accord avec ses collègues du Comité d'instruction publique, il présente le projet à la Convention, qui a pourtant à s'occuper de la guerre aux frontières et en Vendée, des émeutes qui ont éclaté dans plusieurs villes de province en réponse à la proscription des Girondins, etc. *« On se demande comment, dans un tel contexte, Lakanal parvient à lire son projet de décret. Celui-ci, passant complètement inaperçu, est voté sans difficulté aucune. Ainsi se trouve réglée en un quart d'heure une réforme que des années d'efforts n'avaient pu mettre en œuvre. »*

Né « à la sauvette », pourrait-on dire, mais bientôt enrichi de collections confisquées au roi, aux nobles et aux communautés religieuses, le nouveau Muséum, auquel un autre décret adopté par la Convention le 11 décembre 1794 ajoutera une ménagerie *promise à un grand développement*, est dirigé par l'assemblée des douze professeurs-administrateurs, chacun responsable d'un des douze « cours » dont certains remontent à la création du Jardin du roi. Ces douze cours concernent la minéralogie, la *« chymie »* générale, les arts *« chymiques »*, la botanique dans le Muséum, la botanique dans la campagne, la culture, trois aspects de la zoologie, l'anatomie de l'homme, l'anatomie des animaux et la géologie. A tout cela s'ajoute un cours d'iconographie naturelle.

Un triple rôle

Au fil de ces deux siècles d'existence, un certain nombre des douze cours originels, vite devenus des chaires-laboratoires, seront transformés, divisés ou supprimés. D'autres chaires seront créées pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles sciences. Dans le même temps, des laboratoires seront agrandis ou construits, et les galeries de minéralogie et de géologie seront ouvertes au public avec un grand succès.

Actuellement, le Muséum est fait d'une mosaïque de vingt-six laboratoires, dont la plupart sont dans le Jardin des plantes ou dans son voisinage immédiat. Mais l'anthropologie biologique, l'ethnologie et la préhistoire sont logées au Musée de l'homme. Tout comme le parc zoologique de Vincennes, ouvert en 1934, abrite l'essentiel du laboratoire de conservation des espèces animales. Il y a aussi des implantations extérieures telles que les laboratoires d'écologie générale de Brunoy (Essonne), l'Arboretum de Chèvreloup (Rocquencourt, Yvelines), l'Harmas de Fabre à Sérignan (Vaucluse), le jardin botanique exotique de Menton, le parc ornithologique de Clères (Seine-Maritime), le domaine de la Haute-Touche (à Azay-le-Ferron, Indre, où vivent de très nombreux cervidés), etc.

Le décret de la Convention a attribué au Muséum un triple rôle qui le différencie fortement des universités et qui en fait un organisme unique en France et même dans le monde : recherche fondamentale et appliquée ; conservation et enrichissement des collections *(voir l'encadré)* ; diffusion des connaissances à tous les publics. Au cours de ces *deux cents ans*, ces trois nobles fonctions du Muséum ont toujours été confirmées. Mais le ministère de l'éducation nationale qui en a la tutelle (partagée *depuis* peu avec le ministère de l'environnement) a toujours été d'une avarice mesquine avec ses musées (Muséum, Musée de l'homme (1), Musée national des techniques, Palais de la découverte) qui n'ont jamais eu de quoi se moderniser, ni même entretenir leurs extraordinaires patrimoines.

Ainsi, la grande Galerie de zoologie, inaugurée en 1889, a dû être fermée au public en 1965 pour état de délabrement avancé et dangereux. Elle est – enfin – *en cours de complète transformation* et devrait rouvrir à la fin de cette année sous le nom de Galerie de l'évolution. Depuis quelques années, dans le cadre des Grands Travaux, le Muséum a, en effet, bénéficié de crédits très importants dont tout le monde espère que la dureté des temps – et le changement de majorité – ne les tarira pas.

Comme on souhaite que la réforme des statuts du Muséum, bloquée depuis quelques semaines par le nouveau ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche François Fillon, soit enfin menée à bien de façon que l'établissement puisse jouer pleinement sa triple fonction et retrouver son rayonnement séculaire au lieu de s'épuiser en querelles intestines. Les statuts n'ayant que peu changé en deux siècles, procéder à leur réforme ne semble pas vraiment extravagant...

YVONNE REBEYROL

(1) Partie intégrante du Muséum, le Musée de l'homme est pourtant toujours compté comme musée « indépendant ».

Des collections inestimables

Plus de 100 millions d'insectes, 8,5 millions de plantes dans les herbiers, 2 millions d'invertébrés marins, 1,6 million d'invertébrés fossiles, 1 million de poissons, 500 000 roches, minéraux et objets divers, 300 000 oiseaux, 300 000 vertébrés fossiles, 120 000 mammifères, 90 000 reptiles et amphibiens, 65 000 crustacés, 50 000 œufs. Les collections du Muséum sont parmi les plus riches du monde. En outre, beaucoup de ces spécimens sont des « types », c'est-à-dire les références qui, pour les spécialistes de tous pays, sont les bases indispensables à l'identification des échantillons récoltés ici ou là. Ils ont donc une valeur irremplaçable pour de nombreuses branches des sciences naturelles.

A ces millions de « choses », s'ajoutent le million d' « objets » très divers réunis dans les collections du Musée de l'Homme, les 50 000 végétaux précieux et rares du Jardin des plantes (notamment les 2 000 espèces qui prospèrent au Jardin alpin) et de l'Arboretum de Chèvreloup, les 20 000 animaux vivants du zoo de Vincennes, de la ménagerie du Jardin des plantes, des parcs de Clères et d'Azay-le-Ferron. Plantes et animaux, rares pour nombre d'entre eux, sont autant de banques génétiques indispensables à maintenir la biodiversité dont l'espèce humaine a et aura tant besoin.

Il ne faut pas oublier non plus les 800 000 livres de la Bibliothèque centrale du Muséum qui compte aussi, parmi ses trésors, l'extraordinaire collection, commencée par Gaston d'Orléans (1608-1660), des 6 000 vélins. Ces vélins, qui représentent des plantes ou des animaux, sont tout autant des œuvres d'art que des documents scientifiques.

Y. R.

RELIGIONS

□ **L'institut musulman de la Mosquée de Paris formera des imams à la rentrée d'octobre.** – M. Dalil Boubakeur, recteur de l'institut musulman de la Mosquée de Paris, a confirmé, mardi 8 juin, son intention d'ouvrir, à partir du 1er octobre, un cycle d'études destiné à former des imams. Les étudiants seront choisis parmi des musulmans vivant en France. Le développement de la religion islamique entraîne l'ouverture de lieux de culte de plus en plus nombreux. Or, explique M. Boubakeur, *« il existe des carences dans les formations ou l'information du personnel religieux en France, ainsi que des difficultés à faire venir des imams de pays hors de France, par exemple au moment du Ramadan. »*

120 000 exe

120 000 exemplaires en un mois

JACQUES
ATTALI

Verbatim

I
1981—1986

Fayard

966 p.
195 F

FAYARD

JUSTICE

L'affaire du sang contaminé devant la cour d'appel de Paris

Le dossier du professeur Netter

Selon la chronologie insolite en usage devant la cour, c'est la défense du docteur Jean-Pierre Allain – premier à faire appel du jugement – qui s'était exprimée en priorité, suivie par les avocats des plaignants et par le procureur général. Depuis mercredi 9 juin, devant la cour d'appel de Paris, la parole est à nouveau à la défense avec les plaidoiries des avocats des professeurs Robert Netter et Jacques Roux, qui devaient être suivies jeudi par celles des défenseurs du docteur Garretta, alors que le conseil du docteur Allain exercera son droit de réplique.

Le bâtonnier Gérard Cahn est perplexe. Son client, le professeur Robert Netter, directeur du Laboratoire national de la santé, a été relaxé par le tribunal des poursuites engagées pour « non-assistance à personne en danger » et n'avait pas réagi, jusqu'au moment où le docteur Allain a fait appel du jugement le condamnant à quatre ans de prison, dont deux avec sursis. Or l'avocat général a demandé la confirmation du jugement pour tous les prévenus, sauf à l'égard du professeur Netter, réclamant une peine d'un an de prison avec sursis contre un prévenu qui n'apparaissait pas directement concerné par l'appel du parquet.

Alors, le bâtonnier Cahn ne comprend pas la démarche de l'accusation et s'étonne : *« Les premiers juges auraient parfaitement jugé trois prévenus et auraient fait un mauvais jugement pour le professeur Netter ? J'aurais préféré que l'on explique clairement à la cour pourquoi l'appel général a été diligenté au lieu de s'engouffrer dans un trou de souris, après avoir demandé la confirmation pour tout le monde. »*

Le jugement convenait très bien au bâtonnier qui commence par le justifier en utilisant un argument révélateur du changement de ton entre le procès correctionnel et l'audience de la cour d'appel : *« Rappelez-vous, il y avait en 1992, lors du premier procès, une opinion publique et une pression médiatique très fortes. Si le professeur Netter a été relaxé, c'est que le dossier est bien vide et bien inconsistant en ce qui le concerne. »*

Il faut cependant plaider le fond, et l'avocat s'attache à démontrer que les juges correctionnels avaient bien eu raison de constater, pour prononcer la relaxe, que son client avait transmis au directeur général de la santé une correspondance du docteur Garretta lui révélant le degré de contamination des produits sanguins, courrier qu'il avait également transmis au docteur Weisselberg, conseiller technique du secrétariat d'Etat à la santé. *« Weisselberg n'a pas transmis au ministre, il s'est dit : c'est une querelle d'experts, je classe ! »*

Erreur commune et responsabilité individuelle

Après une argumentation juridique sur la non-assistance à personne en danger, le bâtonnier exploite un argument fourni récemment par les juridictions administratives. Dans son arrêt du 9 avril 1993, le Conseil d'Etat a estimé que l'administration était informée des risques de contamination et de l'efficacité du chauffage des produits sanguins à partir du 22 novembre 1984, et qu'il lui appartenait donc d'interdire la distribution des produits contaminés par arrêté ministériel. *« Comment me dire à moi qu'il faut que j'alerte, en mars 1985, quelqu'un qui est au courant depuis novembre 1984 ? »*, s'exclame le bâtonnier, en risquant cette métaphore : *« C'est comme si on me disait qu'il faut que j'appelle les pompiers alors qu'il y a longemps qu'ils sont sur les lieux. »*

Méthodique, le bâtonnier évoque aussi le contexte général d'une affaire qu'il résume en déclarant : *« Tout le monde s'est trompé. Tout le monde a fait le mauvais choix. Un mauvais choix résultant d'une erreur commune. Mais est-ce que cette erreur commune permet de faire glisser vers des responsabilités individuelles ? »* Le bâtonnier Cahn comprend la douleur des victimes et la colère de l'opinion publique. Mais il rappelle : *« La justice juge. Elle ne donne pas une opinion. Elle n'est pas là pour faire plaisir à l'opinion. Nous sommes dans la sérénité, loin des bruits de foule et d'une opinion souvent versatile. »*

Sa voix résonne encore quand Mᵉ Evelyne Meyer commence la défense du professeur Jacques Roux, directeur général de la santé. Avec rigueur, elle tente de briser les certitudes de l'avocat général en soulignant, pour chaque étape du dossier, le doute des scientifiques. Doute sur le sida, à son début, doute sur la contamination, doute sur l'efficacité du chauffage, et doute sur la *surcontamination*. Mais elle évoque aussi le climat qui entoure cette affaire : *« Les parties civiles ont demandé que le procès soit enregistré pour figurer parmi les archives nationales. L'histoire fera bonne justice. Quand le bruit, la fureur seront apaisés, on pourra faire la part du drame et la part du scandale. »*

MAURICE PEYROT

Au procès des initiés de l'opération Pechiney-Triangle

L'ombre de Roger-Patrice Pelat

La 11ᵉ chambre correctionnelle du tribunal de Paris s'est intéressée, mercredi 9 juin, aux achats de l'action Triangle par Roger-Patrice Pelat, qui ont généré en novembre 1988 une plus-value frauduleuse de 6,5 millions de francs. L'ami du président de la République est décédé en mars 1989.

Même Bertrand Godbille *n'avait jamais entendu parler du* titre Triangle Industries. Dirigeant de la banque Hottinguer, il gérait pourtant le portefeuille de quelque huit cents fortunes. Mais il le dit tout net au tribunal : *« C'est le genre de valeur dont on ne rêve pas la nuit. »*

Bertrand Godbille, quarante-neuf ans, se rappelle parfaitement de ce 15 novembre 1988 au soir, lorsque son ami et voisin d'immeuble Roger-Patrice lui téléphona pour passer un ordre d'achat du titre Triangle Industries, sur le marché hors cote de New-York. *« Habituellement,* explique-t-il au tribunal, *M. Pelat m'appelait et me disait :* « Achetez-moi du Saint-Gobain, de la Générale des eaux ». *Ce jour-là, il m'a dit d'acheter du Triangle... J'en ai acheté en fonction de la qualité de la valeur.*

– Que saviez-vous de cette qualité ?, demande la présidente Claude Nocquet.

– Rien, répond le banquier.

– Comment avez-vous alors procédé ?

– Je n'ai acheté que dix mille titres » .

Soit environ 600 000 francs. Côté cour, un placement de père de famille, à hauteur de 1 % du portefeuille d'actions de la famille Pelat. Côté jardin, un achat d'initié qui ne pouvait échapper à la direction de la banque Hottinguer. *« Nous avions déconseillé cet achat à M. Pelat qui nous a dit avoir des informations. »*

C'est ce que Bertrand Godbille, parfait dans son rôle, appelle un *« ordre d'achat insolite »*. Suffisant pour déclencher une légère *alarme et mériter une réunion* des responsables de la banque. Même si, quelques mois plus tard, devant le juge d'instruction, Jean-Philippe Hottinguer tentera vaillamment de disculper son *client, allant jusqu'à parler d'un « vieux monsieur qui ne comprenait pas qu'il s'apprêtait à faire quelque chose d'illégal »*.

L'étrange société Elco

Un vieux monsieur tout de même assez vert et dont la banque Hottinguer connaissait parfaitement les bonnes fréquentations : *« Il déjeunait tous les deux jours avec... je ne sais pas qui... »* La présidente interroge : *« Il avait des relations ?*

– Oui. »

Un vieux monsieur *plus audacieux* avec une autre de ses « banques », la société suisse Experta Treuhand. Car le lendemain de son appel à la banque Hottinguer, il joint l'établissement et *lui* demande d'acheter 20 000 titres. Le ministère public note alors que, *« à l'inverse de son absence d'intérêt sur les conditions d'exécution des instructions qu'il avait données à Bertrand Godbille »*, Roger-Patrice Pelat suit régulièrement l'évolution de son coup de Bourse.

Plus étrange, une société de droit panaméen répondant au nom d'Elco abritera, dès le 16 novembre, l'opération réalisée par l'initié. *« Il semble que cette société ait servi de relais pour abriter sa seconde série d'achats et peut-être le bénéficiaire,* avance la présidente Claude Nocquet. *Mais cela, nous ne le saurons jamais ! »*

Nous savons en revanche qu'il conseilla au même moment à Isabelle Pierco, une amie, de s'intéresser au titre Triangle, ce qu'elle fit. *« Je note que les dernières lettres de son prénom et de son nom correspondent à celui de la société panaméenne »*, relève la présidente. Mais c'est pour ajouter aussitôt : *« On ne peut rien en déduire. »* Ainsi passe l'ombre de Roger-Patrice Pelat.

Lassé par l'audience, Samir Traboulsi consulte dans son coin les cours des devises étrangères sur un terminal Reuter de la taille d'une carte de crédit. Brusquement, Claude Nocquet s'inquiète : *« Vous enregistrez les débats ?*

– Non, non, madame la présidente. C'est mon écran », répond le financier. Les cours de la Bourse n'attendent pas : Samir Traboulsi confesse qu'il perd.

LAURENT GREILSAMER

□ **Alain Boublil remplacé au conseil d'administration d'Usinor-Sacilor.** – Alain Boublil, ancien directeur du cabinet de Pierre Bérégovoy en 1988 et inculpé dans l'affaire des délits d'initiés liés au rachat de Triangle par Pechiney, est évincé du conseil d'administration d'Usinor-Sacilor où il avait été nommé en 1991. Un décret du 1ᵉʳ juin, publié au *Journal officiel* du 4 juin, a annoncé son remplacement par Philippe Gallin, PDG de Garrett SA (groupe Allied-Signal). M. Boublil demeure directeur général adjoint de Framatome, poste auquel il avait été nommé en juin 1991.

Après les affirmations du centre Simon-Wiesenthal

L'avocat de Paul Touvier assure que son client est toujours en France

Paul Touvier est-il toujours sur le territoire français ? Le centre Simon-Wiesenthal de Jérusalem, spécialisé dans la « traque » des anciens nazis affirmait, mercredi 9 juin, que l'ancien chef de la milice lyonnaise s'était enfui au Canada au mois de mai. Cette affirmation a été aussitôt démentie par l'avocat de Paul Touvier, Mᵉ Jacques Trémolet de Villers.

Interrogé par *le Monde*, jeudi 10 juin, Mᵉ Trémolet de Villers a vivement réagi à ce qu'il qualifie de *« désinformation systématique »* qui, selon lui, *« confine à l'odieux et au ridicule ». « M. Touvier est en France, plus précisément en région parisienne »*, assure le défenseur de l'ancien chef de la milice de Lyon avant de préciser : *« Paul Touvier est un vieux monsieur malade. Je ne vois pas comment il aurait pu partir au Canada. N'importe qui lance une rumeur et tout le monde la reprend. C'est effrayant. Dans ce pays, il n'est plus possible de juger quelqu'un sereinement. »* L'avocat précise qu'il ne s'est pas entretenu avec son client à propos de cette polémique.

Depuis l'arrêt de non-lieu rendu par la chambre d'accusation de Paris, le 13 avril 1992, qui avait provisoirement « blanchi » Paul Touvier de tout crime contre l'humanité, ce dernier n'est plus astreint à aucun contrôle judiciaire. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles, en renvoyant finalement Paul Touvier, le 2 juin, devant la cour d'assises des Yvelines pour crime contre l'humanité, n'a pas modifié cette absence de contrôle.

Toute nouvelle mesure dépend à ce jour de la Cour de cassation, devant laquelle l'ancien chef milicien s'est pourvu. On précise au cabinet du ministre de la justice que la protection physique de Paul Touvier relève exclusivement de la police. Mᵉ Trémolet de Villers nous a indiqué n'avoir demandé aucune protection pour son client.

□ **Philippe Bidart de nouveau condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.** – Le chef de l'organisation clandestine basque Iparretarrak, Philippe Bidart, a été condamné, mercredi 9 juin, à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises spéciale de Paris, pour le meurtre du gendarme Roger Buschmann, le 25 août 1987 à Biscarosse (Landes). Philippe Bidart, âgé de quarante ans, avait déja été condamné à la même peine en novembre 1992 pour le meurtre de deux CRS à Saint-Etienne-de-Baigorry (Pyrénées-Atlantiques). Sa compagne, Lucienne Fourcade, vingt-neuf ans, a été condamnée à cinq ans de prison dont quatre avec sursis, pour complicité du vol avec arme de la voiture de touristes allemands avec laquelle le couple avait pris la fuite à Biscarosse. La jeune femme ne retournera pas en prison, sa peine ayant été confondue avec celle de quatre ans dont trois avec sursis, déjà exécutée, que lui avait infligé, en mars 1991, le tribunal correctionnel de Paris pour association de malfaiteurs.

□ **L'assassin présumé de René Bousquet mis en examen et placé sous mandat de dépôt provisoire.** – Christian Didier, l'homme qui s'est lui-même accusé du meurtre de l'ancien secrétaire général de la police du régime de Vichy, René Bousquet (*le Monde* du 10 juin), a été mis en examen et placé sous mandat de dépôt provisoire pour deux jours, mercredi 9 juin, par Mᵐᵉ Chantal Perdrix, juge d'instruction au tribunal de Paris. Christian Didier, quarante-neuf ans, doit comparaître, vendredi 11 juin, devant un juge délégué qui décidera de son éventuelle mise en détention.

□ Rectificatif. – Contrairement à ce qu'indiquait notre récit de la « conférence de presse » tenue par Christian Didier dans un hôtel des Lilas (*le Monde* du 10 juin), nos confrères de *Libération* sont arrivés peu avant midi et demi, et non peu avant treize heures, dans la chambre d'hôtel où s'exprimait l'assassin présumé de René Bousquet et où ils ont pu alors recueillir l'essentiel de ses « aveux ». Christian Didier a en effet repris ses explications avant d'être interpellé, mardi 8 juin vers 13 h 15, par les policiers.

ENVIRONNEMENT

Chef de file des opposants au tunnel du Somport

Eric Petetin est condamné à 9 mois de prison ferme

Il ne fait pas bon s'opposer à la construction du tunnel du Somport : condamné le 1ᵉʳ juin par le tribunal correctionnel de Pau à un mois de prison ferme, Eric Petetin, le chef de file des opposants au *tunnel du Somport, a du coup* perdu le bénéfice du sursis dont il bénéficiait pour des condamnations antérieures. Au total, ce sont donc neuf mois de détention que le militant anti-tunnel devra purger à la *maison d'arrêt de Périgueux* (Dordogne), où il a été incarcéré le 8 juin.

Neuf mois de prison pour quel délit ? Eric Petetin a seulement accumulé les fautes. D'abord, il s'affiche marginal : guide de randonnée et berger à ses heures, il habitait – avant qu'on y mette le feu – dans un wagon de chemin de fer. Et il se promenait parfois avec des plumes d'Indien dans les cheveux. Ensuite, il s'est débattu lorsque la maréchaussée a voulu le faire déguerpir du site du chantier, ce qui a occasionné un bris de lunettes et un bris de glace de fourgon de gendarmerie. Enfin, nullement découragé par ses séjours en prison, il a escaladé une clôture pour planter des arbres sur le chantier du tunnel, avec l'aide de tous les protecteurs de l'ours des Pyrénées.

En était-ce trop, dans un département qui a fourni quatre ministres à l'actuel gouvernement (Mᵐᵉ Alliot-Marie, MM. Bayrou, *Douste-Blazy et Lamassoure), tous* partisans du tunnel au nom de la liaison entre Pau et Saragosse ? Eric Petetin a-t-il le tort de lutter presque seul contre tous, à un moment où, en outre, l'écologie politique est considérée comme hors jeu ? Il est donc en prison pour des mois, comme un dangereux délinquant.

ROGER CANS

Une menace pour les feuilles des arbres

Pullulation de chenilles en Corse et dans le Haut-Rhin

Les communes de Pino en Corse (sur la côte nord-ouest du cap Corse, à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Bastia) et de Liepvre (dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, Haut-Rhin) sont envahies par des chenilles. Il s'agit des larves d'un papillon de nuit, *Portethria dispar,* communément appelé bombyx disparate, ou disparate, ou zigzag (en Suisse), ou bombyx spongieux, qui dévorent allègrement les feuilles des arbres, en particulier, celles des chênes verts.

Le mâle est très différent de la femelle. *Le premier est brun foncé* avec des dessins noirs en zigzags et il n'a que 35 millimètres d'envergure. Il ne vole que le jour recherchant le femelle cachée dans les feuillages mais émettant des phéromones attractives. La seconde est blanc crème avec les mêmes zigzags bruns noirâtres ; elle est sensiblement plus grande (55 mm d'envergure) ; elle porte à l'extrémité de l'abdomen une bourre de poils mordorés *dont elle recouvre ses* œufs bien rangés en plaquettes faisant penser à de minuscules éponges ou à de la feutrine. Elle ne vole que la nuit pour pondre.

La chenille, qui est longue de 4 ou 5 centimètres, porte des touffes de poils assez longs et son corps est agrémentés de taches (les spécialistes parlent de verrues) rouges et bleues. Pendant sa vie d'un mois, la chenille de bombyx disparate se nourrit avec beaucoup de voracité de feuilles d'arbres avec une prédilection *pour les feuilles de tous* les chênes. Au contraire, les adultes (les papillons) ne mangent pas pendant leurs quinze jours de vie et n'ont même pas d'organes buccaux : ils vivent sur les réserves *accumulées lorsqu'ils étaient au* stade de chenilles.

Les pullulations de chenilles des bombyx disparates sont cycliques, se produisent à peu près tous les dix ans et sont probablement liées à des facteurs météorologiques et aux cycles particuliers de ses prédateurs et parasites, entre autres. Le remède traditionnel et inoffensif pour l'environnement était l'échenillage, c'est-à-dire la collecte chenille par chenille faite à la main. L'échenillage était obligatoire au moins jusqu'au siècle dernier. Mais il représentait un gros travail et semble être tombé en désuétude.

Y. R.

□ **Alerte à la pollution à Rome.** – Le vice-commissaire de Rome, Giovanni Balsamo, a lancé, mercredi 9 juin, un appel à la population pour que les enfants et les vieillards ne sortent pas entre 13 heures et 16 heures en raison de la pollution. Avec la chaleur et l'humidité qui règnent sur la capitale italienne, l'oxyde d'azote de la pollution automobile se transforme en ozone, ce qui pourrait incommoder les personnes sensibles. Les taux de pollution, toutefois, n'ont pas atteint le seuil de dangerosité nécessitant des limitations à la circulation automobile. – *(AFP.)*

□ **Accident dans une centrale nucléaire américaine.** – Cinq employés de la centrale à eau bouillante de Quad Cities, située près de Cordova dans l'Illinois, ont été brûlés par de la vapeur radioactive. L'accident, qui *aurait eu lieu le 9 juin dans l'un* des bâtiments du réacteur N1, serait dû à l'explosion d'un système de sécurité faisant l'objet d'un essai mensuel. L'un des *employés de la centrale aurait été* brûlé à 30 %, les quatre autres seraient dans un état satisfaisant. Cet accident, qui n'a pas affecté le fonctionnement de la centrale *n'a, selon la direction de la centrale,* donné lieu à aucun relâchement de radioactivité dans l'environnement. – *(AFP.)*

Bernard Prévost nouveau directeur de l'administration pénitentiaire

Bernard Prévost, actuel préfet de la Nièvre, devait être nommé en conseil des ministres, mercredi 9 juin, directeur de l'administration pénitentiaire. Il succédera à ce poste à Jean-Claude Karsenty, inspecteur général de l'administration, qui avait été nommé directeur de *l'administration pénitentiaire* en octobre 1990.

[Né le 15 mars 1943 à Lille (Nord), Bernard Prévost, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, est titulaire d'un certificat d'études littéraires générales et d'un diplôme d'état-major. Officier de l'armée active en 1964, Bernard Prévost est devenu en 1975 aide de camp du ministre de la défense, Yvon Bourges, avant d'être détaché en qualité de sous-préfet en 1978. Directeur de cabinet du préfet du Finistère de 1978 à 1979, sous-préfet de Saint-Martin-Saint-Barthélemy (Guadeloupe) en 1980-1981, secrétaire général de préfecture de la Haute-Marne en 1981 et secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales en 1982, Bernard Prévost a été conseiller à la mission française de coopération au Sénégal de 1984 à 1986. Secrétaire général de la préfecture de Seine-Saint-Denis de 1986 à 1988 avant d'être nommé sous-préfet de Dunkerque en 1989, M. Prévost était devenu préfet de la Nièvre en novembre 1992.]

SPORTS

□ **FOOTBALL : le site définitif du Grand Stade sera choisi fin juillet.** – La décision définitive concernant *le site du Grand Stade pour la* Coupe du monde de football 1998 en France sera prise fin juillet par le gouvernement, a déclaré mercredi 9 juin à Paris Joao Havelange, président de la Fédération internationale de football (FIFA), deux jours après une rencontre avec Edouard Balladur. Le choix interviendra une vingtaine de jours après la fin de l'appel d'offres auprès des quatre candidats investisseurs pour Sénart (*le Monde* du 14 mai). Par ailleurs, Fernand Sastre, coprésident avec Michel Platini du comité d'organisation de la Coupe du monde, a confirmé que neuf ou dix stades (le Grand Stade, le Parc des Princes, Marseille et six ou sept enceintes à choisir parmi celles de Lens, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Saint-Etienne, Strasbourg), d'une capacité minimale de 40 000 places chacun, seraient retenus pour accueillir les cinquante-deux matches de la phase finale.

SOCIÉTÉ

La France qui planche

II. – *La machinerie du bac*

Plus de trois *millions* de jeunes sont mobilisés, cette *année encore*, par les examens et les concours (*le Monde* du 10 juin). Parmi eux, les aspirants-bacheliers forment le plus gros des bataillons et ouvrent les épreuves écrites, vendredi 11 juin, avec la philosophie.

« C'est un miracle ! » Nul n'ignore la joie du bachelier reçu, *collante* en main. Mais connaît-on celle de l'organisateur, une fois les *épreuves terminées* ? Du chef d'établissement-centre d'examen à l'ancien conseiller du ministre, l'antienne est la même. *« C'est un miracle ! »* Le dieu bac les bénisse ! Chaque année, sans cesse remettant leur ouvrage, les Sisyphes anonymes de la grande machinerie ressortent de l'épreuve comme des miraculés.

Le bac est ainsi. Monument à reconstruire tous les ans, à l'identique ou presque, sauf en cas de ravalement ministériel. Ainsi, vendredi 11 juin, 561 815 candidats aux *baccalauréats généraux et* technologiques ouvriront le bal des épreuves écrites de la session 1993 par la philosophie (1). Mais on a déjà en tête la composition des commissions d'élaboration des sujets de 1994 !

Les professeurs cobayes

Au prêt-à-examiner américain, avec ses banques de sujets et ses batteries de questionnaires à choix multiples (QCM), la France préfère la confection artisanale. Le bac *made in France* commence par le *choix des faiseurs de sujets*, qui travailleront en commissions pour ce « devoir national » (et bénévole). Faire un sujet du bac, c'est comme la Légion d'honneur, ça ne se demande pas, mais ça ne se refuse pas. *« Ça nous tombe un jour dessus, sans prévenir*, explique un professeur de lettres grenoblois. *On s'étonne, puis on se met au travail. Quatre ou cinq réunions le mercredi après-midi. A deviser, ajouter, retrancher, peaufiner. On élimine. Certains, manifestement, n'ont fait que compulser les annales ! »* Cela prend l'automne.

Puis vient l'hiver. Le temps des filtrages successifs, pour garder la crème. Certaines académies (2) testent la *qualité des produits en utilisant des cobayes* : professeurs chargés de plancher, dans les meilleurs délais. Top chrono. *« Si je vois que le cobaye met trop de temps, j'élimine »*, explique un recteur. C'est à lui que revient le privilège de trancher. De garder « *le* » sujet, d'en prévoir un « de secours », puis un autre pour la session de septembre. Un inspecteur général veille au grain, *« à l'adéquation au programme »*. Les inspecteurs, le recteur, le chef du service des examens, sont les seuls initiés. Dans les imprimeries des rectorats, à l'imprimerie du Service interacadémique des examens et concours d'Arcueil pour l'Ile-de-France (SIEC), à l'Imprimerie nationale, on a l'habitude de garder le secret. *« Pensez ! On en voit tellement... »*

Imprimés en mars ou en avril, les sujets dormiront au coffre-fort du rectorat. Entre-temps, il aura fallu organiser, planifier, gérer le temps et les espaces. En 1992, dans *une fiction hyperréaliste*, Guy Bourgeois, actuel directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale, prédisait : *« Le baccalauréat 1992 n'aura pas lieu (3). »*

Le vivier des surveillants

Le pronostic était bien vu : début avril, à deux mois de l'examen, on manquait de tables pour 13 000 candidats d'Ile-de-France. Les responsables du SIEC, qui jonglent avec les calendriers, se souviennent de nuits à n'en plus finir pour tenter de s'organiser. Comme un malheur n'arrive jamais seul, le premier ministre d'alors, Edith Cresson, *avait exigé que l'on* retarde les dates du bac et qu'on laisse les collèges achever normalement leur troisième trimestre. Il fallut donc *in extremis* avoir recours aux établissements privés sous contrat (qui ne pouvaient jusqu'alors « héberger » les épreuves) et accorder aux professeurs de l'enseignement privé sous contrat, dans la foulée, la possibilité de corriger les épreuves. Crime de lèse-laïcité pour certains, allait-on *désormais* composer sous un crucifix ?

Cette *année, les cent vingt* personnes mobilisées en permanence, pour le seul baccalauréat, au SIEC d'Arcueil « gèrent » 118 601 candidats dans 1 045 centres d'examen (dont 26 privés), où collaboreront ponctuellement 16 000 enseignants-examinateurs et des milliers d'agents, parmi lesquels les surveillants. Le SIEC a son vivier. Des enseignants retraités, instituteurs *automatiquement contactés* à leur départ, mais aussi des habitués, d'anciens policiers, et une filière de cheminots.

Pour *organiser le puzzle des 684* jurys, il aura fallu intégrer les options, notamment les langues rares... soit 56 choix possibles, dont l'albanais, le swahili ou l'arménien ! D'où ces inévitables regroupements de candidats qui font rager plus d'un lycéen, obligé, après examen approfondi de sa convocation et de la carte routière, de traverser deux départements et de changer quatre fois d'autobus. D'où ces colères d'enseignants de langues rares également, convoqués le même jour à des examens différents. Dans la même veine, on ne compte plus les problèmes d'organisation posés par les bacs passés à l'étranger, où chacun veut « son » sujet, ou encore les bacs sur mesure, pour sportif de haut *niveau, par exemple.*

JE VEUX ALLER À JUAN-LES-PINS !

LE BAC D'ABORD !

COPIES

PESSIN

Angoisse de l'erreur

La correction, en soi, est un véritable casse-tête. Dans un jury de bac (examinant environ deux cents candidats), il faut au minimum un correcteur en philosophie. Or en Ile-de-France par exemple, on pouvait, en 1992, tout juste compter sur *une petite « réserve » d'une* trentaine de correcteurs. Une peau de chagrin qui n'a pas manqué de rétrécir à l'approche des dates fatidiques, les enseignants succombant à la tentation de l'absentéisme. Un correcteur sur sept, en moyenne, mais un sur quatre dans telle discipline, préfère se faire porter pâle plutôt que de risquer l'indigestion de copies. Il ne restait donc plus, aux dates prévues, que cinq ou six correcteurs « de secours » pour la philo.

Mais c'est au jour J que les dei ex machina du baccalauréat retiennent le plus leur souffle, lignes téléphoniques en éveil. Tout le monde sur le pont aux aurores. Les sujets ont été distribués généralement dans les centres d'examen deux ou trois jours auparavant. Ils sont répartis le matin dans les salles.

Angoisse de l'erreur, comme l'an passé, dans un lycée de Saint-Étienne, où l'on eut le malheur d'ouvrir, dans une salle, le sujet de latin qui n'était prévu que pour le lendemain. Le temps de se rendre *compte de la bévue, il était déjà* trop tard pour reprendre les sujets. *Les sujets de latin étant valables* pour toute la France, on risquait une fuite nationale. Que faire ? On se concerta longuement, au lycée d'abord, puis au rectorat, avant d'appeler dans la soirée, en désespoir de cause, le cabinet du ministre. Fallait-il imprimer à la hâte, dans la nuit, le sujet de secours ? Et *passer la* consigne dans toutes les académies ? Après plus d'une heure *de réflexion*, rue de Grenelle, les conseillers décidèrent finalement de n'utiliser *le sujet de* secours que dans l'académie de Lyon.

Mais ce ne sont ni la fuite – *assez rare – ni la fraude – qui se* traite pénalement – qui déclenchent les plus fortes poussées d'adrénaline. Ce sont les erreurs matérielles : ici, une carte mal imprimée, là une formule de maths illisible. Pour lutter contre le sujet « infaisable », en raison d'une erreur typographique, certains enseignants, « banalisés », planchent aux côtés des élèves. En cas de problème, un inspecteur *général* est de garde, prêt à inventer la *solution qui permettra d'éviter* l'annulation de l'épreuve. *« On a déjà vu des inspecteurs généraux résoudre des problèmes de maths en un temps record »*, confie-t-on à la direction des lycées et collèges du ministère.

Au chapitre de la fraude, les cas *avérés restent exceptionnels. Mais* on a tout de même compté, l'an dernier, une petite dizaine de cas présumés de tromperie sur l'identité. Le SIEC évoque, par exemple, ce candidat dont au moins trois copies présentaient des écritures radicalement différentes. Ou cet autre dont un surveillant s'étonnait qu'il ne portât pas un hématome sous le même œil deux jours consécutifs !

Chaque nouveau cru du bac apporte ainsi son lot de surprises et son pesant de copies à conserver pendant une année, pour d'éventuelles réclamations. Vingt-huit tonnes de papier, par exemple au SIEC d'Arcueil, qu'il faut passer rituellement au pilon (un échantillon étant conservé aux Archives nationales). Car la grande machinerie, pour mieux recommencer, doit tout effacer. Tout, sauf les souvenirs, qui rappellent souvent que le bac ne tient qu'à un fil : comme le souvenir de ce *paquet de copies* introuvables, égaré dans un taxi par un *correcteur écervelé* et ramené *in extremis* au ministère, grâce à la bienveillance d'une hôtesse de l'air.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) En comptant les 76 082 candidats aux baccalauréats professionnels (en hausse de 20 % par rapport à 1992), ce sont donc 637 897 aspirants au titre de bacheliers qui plancheront, à l'écrit et à l'oral, d'ici au début de juillet. Sans oublier les 509 287 élèves de première qui composeront, le 23 juin, en français.

(2) Pour le bac, les académies sont réunies en cinq groupes, disposant chacun de sujets différents.

(3) *Le baccalauréat n'aura pas lieu*, Guy Bourgeois, Payot, 1989.

FIN

L'oral « au vert »

CHAMBORD (Eure)

de notre envoyé spécial

Un chemin de pierres au bout d'une départementale du pays d'Ouche. Un gîte d'étape en plein bocage. Un feu de bois pour préparer le dîner du soir et le calme de la forêt alentour. Le lieu-dit La Hugoire, près de Chambord, prête mieux à la rêverie qu'au bachotage. Les vingt-quatre élèves de première F4 (génie civil) et F9 (énergie et équipement) du lycée Blaise-Pascal de *Rouen sont pourtant bien là pour* « bosser », deux semaines avant *les épreuves du bac de français.*

Sur une idée de Laurence Darnay, leur professeur de lettres, Thierry, Victor, Christophe, *Fabrice et les autres se préparent* ainsi, « au vert », à l'oral du bac. *Le stage de cinq jours est intensif*, entrecoupé de pauses ludiques. Pour quitter Voltaire ou Vian, on joue aux boules, au volley, on écoute de la musique. Le professeur d'éducation physique s'est d'ailleurs associé au projet et y participe activement.

Le triple objectif du stage est limpide : redonner *« confiance en soi »*, travailler *« la prise de parole »*, apprendre à gérer son temps. Car pour ces élèves originaires d'Evreux ou de Rouen, l'oral de français est d'abord une épreuve, dans les deux sens du terme. Anciens élèves de lycées professionnels, titulaires chacun d'un brevet d'études professionnelles (BEP), ils se sont tous réorientés vers le cycle long menant aux bacs technologiques. *Aujourd'hui, à dix-huit ou vingt ans, en* première dite *« d'adaptation », ils* ont connu jadis l'orientation par l'échec et rêvent pour demain de brevets de technicien supérieur (BTS). Pour certains, qui n'ont connu que le contrôle continu, le bac est le premier véritable examen.

« J'ai l'impression d'avoir appris ici en trois jours ce que j'aurais pu apprendre en neuf mois au lycée », souligne, enthousiaste, Christophe, dix-huit ans, en première F9. *« On a plus confiance en nous. Avant, on était fouillis, on manquait d'ordre »*, poursuit l'un de ses camarades.

Dominer les mots

Plongés dans *Candide* de Voltaire ou *Paroles* de Prévert, ils *ont tout d'abord appris à dire un* texte. Un comédien est venu spécialement leur en réciter, les mettre en voix. *« Les élèves avaient de grosses difficultés d'expression. Certains ne parlaient jamais en classe*, explique Laurence Darnay. *Certains même, avant le stage, arrivaient à peine à dire bonjour, par timidité. Aujourd'hui, ils ont compris qu'ils pouvaient s'imposer. Ils apprennent à s'exprimer, à travailler la voix, la respiration, à poser le regard aussi. »* Message reçu : *« Ici, j'ai compris ce qu'on pouvait faire passer par l'intonation »*, explique ainsi Fabrice, en F4.

Apprendre à dominer les mots, par l'expression mais aussi par la compréhension de leur signification. Car, bien entendu, on travaille aussi le sens des textes. Analyses, préparation des questions, qui fixeront la trame des dix minutes d'entretien avec l'examinateur. Avec en tête qu'il faut toujours aller à l'essentiel, structurer son exposé, suivre une idée directrice. *« Le français en classe de BEP, ce n'était ni plus ni moins que de la lecture,* explique Stéphanie, la seule fille du groupe. *Cette année, en première, il a donc fallu apprendre les techniques de la contraction et du commentaire de texte, de la dissertation. »*

Des oraux blancs ont donc été organisés un matin. Un professeur d'anglais, une enseignante de technologie, un sociologue, venus en renfort, ont joué les examinateurs. Tirage au sort des sujets dans la liste des textes et passage en temps réel. Puis autocritique. *« J'ai été trop vite, je n'ai pas tenu dix minutes », « j'aurais voulu un autre sujet », « mon développement était creux », « j'étais hors sujet ». Trois d'entre eux ont vaincu leur* timidité et ont même accepté d'être filmés, pour mieux voir chacun ses défauts.

« Cette situation d'examen, leur a expliqué Jean-Pierre Devars, le sociologue, *vous la rencontrerez souvent dans votre vie : chez le médecin, avec votre patron, voire avec votre conjoint. Dans un examen, il faudra que vous sachiez non seulement répondre aux questions, mais aussi que vous vous situiez par rapport à votre examinateur. Car un examen est avant tout un rapport humain, presque affectif : avec un homme, avec une femme* (rires), *qui pourra vous déstabiliser par son comportement. »* Et d'ajouter en aparté au visiteur : *« On met bien les cadres au vert pour les former et leur expliquer cela, pourquoi cela ne serait-il pas possible avec des élèves qui ont connu l'échec scolaire ? »*

J.- M. Dy.

CULTURE

MUSIQUES

Premiers échos d'une messe perdue

Une œuvre de jeunesse de Berlioz dont la partition passait pour disparue, va être exécutée

La redécouverte, en 1991, du manuscrit complet d'une *Messe solennelle* (*le Monde* 24 novembre 1992), œuvre de jeunesse que Berlioz disait, dans ses Mémoires avoir livrée aux flammes, a des allures de conte de Noël à l'usage de musicologues blasés. Un organiste belge, Frans Moors, qui voulait tout simplement examiner une copie de la *Messe du couronnement* de Mozart aperçue quelques années plus tôt à la tribune de l'orgue de l'église Saint-Charles-Borromée, eut le regard attiré par un volume vert dont le titre manuscrit l'intrigua : *Messe solennelle, par H. Berlioz*.

La chose ne lui parut pas autrement extraordinaire, mais, renseignements pris, il découvrit que l'œuvre était portée disparue. S'agissant d'un manuscrit autographe de la grande partition d'orchestre, la moindre des choses était d'en référer aux éditions Barenreiter qui réalisent précisément l'édition critique monumentale de Berlioz.

Frans Moors prit donc copie de l'œuvre, qu'il envoya à Kassel pour la faire authentifier. On imagine la stupéfaction et l'émotion du professeur Hugh MacDonald, *le plus incollable des berlioziens*, chargé de diriger cette édition critique, quand il put toucher les feuillets noircis à l'automne 1824 par un compositeur de vingt ans avec l'amour du premier grand ouvrage.

Cette messe devait être créée en l'église Saint-Roch le 10 juillet 1825. Dix ans plus tard, Berlioz en fit don au violoniste belge Antoine Bessems (1809-1868), et s'il brûla une partition, c'est peut-être celle qu'il réalisa en vue de la seconde exécution, à Saint-Eustache, le 22 novembre 1827, et dont il sauvegarda seulement le *Resurrexit*.

Une découverte de cette envergure ne manque pas de soulever des questions de propriété et de droit international assez délicates à négocier pour sauvegarder les intérêts des uns et des autres. Le secret fut donc bien gardé pendant un an. Jusqu'à la création française (le 7 octobre prochain dans l'église de Vézelay, par le chœur et l'orchestre de la Philharmonie de Cracovie, sous la direction de Jean-Paul Penin), la partition est tenue soigneusement hors des regards indiscrets.

Mais, à travers les déclarations de Hugh MacDonald, on peut déjà se faire une idée de l'intérêt et du contenu de l'ouvrage. Quatorze mouvements, une heure et demie de musique et la présence, dans la partition, de motifs qui se retrouveront dans la *Symphonie fantastique*, le *Requiem*, *Benvenuto Cellini* et le *Te Deum*.

On pourrait craindre que la reconnaissance de ces fragments déjà entendus dans un autre contexte empêche d'apprécier la messe pour ses qualités intrinsèques. Pourtant, Jean-Paul Penin, chef permanent de la Philharmonie de Cracovie, est formel : *« Les emprunts ultérieurs de Berlioz à cette œuvre de jeunesse ne représentent qu'une partie limitée de la partition et, à côté de cela, on trouve des pages magnifiques parfaitement abouties et originales. L'écriture vocale et orchestrale est parfaitement maîtrisée, adaptée à l'acoustique particulière des églises. Non seulement cela doit bien sonner, mais ce devrait être flatteur et séduisant pour l'auditeur. »*

Talent exceptionnel

Si l'on en juge par extrait du *Credo* et le *Resurrexit*, publiés en 1902, et dont le *Tuba Mirum* du *Requiem* est directement issu, ou par la maîtrise dont Berlioz fait preuve dans la *Scène de la révolution grecque*, postérieure de quelques mois à cette *Messe solennelle*, on peut être tout à fait rassuré, non seulement sur l'originalité de l'invention, mais encore sur les qualités professionnelles du compositeur.

Il n'avait pourtant reçu à cette époque que quelques leçons, en privé, de Le Sueur et d'un de ses élèves, Hyacinthe Gerono, mais il avait aussi beaucoup fréquenté l'Opéra et la bibliothèque du Conservatoire. Surtout, il avait été mis en demeure par ses parents de faire la preuve de ses capacités musicales dans les plus brefs délais. En outre, la composition d'une messe était pour lui l'occasion idéale de montrer que la carrière artistique ne menait pas à la damnation éternelle dont sa mère voulait le préserver en s'opposant à sa vocation...

La proposition était venue du maître de chapelle de Saint-Roch : il s'engageait à faire copier l'ouvrage par ses enfants de chœur qui l'exécuteraient le jour de la fête des Saints-Innocents. Il fut plus difficile de recruter des instrumentistes, et la répétition tourna court, en décembre 1824. Après avoir sollicité un prêt de Chateaubriand, qui s'excusa, Berlioz accepta qu'un de ses camarades lui avançât 1 200 francs pour payer l'orchestre.

La création, à Saint-Roch, sous la direction du chef d'orchestre de l'Opéra, Henri Valentino, convainquit non seulement Le Sueur du talent exceptionnel de son protégé, mais encore attira l'attention de Cherubini, directeur du Conservatoire, où Berlioz n'était pas encore officiellement inscrit. C'est lui qui l'engagea à le faire. Mais l'hommage le plus mémorable lui vint d'une célèbre cantatrice de l'Opéra, Mme Lebrun, qui s'exclama, en lui serrant la main, dans la langue du marquis de Sade : *« F..., mon cher enfant, voilà un* O salutaris *qui n'est point piqué des vers, et je défie tous ces petits b... des classes de contrepoint du Conservatoire d'écrire un morceau aussi bien ficelé et aussi crânement religieux. »*

GÉRARD CONDÉ

► Une présentation commentée, à deux pianos, de la Messe solennelle de Berlioz a eu lieu le 10 juin à Paris, à 11 heures, dans les étages de la Salle Gaveau. La création publique aura lieu le 7 octobre, à l'église de Vézelay. Rens. : Association Opéra d'automne, hôtel de ville, BP 48, 21140 Semur-en-Auxois, tél. : 80-97-01-11, fax. : 80-97-06-26.

L'ascension de Cesaria

La chanteuse cap-verdienne est à l'Olympia. Une réussite exemplaire

CESARIA EVORA
A l'Olympia

Il y a encore un an, Cesaria Evora n'avait, *a priori*, aucune chance d'évoluer sur le marché discographique français : le regard de travers, la démarche de guingois, elle débarquait de l'île de Sao Vicente avec, comme bagage, son créole portugais, ses fous rires et sa cinquantaine bien vécue. Il n'avait pas de quoi accrocher un programmateur radio. Mais elle arrivait aussi avec des *mornas*, des chants d'une nostalgie à vous couper le souffle, une voix à fendre l'âme, un humour simple et ravageur, un usage joyeux de la cigarette et du cognac.

Avec *Miss Perfumado*, l'album sorti en novembre 1992 dont on aura beaucoup entendu le titre-phare, *Sodade*, elle s'achemine aujourd'hui vers le disque d'or (100 000 exemplaires vendus). Une performance tout à fait exceptionnelle pour une Africaine, mais aussi pour sa maison de disques, le label indépendant Celluloïd/Mélodie. Pour l'heure, Cesaria est en tournée et pour deux jours à l'Olympia. Une consécration. Elle essaie de se familiariser avec nos usages (les rappels, l'humeur constante, les applaudissements), s'étonne de notre goût pour elle, et s'apprête enfin à acquérir une maison à elle au Cap-Vert.

Sorti en France en 1988 dans la collection « Musique du monde » de Buda Records, un premier album, *Voix du Cap-Vert, Cesaria Evora, la diva aux pieds nus*, distribué par Mélodie, s'était vendu à environ 1 500 exemplaires. Lors d'un voyage au Cap-Vert organisé autour du groupe Finaçon, qu'ils cherchaient alors à lancer en France, des membres de l'équipe Celluloïd/Mélodie découvrent Cesaria Evora, qui vit dans le plus grand dénuement à Mindelo, malgré le respect qu'elle inspire aux Cap-Verdiens.

Si *Distino di Bilita* (Luso-Africa/Mélodie) est encore marqué du sceau du marché cap-verdien (synthétiseurs, boîtes à rythme, rythmes « zoukés »), l'album suivant, *Mar Azul*, produit par Celluloïd/Mélodie, est résolument *acoustique*. Et la mayonnaise prend, d'abord mise en route par la presse écrite, relayée par les radios périphériques. Le titre *Mar Azul*, accompagné par un clip fait de bric et de broc, qui aura coûté la somme dérisoire de 40 000 francs, fait son entrée dans la cour des grands. Encore plus acoustique, encore plus sensible, *Miss Perfumado*, enregistré à Paris, se glisse dans son sillage.

Europe 1, Europe 2, Nostalgie, RTL, réputés difficiles, s'ouvrent aux *blues* et la personnalité de Cesaria. Ses clips, dont le prix monte, passent régulièrement sur le petit écran. *Sodade* (200 000 francs) atteint sur M 6 un taux de rotations maximal (six passages par semaine) pendant quatre mois. *Angola* (345 000 francs), une *coladeira* enlevée, dont une version remixée et musclée vient de sortir en CD single s'affiche chaque jour à l'écran. Le mensuel *Actuel*, qui fait sa couverture de juin sur la chanteuse, qualifie le titre – abusivement, tant la qualité en est supérieure – de « lambada de l'été 93 ».

Et pendant ce temps, le bouche à oreille continue. Et un accord signé avec la société Arcade, spécialisée dans la distribution dans les grandes surfaces, va permettre à *Miss Perfumado* d'aborder les linéaires des supermarchés dans les semaines qui viennent. Si l'opération marche, Cesaria Evora et son label français auront prouvé qu'il est possible d'atteindre au succès *sans multinationales et sans FM* formatées.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► Les 11 et 12 juin à 20 h 30. Olympia, 28, bd des Capucines, Paris (9e). Tél. : 47-42-25-49. Album : Miss Perfumado, 1 CD Celluloïd/Mélodie.

ARTS

Tout nouveau, tout frais

Une exposition de groupe d'un genre inédit pour amateurs de pêche aux talents

JOURS TRANQUILLES A CLICHY
au 40, rue de Rochechouart

C'est une exposition qui ne se tient ni dans un musée, ni dans un centre culturel, ni dans une galerie – mais dans un appartement, au troisième étage d'un immeuble banalement bourgeois. C'est une exposition qui n'est organisée ni par un conservateur, ni par un commissaire, ni par un marchand – mais par des artistes. Pourquoi ? Parce que le principe des expositions de groupe – un artiste, une œuvre – n'est plus guère à l'honneur alors que ces rassemblements favorisent découvertes et comparaisons, alors que l'histoire de l'art depuis le siècle dernier compte nombre de ces manifestations militantes, décidées quand le système officiel se révèle timoré ou indifférent.

Que voit-on à « Jours tranquilles à Clichy » ? Une cinquantaine de peintures, sculptures, photographies et vidéos signées par autant d'artistes français, américains, allemands ou japonais. Leurs points communs ? N'être d'aucune école, d'aucun mouvement d'ores et déjà établi. La jeunesse encore – hors quelques « grand anciens » invités, Aurélie Nemours, Eugène Leroy ou Etienne Martin. Quelques-uns jouissent déjà d'une notoriété peu douteuse – ainsi Philippe Favier, Helmut Dorner, Joel Fisher, Vladimir Skoda, Jonathan Lasker, Camille Saint-Jacques et Alain Kirili, ce dernier étant le maître d'œuvre de l'exposition.

D'autres la méritent désormais, si l'on en juge d'après la pièce qu'ils ont choisi de présenter. Tel est le cas d'Anne Rochette, auteur d'une fort belle et puissante sculpture de sel et de pierre grise. Tel est encore celui de peintres new-yorkais que les amateurs parisiens n'ont guère eu jusqu'ici l'occasion d'apprécier. Ils se nomment Melissa Kretschmer, David Row ou Paul Bloodgood et, comme disaient jadis les guides touristiques, ils valent vraiment le détour.

PHILIPPE DAGEN

► *Jours tranquilles à Clichy*, 40, rue de Rochechouart, esc. A, 3e étage, 75009, Paris ; tél. : 48-78-57-96. Jusqu'au 27 juin.

□ **Installations Vidéo, danse et cinéma au Palais de Tokyo.** – Les 12 et 13 juin, au Palais de Tokyo, l'association Arts 3 000 organise une rencontre autour des multiples courants d'expression de l'installation vidéo. Trente-deux artistes présentent leurs œuvres le long d'un parcours aménagé dans une douzaine d'espaces. Complétant ce panorama de l'image en scène, le chorégraphe Jean-Marc Matos et sa compagnie K-Danse présenteront en soirée *Io*, un spectacle alliant la danse et l'image.

► Images en scène. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris XVIe. Tél. : 47-04-24-24. Renseignements sur le 36-15 Arts 3000.

CINÉMA

Impressionnante maîtrise

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE
de Tran Anh Hung

Cela ne se passe pas au Vietnam, pays d'origine du réalisateur, des interprètes, des personnages, des accessoires. Cela ne se passe pas en France, pays de résidence du réalisateur, où est situé le studio dans lequel le film a été tourné, où il a été produit, et récompensé le mois dernier d'une Caméra d'or (prix attribué au meilleur premier film lors du Festival de Cannes). Cela se passe au pays des images, des sons et du temps, c'est-à-dire au pays du cinéma.

Qu'est-ce qui s'y passe ? L'histoire très simple de Mui l'enfant servante, employée d'une riche famille saïgonnaise en 1951, puis dix ans plus tard envoyée au service d'un jeune bourgeois esthète qu'elle séduira et épousera. Ce conte de la Cendrillon indochinoise est « récité » en plans lents et calmes, centrés sur les objets et les gestes quotidiens, tissés de liens traditionnels et de métissage accepté avec les « ajouts » coloniaux. A peine si, sur la bande-son, le discret passage d'un avion au début de chaque époque signale que les jets américains ont, en 1961, remplacé les Dakota français. A peine s'il est question d'un couvre-feu, là-bas, dehors, à l'extérieur des deux maisons et de la cour où pratiquement tout se passe.

Et il se passe beaucoup de choses : des conflits, des révélations, des drames intimes, des petites et des grandes joies. Tran Anh Hung montre des légumes, des fourmis, des meubles. Une liturgie de postures, de farces de gamin et de douleurs secrètes, de repas servis et mangés, de gens qui jouent de la musique. Rien de complaisant dans cette lente succession d'images, ni fétichisme ni exotisme de pacotille, mais un travail d'une impressionnante maîtrise, *a fortiori* de la part d'un débutant. Un travail qui s'apparente peut-être plus à celui d'un sculpteur qu'à celui d'un cinéaste. Le réalisateur s'est inventé une matière à lui, faite de durée et d'objets, qu'il taille de sa caméra précise pour lui donner les contours de son récit.

L'Odeur de la papaye verte est sans conteste un film réussi, au sens où il atteint pleinement les buts qu'il s'assigne. C'est aussi un film à la limite de l'étouffement. Parce que l'emprise absolue du metteur en scène est toujours un exercice du pouvoir, sur le film, sur les personnages, sur les spectateurs. On n'est pas certain d'avoir envie d'habiter un « pays du cinéma » soumis à ce régime. Et aussi parce que l'« autre pays », ce Vietnam qui occupe une place si importante et si singulière dans l'Histoire et dans notre imaginaire, rôde tout de même aux alentours de l'écran.



Lu Man San, dans l'« Odeur de la papaye verte »

Tran Anh Hung revendique le droit de tourner le dos à ce Vietnam-là, à cette réalité datée et située. Mais son film court dès lors le risque de ressembler au végétal ambigu du titre, légume quand il est vert, fruit quand il est mûr, et des blessures duquel ne s'échappe qu'un sang blême.

JEAN-MICHEL FRODON

Ciné-adultère

Une comédie enjouée de Claude Lelouch portée par les bons et les mauvais démons d'un cinéaste qui se met tout entier dans ses films

TOUT ÇA... POUR ÇA !
de Claude Lelouch

On pourrait raconter le trentième film de Claude Lelouch comme ceci : les aventures de deux groupes de personnages, qui vont finir par se croiser. Le premier groupe comprend essentiellement des gens de justice. Les époux, Fabrice Luchini et Marie-Sophie L., sont avocats. Francis Huster est juge, marié à l'ancienne danseuse, Alessandra Martines, et amant de Marie-Sophie L. Les amants, ne se décidant ni l'un ni l'autre à briser eux-même leur couple légitime, organisent un week-end à quatre, à la montagne, au cours duquel ils comptent jeter dans les bras l'un de l'autre leur conjoint respectif.

Le second groupe est composé de trois hommes sans femme : la compagne tant aimée du chauffeur de taxi, Gérard Darmon, est morte, Vincent Lindon, le garçon de café trop joueur, a lassé la sienne. Et Evelyne Bouix, épouse adulée du petit coiffeur, Jacques Gamblin, préfère le paso doble dans les bras d'un crooner de station thermale. Réunis par hasard, le barman, le figaro et le taxi pratiquent avec entrain et imagination l'escroquerie à la petite semaine, à Paris puis dans le Midi. Au terme du récit alterné des tribulations de ces deux bandes, le juge Huster dirigera le procès des « Pieds nickelés », défendus par Luchini et Marie-Sophie L.

On retrouve les constructions entrelacées chères à Lelouch-le-virtuose-du-récit, sa maîtrise, intacte, de la direction complice des acteurs, son penchant, toujours *aussi vif, pour les grands mouvements de caméra*. Et les habituelles ritournelles. S'y ajoute, et c'est moins courant chez l'auteur d'*Un homme et une femme*, un sens de la comédie, du geste burlesque et du mot d'humour, d'une légèreté qui fait heureusement contrepoint aux imposantes ambitions de son précédent opus, *la Belle Histoire*.

Mais *Tout ça... pour ça !* pourrait également se raconter ainsi : les aventures de deux types de personnages qui vont finir par se mêler. Ceux du premier type appartiennent au théâtre. Parce que le rituel judiciaire, dont ils sont les servants, rappelle, par sa disposition spatiale, ses costumes, ses mots codés, celui de la scène. Et parce que leur complot matrimonial se situe explicitement entre Marivaux et Feydeau – avec clin d'œil ajouté à l'opérette, lors d'une scène de ménage.

Entre théâtre et réalisme

Du théâtre donc, même si Claude Lelouch, qui a toujours, pour le meilleur et pour le pire, un côté « Monsieur Plus » du cinéma, ne saurait filmer cette comédie des faux-semblants ailleurs que dans des paysages grandioses, les cimes enneigées du mont Blanc, en l'occurrence (dont, c'est inhabituel de sa part, il ne semble pas bien savoir quoi faire, comme si l'ampleur de l'espace était trop étrangère à la situation dramaturgique). Autre adjuvant : l'emploi insistant d'un vocabulaire salace, en particulier par Fabrice Luchini – « clou » du film pris dans la tenaille qui lui fait désormais réussir, à chaque apparition à l'écran, des numéros d'acteur de plus en plus éblouissants, mais où il semble de plus en plus seul, détaché de ses partenaires.

Les personnages du deuxième type, les trois célibataires, sortent, eux, de la vie, de la réalité. Leurs métiers (de ceux qu'on dit « petits »), leurs amours, leurs tracas, leur solitude alimentent un cinéma du quotidien, un cinéma né dans les pages faits-divers de la presse populaire, qui eut jadis son heure de gloire sous le label du « réalisme poétique ». Lelouch y fit déjà des incursions, notamment avec *Smic, Smac, Smoc*, dont Lindon, Darmon et Gamblin rappellent les protagonistes. *Tout ça... pour ça* devient ainsi une illustration explicite du cinéma selon Lelouch, comme lieu de télescopage entre théâtre et réalisme, entre conventions du spectacle et mouvement imprévisible de la vie.

Si l'idée n'est pas très originale, la particularité et l'intérêt de Claude Lelouch, « l'homme-cinéma », a toujours été d'en être passionnément, parfois follement habité. Le « ça » du titre, plus que la gaudriole évoquée par l'affiche, c'est bien le cinéma, dans lequel il investit tout, au point qu'il ne semble plus distinguer la vie du film. D'où l'un des aspects les plus déplaisants du dit film, pas nouveau chez le réalisateur, mais ici poussé à l'extrême : sa manière d'exhiber aux spectateurs sa dernière trouvaille féminine. Alessandra Martines bénéficie des atours d'un grand couturier quand les autres femmes ont droit à des nippes de soubrettes, le scénario prévoit de la dénuder à moult reprises pour faire admirer la plastique, d'ailleurs fort avenante, de la dame.

Cette confusion, cette absence de distance, sont également responsables du final-catastrophe d'un film qui avait jusqu'alors dansé avec adresse d'un côté à l'autre de la ligne de démarcation. Prêtant l'oreille à ses mauvais démons, Claude Lelouch (qui serait en cela le contraire d'un Jacques Rivette, grand explorateur de la frontière entre la scène et le monde à la lumière d'une éthique rigoureuse), *intervertit soudain les rôles*, mélange le théâtre, le cinéma et la vie en un branle-bas douteux et, sous prétexte de bouquet final, sacrifie sur l'autel d'un pirandellisme mi-potache mi-prétentieux ses belles arabesques.

JEAN-MICHEL FRODON

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 9 juin figure page 16, sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

□ **Mort de l'actrice américaine Alexis Smith.** – L'actrice américaine Alexis Smith, l'une des vedettes du cinéma hollywoodien des années *40 et 50*, est morte à Los Angeles (Californie) le 9 juin des suites d'un cancer. Elle était âgée de soixante-douze ans. Originaire *de Colombie-Britannique* (Canada), Alexis Smith avait obtenu son premier grand rôle en 1940 dans *Gentleman Jim*, de Raoul Walsh. Elle a eu pour partenaire Humphrey Bogart dans *La mort n'était pas au rendez-vous* (1947), de Curtis Bernhardt. Joseph Losey devait lui donner ses meilleurs rôles avec *Quand la bête s'éveille* (1954) et, après une longue éclipse, *la Truite* (1982).

CULTURE

THÉATRE

Un burlesque de l'enfer

La mise en scène abrupte d'Alain Milianti sauvegarde secrètement le rire noir de Strindberg

LE PÉLICAN
à l'Odéon

Un modèle de famille : la mère, le père, deux enfants – une fille et un garçon. La vision d'August Strindberg : la mère hait le père, elle lui vole l'argent de la nourriture, du chauffage, des vêtements. Le peu d'aliments convenables qui atteignent la cuisine, elle les dévore seule. Les deux enfants, sous-alimentés, sous-chauffés, sont malingres (la fille est claustrée dans sa chambre). La mère rejoint, dans des chambres d'hôtel, des hommes, jusqu'au jour où elle s'attache à l'un d'eux. Elle part vivre avec lui, emmenant sa fille. Le mari passant à l'action, elle oblige l'amant à épouser sa fille. Le soir du mariage, ce gendre particulier roue sa jeune femme de coups.

Le père meurt, laissant à son fils une lettre disant que sa femme l'a assassiné. L'amant-gendre se met à traiter la mère-veuve comme une chienne : elle se tue en se jetant par une fenêtre. Le frère met le feu à la maison de famille : il s'y laisse brûler, avec sa sœur, et il dit, avant de mourir : *« Maintenant commencent les vacances d'été. »* Cette pièce, *Le Pélican*, est, comme toute pièce de Strindberg, construite « à sec », sans enduit entre les pierres. La parole va droit au but. *« Crapule ! »*, dit la mère à son gendre et amant. *« La ferme, vieille peau ! »*, lui répond-il (la traduction nouvelle de Michel Vittoz est de toute confiance).

Ce sont les deux jeunes, la sœur et le frère, Gerda et Fredrik, qui disent le fin fond de l'œuvre. Gerda : *« Les gens disent qu'on est méchant dès qu'on dit ce qui est vrai... alors j'ai appris à me taire, j'ai appris à dire ce que je ne pensais pas, alors j'étais prête à entrer dans la vie. »* Et Fredrik, plus ferme : *« Mon mépris pour la vie, l'humanité, la société et moi-même est à ce point infini que je ne veux même plus me donner la peine de vivre. »*

Alain Milianti, qui met en scène *le Pélican*, présente la soirée comme un *« jeu de massacre... Une mère, c'est sacré ? Allez, feu ! La famille, tabernacle de la religion sociale ? Encore, feu ! »*. Et il est vrai que, pour Strindberg, l'épouse n'a jamais pu être autre chose que l'*« ennemi »*. Toute page de Strindberg exprime une douleur et une fureur. Mais un *« jeu de massacre »*, c'est trop simple. Strindberg sait que le couple de la femme et de l'homme, de la mère et de l'enfant, jamais ne disparaîtra, que ce soit chez la mésange, l'éléphant, ou l'homme.

Strindberg est un souffrant. Il souffre de ce qu'un rien suscite, entre amants et entre parents, la haine, le mépris, un instinct de meurtre. Mais sa douleur obsessionnelle n'est pas déterminée par l'interdit social et familial de hurler, d'insulter, de cogner, de tuer, et par l'inconfort de l'hypocrisie. C'est plutôt que la haine et le meurtre ne cessent pas pour autant de pointer, de relancer. Ils sont là, il faut faire avec. Et tout un chacun ne dispose pas, comme Strindberg, d'assassins de relais : les pièces de théâtre.

Il y a, dans la violence brute, une touche de grotesque. Même un homme aussi retenu que Franz Kafka frôle le grotesque quand, pour avoir lu une phrase de Strindberg, il *« se jette à toute vitesse d'un mur à l'autre de sa chambre »*, comme il nous le dit par écrit (mais il n'y avait personne, dans la chambre). Ce grotesque est, la plupart du temps, évité. Chez Alain Milianti, sans bien sûr déclencher des rires, il n'est jamais loin, tapi, tendu, en particulier dans l'interprétation de *Gerda, la fille, qui semble s'inspirer* des bandes dessinées de Claire Bretécher, de ses monstresses branchées.

Superbe décor fait de deux grands murs courbes, rouge sang, percés de baies noires donnant sur un vide, sur un infini. C'est l'*« Inferno »* cher à l'auteur, le vrai ascendant théâtral de l'irréalisme direct. Christiane Cohendy sculpte très finement, très sensiblement, les signes voilés, tremblés, du Mal, le Mal de la mère dont Strindberg ne dit pas *le pourquoi*, ni l'origine, et elle donne très bien cette névralgie, ce cancer tenu secret, qui file vers le saut par la fenêtre. Jean-Paul Bordes (Friedrik, le frère), ici comme dans chacun de ses rôles, fait presque toucher du doigt tous les accidents d'un paysage humain, arbres et maisons d'une vie, et cela en toute retenue, comme s'il passait juste, ou comme si l'ange de l'expression « un ange passe » était plus pervers qu'on ne croit.

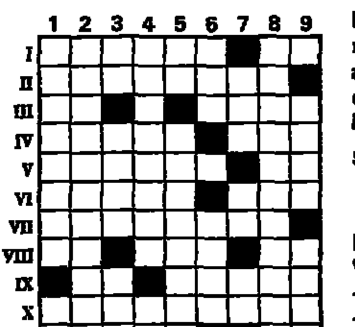
Agnès Dewitte sait interpréter Gerda, la sœur, avec cette maîtrise du « burlesque à fleur d'eau » que nous disions. Didier Mahieu est le très méchant gendre-amant, il traverse l'enfer avec un gourdin au poing, lui ne cache pas son jeu, il est là pour ça. La domestique traitée par la mère comme une bête est *jouée par la grande Isabelle* Sadoyan-Bouise, et c'est peut-être là le coup de cœur du spectacle, parce *qu'il suffit qu'Isabelle* Sadoyan apparaisse, de loin, en cheveux gris et robe noire, pour qu'un mystère poignant, l'art magique de l'acteur, soit là, nous saute au visage, – lumière calme, partage, simplicité souveraine, et le souvenir de toute l'histoire si belle du Villeurbanne de Planchon jeune... autrefois...

MICHEL COURNOT

► **Odéon Théâtre de l'Europe, place de l'Odéon, 75006 Paris,** *du mardi au samedi à 20 h 30.* **Dimanche, 15h. Jusqu'au 2 juillet. Tél. : 44-41-36-36.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6059



HORIZONTALEMENT

I. Chanter. Coupe la poire en deux. – II. Donne un certain *panache*. – III. Abréviation. Ne se trouve qu'à certains rayons. – IV. Une manière de faire des *signes pour prendre la parole*. Pièce. – V. Vous en êtes un autre ! Préposition. – VI. N'est donc pas uni. Cale de navire. – VII. A donc été réparé. – VIII. Article étranger. Tombe plus d'une fois des nues. Point répété. – IX. En hiver. Rougit quand on tire dessus. – X. Anciennes pièces romaines. – XI. *Peut être assimilée à une* chaîne. Désigne un chef d'Etat.

VERTICALEMENT

1. Retient le plus dur. D'un auxiliaire. – 2. Parfaite exactitude. – 3. *Pour certains, c'est* de l'argent. Terme de loi. File ventre à terre. – 4. Pique avec *des pointes*. Jalon. – 5. Terme musical. Permet donc d'intervenir. – 6. Englobe le menu fretin. Emanation de l'être. – 7. Il est malaisé d'en venir à bout. Cours abrégé. Article. – 8. Moments d'abandons. – 9. Le théâtre de *la première chute. Nappe.*

Solution du problème nº 6058

Horizontalement

I. Imbuvable. – II. Narration. – III. Cruauté. – IV. Or. Envi. – V. Motion. En. – VI. Pneu. Tard. – VII. Es. Maître. – VIII. Aveux. – IX. Epée. Elée. – X. Narcose. – XI. Trous. Sus.

Verticalement

1. Incompétent. – 2. Marrons. Par. – 3. Bru. Te. Zéro. – 4. Uranium. Ecu. – 5. Vau. Aa. Os. – 6. Attentives. – 7. Bien. Atèles. – 8. Lô. Verrue. – 9. *En. Indexées.*

GUY BROUTY

La façon de voir le monde

La Biennale Jeunes Publics de Lyon a ouvert ses portes

LYON
de notre bureau régional

En dix jours, sont attendus près de trente mille spectateurs et plus de trois mille professionnels, venus, de marchés en colloque, rencontres et spectacles, prendre le pouls de ce théâtre sorti de son ghetto infantilo-scolaire. Créée en 1977 par les directeurs du Théâtre des Jeunes Années (TJA), Maurice Yendt et Michel Dieuaide, la Biennale Jeunes Publics de Lyon offre, entre créations, premières visions ou reprises, vingt-trois spectacles.

Dans la petite salle du théâtre des Ateliers, un homme jongle avec des mobiles comme s'il s'agissait de trapèzes. Ce court spectacle en hommage à Calder est proposé par l'Américaine Mary Hall Surface, et interprété, trop prosaïquement peut-être, par Kevin Reese. S'adressant à l'imaginaire des enfants, il pose joliment et simplement les problèmes des rapports entre l'art et la réalité à travers le mouvement.

D'autres artistes cherchent davantage à dépasser le cadre « jeune public ». Encore faut-il ne pas se transformer en un médiocre théâtre pour adultes, comme le fait la compagnie lyonnaise Cœur d'Artichaut dans sa nouvelle création, *le Pont*, sur un texte de François Chanal : deux hommes se retrouvent de part et d'autre d'une rivière, en attendant un moyen de traverser. Le thème (la difficulté de communiquer) n'est pas nouveau, la situation est convenue, le ressort théâtral mince.

Emmanuel Demarcy-Mota a choisi de monter *l'Histoire du soldat* : il a rajouté quelques fragments du conte original au texte de Ramuz et retranché la musique de Stravinski. L'œuvre y perd son ton aérien et grinçant, écrit à la pointe sèche. Reste un espace scénique assez bien maîtrisé, mais une absence d'invention un peu désolante chez un jeune homme de vingt-deux ans, qui signe sa première mise en scène. Charlie Degoote (L'Atelier Sainte-Anne de Bruxelles) a fait le pari, dans *Yzz, Yzz, tout Shakespeare*, de traiter trente-six pièces du dramaturge anglais en une heure vingt.

La gageure est à moitié tenue, dans un montage qui navigue entre Benny Hill et les Monthy Python. C'est moins pétaradant que ne le laisse supposer au début le livre explosant entre les mains des acteurs, mais ce type de spectacle, sur la lame du rasoir, dépend beaucoup des réactions de la salle. Nulle retenue chez les enfants avec *la Vie intime de Laura*, un texte de Clarice Lispector adapté et mis en scène, à l'invitation du TJA, par José Caldas.

La musique, le chant se mêlent à la comédie pour dire l'inquiétude, la peur, l'attrait devant celui qui vient d'ailleurs. A cette gravité légère à la brésilienne, s'oppose la robustesse belge : les Baladins du Miroir, étonnante troupe foraine dirigée par Nele Paxinou, donnent avec *Commedia*, adaptation de *l'Amour des trois oranges*, une leçon d'engagement collectif qui séduit, et conquiert. Le public, enfants comme parents, a de la peine à s'arracher au chapiteau et aux roulottes qui transportent le théâtre de porte en porte.

Tout Festival réussi engendre son « off ». A la Croix-Rousse, la salle des Clochards célestes accueille plusieurs compagnies. A Villeurbanne, Christiane Véricel met les enfants sur la scène. Son dernier spectacle, où la musique de Louis Sclavis joue à Satie et à Debussy, s'inspire des impressionnistes : une merveille de tendresse et de drôlerie, qui parle d'amour, de jalousie, de pouvoir. Les jeunes comédiens du *Moindre Regard* ont bien retenu la leçon de Mary Hall Surface dans *Perfect Balance* : *« Il faut capturer la façon dont on voit le monde. »*

PIERRE MOULINIER

► **Jusqu'au 14 juin. Renseignements et réservations : 72-07-93-84.**

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Thomas Ferenczi,
Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

هكذا من الأصل

EXPOSITIONS

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.
JEAN-MICHEL ALBEROLA. Avec la main droite. Salle d'art graphique. Jusqu'au 27 juin.
BANLIEUES BUISSONNIÈRES, PHOTOGRAPHIES DE PATRICK BARD. Galerie de la BPI. Jusqu'au 30 août.
DOMINIQUE BOZO. Un regard. *Galeries contemporaines.* Jusqu'au 15 novembre.
LES FAUTEUILS DE MATISSE. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 septembre.
MARTIN KIPPENBERGER, CLOSKY, WOLFGANG STAEHLE. Galeries contemporaines. Du 15 juin au 19 septembre.
EMANUELE LUZZATI. Scénographe. Grand foyer. Jusqu'au 30 août.
HENRI MATISSE (1904-1917). Musée national d'art moderne, grande galerie. Jusqu'au 21 juin.
MALCOLM MORLEY. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.
PHOTOGRAPHIES DE CLAUDE BRICAGE. *Maguy marin May be.* Petit foyer. Jusqu'au 31 août.
REVUE VIRTUELLE Nº 7, LE VIRTUEL EN QUESTIONS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.
CARABIN (1862-1932) OU L'UNITÉ DE L'ART. Exposition dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 11 juillet.
***JEAN-CAMILLE FORMIGÉ* (1845-1926), DESSINS D'ARCHITECTURE.** Exposition-dossier. Jusqu'au 13 juin.
LES FRANÇAIS PEINTS PAR EUX-MÊMES. *Exposition-dossier.* Jusqu'au 13 juin.
CHARLES MAURIN (1856-1914). DESSINS ET GRAVURES. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 11 juillet.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h 15, un lun. sur deux et tous les mer. jusqu'à 21 h 15.
ANTONELLO DE MESSINE, LE CHRIST A LA COLONNE. Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (ticket d'entrée au *musée). Jusqu'au 9 août.*
COPIER-CRÉER - DE TURNER A PICASSO. 300 œuvres inspirées par les maîtres du Louvre. Hall Napoléon. Entrée : 36 F. Jusqu'au 26 juillet.
LE DESSIN FRANÇAIS, CHEFS-D'ŒUVRE DE LA PIERPONT MORGAN LIBRARY. Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (billet d'entrée du musée). Jusqu'au 30 août.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. et fêtes de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h.
JEAN POUGNY (1892-1956). Entrée : 35 F. Jusqu'au 22 août.

Grand Palais

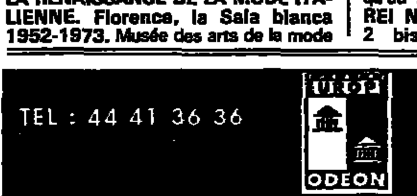
Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.
DESIGN, MIROIR DU SIÈCLE. (53-76-05-47). T.l.j. sf mar. de 11 h à 20 h, *sam., dim. de 10 h à 19 h, jeu. jusqu'à 22 h.* Entrée : 50 F (billets sur place et Fnac). Jusqu'au 25 juillet.
EN ROUTE M. LARTIGUE. (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. et mer. de 11 h à 18 h. *Entrée : 18 F. Jusqu'au 30* septembre.
LE SIÈCLE DE TITIEN. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 45 F, lun. 31 F. Jusqu'au 14 juin.
VIIᵉ SALON INTERNATIONAL DE L'AFFICHE, DES ARTS GRAPHIQUES. & des arts de la rue. (42-56-45-06). T.l.j. de 11 h à 18 h, sam. et dim. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 28 juin.

Galerie nationale du Jeu de Paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30.
EVA HESSE, THIERRY KUNTZEL. Entrée : 35 F. Jusqu'au 20 juin.

MUSÉES

ADRESSE PROVISOIRE POUR L'ART CONTEMPORAIN RUSSE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 21 août.
LES ATELIERS DE PASCIN ET DE SES AMIS. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 12 *septembre.*
BALZAC DANS L'EMPIRE RUSSE : DE LA RUSSIE A L'UKRAINE. Maison de Balzac, 47, *rue* Raynouard (42-24-56-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 juillet.
ROGER BEZOMBES. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (40-46-56-66). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, mer. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 12 juin.
CHAGALL ET SES TOILES. Jardin d'Acclimatation, musée en Herbe, bois de Boulogne, boulevard des Sablons (40-67-97-66). T.l.j. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h à 18 h. Ateliers mer. 15 h, *dim. à 14 h 30, 16 h, réservation au* 40.67.97.66. Entrée : 13 F, atelier : 15 F. Jusqu'au 10 septembre.
LES CHEVAUX CÉLESTES DE L'EMPIRE DES HAN. Présentation de prin*temps. Musée national des Arts asiatiques* - Guimet, 6, pl. d'Iéna *(47-23-61-65).* T.l.j. *sf* mar. de 9 h 45 à 18 h. Jusqu'au 30 juin.
CHRONIQUES CONTEMPORAINES. Des femmes photographes racontent. Musée d'histoire contemporaine, hôtel des Invalides, cour d'Honneur (45-55-30-11). T.l.j. sf lun. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 juin.
DE BELLEVILLE A MARSEILLE, VISA-VILLES. Parcours sonore Cécile Le Prado - Maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Projection de Belleville Lumière et En remontant la rue Vilin, du mer. au dim. et mar. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 26 septembre.
L'EVOLUTION DU PAYSAGE DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE. *Archives nationales, hôtel de Soubise,* 60, rue des Francs-Bourgeois (40-27-60-96). T.l.j. sf mar. de 13 h 45 à 17 h 45. Entrée : 12 F (dim. 8 F). Jusqu'au 12 juillet.
***MARCEL GROMAIRE.* *Carnets* 1911-1963.** Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 juillet.
ICONES GRECQUES, MELKITES, RUSSES. Collection privée du Liban. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 juillet.
KRÉMÈGNE. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Du 10 juin au 5 septembre.
MA QUÊTE D'ARCHITECTURE. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 29 août.
MARSEILLE AU XIXᵉ, RÊVES ET TRIOMPHES D'UNE VILLE. Musée national des Monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (44-05-39-10). T.l.j. sf mar. de 10 h 30 à 19 h, mer. jusqu'à 21 h. Conférences *les mer. de 18 h 30 à 19 h 30 (accès* libre avec le billet d'entrée). Entrée : 27 F. Jusqu'au 5 juillet.
MIYABI, ART COURTOIS DU JAPON ANCIEN. Musée national des Arts asia*tiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna* (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 18 h. Entrée : 32 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 16 août.
MYTHES ET LÉGENDES DANS LA *MINIATURE RUSSE SUR LAQUE.* Musée de l'Homme, hall, palais de Chaillot, place du Trocadéro (44-05-72-72). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 juillet.
OBJETS D'USAGE ET DE GOUT DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DU XIXᵉ. Un album de dessins. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de *12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h.* Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 août.
PARIS, LA VILLE ET SES PROJETS. Pavillon de l'Arsenal, rez-de-chaussée, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). *T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim.* de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 décembre.
PEINTURE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE. Musée national des Arts afri*cains et océaniens, 293, av.* Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 novembre.
PEINTURES RACONTÉES, IMAGES EN PAROLES. Musée d'Art naïf Max Fourny - halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 30 octobre.
PEINTURES ROMAINES EN NARBONNAISE. *Musée du Luxembourg,* 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h, jeu. jusqu'à 21 h. Entrée : 30 F, 20 F le mar. Jusqu'au 4 juillet.
PICASSO : TOROS Y TOREROS. Musée Picasso, hôtel Salé - 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h (group. scol. et adult. sur réserv.) et de 12 h à 18 h (indiv. et group. adult.), dim. et vacances de 9 h 30 à 18 h. *Entrée : 33 F, 24 F dim.* Jusqu'au 28 juin.
PRIX NIEPCE 93, JEAN-CLAUDE COUTAUSSE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson *(47-23-36-53). T.l.j.* sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 28 juin.
LA PUB AU MUSÉE DE LA PUB. Sélection 1992 du club des directeurs *artistiques. Musée des Arts décoratifs,* 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 juin.
***LA RENAISSANCE DE LA MODE ITA*LIENNE.** Florence, la Sala bianca 1952-1973. Musée des arts de la mode et du textile - Palais du Louvre, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à *18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 1ᵉʳ août.*
LES ROIS SCULPTEURS. Art et pouvoir dans le Grassland camerounais. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil *(44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à* 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.
SEBASTIAO SALGADO. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du *Président-Wilson* (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 28 juin.
VIOLLET-LE-DUC ET LA MONTAGNE. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (44-61-20-00). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 11 juillet.
LE VITRAIL, MATÉRIAUX ET TECHNIQUES. Muséum d'histoire naturelle, galerie de minéralogie et de géologie, jardin des Plantes, 18, rue Buffon (40-79-30-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h, sam., dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 8 novembre.
JULIE WAYNE. *Bibliothèque Nationale,* galerie de photographie - galerie Colbert, 2, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-10). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 10 juillet.



CENTRES CULTURELS

ALOISE ET LE THÉATRE DE L'UNIVERS. Centre culturel suisse, 38, *rue* des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 4 juillet.
AMERICAN SCREEPRINTS, COLLECTION REBA ET DAVE WILLIAMS. Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New York *(47-23-38-88).* T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 10 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 juillet.
A PROPOS DE PAYSAGES. *Cinquante dessins de la collection Kröller-Müller. Institut néerlandais, 121, rue de Lille* (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 27 juin.
ARCHITECTURE ET PAYSAGE. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (40-70-01-65). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.
L'ART EN QUESTIONS. Portraits-installations d'Ingrid Munthe. Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (44-78-80-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 11 juillet.
ALBERTO BRAGAGLIA. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à *19 h. Jusqu'au 19 juin.*
PIERRE BURAGLIO, COMMANDE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS. Pour la chapelle Saint-Symphorien. Chapelle Saint-Symphorien, entrée de *l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place* Saint-Germain-des-Prés (42-76-67-00). Ouverture permanente de la chapelle les mar. et jeu. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.
TONY CATANY. *Espace photographi*que de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : *10 F. Du 15 juin au 13 juillet.*
JEAN-MARTIN CHARCOT. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (49-54-75-35). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 8 juillet.
FORMES ET COULEURS. *Sculptures* de l'Afrique noire. Fondation Dapper, 50, *av.* Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 15 septembre.
LE GHETTO DE VARSOVIE. Mémorial du martyr juif inconnu, 17, rue Geoffroy-l'Asnier (42-77-44-72). T.l.j. sf sam. et fêtes juives de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 septembre.
HOMMAGE A MARCELLE LOUB*CHANSKY.* *Mairie du VIᵉ, salon de* Mézières, 78, rue Bonaparte - place Saint-Sulpice (43-29-12-78). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h. Du 10 juin au 3 juillet.
MICHEL KIKOINE ET SES AMIS DE L'ÉCOLE DE PARIS. Couvent des cordeliers, 15, rue de l'École-de-Médecine (40-46-05-47). T.l.j. *sf* de 11 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 juillet.
MARSEILLE-MARSEILLES. Maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 26 septembre.
MARWAN. Institut du monde arabe, galerie d'art et d'essai, 1, rue des Fos*sés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j.* de 10 h à 18 h. Du 15 juin au 28 août.
KOSEI MATSUI. L'art du neriage. Mitsukoshi Etoile, espace des arts, 3, rue de Tilsitt (44-09-11-11). T.l.j. sf dim. et *jours fériés de 10 h à 18 h. Entrée :* 20 F. Jusqu'au 19 juin.
ALBERTO MECARELLI. Espace Electra, 6, rue Récamier (45-44-10-03). *T.l.j. sf* lun. et fêtes de 11 h 30 à 18 h 30. Jus*qu'au 18 juillet.*
REI NAITO. Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt (42-56-60-70). T.l.j. de 13 h à 21 h, dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 9 juin.
CHIÉ NAKAJIMA. Point Jal, 75, avenue *des Champs-Elysées (44-35-55-15).* T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h, sam. de 10 h à 13 h. Jusqu'au 19 juin.
MARIE-PAULE NÈGRE. Contes des temps modernes. Fnac Forum des *Halles, niveau 1, porte Lescot* (40-26-27-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30, lun. de 13 h à 19 h 30. Jusqu'au 19 juin.
PÉTRA. Le dit des pierres. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 20 juin.
PROCÉDURES. École nationale supérieure des Beaux-Arts, 11, quai Malaquais (47-03-50-00). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 juin.
STEPHAN RAMNICEANU, TALA ZIVE, MARC JENNINGS. Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (42-78-71-72). T.l.j. de 13 h à 19 h. Du 11 juin au 21 juin.
LES RENDEZ-VOUS DU MONDE. Des premières expositions universelles aux images par satellite. Tour Eiffel, premier étage, Champ-de-Mars (43-07-28-00). T.l.j. de 9 h à 23 h. Entrée : 17 F (accès au premier étage), escaliers : 8 F. Jusqu'au 30 juin.
SCÈNES BERLINOISES. Photos d'Andreas Rost et Maria Sewcz. Goethe Ins*titut de Paris, 17, av. d'Iéna* (44-43-92-30). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 10 juin.

GALERIES

ABSALON. Galerie Crousel-Robelin Bama et Jean-René de Fleurieu, 91, quai de la Gare (42-77-38-87). Jusqu'au 31 juillet.
L'ART EN JOUETS. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 30 juin.
ARMAND AVRIL. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 3 juillet.
ENRICO BAJ, RÉGIS DEPARIS. Galerie Barbier-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 12 juin.
ANDRÉ BAUCHANT. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 10 juillet.
BAZAINE. Ses poètes et ses livres. Galerie Flak, 8, rue des Beaux-Arts (46-33-77-77). Jusqu'au 20 juin.
GUILLAUME BIJL. Galerie Isy Brachot, 33, rue Guénégaud (43-29-11-71). Jusqu'au 30 juin.
BIJL, DELEU, PANAMARENKO & CO. Galerie Catherine et Stéphane de Beyrie, 10, rue Charlot (42-74-47-27). Jusqu'au 31 juillet.
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND. Galerie Jousse-Seguin, 34, rue de Charonne (47-00-32-35). Jusqu'au 30 juin.
LOUIS-PIERRE BOUGIE. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers *(45-77-93-79). Jusqu'au 19 juin.*
MICHEL BRAUN. Galerie Françoise Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 12 juin.
THIERRY BRUET. Galerie Lavignes-Bas*tille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18).* Jusqu'au 12 juin.
DAVID BUDD. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 3 juillet.
PAOLO CANEVARI. *Galerie Barbaro et* Cie, 74, rue Quincampoix (42-72-57-36). Jusqu'au 15 juin.
CARNETS ET DESSINS. Galerie Pierre Brullée, 25, rue de Tournon *(43-25-18-73).* Jusqu'au 27 juin.
THIERRY CAUWET. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 10 juillet.
COLLAGE ET XXᵉ SIÈCLE. Galerie Véronique *Smagghe, 24, rue Charlot* (42-72-83-40). Jusqu'au 9 juillet. / Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 19 juin.
JEANNE COPPEL. La Galerie, 9, *rue* Guénégaud (43-54-85-85). Jusqu'au 10 juillet.
DUCHAMP, PICABIA, MAN RAY. Galerie de l'Etoile, 22, rue d'Urnont-d'Urville (40-67-72-66). Jusqu'au 31 juillet.
DUFY ET LA MUSIQUE. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 4, avenue de Messine (45-63-52-00). Jusqu'au 3 juillet.
LUKE ELWES, PIERRE-YVES GERVAIS, KARL KORAB, HERCOR MAC DONNELL. Galerie Vieille du Temple, 23, rue Vieille-du-Temple (40-29-97-52). Jusqu'au 19 juin.
FACE A FACE, LA PEINTURE DE FINALE ET LA SCULPTURE NÈGRE. Galerie Artuel, 31, rue Guénégaud (43-26-92-43). Du 10 juin au 17 juillet.
ADRIENNE FARB. Galerie Zürcher, 56, rue Chapon (42-72-82-20). Jusqu'au 17 juillet.
WANG GUANGYI. Pop-art à Pékin. Galerie Bellefroid, 8, rue Debelleyme (40-27-96-22). Jusqu'au 26 juin.
HOMMAGE A ASGER JORN. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 26 juin.
***IMAGES DE CORÉE, LEE JONG*SANG, LEE U-FAN, OH SUFAN.** Galerie Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 17 juillet.
IPOUSTÉGUY. Galerie Jean Briance, *23, rue Guénégaud (43-26-85-51).* Jusqu'au 12 juin.
IRWIN. Le Sous-sol, 12, rue du Petit-Musc (42-72-46-72). Jusqu'au 10 juillet.
JUST WHAT IS IT THAT MAKES TODAY'S HOMES SO DIFFERENT, SO APPEALING ? Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme (48-87-40-02). Jusqu'au 17 juillet.
IDA KARSKAYA. Galerie Arnoux, 27, rue Guénégaud (46-33-04-66). Jusqu'au 12 juin.
MARTIN KIPPENBERGER. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 24 juillet.
KORCZOWSKI. Galerie Nicole Ferry, 57, quai des Grands-Augustins (46-33-52-45). Jusqu'au 10 juin.
JEAN-PAUL MARCHESCHI. Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 3 juillet.
ANDRÉ MASSON. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 24 juillet.
JOAN MIRO. Oeuvres sur papier des années trente et quarante. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 10 juillet.
IGOR MITORAJ. JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au *24 juillet.*
ANTOINE MOREAU. Galerie Nathalie Obadia, 8, rue de Normandie (42-74-67-68). Jusqu'au 24 juillet.
AURELIE NEMOURS, CARMELO ARDEN QUIN, *GILLES DU BOUCHET,* M. RASSINEUX. Oeuvres sur papier. Galerie Lucette Herzog, 23, passage Molière - 157, rue Saint-Martin (48-87-39-94). Jusqu'au 12 juin.
PIERRE NIVOLLET. Galerie Jacqueline Felman Bastille, 8, rue Popincourt (47-00-87-71). Jusqu'au 10 juillet.
JEAN NOUVEL. Quelques meubles. Plan Venise, 28, rue de Venise (42-77-64-88). Jusqu'au 30 septembre.
LES NUITS DE LA BASTILLE. Galeries de la Bastille. Du 10 juin au 12 juin.
OBJETS DU DESIGN - OBJETS DE DÉSIR II. Galerie Clara Scremini, 16, rue des Filles-du-Calvaire (44-59-89-09). Jusqu'au 20 juin.
JEAN-LUC PARANT. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 20 juillet.
ED PASCHKE. Peintures récentes. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 3 juillet.
ZHANG PEILI. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 juillet.
LA PHOTOGRAPHIE COTÉ SCÈNE. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 17 juillet.
PIATTELLA. Galerie Arlette Gimaray, 12, rue Mazarine (46-34-71-80). Jus*qu'au 10 juillet.*
POINT DE VUE. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Du 10 juin au 24 juillet.
NICOLAS SCHOFFER, JEAN TINGUELY. Galerie Denise René, 22, rue *Charlot (48-87-73-94). Jusqu'au 20 juillet.*
LOUIS SEROR. Galerie Queyras, 29, rue Guénégaud (46-33-79-74). Jusqu'au 26 juin.
THOMAS SHANNON. Galerie des Archives, 4, impasse Beaubourg (42-78-05-77). Jusqu'au 12 juin.
SIGNES COMPARÉS. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin *(43-55-31-93).* Jusqu'au 24 juillet.
SYLVAIN SORGATO. Myself as the Sweetest Boy. Galerie Alain Gutharc, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 26 juin.
ALEX STENGHEL. *Galerie Samy Kinge,* 54, rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 3 juillet.
MICHELE SYLVANDER. Galerie Roger Pailhas, 36, rue Quincampoix (48-04-71-31). Jusqu'au 1ᵉʳ juillet.
GÉRARD THALMANN. Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 30 juin.
GABRIELLE THELMUT NOTHHELFER. *Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-*Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 26 juin.
CY TWOMBLY. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 8 septembre.
XAVIER VALLS. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 3 juillet.
VU D'EN BAS. Enfants photographes. Galerie Isabelle Bongard, 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Jusqu'au 10 juillet.
RACHEL WHITEREAD. Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 30 juin.

PÉRIPHÉRIE

BOULOGNE-BILLANCOURT. Les Artistes juifs de l'école de Paris. Musée municipal, 26, avenue André-Mo*rizet (47-12-77-39). Mer., jeu., lun. de* 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, ven. de 9 h à 16 h 30, sam., dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Fermé le mardi. Entrée libre. Jusqu'au 30 juillet.
CHOISY-LE-ROI. Jean Le Gac. Bibliothèque Louis Aragon, 14, rue W.-Rousseau (48-53-11-77). Mer. de 9 h à 18 h 30, sam. de 10 h à 17 h, mar., jeu. et ven. de 13 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 3 juillet.
LA COURNEUVE. Art grandeur nature. Corillon, Ecker, Goldsworthy, Luy, O'Loughlin. Parc départemental de La Courneuve, entrée Tapis vert - avenue Waldeck-Rochet. Jusqu'au 31 octobre.
ECOUEN. Le Décor du château d'Ecouen à travers les dessins d'architectes du XIXᵉ siècle. Musée national de la Renaissance, château (39-90-04-04). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 août.
FRESNES. Rassemblance : un siècle d'immigration en Ile-de-France. Ecomusée, ferme de Cottinville, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-10). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, mar. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 septembre.
JOUY-EN-JOSAS. Azur. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.
LEVALLOIS-PERRET. Francisco Infante-Arana. La Base, 6 bis, rue Vergniaud (47-58-49-58). Jusqu'au 11 septembre.
MEAUX. Jochen Gerz. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à *18 h.* Jusqu'au 20 septembre.
PONTOISE. Otto Freundlich et ses amis. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (34-43-34-77). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à *18 h. Jusqu'au 31 août.*
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Eugène Druet (1868-1916). Musée départemental du Prieuré, 2 bis, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). T.l.j. sf lun. et mar. de *10 h à 17 h 30, sam., dim. et fêtes de* 10 h à 18 h 30. Jusqu'au 15 juin.
SCEAUX. Du duc d'Anjou à Philippe V. Le trésor du dauphin. Orangerie du château (46-61-06-71). T.l.j. sf mar. de *10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au* 27 juin.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 11 JUIN

«Le quartier Saint-Germain-des-Prés», 10 heures, devant l'église Saint-Germain des Prés (A. Hervé).

«Le quartier chinois et ses lieux de culte. Une introduction à la culture chinoise, de l'écriture à la gastronomie», 11 heures, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jaslet).

«Exposition : Splendeurs de Russie. Trésors d'orfèvrerie», 14 h 15, hall du Petit Palais (Tourisme culturel).

«Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés» (deuxième parcours), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

«Jardins et chapelles de la Montagne Sainte-Geneviève», 14 h 30, façade de Saint-Étienne-du-Mont (Paris pittoresque et insolite).

«La Butte aux Cailles, le berceau de *la Bièvre et des moulins disparus,* urbanisme du dix-neuvième siècle», 14 h 30, 2, rue Bobillot (Paris capitale historique).

«Hôtels du Marais spécialement *ouverts. Passages, ruelles insolites,* jardins, plafonds et escaliers inconnus», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Haulier).

«Jardins et cours secrètes du qua*torzième arrondissement», 14 h 30,* 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques (S. Rojon-Kern).

«Prélude à Nohant. La vie romantique à Paris dans les ateliers du pein*tre Ary Scheffer : George Sand, Chopin et les autres»* (limité à trente personnes), 15 heures, 16, rue Chaptal (Monuments historiques).

«Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges», 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Salons Louis XIII et Louis XV et bibliothèque de l'Arsenal», 15 heures, 1, rue de Sully (D. Bouchard).

«Le Marais, de l'hôtel de Sens à la place des Vosges», 15 heures, métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

«Exposition Yves Brayer au Musée Marmottan», 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Approche de l'art).

«Le neuvième arrondissement», 15 heures, sortie métro Liège (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

Salle Notre-Dame-des-Champs, 92 *bis*, boulevard du Montparnasse, 20 h 30 : «Pourquoi Dieu ?», par *Swami Chinmayananda (ambassade* de l'Inde et Chinmaya Mission).

11 *bis*, rue Kepler, 20 h 15 : «Naissance et mort : les deux portes de la vie». Entrée libre (Loge unie des *théosophes).*

Salle Laennec, 60, boulevard de Latour-Maubourg, 20 h 15 : «L'origine gnostique de l'homme» (Institut gnostique d'anthropologie. Tél. : *43-57-29-81).*

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

AMANTS. Film espagnol de Vicente Aranda, v.o. : Espace Saint-Michel, 5ᵉ (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ *(43-20-32-20) ; Pathé Wepler II,* 18ᵉ (36-68-20-22).

BODY SNATCHERS. Film américain d'Abel Ferrara, v.o. : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (36-68-75-55) ; Gaumont *Hautefeuille, 6ᵉ (36-68-75-55) ; Publicis* Champs-Elysées, 8ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Paramount *Opéra,* 9ᵉ *(47-42-56-31 ; 36-65-*70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (36-65-75-14) ; *Montparnasse, 14ᵉ (36-68-75-55) ;* Gaumont Convention, 15ᵉ (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CE QUE FEMME VEUT... Film français de Gérard Jumel : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5ᵉ (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8ᵉ (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE. Film vietnamien de Hung Tran Anh, *v.o.* : 14 Juillet *Odéon, 6ᵉ (43-25-*59-83) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; La Pagode, 7ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13ᵉ (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, *15ᵉ (36-65-70-38).*

TOUT ÇA POUR ÇA. Film français de Claude Lelouch avec Marie-Sophie L., Vincent Lindon, Gérard Darmon, Francis Huster, Alessandra Martines, Fabrice Luchini, Evelyne Bouix, Charles Gérard : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2ᵉ (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ *(45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC* Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8ᵉ (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16 ; 36-*65-70-82) ; Paramount Opéra, 9ᵉ* (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13ᵉ *(36-68-75-55) ; UGC* Gobelins, 13ᵉ (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14ᵉ (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14ᵉ (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17ᵉ (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

UN JOUR OU L'AUTRE. Film français d'Olivier Nolin : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

LE 10ᵉ SALON
L'irrésistible
de l'industrie aéronau



PHILATÉLIE



Le Monde SANS VISA

LE 40e SALON INTERNATIONAL DU BOURGET

L'irrésistible « déprime » de l'industrie aéronautique et spatiale

Le pire est-il encore à venir ou le danger est-il déjà passé ? A la veille du 40e Salon international du Bourget (Seine-Saint-Denis), que François Mitterrand devait inaugurer jeudi matin 10 juin et qui restera ensuite ouvert, tant aux professionnels qu'aux *« fous »* de l'aviation, jusqu'au dimanche 20 juin, le dilemme se présente dans ces termes. L'industrie aéronautique et spatiale dans le monde – qu'elle produise pour la clientèle civile ou qu'elle travaille au bénéfice des militaires – connaît, depuis deux ans, une *« déprime »* de ses activités qui n'en finit pas de creuser la trésorerie des sociétés, de décimer les effectifs, de solliciter l'assistance des Etats et de contraindre chaque *« décideur »* à des restructurations, si complexes que nul ne peut dire aujourd'hui jusqu'où le déclin ira et quand il cessera.

C'est un signe des temps. Mais, par rapport à l'exposition de 1991, les organisateurs du Bourget enregistrent, avec moins de mille cinq cent soixante-dix participants en provenance de trente-huit pays différents, un recul de 10 % des exposants. Le commissaire général du salon, Serge Dassault, le PDG du groupe édifié par son père, feint de ne pas attacher d'importance à cette dégradation. Optimiste de nature, il se contente de dire que, en temps normal, le monde aéronautique est suffisamment dynamique et déterminé pour *« surmonter une période difficile »*.

En réalité, le 40e Salon du Bourget est – davantage encore que les précédents – tourné vers les activités commerciales et vers l'espace. C'est probablement ce qui peut faire illusion.

Par rapport à l'exposition d'il y a deux ans, la discrétion des constructeurs militaires est, en effet, une nouveauté en 1993, à ce détail près, cependant, que les groupes n'auront jamais présenté autant de matériels d'occasion *modernisés pour la circonstance* – c'est-à-dire des équipements dits de *« seconde main »*, complets ou en kit avant même d'être assemblés – *à des clients de plus en plus impécunieux*. Mais, si le salon de 1991 avait été exceptionnel sur ce point, on le devait en partie à la volonté des Etats, impliqués dans la guerre du Golfe, de faire une démonstration de force de leurs matériels militaires et à celle de la Russie de concurrencer les pays occidentaux.

Aujourd'hui, la situation internationale a beaucoup évolué. Les marchés de défense marquent le pas, à l'exception de la zone Asie-Pacifique, et, contrairement aux craintes excessives des fournisseurs de l'Ouest qui aiment à crier au loup pour gagner le soutien de *leurs gouvernements, la Russie*, même en pratiquant des prix défiant toute orthodoxie financière, a du mal à convaincre la clientèle : qui peut prendre le risque de s'en remettre, pour ses pièces détachées et pour le service après-vente, à des industriels russes qui ne sont pas assurés de tenir parole dans le contexte politico-économique du pays ?

Un jeu de Meccano

Et, si le secteur militaire s'avère si peu florissant pour au moins quelques années encore, d'ici à 1995 au plus tôt, que dire des marchés commerciaux ou spatiaux aussi peu porteurs ? Comment croire qu'ils puissent prendre le relais ?

Les compagnies aériennes sont exsangues : elles en seraient plutôt sur le point d'annuler ou de reporter leurs commandes. Les Etats, qui financent l'espace et qui savent d'expérience combien cela leur coûte, ont d'autres investissements en tête, qui – en période de récession – ont la priorité budgétaire. Boeing, pour ne prendre que ce seul exemple, réduit, d'ici à 1994, d'un tiers, sa production civile. Les industriels en cause sont en surcapacité. Outre-Atlantique, ils licencient. *Ils ferment des ateliers. Pris* dans le même engrenage, les *groupes français prévoient des diminutions d'effectifs* qu'ils situent, pour les trois ans à venir, entre 30 000 et 50 000.

Devant des *marchés en crise*, face à des reconversions pour le *moins délicates – qui demanderont* du temps et des aides à la fois – et avec le risque de devoir délocaliser pour rester dans la compétition internationale, les constructeurs se sont lancés dans une politique de restructuration tous azimuts. On *doit à la vérité* d'observer que le mouvement est, pour l'heure, assez *désordonné et qu'il s'apparenterait* plutôt à un jeu de Meccano ou de poupées gigognes.

Comme l'admet un PDG français, *« tout le monde discute avec tout le monde »*, de part et d'autre *de l'Atlantique, entre Européens de* l'Ouest et de l'Est au-delà de ce qui fut jadis le *« rideau de fer »*, *entre* Européens et pays d'Asie, et entre industriels relevant d'un même gouvernement national. L'objectif est de parvenir à mettre en commun – outre des marchés potentiels – des moyens d'études et de recherche, des équipes de techniciens et des technologies qui ne sont plus à la portée financière d'une seule entreprise ou d'un seul Etat, fût-il le plus puissant.

« Sinon, croit pouvoir prédire un industriel anglo-saxon, *c'est un processus de sélection naturelle qui s'imposera et dont dépend la survie ou la mort de nombreuses entreprises. »*

On comprend mieux, dès lors, pourquoi, entre Washington, c'est-à-dire essentiellement le Pentagone et le ministère du commerce, d'une part, et Bruxelles, agissant au nom de la Communauté européenne, d'autre part, les couteaux sont tirés. L'Airbus, qui menace la suprématie de Boeing, y est un peu pour quelque chose. Mais, le blocage opposé par les Etats-Unis à toute tentative d'un groupe français – Aérospatiale ou Thomson – de détenir une société américaine, en est une autre illustration. Il serait pour le moins incohérent, en retour, que la France, partisan de privatiser certains groupes de ce même secteur, laisse, dans ces conditions, des investisseurs étrangers prendre le contrôle d'entreprises qui contribuent à la sécurité nationale et à l'indépendance de sa *défense*.

On saisit mieux, aussi, pourquoi, à l'exportation, c'est une lutte acharnée au point que, parfois, les chefs d'Etat ou les chefs de gouvernement sont transformés en « voyageurs de commerce », par les industriels, pour aider à placer leurs produits. En dénigrant le Salon du Bourget, accusé d'être un rendez-vous d'espions français, les Etats-Unis ont, de toute évidence, voulu *discréditer des alliés devenus* encombrants.

JACQUES ISNARD

Deux cents avions et hélicoptères exposés

Plus de deux cents avions et hélicoptères – dont soixante-dix présentés en vol – seront exposés au Bourget où le *public n'est admis que* les vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 *juin*, et les samedi 19 et dimanche 20 juin entre 9 h 30 et 18 heures (pour un prix d'entrée de 45 francs).

En dépit des conseils de la CIA les mettant en garde contre des risques d'espionnage, plus de *trois cent cinquante sociétés* américaines sont présentes, c'est-à-dire deux fois moins que les Français mais trois fois plus que les *Anglais*.

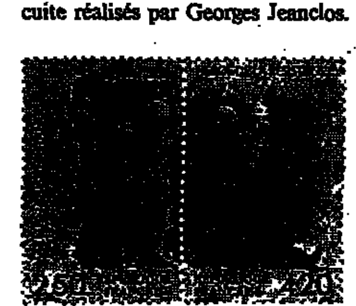
Face à un F-16 américain, au Rafale français et aux nouveaux Airbus européens A-321, A-330 et A-340, les Russes arrivent en force, avec les avions civils TU-204 et IL-96 (une cellule russe et une « motorisation » anglaise ou américaine), le Yak-58 (en coopération avec la Géorgie), les hélicoptères KA-50 et MI-28, et des avions de combat MIG-29 et SU-27.

Dans le domaine de l'espace, l'Agence spatiale européenne a installé une piscine où évoluent des hommes en combinaison spatiale pour simuler les conditions d'apesanteur que l'équipage du module habitable européen Colombus rencontrera au cours de la mission qui l'amènera à se greffer sur la future station spatiale américaine Freedom. Le Centre national des études spatiales joue à l'exploration planétaire, avec la présentation en vraie grandeur du robot Marsokhod développé pour la mission franco-russe à destination de Mars en 1996.

PHILATÉLIE

Martyrs et héros de la Résistance

La Poste mettra en vente générale, lundi 21 juin, un diptyque comprenant deux timbres à 2,50 F et 4,20 F dédiés aux martyrs et héros de la Résistance. Ils représentent des bas-reliefs en terre cuite réalisés par Georges Jeanclos.



Ce thème a fait, par le passé, l'objet de nombreuses émissions. Ainsi, est paru, en 1945, un timbre marquant l'anniversaire de la destruction d'Oradour-sur-Glane. Et, surtout, plusieurs séries se sont succédé en 1957, 1958, 1959, 1960 et 1961, reproduisant l'effigie de *héros de la Résistance (Jean Moulin,* d'Estienne d'Orves, Cavaillès, *Ripoche, etc.).*

Les timbres, au format vertical 22 x 36 mm, mis en page par Michel Durand-Mégret, sont imprimés en héliogravure en feuilles de vingt-cinq.

P. J.

▶ **Vente anticipée à Suresnes *(Hauts-de-Seine)*, les 18 et 19 juin, de 9 heures à 18 heures, au bureau temporaire *« premier jour » ouvert au* bureau de poste de Suresnes *principal, 1, rue Sizeau*.**

▶ **Vente anticipée à Lyon, les 18, 19 et 20 juin, de 9 heures à 18 heures, au bureau temporaire doté d'un timbre à date sans mention « premier jour » *ouvert au Centre d'histoire de la* Résistance et de la Déportation, 14, *avenue Berthelot ; le* 18 juin, de 8 heures à *19 heures, et le 19 juin, de* 8 heures à 12 heures, au *bureau de poste de Lyon RP.***

▶ **Souvenirs philatéliques.**

– Le ministère des anciens combattants et victimes de guerre met en vente deux souvenirs « premier jour » illustrés par Georges Jeanclos : enveloppe sur soie, 20 F ; encart, 40 F (renseignements au (1) 48-78-11-35, poste 21-58).

– Une carte postale illustrée représentant la maquette du diptyque est en vente au prix de 2 F dans tous les « Points-philatélie » et par correspondance auprès du Service philatélique de La Poste, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15.

Rubrique réalisée par la rédaction du mensuel *le Monde des philatélistes*, téléphone : (1) 49-60-33-28. Spécimen récent sur demande contre 15 F en timbres.

En filigrane

● **Ronald Reagan en joueur de baseball.** – L'ancien président des Etats-Unis Ronald Reagan *apparaît sur un bloc-feuillet*



émis le 25 mars par la Gambie dans une série consacrée aux grands classiques du cinéma ayant le baseball pour sujet. Il est représenté incarnant le champion Grover Cleveland Alexander dans un film de 1952 intitulé *The Winning Team*.

● **Vente.** – Vente à prix nets La Poste du Village (A. Reboulot à Rennes, tél. : (16) 99-79-27-02). Au catalogue, plus de mille lots où les marques postales tiennent la vedette. Egalement, cachets d'essai de février 1828, rubrique poste maritime, franchises et contreseings, ballons montés.

● **Entiers postaux et philatélie thématique.** – Un ouvrage intitulé *l'Utilisation des entiers postaux et apparentés dans la philatélie thématique* vient de paraître *sous la signature de* J. A. Desimpelaere. Tout au long *des 310 pages illustrées en noir* et blanc de cette véritable encyclopédie, *l'auteur permet aux* néophytes de se familiariser avec des termes tels que « écho-cards », « airgraphs » et de faire *la différence entre carte-lettre* publicitaire, timbré sur commande, *entier postal étiquette*, etc. (en vente, 1 400 francs belges, auprès de l'auteur, J. A. Desimpelaere, Elf Novemberlaan, 18-B-8930 Rekkem, Belgique).



ÉCONOMIE

BILLET

L'impôt de Bourse perdure

« Cette mesure va dans le bon sens, mais elle est insuffisante. » La décision des sénateurs, mercredi 9 juin, de plafonner l'impôt de Bourse à 4 000 francs a entraîné une satisfaction mitigée tant des boursiers que des autorités de marché. *« Peuvent mieux faire »*, entend-on de toutes parts sur ce sujet de contestation vieux comme la Bourse. Chaque année, au moment de la préparation du budget, la rumeur de la suppression de cet impôt s'appliquant à tout achat ou vente d'actions, enfle et se propage sur la place.

Chacun à son niveau de responsabilité et d'influence y va de son incantation pour tenter de faire disparaître cette *« gabelle d'un autre âge »*. La partition est parfaitement réglée puisqu'à ce concert s'ajoute rituellement l'accord de principe du ministre des finances, quel qu'il soit. Mais jusqu'à présent, de droite ou de gauche, aucun n'était finalement passé à l'acte.

La décision ne semble pas si aisée puisque cette taxe rapporte annuellement entre 1 et 2 milliards de francs à l'Etat. Un montant certes modeste comparé au record de 2,975 milliards atteint en 1987 grâce aux privatisations, mais important en ces périodes de vaches maigres financières.

Relancer le marché boursier en allégeant les charges – l'impôt de Bourse rapportant moitié moins – ou garnir les caisses de l'Etat, tel est l'un des aspects du débat qui opposera prochainement les députés aux sénateurs. Quelle que soit leur décision, elle sera approuvée par le ministère du budget...

Une mesure a d'ores et déjà été adoptée concernant les petits ordres. Depuis le 24 mai, lorsque le montant d'une transaction est inférieur à 50 000 francs, elle n'est plus soumise à l'impôt grâce à un abattement de 150 francs. Ce droit proportionnel démarre donc à partir de 50 000 francs. Jusqu'à 1 million de francs, il représente 0,30 % de la transaction et, au-delà du million, 0,15 %. Le plafonnement à 4 000 francs, s'il était adopté, s'appliquerait dès le 26 juillet aux transactions supérieures à 1,78 million de francs.

D'un côté, il s'agit de favoriser les petits ordres afin d'inciter les Français à s'intéresser aux privatisations. A l'opposé, le plafonnement s'adresse aux grands investisseurs, négociant d'importants blocs d'actions françaises, pour les inciter à revenir vers la Bourse de Paris. Ces derniers, pour réduire leurs coûts et affronter la concurrence, préfèrent acquérir ou vendre des titres sur le marché londonien, exonéré de droits de timbres. Le flux détourné quotidiennement de l'autre côté de la Manche oscillerait entre 20 % et 40 % et concerne une quarantaine des plus grosses valeurs françaises.

Mis à mal, l'impôt de Bourse semble encore faire preuve d'une grande résistance malgré les pressions et quelques modifications : il ne s'applique plus sur les transactions en fonds d'État et en obligations, et pas sur les échanges d'actions inscrites dans les Bourses de province. Signe de son enracinement profond, même l'harmonisation européenne n'en est toujours pas venue à bout.

DOMINIQUE GALLOIS

□ **La Cour des comptes européenne juge les aides communautaires à la pêche peu efficaces.** – Les aides à la restructuration et à la modernisation de la flottille de pêche communautaire, pour réduire sa capacité, n'ont pas eu l'impact escompté, souligne la Cour des comptes européenne, dans un rapport publié mercredi 9 juin. La surcapacité de la flotte communautaire est estimée à 40 % par rapport aux ressources en poisson connues. – *(AFP.)*

Le programme de privatisations du gouvernement

L'Etat va vendre 30 % du capital de la Caisse nationale de prévoyance

La privatisation partielle de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), numéro un en France de l'assurance-vie, *« devrait intervenir à la fin de l'année ou au début de 1994 »*, a annoncé, mercredi 9 juin, son président, Pierre Darnis. Mais, à l'image de la vente par étapes successives de l'autre grande filiale de la Caisse des dépôts, le Crédit local de France *(voir notre encadré ci-joint)*, il ne s'agira pas d'une opération de « grand style ». Si la CNP figure bien sur la liste des vingt et une sociétés privatisables, seulement 30 % de son capital va être mis sur le marché boursier. *« L'Etat cèdera une partie de sa participation mais devrait rester à un niveau relativement substantiel* [de l'ordre de 10 % à 15 %] », explique M. Darnis. Voilà qui pourrait rassurer le personnel, qui appartient pour les deux tiers (sur 2 200 salariés) à la fonction publique. Les syndicats de la CNP n'en appelaient pas moins à une grève jeudi 10 juin.

Bénéfice net en hausse

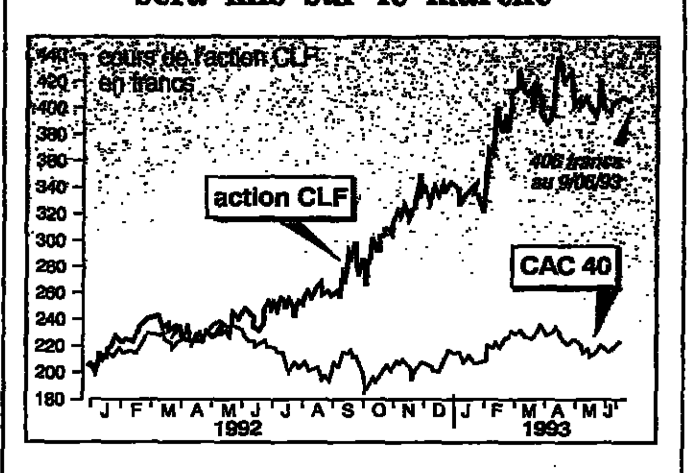
Depuis sa transformation en société anonyme, en décembre 1992, la Caisse nationale de prévoyance est détenue à 30 % par la Caisse des dépôts, 10 % par les caisses d'épargne, 17,5 % par la Poste et 42,5 % directement par l'Etat. En parallèle avec le désengagement de l'Etat, la CNP devrait faire entrer dans son tour de table de nouveaux partenaires, notamment les Caisses d'épargne italienne Cariplo et belge CGER.

La commission d'évaluation des entreprises publiques devrait fixer, au moment de l'introduction en Bourse, un prix de l'action CNP *« légèrement supérieur »* à celui établi en décembre 1992.

La CNP avait été évaluée alors à 7,7 milliards de francs, soit 270 francs par action. Il faudra prendre en compte dans le nouveau prix de vente une augmentation de capital de 850 millions de francs réalisée entretemps. L'évaluation devrait, dans l'absolu, rester relativement basse mais tenir compte des spécificités de la CNP, qui n'a pas son propre réseau de distribution. Elle vend ses produits par l'intermédiaire de La Poste, des caisses d'épargne et du Trésor. La CNP a dégagé l'an dernier un bénéfice net consolidé de 1,1 milliard de francs, en hausse de 13 %. Elle prévoit, en 1993, une progression de 20 % du chiffre d'affaires, qui avait atteint 42,4 milliards de francs en 1992.

E. L.

Comment le Crédit local de France sera mis sur le marché



La Banque Paribas, qui sera le coordinateur de la première opération de privatisation du nouveau gouvernement, celle de 30 % du capital du Crédit local de France, a annoncé la cession de 6,5 millions d'actions en France et de 4,4 millions de titres à l'étranger. Comme c'est l'usage en matière de privatisation, ce montant pourra être réduit de 15 % en cas de succès de la tranche française. La date de l'opération et le prix de l'action seront annoncés par le ministre de l'économie. Une fois le prix fixé, la période d'offre s'étendra sur quatre jours de Bourse et le résultat de l'offre publique de vente, ainsi que les allocations sur la tranche internationale, seront communiqués au plus tard le 16 juillet.

AXA veut seulement jouer son rôle d'investisseur institutionnel...

Au contraire de bon nombre d'investisseurs privés qui piaffent d'impatience à l'approche des privatisations et semblent avoir déjà fait leur choix, AXA et son président, Claude Bébéar, sont d'une grande prudence. *« Nous allons participer aux prochaines privatisations en jouant notre rôle d'investisseur institutionnel dans la mesure où le prix des actions mises sur le marché nous paraîtra intéressant »*, a déclaré M. Bébéar, mercredi 9 juin, lors de l'assemblée générale de la compagnie.

Les dirigeants d'AXA affirment même ne pas avoir l'intention de prendre des positions majeures dans les groupes d'assurances publics (UAP, AGF, GAN). Ils ne sont pas intéressés par des parts de marché en France et arrivent juste au terme d'une longue restructuration de leur propre réseau national après une fusion délicate de plusieurs sociétés. AXA ne manque pourtant pas de moyens. Son *« trésor de guerre »* théorique approche les 30 milliards de francs à raison de 14 milliards rapidement disponibles et le reste sous forme de capacité d'endettement.

Par ailleurs, AXA se porte bien, et Claude Bébéar pronostique une amélioration de ses résultats en 1993. Après plusieurs années de pertes, la filiale américaine Equitable Life devrait redevenir profitable dans ses activités d'assurances. Sa contribution aux bénéfices du groupe pourrait passer de 440 à 600 millions de francs. Enfin, AXA espère améliorer ses résultats techniques de 600 millions de francs en France et 250 millions à l'étranger.

E. L.

...et Lyonnaise des eaux-Dumez n'est pas prêt à participer aux opérations de financement

Décidé à se *« concentrer »* sur ses métiers, le groupe Lyonnaise des eaux-Dumez ne participera pas aux prochaines privatisations, a déclaré son PDG, Jérôme Monod, mercredi 9 juin, lors de l'assemblée générale des actionnaires : *« Nous ne sommes pas faits pour être des partenaires financiers. Nous ne participerons pas aux opérations de privatisation en France. Ni dans la banque, ni dans l'assurance, ni dans la communication, ni dans des sociétés industrielles. »*

En revanche, M. Monod a rappelé que son groupe contractait *« de plus en plus d'alliances avec de grands partenaires pour partager les risques et les succès »* des métiers dans lesquels il est déjà engagé : alliances avec Total dans l'énergie, avec Rhône-Poulenc dans le retraitement des déchets, etc. *« Il n'y a pas de réussite en solitaire »*, a-t-il souligné en rappelant que son *« premier métier, l'eau »* est aussi celui dans lequel le groupe se développe le plus. Après les déconvenues de 1992 (*le Monde* du 16 avril), M. Monod table sur une *« sensible progression »* de son résultat net en 1993 et un véritable *« redémarrage »* en 1994.

Le deuxième âge de Renault

Fermeture de Billancourt, rapprochement avec Volvo, la Régie, qui ne compte plus que 49 % d'ouvriers est entrée dans une autre époque. Elle envisage sereinement son passage au privé

Deux semaines après l'annonce de la privatisation prochaine de Renault, le calme règne dans les bureaux, les agences et les usines. Le sujet est loin de déchaîner les passions. *« On en a parlé deux jours, et c'est tout »*, témoigne cet agent de maîtrise. Sur les chaînes, les gens sont inquiets; mais ce sont les diminutions d'effectifs et l'absence de *« reprise »* économique qui préoccupent cet ouvrier de Flins, entré à la Régie en 1970. La CGT, qui ne voit *« rien de bon »* dans cette nouvelle et estime qu'une privatisation va faire *« empirer la situation dans le domaine de l'emploi et des acquis sociaux »*, ne semble guère parvenir à remuer les foules. Certes, cette secrétaire de direction aimerait bien encore une fois *« passer au travers »* (de la privatisation). Cela la *« rassurerait »*. Elle n'aimerait pas qu'un *« acheteur mette des bâtons dans les roues »* de cette entreprise dont elle a *« le logo dans le cœur »*. Mais elle confirme que ce n'est pas un sujet de conversation avec ses collègues.

« Risque social nul »

Abel Cardoso, secrétaire CFDT du comité central d'entreprise, s'avoue *« favorable »* au projet parce qu'il facilitera le rapprochement avec Volvo. *« En étant privatisé*, ajoute-t-il, *on sera moins soumis aux aléas politiques. Lors des changements de gouvernement, personne n'était tranquille dans cette maison. La privatisation nous amènera plus de stabilité. »* Dans cette succursale Renault de Saint-Quentin-en-Yvelines, *« on en a aussi très peu parlé »*. *« Je trouve ça bien. Les clients ne nous diront plus* « Renault c'est nous »; *alors que sur le terrain, on fonctionne comme une boîte privée. Ça ne changera rien, car le salaire, c'est nous qui le faisons »*, explique ce chef des ventes.

« Le risque social est nul », résume Henri Vacquin, consultant très écouté quai du Point-du-Jour. Entre 1986 et 1988, avant le changement de statut de ce qui était encore la Régie, une étude interne avait déjà montré que si ce changement était mené sans commettre d'erreur politique notoire, il n'entraînerait pas de tension sociale. Lorsque ce projet devint réalité, en avril 1990, les faits confirmèrent cette thèse. Aujourd'hui, pour la privatisation, il n'a même pas été jugé nécessaire de mettre une étude en chantier. *« C'est un non-événement total »*, constate Patrick Bessis, responsable des relations presse du groupe; *« un scénario sans surprise »*, poursuit Hervé Hauvespre, coordinateur Renault-Volvo.

Comment cette entreprise, nationale par excellence, symbole des luttes ouvrières, en est-elle arrivée là ? Pour mesurer le changement parcouru, un retour en arrière s'impose. Pour Pierre Dreyfus, à la tête de la Régie de 1955 à 1975, *« l'objectif était non le profit pour lui-même mais l'enrichissement de la nation »* (1). La Régie devait *« servir de banc d'essai à toute initiative en matière de progrès social... être à l'avant-garde de la condition ouvrière française »*. Dans cette période de l'immédiat après-guerre, Renault, dirigé par d'anciens résistants, devait être une locomotive de l'industrie française. Vitrine sociale, la Régie se devait aussi d'aider l'Etat en matière d'aménagement du territoire. Elle pouvait également à l'occasion de la visite de chefs d'Etat ou de têtes couronnées (la reine d'Angleterre en l'occurrence) jouer *« aux yeux des fonctionnaires du Quai d'Orsay, un rôle d'ambassadeur de l'industrie et du commerce français »*.

Aujourd'hui, aucun argument ne justifie plus son maintien dans le secteur nationalisé. Renault est rentré dans le rang. Primo, à la différence d'autre firmes comme Thomson, l'Aérospatiale, le constructeur d'ordinateurs Bull ou le pétrolier Elf-Aquitaine, nationales au nom de la défense du territoire, de la maîtrise de technologies vitales ou de l'indépendance énergétique, Renault n'est pas une entreprise stratégique, au sens classique du terme. Constructeur d'automobiles, sa privatisation ne peut être attaquée au principe qu'elle affaiblirait la défense nationale. Nationalisée le 16 janvier 1945, l'entreprise avait été réquisitionnée à la fin de la guerre, son propriétaire et dirigeant, Louis Renault, ayant été accusé de collaboration (*le Monde* du 14 novembre 1990).

Vitrine de productivité

Secundo, le fleuron de l'industrie française, la vitrine sociale chargée de montrer l'exemple dans l'immédiat après-guerre, a volé en éclats il y a une dizaine d'années, lorsque Renault accumula les pertes, culminant en 1984, avec un déficit de 12,5 milliards de francs. *« Ce choc nous a obligés à réagir. Cette période noire a montré l'inefficacité de l'entreprise, critiquée parce qu'elle perdait l'argent de l'Etat, du contribuable. L'Etat actionnaire a compris que l'entreprise ne pouvait être un outil pour mener d'autres volontés; qu'elle devait être rentable et compétitive »*, analyse M. Hauvespre. *« Les clichés sociaux ont disparu dans le raz-de-marée »*, poursuit Patrick Bessis. Redresseur du groupe, Georges Besse, nommé PDG en 1984, provoqua ce revirement. Et aujourd'hui la vitrine sociale est devenue une vitrine en matière de productivité.

La population de l'entreprise a changé. Depuis 1992, les ouvriers ne sont plus majoritaires. En 1984, ils représentaient encore 63 % du personnel de l'entreprise. En 1992, ce taux est tombé à 48,8 %. Comme dans toute entreprise, le syndicalisme perd du pouvoir. La fermeture de Billancourt, annoncée en novembre 1989, a contribué à l'affaiblissement des luttes sociales. *« Le lien affectif avec la forteresse ouvrière a été coupé avec la fermeture de Billancourt et le départ des ouvriers les plus âgés »*, résume Alfred Mustacchi, directeur à la présidence de Renault, entré à la Régie dans les années 70, *« parce que c'était une entreprise nationalisée. »* En effet, avec les départs en préretraite à cinquante-cinq ans, une certaine mémoire de l'entreprise a disparu. En revanche, l'entreprise est *« hantée »* par les problèmes de productivité et sait que ce n'est pas une *« force externe,* [l'Etat] *qui l'aidera dans cette affaire »*, poursuit M. Mustacchi.

L'internationalisation de l'industrie automobile, et de Renault en particulier, ont aussi contribué à cette banalisation de l'entreprise. Certes, les exportations furent très tôt un objectif fondamental de la Régie; peut-être moins pour la survie de l'entreprise que pour améliorer la balance commerciale de la France. *« Ne vous préoccupez pas des questions d'argent »*, déclarait Pierre Dreyfus à son état-major, peu après son arrivée à la tête de la Régie. *« Si nous exportons 50 % de notre production, j'en trouverai autant qu'il nous en faudra. »* Mais aujourd'hui, les questions d'argent sont devenues préoccupantes. Parce que l'Etat déficitaire ne peut être d'aucun recours; mais aussi parce que les règles du jeu internationales l'en empêchent.

Crise de 1984, fermeture de Billancourt, modification de statut, rapprochement avec Volvo. Nombreuses ont été les étapes qui, petit à petit, préparèrent les esprits à cette privatisation qui arrive aujourd'hui à point nommé, à un moment où l'entreprise en bonne santé est citée comme exemple pour la qualité de sa gestion, de ses produits. Ces performances jouent aussi leur rôle dans ce scénario *« sans surprise »*. Elles rassurent les salariés, qui font confiance à leur équipe de direction. *« Il n'y a aucune espèce de raison pour que Renault reste perpétuellement nationalisée, du moment que* [Louis] *Renault est mort »*, avait déclaré le général de Gaulle le 12 novembre 1947. Quarante-six ans plus tard, les faits vont lui donner raison.

ANNIE KAHN

(1) *Une nationalisation réussie. Renault*, de Pierre Dreyfus. Fayard, 1981 *(épuisé)*

Les sénateurs communistes dénoncent l'absence de concertation avec les personnels concernés

Après avoir rencontré les organisations syndicales des vingt et une entreprises privatisables, les sénateurs communistes s'apprêtent à mener l'offensive lors de l'examen, en première lecture, par le Sénat, du projet de loi de privatisation, qui devait commencer jeudi 10 juin. Mme Hélène Luc, présidente du groupe, défendra l'exception d'irrecevabilité et Mme Paulette Fost, sénateur de Seine-Saint-Denis, une motion de renvoi en commission, tandis que le groupe a déjà préparé une centaine d'amendements. Lors d'une conférence de presse, mercredi 9 juin, Mme Luc a jugé ce projet *« d'une extrême gravité pour l'avenir économique et social de notre pays »* et dénoncé les conditions dans lesquelles le texte est soumis au Parlement. *« Il n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les dirigeants et le personnel des entreprises concernées*, a-t-elle fait remarquer. *Le gouvernement veut frapper vite et fort afin de privatiser, avant la fin de l'été, les quelques entreprises qui pourraient être les plus immédiatement juteuses pour la corbeille à la Bourse. »*

De son côté, le président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, Alain Bocquet, a annoncé l'organisation, le 24 juin prochain, d'une *« rencontre-témoignage »* avec des délégués syndicaux des entreprises privatisables.

ÉCONOMIE

SOCIAL

Les négociations sur le sauvetage financier de l'UNEDIC

Le gouvernement pourrait décider de l'assurance-chômage par décret

Sauf à croire que l'Etat puisse jouer les Pères Noël – mais il n'en a pas les moyens, – et sauver financièrement l'UNEDIC, la rencontre prévue vendredi 11 juin entre les partenaires sociaux, gestionnaires du régime d'assurance-chômage, et le ministre du travail, Michel Giraud, risque de conduire à une impasse. Face à un déficit dont l'estimation ne cesse de grossir d'une semaine à l'autre (38 milliards de francs à la fin de l'année en cumulé, 20 à 24 milliards de plus en 1994), l'hypothèse d'une intervention autoritaire du gouvernement devient désormais plausible.

Comme en novembre 1982, où Pierre Bérégovoy utilisa un décret pour se substituer au patronat et aux syndicats, défaillants, M. Giraud pourrait s'emparer temporairement des rênes de l'UNEDIC pour lui imposer les décisions qu'elle est incapable de prendre. Invité d'Europe 1, jeudi 10 juin, le ministre du travail a d'ailleurs évoqué cette éventualité, tout en faisant observer que cela constituerait un échec pour le paritarisme.

Une telle issue ne pouvait pas être écartée à l'issue de la séance de négociation qui s'est tenue, mercredi 9 juin. Bien que le CNPF continue de proclamer son attachement à l'institution paritaire, et se défende de jouer la politique du pire, elle s'inscrit dans la suite logique de l'attitude adoptée par la délégation patronale. Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF, a en effet lâché, en guise de simple *« geste pour décrisper »*, le gel des cotisations *« jusqu'à la fin des négociations »*, qui est apparu insuffisant à toutes les organisations syndicales. Actuellement de 5,7 %, le taux global (employeurs et salariés) devait baisser au 1er juillet et avait déjà été bloqué en janvier. Certains se sont en outre émus d'entendre le négociateur patronal ajouter qu'il ne demandait pas, par une contrepartie des représentants de salariés, *« une compensation »* à ce qu'il considère comme un effort.

De leur côté, les syndicats ont énergiquement repoussé toute idée d'économie qui aboutirait à réduire le niveau d'indemnisation des chômeurs. Ils estiment qu'ils sont allés au maximum des concessions possibles lors de la conclusion de l'accord de juillet 1992. En revanche, mais avec des nuances, la plupart sont disposés à envisager une augmentation des cotisations. En l'état, les discussions entre les partenaires sociaux sont donc très éloignées des conditions qu'espérait le gouvernement pour que celui-ci, à son tour, se saisisse du dossier, après avoir apporté une aide en trésorerie. Il est question de nommer un *« médiateur »* que M. Giraud appelle *« facilitateur »* et le CNPF *« démêleur »*.

A. Le.

Touchant surtout les cinq mille PME du secteur

L'industrie de l'armement a supprimé vingt mille emplois en 1992

L'industrie française de l'armement a perdu, en 1992, près de 20 000 emplois – dans un secteur qui occupe quelque 285 000 personnes – et *« les perspectives pour les années qui viennent ne sont pas favorables »*. C'est ce qu'a annoncé, mardi 8 juin, le ministre de la défense, François Léotard, devant les auditeurs du Centre des hautes études de l'armement (CHEAR). Selon le ministre d'Etat, pour qui *« c'est un sujet de préoccupation important »*, ce sont les cinq mille petites et moyennes entreprises qui vont souffrir le plus.

« Dans tous les pays, a expliqué M. Léotard, *l'ensemble des entreprises du secteur de l'armement doit faire face à un rétrécissement des marchés intérieurs (...) A ces difficultés s'ajoutent, notamment pour certaines entreprises publiques, une relative sous-capitalisation et cela pèse sur leur activité à un moment où l'autofinancement est de plus en plus sollicité et où les baisses progressives des taux d'intérêt n'ont pas produit tous leurs effets (...) Enfin, les quelque cinq mille PME travaillant pour le secteur de la défense souffrent du rapatriement de la sous-traitance par les donneurs d'ordres. »*

Le ministre de la défense a alors indiqué que son souci constant, dans les contacts qu'il noue avec ses interlocuteurs étrangers, est de *« créer l'environnement le plus propice au développement de l'exportation »*, par où passe *« l'avenir de notre industrie de défense »*. M. Léotard a noté que, depuis quelques années, *« les entreprises françaises ont subi une baisse de leur chiffre d'affaires à l'exportation, qui, en moyenne, représente aujourd'hui 25 %, au lieu de 33 % en 1988 »*.

Afin d'améliorer l'efficacité des services publics

M. Rossinot veut accroître la mobilité des fonctionnaires

« Confrontée à des missions difficiles, dans une conjoncture délicate, l'administration française doit trouver les moyens de se mobiliser au service du redressement tout en remplissant son rôle de médiateur social. » Tel était le sens du message qu'André Rossinot a souhaité délivrer, mercredi 9 juin, aux membres du Conseil supérieur de la fonction publique. Le ministre de la fonction publique a insisté sur la nécessité d'améliorer *« la qualité et l'efficacité »* des services publics dans les quartiers difficiles et les zones rurales fragiles. Au moment où les effectifs de l'Etat sont censés diminuer de 1,5 % en 1994, la réalisation de cet objectif passe notamment, selon M. Rossinot, par *« une relance vigoureuse de la politique de déconcentration »* et une incitation à la mobilité des fonctionnaires.

En matière de déconcentration des administrations, le ministre a ainsi l'intention d'inviter les administrations centrales et services déconcentrés de chaque ministère à négocier un *« programme stratégique pluriannuel »* intégrant un redéploiement des moyens humains et financiers. La haute fonction publique devra, de son côté, *« s'adapter »* pour remplir sa mission tant au niveau central que dans les services extérieurs de l'Etat. M. Rossinot a précisé qu'un comité interministériel devrait se tenir *« avant l'été »* pour entériner ces principes. Il a également fait part de son intention de *« revoir le système d'avancement accéléré »*, mis en place en 1991 pour accroître le nombre d'agents *« formés et motivés »* dans les quartiers difficiles. *« La même attention sera portée aux incitations à la mobilité géographique des fonctionnaires »*, a précisé le maire de Nancy.

Pour le ministre, cette mobilisation des agents passe aussi par une *« relance de la pratique contractuelle »*. M. Rossinot a confirmé qu'il proposerait *« l'ouverture, dès la rentrée, de négociations salariales portant sur les deux exercices de 1994 et 1995 »*. Il souhaite aussi *« la tenue rapide »* de négociations susceptibles de déboucher sur *« un accord-cadre »* dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'extension de la médecine de prévention dans les administrations.

V. D.

□ **Grève à Air Inter lundi 14 et mardi 15 juin.** – Les syndicats de pilotes d'Air Inter (SPIT, SPAC, SNOMAC, SNPL), qui représentent 60 % des effectifs navigants, ont appelé à une grève de quarante-huit heures, lundi 14 et mardi 15 juin, pour protester contre le recours aux affrètements d'avions auprès d'autres compagnies. Selon les syndicats, le niveau actuel d'affrètement représente *« trois fois le niveau maximal prévu par un accord conclu en 1985 »*, alors que *« depuis trois ans les effectifs diminuent »*. La direction d'Air Inter justifie les affrètements supplémentaires par la couverture d'aéroports qui présentent des caractéristiques particulières (piste trop courte) ou qui ont un volume de trafic inférieur à la capacité des avions exploitées à l'heure actuelle par Air Inter.

Le partage du travail et ses conséquences sur la baisse des rémunérations

Un « réflexe de solidarité » aux cristalleries Daum

Michel Giraud, ministre du travail, a confirmé, mercredi 9 juin à l'issue du conseil des ministres, que le gouvernement renonçait *« pour l'immédiat »* à la mesure visant à verser une prime financée par l'Etat aux salariés acceptant une baisse de salaire afin d'éviter des licenciements. Cette décision a été favorablement accueillie par les syndicats.

VANNES-LE-CHATEL

de notre envoyé spécial

Le partage du travail, les trois cent quatre-vingt-cinq salariés de la compagnie français du cristal Daum de Vannes-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle) le revendiquent. Mais ils ne le portent pas comme une fleur à la boutonnière. Négociée avec la CFDT et la CFE-CGC sur les sites de Vannes-le-Châtel et de Nancy, cette solution est apparue spontanément comme un *« réflexe de solidarité »* à la litanie des plans sociaux et à la roulette russe des licenciements. Reste que, depuis février, chacun ici sait que le partage du travail passe d'abord par le partage des salaires, et donc une baisse des rémunérations : 3 % jusqu'à 7 200 F mensuels et 6 % au-delà. C'est à ce prix que 60 suppressions d'emplois ont pu être évitées. Les verriers lorrains en sont plutôt fiers, mais les lendemains sont trop incertains pour qu'ils le crient sur les toits.

Dans ce sud rural de la Lorraine qui n'a suivi que d'assez loin les restructurations liées à la crise de la sidérurgie mais n'en connaît pas moins la grise réalité du chômage, personne n'a songé à réclamer l'organisation d'un référendum pour vérifier l'adhésion du personnel. Ce n'était pas nécessaire : en mai, lors des élections professionnelles de Vannes-le-Châtel, les élus CFDT signataires de l'accord ont été reconduits avec un taux de participation en progression de 16 points.

« On ne pouvait plus continuer comme avant », résume Gilbert Deininger, directeur général de CFC Daum, une société qui, après un dépôt de bilan en 1982, a replongé dans le rouge (43 millions de francs de pertes en 1991 et 15 millions de francs en 1992 pour un chiffre d'affaires de 178 millions de francs) et supprimé cent soixante emplois en 1991 et 1992. *« Licencier, c'était facile. Mais nous avons préféré regarder à plus long terme, quitte à maintenir des surcapacités. Pour une activité de main-d'œuvre à haut savoir-faire, se séparer du personnel c'était ruiner ses chances lorsque sonnera l'heure de la reprise ». « Les salariés, qui risquaient de tout perdre, ont fait preuve de solidarité et d'un certain courage mais ils n'avaient pas le choix*, souligne pour sa part Jean-Louis Detraye, délégué syndical CFDT. *La direction non plus : si elle a préservé l'emploi, c'est aussi qu'elle ne disposait sans doute pas d'une trésorerie suffisante pour financer un plan social. Et puis, chez nous on ne peut pas remplacer les souffleurs de verre par des robots. »*

Répartir les efforts

Direction et syndicats se sont donc mis en quête de solutions nouvelles excluant *« les effets pervers »* du chômage partiel. *« Les gens s'interrogeaient sur les intentions réelles de l'entreprise et, surtout, se disaient que plus ils mettaient de cœur à l'ouvrage, plus ils risquaient de voir augmenter les journées non travaillées »*, assure Alain Prébay, directeur de l'usine. *« Nous étions démobilisés*, renchérit Eliane, la quarantaine. *On ne se voyait plus, on perdait le rythme et le goût de venir au travail. C'était franchement malsain. Aujourd'hui, on se serre les coudes. Le partage du travail, c'est une bouée de sauvetage. Nous n'avons plus l'impression de laisser l'entreprise mourir à petit feu. »*

Appliqué depuis février, l'accord signé entre la direction et les syndicats s'efforce de répartir équitablement les efforts. Les 468 salariés de Vannes-le-Châtel, de Nancy et du siège social parisien ont subi une diminution de salaire, mais leur temps de travail hebdomadaire, modulé sur l'année en fonction des besoins, est passé de trente-neuf à trente-six heures, sauf pour les cadres. L'entreprise, de son côté, a renoncé aux licenciements et lancé un plan de formation comportant, pendant le temps de travail, des séances d'initiation à la macro et à la micro-économie ou à la qualité.

« Lorsque l'on nous a mis le marché en main, je n'ai pas hésité une seconde », se souvient René Zimmermann, qui s'active autour de son pressoir où des cylindres de verre en fusion se transforment en précieux vases de cristal. Au milieu de la halle, les fours luisants et la chaleur de juin empêchent les ventilateurs de faire baisser la température ambiante en-deçà de 40 degrés. Comme tous les salariés (à l'exception de trois d'entre eux qui, assure-t-on, souhaitaient être licenciés), il a signé un avenant à son contrat de travail entérinant l'amputation de son salaire (7 000 F). *« La confiance en l'avenir*, dit-il, *on s'y accroche. En dehors de cette usine, ma compétence de verrier n'a aucune valeur et, à quarante ans, où voulez-vous que je retrouve du travail ? »*.

L'accord ayant été signé pour un an, que se passera-t-il en 1994 ? *« Je suis d'accord pour continuer, même si ce n'est pas de gaieté de cœur »*, répond M. Zimmermann. Pourtant, dirigeants et syndicalistes répugnent encore à évoquer le sujet. Si les performances de l'usine se sont améliorées (la productivité est en hausse de 7 points en 1993), l'absence de reprise risque d'amplifier certains comportements des consommateurs (*« Les jeunes mariés préfèrent souvent un voyage aux antipodes à un service en cristal »*, soupire M. Prebay). Plus élevé à court terme, le prix à payer pour des licenciements classiques risque de finir par s'imposer. La belle unanimité du personnel pourrait en souffrir, notamment chez les administratifs qui, l'an dernier, furent épargnés par le chômage partiel. *« Franchement, je préfère un plan de licenciements à la baisse des salaires. Moi, je suis sûre que mon emploi ne sera pas supprimé »*, avoue une secrétaire, dont le mari travaille également chez Daum...

Direction et syndicalistes entendent pourtant maintenir le cap tout en refusant énergiquement de se poser en exemple. *« Intéressé »* par la mesure de compensation salariale qu'avait un moment envisagée le gouvernement (*« cela aurait arrangé les salariés »*), le directeur général se méfie d'une *« banalisation de certaines procédures »*. *« Il ne faut pas mettre le partage du travail entre toutes les mains. S'il n'y a pas un vrai débat, si les rapports sociaux ne reposent pas sur une réelle sincérité, alors on risque vite le dérapage. »*

JEAN-MICHEL NORMAND

Trente-sept expériences depuis un an

Les formules visant à limiter au maximum les suppressions d'emploi se sont multipliées depuis un an. La délégation à l'emploi a patiemment collecté une liste de trente-sept expériences qui, sous diverses formes, peuvent plus ou moins se rattacher au thème du partage du travail.

Parmi elles, seules trois (Biscuiterie nantaise, ISOREX, MAAF) n'ont pas fait l'objet d'un accord formel avec les syndicats alors qu'un « référendum » a été organisé dans six cas. Les formules, qui prévoient explicitement un gel ou une baisse des rémunérations, concernent des entreprises qui représentent au total plus de 15 000 salariés.

Il peut s'agir d'une baisse autoritaire décidée sans la moindre contrepartie affichée (la MAAF et les cadres de Michelin) ou, comme au CIC Bordeaux, d'un *« prélèvement de solidarité »* lié à un contrôle syndical et prévoyant la possibilité, contractuellement définie, de restituer les sommes prélevées. Le plus souvent, la révision des salaires à la baisse est modulée selon le niveau de rémunération et s'effectue par le biais d'une réduction des horaires sans compensation financière. En échange, l'entreprise maintient le niveau de l'emploi (Potain, Isorex, CFC-Daum, Bergère de France, RKS, Thomson tubes électroniques) ou s'engage à réduire le nombre de licenciements prévus (Biscuiterie nantaise, CIC Bordeaux, Tractel, Secatol, Brisard, Christofle, Manitou, Montabert).

D'autres ont conclu des accords favorisant les embauches parfois réservées aux chômeurs de longue durée ou aux jeunes sans qualification : IFREMER, secteur chimie de Rhône-Poulenc, Hewlett-Packard, Marelli, Air Inter, BSN, Merlin-Gérin et la branche du bâtiment et des travaux publics. Il peut aussi s'agir d'une nouvelle organisation du travail (modulation des horaires, par exemple), d'incitations au travail à mi-temps ou aux préretraites à mi-temps avec tutorat, un système inauguré par Renault.

J.-M. N.

COMMERCE INTERNATIONAL

Alors que M. Balladur explique à Bruxelles son mémorandum sur le GATT

Alain Juppé affirme que l'accord sur les oléagineux « n'est pas mauvais » pour la France

Alors qu'Edouard Balladur devait lui-même expliquer, jeudi 10 juin, devant la Commission européenne, le mémorandum français sur le GATT, l'aval donné par la France à l'accord CEE-Etats-Unis sur les oléagineux n'a pas provoqué d'embrasement dans les campagnes, mais il a donné lieu, ici ou là, à des manifestations. Les permanences de plusieurs hommes politiques de la majorité ont été barbouillées de peinture jaune. Le MODEF (Confédération nationale des syndicats d'exploitants familiaux), proche du Parti communiste, a dénoncé *« la capitulation gouvernementale sur les oléagineux et la trahison de la FNSEA »*. Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Pierre Cormorèche, a déclaré : *« Cet accord sur les oléagineux n'était pas souhaité par la profession agricole, mais il fallait que le gouvernement donne des gages à nos partenaires. L'intérêt majeur de la France et de ses agriculteurs était qu'elle reprenne des initiatives au plan international. Nous sommes très satisfaits des conditions qu'a pu faire valoir Paris pour donner son aval. »*

Critiques acerbes de l'opposition, craintes de la majorité, l'accord limitant la production d'oléagineux dans la Communauté européenne a placé le gouvernement en situation d'accusé, mercredi 9 juin, au cours de la séance de questions d'actualité à l'Assemblée nationale. Sommés de s'expliquer, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, et Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, ont défendu, bec et ongles, les choix du gouvernement.

« Nous nous étions engagés à prendre des mesures nationales d'accompagnement en faveur des agriculteurs français, nous les avons prises, a affirmé M. Juppé. *Nous nous étions engagés à obtenir un aménagement de la PAC. Nous l'avons obtenu. Nous nous étions engagés à resituer le volet agricole* [du GATT] *dans son contexte global. (...) C'est ce que nous avons fait. »* Le ministre des affaires étrangères a assuré, tout d'abord, que l'accord sur les oléagineux était dissocié des négociations du GATT, avant d'affirmer ensuite qu'il n'entamait pas l'hostilité du gouvernement au volet agricole de l'Uruguay Round. *« Si nous n'étions pas entendus, nous irions à la crise »*, a-t-il prévenu.

A propos des dispositions adoptées sur les oléagineux, M. Juppé a souligné que la France avait obtenu *« satisfaction »* sur de nombreux points. *« C'est sur cette base que nous avons considéré* [que l'accord] *n'était pas mauvais pour la France. (...) C'est d'ailleurs ce que reconnaissent quand on leur parle entre quatre z'yeux les vrais responsables de l'agriculture »*, a-t-il affirmé. *« Nous rendons des marges de manœuvre à l'agriculture française »*, a ajouté M. Puech.

Les explications du gouvernement n'ont pas, loin s'en faut, désarmé les députés de l'opposition. *« Vous faites le contraire de ce que vous aviez dit il y a deux mois »*, a déclaré Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle), alors que Jean Tardito (PC, Bouches-du-Rhône) dénonçait la *« capitulation »* du gouvernement français. De même, les applaudissements nourris venus des bancs RPR et UDF pour saluer les interventions de M. Puech et de M. Juppé n'ont pas masqué au sein de la majorité les craintes exprimées d'ailleurs sans détours par Paul Chollet (UDF, Lot-et-Garonne). *« Alors que le monde paysan oscille entre le désespoir et la révolte, les élus ruraux ne voudraient pas finir avec vous, la corde au cou, en bourgeois de Calais de notre agriculture »*, a-t-il indiqué.

Philippe Auberger (RPR, Yonne), rapporteur général pour le budget, a, lui aussi, fait part de son appréhension. *« Personne ne conteste que la tâche à laquelle vous devez faire face est extrêmement difficile. Personne ne conteste que vous avez obtenu des progrès significatifs,* [mais] *nos agriculteurs ont besoin d'être éclairés, et rassurés »*, a-t-il souligné. M. Auberger parlait d'or. Première « victime » de l'accord oléagineux, il avait vu, le matin même, sa permanence électorale mise à sac par des agriculteurs en colère.

GILLES PARIS

□ **Le Front national estime que le gouvernement *« capitule face aux exigences américaines »*.** – Jean-Marie Le Pen a estimé, mercredi 9 juin, que le gouvernement trahit *« ses promesses électorales »* et *« capitule face aux exigences américaines sur le volet oléagineux du GATT »*. Selon le président du Front national, *« il prouve ainsi qu'il poursuit la désastreuse politique agricole des socialistes »*.

□ **Peter Sutherland a été nommé directeur général du GATT.** – Ancien commissaire européen chargé de la concurrence, l'Irlandais Peter Sutherland, 47 ans, a été nommé, mercredi 9 juin, directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) à l'unanimité des cent onze parties contractantes (*le Monde* du 9 juin). Il remplacera, à compter du 1er juillet, le Suisse Arthur Dunkel. M. Sutherland était resté seul en lice après le retrait, à la dernière minute, des deux autres candidats, le Colombien Luis Fernando Jaramillo et l'Uruguayen Julio Lacarte-Muro. Au cours de son mandat de deux ans, éventuellement renouvelable pour quatre années supplémentaires, il aura pour première tâche de mener à bien les négociations de l'Uruguay Round.

VIE DES ENTREPRISES

La gestion frauduleuse du conglomérat Polly Peck International

L'affaire Asil Nadir provoque des remous politiques en Grande-Bretagne

LONDRES

de notre correspondant

L'homme d'affaires Asil Nadir, qui a fui à Chypre dans des circonstances rocambolesques le 4 mai (*le Monde* du 7 et daté 9-10 mai), était moins encombrant lorsqu'il résidait en Grande-Bretagne. Déclaré en faillite, arrêté puis laissé en liberté provisoire, il n'a pas voulu attendre son procès (prévu en septembre), au cours duquel il devrait répondre à une douzaine de chefs d'accusation, tous liés à la gestion frauduleuse du conglomérat Polly Peck International, dont il était le président. Or, depuis son départ, M. Nadir provoque des remous politiques d'autant plus embarrassants pour le gouvernement que, du temps de sa splendeur, il était l'un des bailleurs de fonds du Parti conservateur.

Cet aspect de la personnalité d'Asil Nadir n'est pas étranger à l'exploitation de l'affaire par l'opposition : John Smith, le leader du Labour, est intervenu à trois reprises, mardi 8 juin, à la Chambre des communes, pour interroger le premier ministre à propos d'une *« affaire minable et indécente qui ne grandit pas ce gouvernement »*. Poursuivi par le fisc (ses biens, y *compris sa montre*, avaient été confisqués), le financier avait en effet multiplié les interventions. Or, il connaissait beaucoup de monde, notamment Michael Mates, secrétaire d'Etat chargé de l'Irlande du Nord. Celui-ci avait cru *« plaisant »* de faire cadeau à *Asil Nadir*, toujours soumis à la tutelle des inspecteurs de l'Office des fraudes graves (SFO), d'une nouvelle montre, avec cette inscription : *« Ne laissez pas ces cons vous abattre ! »*

Cela se passait trois jours avant la fuite à Chypre... M. Mates a expliqué qu'il avait été amené à intervenir en faveur de l'homme d'affaires – auprès du procureur général, Sir Nicholas Lyell, – à la suite d'une demande de l'un de ses électeurs, Mark Rogerson, lequel n'était autre que le conseiller d'Asil Nadir. Décidément bien secondé, ce dernier a demandé à un autre de ses amis, Christopher Morgan, de prendre contact avec Michael Heseltine, ministre de l'industrie (lequel est également intervenu auprès du procureur général), puis Peter Brooke, ministre du patrimoine national, enfin Richard Ryder, le responsable de la discipline du groupe parlementaire conservateur.

Un cadeau « peu judicieux »

Aux Communes, John Major a implicitement confirmé qu'il n'avait pas l'intention de se séparer de Michael Mates, tout en reconnaissant que celui-ci avait fait preuve de *« sous-estimation »*. Ce cadeau, a-t-il ajouté, était *« peu judicieux »*, mais il ne constitue pas *« un crime pendable »*, d'autant, a précisé M. Major, que le gouvernement s'est assuré que M. Mates n'entretient aucune relation financière avec M. Nadir, ses sociétés ou ses conseillers. L'« affaire » Nadir va-t-elle en rester là ? Sur le plan judiciaire, c'est peu probable : une des responsables du SFO, Lorna Harris, s'est rendue lundi à Ankara, pour demander aux autorités turques leur collaboration afin d'obliger le fugitif à rentrer à Londres.

Asil Nadir, qui ne se fait probablement pas d'illusions sur l'issue de son procès, a repris la direction de ses affaires en « République turque de Chypre du Nord » (RTCN), et se prépare à faire de même en Turquie. Faute d'obtenir un « *pardon* », *il pourrait* être tenté de donner quelques détails sur sa contribution au financement du parti au pouvoir.

L. Z.

En raison de la conjoncture médiocre

Esso demande un réexamen des mesures européennes sur l'environnement

Comme l'ensemble des dirigeants des firmes pétrolières, le président d'Esso France, Jean Verré, a déploré devant ses actionnaires, mardi 8 juin, le mauvais début d'année. Se refusant à anticiper la suite de l'exercice, il ne voit cependant *« aucune raison d'amélioration »* dans le raffinage en raison des surcapacités et de la baisse de la consommation. La filiale française d'Exxon qui avait déjà vu son résultat d'exploitation baisser de moitié en 1992, passant à 652 *millions de francs*, a décidé de limiter ses investissements dans le secteur raffinage-distribution en les réduisant de 35 % d'une année sur l'autre. De 860 millions de francs en 1992, dont la moitié consacrée à l'environnement, ils passeront à *560* millions en *1993* et à *500* millions en 1994.

La réduction des teneurs en soufre

Dans ces conditions, le programme européen en matière de protection de l'environnement pose pour M. Verré *« un problème majeur »*. Bruxelles a plusieurs projets de directives en matière pétrolière, pour les dix ans à venir, visant la réduction des teneurs en soufre dans le gazole et le fioul, et surtout la récupération de composés volatils dans les raffineries, les dépôts et les stations-service qui nécessitent des investissements lourds.

« Dans cet environnement médiocre, il ne faut pas accélérer ces dispositions, et certaines propositions devraient même être repoussées », affirme le président d'Esso, car *« actuellement on ne peut pas les financer »*. Certes, il n'est pas question de stopper les dépenses engagées qui concernent la réduction des teneurs en soufre, car le calendrier au niveau européen est déjà arrêté et l'investissement est fait aux trois quarts. *« Il ne s'agit pas non plus de demander un moratoire pour une décision particulière mais d'étudier le problème en général. »*

D. G.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

STRATÉGIE

□ **Pepsi-Cola France veut doubler sa part de marché en trois ans.** – La filiale française de Pepsi-Cola a annoncé, mercredi 9 juin, qu'elle comptait doubler sa part de marché dans les trois ans, qui passerait ainsi de 7 % à 14 % du marché français des colas. Avec 54 millions de litres vendus l'an dernier, pour un chiffre d'affaires de 300 millions de francs, Pepsi-Cola France ne représente qu'un dixième des ventes françaises de son rival Coca-Cola, sur un marché *total des colas en France de* 865 millions de litres, a précisé Pepsi-Cola France. Pepsi a également indiqué que le marché français des colas avait progressé de 8 % l'an dernier, tandis que ses propres ventes avaient augmenté de 26 %.

CAPITAL

□ **Discussions autour de la privatisation de la firme pétrolière portugaise Petrogal.** – Petrocontrol société constituée par Total (48 %) et des investisseurs privés portugais rassemblés dans Finpetro (52 %) négocie actuellement avec les autorités portugaises les conditions du renforcement de sa participation. *Entré à hauteur de 25 %* dans le capital de Petrogal, Petrocontrol a une option pour acquérir encore 26 % des parts d'ici 1995. Mais depuis plusieurs semaines un problème se pose concernant l'une des trois raffineries du groupe, celle de Lisbonne. Cette installation qui devait être fermée et utilisée comme lieu de stockage est convoité par l'Etat portugais. Ce dernier souhaite récupérer le terrain pour y installer l'exposition universelle de 1998. L'installation sur un autre site des unités de stockage et des pipe-lines nécessitent d'importants investissements de plusieurs centaines de millions de dollars. Des négociation sont en cours pour que l'Etat portugais participe financièrement avant que Petrocontrol ne prenne le contrôle de l'affaire.

□ **La Sopexa tente de compenser la baisse de la dotation publique.** – La dotation destinée au fonctionnement de la Sopexa (Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires) a de nouveau diminué cette année passant de 185,5 millions de francs à 178,7 millions de francs en 1993. *« Il ne faut plus qu'elle descende si on veut continuer à assurer la promotion des produits français à travers le monde »*, a souhaité, mercredi 9 juin, son président, Jacques Chambaud, rappelant que cette dotation du ministère de l'Agriculture avait dépassé les 200 millions de francs à la fin des années 80. Néanmoins, pour compenser cette réduction de la ressource, des offices publics comme l'Onivin ou l'Oniflhor ont accepté de participer au budget de cette société financée également par des organismes interprofessionnels et des entreprises. En 1993, le directeur général, Jean Moulias, a annoncé son intention de poursuivre l'implantation à l'étranger (Finlande, Malaisie, Taïwan) et d'intensifier ses actions sur les zones d'implantations récentes (Portugal, Asie du Sud-Est, pays de l'Est européen).

□ **Arbed : proposition d'une augmentation de capital le 25 juin.** – Les actionnaires du groupe sidérurgique luxembourgeois Arbed (essentiellement l'Etat luxembourgeois) doivent approuver le principe d'une augmentation de capital de 7,5 milliards de francs luxembourgeois (1,2 milliard de francs) lors d'une assemblée générale extraordinaire prévue le 25 juin. Une partie des nouvelles actions seront souscrites par le personnel du groupe, invité à participer au financement du plan de crise de l'entreprise qui a accusé une perte consolidée de 3,3 milliards de francs luxembourgeois (540 millions de francs) en 1992. Le conseil d'administration de l'Arbed a élaboré avec les syndicats de la sidérurgie, un plan d'épargne du personnel qui porte sur 2,6 milliards de francs luxembourgeois. *L'épargne portera sur l'ensemble* des augmentations et des primes intervenues ou à intervenir entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1995. Rémunérée à des conditions de marché, l'épargne pourra être convertie en actions Arbed.

COOPÉRATION

□ **Bull et Cisi prévoient la création d'une société commune dans le *facilities management*.** – Le constructeur informatique Bull et la société de services informatiques Cisi, contrôlée par CEA-Industrie, ont décidé de s'allier dans les services de *« facilities management »*, qui consistent à gérer les moyens informatiques d'une entreprise cliente, selon un communiqué commun, diffusé mercredi 9 juin. Les deux sociétés françaises viennent de signer un protocole d'intention prévoyant la création d'une société commune détenue à parts égales. Le joint-venture réunira les contrats déjà détenus par les deux groupes dans le domaine du *facilities management* pour moyens et gros ordinateurs, en France uniquement dans un premier temps. Le groupe Cisi emploie 3 400 personnes. Son chiffre d'affaires total a atteint 1,52 milliard de francs en 1992.

ACQUISITION

□ **Les Cuisines Plus reprises par François-Louis Vuitton.** – François-Louis Vuitton, un des héritiers de la famille Vuitton, a acheté, à titre personnel, 75 % du capital des Cuisines Plus à Denis Mével pour un prix non communiqué. Fondées en 1984, employant 920 personnes, les *Cuisines Plus contrôlent un réseau* de 56 franchisés, et devraient réaliser en 1993 un chiffre d'affaires de 700 millions de francs. La société, bénéficiaire de 5 millions de francs en 1991, a déclaré un résultat tout juste équilibré en 1992. Le solde du capital de la société reste détenu à hauteur de 20 % par Dominique Nicolet et Frank Donnart, directeur et secrétaire général de l'entreprise, et pour 5 % par un fournisseur.

CONTENTIEUX

□ **Intel pourrait réclamer un milliard de dollars à Advanced Micro Devices.** – Intel, numéro un mondial du microprocesseur, pourrait réclamer *un milliard de dollars* (5,4 milliards de francs) à son principal concurrent Advanced Micro Devices (AMD) aux termes d'un jugement d'une cour d'appel californienne. La cour a retiré à AMD les droits d'exploitation de la puce informatique 386, la plus utilisée au monde, mise au point en 1982 par les deux sociétés. Et a annulé un précédent jugement ordonnant à Intel de verser 15,2 millions de dollars à AMD pour avoir fait preuve de mauvaise foi. Désormais premier fournisseur mondial de puces 386, AMD a vu sa notation financière abaissée par l'agence Standard and Poors sitôt le jugement rendu. La société entend saisir la Cour Suprême des Etats-Unis *si* la cour d'appel ne revient pas sur sa décision.

CRISE

□ **ABB supprime près de neuf cents emplois en Grande-Bretagne.** – ABB *Transportation*, le premier groupe de construction de matériel ferroviaire en Grande-Bretagne, vient d'annoncer qu'il allait licencier 896 de ses 6 131 employés, en raison de la faiblesse persistante de son carnet de commandes. ABB Transportation, détenu à 85 % par le groupe helvéto-suédois Asea Brown Bover, a indiqué qu'il n'avait pas *« d'autre option »* que les licenciements qui devraient toucher l'ensemble de ses six sites de production situés à Derby, York et Crewe (Angleterre). Il a notamment mis l'accent sur *« l'incertitude »* liée au projet de privatisation de British Rail.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 9 juin ↑ Au-dessus des 1 900 points

Après avoir entamé la séance sur un petit repli, la Bourse de Paris a ensuite renversé la tendance mercredi 9 juin et a même progressivement accentué ses gains dans un marché sensible à l'évolution des taux d'intérêt. L'indice CAC 40 après avoir ouvert inchangé, gagnait 0,96 % en début d'après-midi pour finalement s'établir en clôture en hausse de 1,14 % à 1 915,23 points.

La grande fermeté du franc face au deutschemark et la nouvelle baisse du taux au jour le jour à 7 3/4-7 7/8 % encouragent les intervenants dans leurs espoirs de baisse des taux d'intérêt français. La prise en pension mercredi de la Bundesbank s'est traduite, comme prévu, par une stabilité des taux, mais le marché table à présent sur un « décrochage » entre taux français et Allemands. *Les déclarations* dans le *Times* du financier George Soros, *prédisant* un affaiblissement du mark contre toutes devises et une baisse des obligations allemandes par rapport aux fonds d'Etat français étaient largement commentées dans les salles de marché *(lire p. 24)*.

Du coté des valeurs, Vallourec a perdu 3,14 %. Le groupe a fait savoir que son chiffre d'affaires consolidé devrait reculer de plus de 10 % à périmètre comparable en 1993, ce qui *« entraînera une diminution sensible des résultats »*. En revanche, *Sagem a gagné* 1,8 % après avoir pronostiqué une poursuite de la progression de son résultat en 1993. Suez s'est adjugé 2,46 %. La sortie du groupe japonais Dai-Ichi Mutual Life Insurance du capital de Victoire et les déclarations conciliantes de Colonia, sur une entrée éventuelle de l'UAP dans son capital, pourraient permettre de débloquer le conflit qui oppose Suez à l'UAP au sujet de Victoire.

NEW-YORK, 9 juin = Une séance pour rien

Wall Street a terminé quasiment inchangée, mercredi *9 juin*, après avoir enregistré des gains modestes en cours de séance, les investisseurs préférant rester prudents avant la publication, vendredi 11 juin, de l'indice des prix de gros en *mai*, baromètre de l'inflation. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini à 3 511,65 *points, en* hausse de 1,11 point. Quelque 242 millions de titres ont été échangés. Les valeurs en hausse ont dépassé les titres en baisse dans un rapport de cinq à quatre, 1 021 contre 878, et 644 actions sont restées inchangées.

Les détenteurs de capitaux craignent qu'une augmentation des prix de gros supérieure aux prévisions n'entraîne une remontée des taux d'intérêt, rendant plus attrayents les investissements à taux fixe, ont souligné des analystes. Mais Peter Canelo, analyste chez County NatWest, estime que toutes les conditions sont au contraire réunies pour une *correction à la hausse. « On a trop vendu »*, a-t-il souligné. Selon lui, la Bourse devrait normalement profiter de la *hausse des bénéfices des sociétés*, de la reprise économique et des taux d'intérêt stables.

VALEURS	Cours du 8 juin	Cours du 9 juin
Alcoa	68 5/8	67 3/4
ATT	61 7/8	61 5/8
Boeing	38 1/4	38 3/4
Chase Manhattan Bank	29 1/4	29 3/8
Du Pont de Nemours	52 3/8	52 3/8
Eastman Kodak	50 7/8	50
Exxon	66 1/4	67 3/8
Ford	54 5/8	54 5/8
General Electric	93 3/8	93 3/8
General Motors	40 1/2	40 7/8
Goodyear	38	38 3/4
IBM	52 1/4	53
ITT	83 1/8	82 3/4
Mobil Oil	72	73 5/8
Pfizer	69 1/2	69 3/8
Schlumberger	67	67 1/4
Texaco	64 7/8	65 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	132 3/4	130 7/8
Union Carbide	18 7/8	18 3/4
United Tech.	52 5/8	52 3/4
Westinghouse	15	15
Xerox Corp.	73 1/2	74 1/4

LONDRES, 9 juin ↑ Hausse sensible

Les valeurs ont clôturé en hausse sensible, mercredi 9 juin, au Stock Exchange, encouragées par les déclarations de Kenneth Clarke, nouveau chancelier de l'Echiquier, qui a semblé écarter l'éventualité d'une hausse des impôts. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 22,5 points, soit 0,8 % à 2 866,9 points, alors qu'il avait entamé la journée en léger recul. Le volume des échanges s'est *élevé à 686,6 millions* de titres contre 551,4 millions la veille.

De bons résultats de société ont également contribué aux gains, ainsi qu'un rapport du Trésor estimant que les pressions inflationnistes restaient faibles. Lors d'une de ses premières interventions télévisées, M. Clarke a *déclaré que ses « instincts »* le poussaient plus à réduire les dépenses publiques qu'à augmenter les impôts, dans le but de diminuer le déficit budgétaire record de la Grande-Bretagne, qui devrait s'élever à 50 milliards de livres cette année.

Les magasins, les banques et les immobilières ont participé à la hausse, tandis que les pharmaceutiques sont restées mitigées.

VALEURS	Cours du 8 juin	Cours du 9 juin
Allied Lyons	5,31	5,39
B.P.	3,07	3,09
B.T.R.	6,10	6,14
Cadbury	4,42	4,46
De Beers	11,25	11,25
Glaxo	5,84	5,82
G.U.S.	29,13	29,50
I.C.I.	8,88	8,93
Reuters	13,40	13,50
RTZ	6,47	6,47
Shell	[illegible]	6,26
Unilever	10,23	10,33

TOKYO, 10 juin ↓ Repli

La Bourse de Tokyo a terminé en *baisse, jeudi 10 juin*, au terme d'une séance calme. L'indice Nikkei a cédé 81,92 points (0,40 %) à 20 493,32 points, dans un volume modéré estimé à 270 millions de titres. Les investisseurs sont restés sur la touche du fait de la nouvelle envolée du yen et à l'approche de l'expiration des options et des contrats à terme de juin, vendredi. Seule une poignée de valeurs sélectives a suscité l'intérêt, selon des boursiers.

« Des ventes d'arbitrage ont pesé sur la cote l'après-midi, mais des achats de fonds publics ont soutenu le marché lorsque le Nikkei est tombé sous les 20 500 », a rapporté l'un d'eux.

VALEURS	Cours du 9 juin	Cours du 10 juin
Ajinomoto	1 360	1 370
Bridgestone	1 370	1 340
Canon	1 390	1 370
Fuji Bank	2 270	2 290
Honda Motors	1 390	1 400
Matsushita Electric	1 310	1 300
Mitsubishi Heavy	708	709
Sony Corp.	4 580	4 580
Toyota Motors	1 840	1 860

CHANGES

Dollar : 5,50 F ↑

Le dollar restait ferme en Europe, notamment face au *mark après les propos du spéculateur* George Soros (lire page 24) tandis qu'il s'inscrivait de nouveau en baisse face au yen, provoquant des interventions de la Banque du Japon. A Paris, la monnaie américaine cotait 5,50 francs contre 5,4880 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	9 juin	10 juin
Dollar (en DM)	1,6340	1,6345
TOKYO	**9 juin**	**10 juin**
Dollar (en yens)	Clos	106,20

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (10 juin) .... 7 11/16-7 13/16 %

New-York (9 juin) .... 2,50 %

BOURSES

	8 juin	9 juin
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	516,82	520,55
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 893,65	1 915,23

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	8 juin	9 juin
Industrielles	3 510,54	3 511,65

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	8 juin	9 juin
100 valeurs	2 844,40	2 866,90
30 valeurs	2 224,50	2 240,50
Mines d'or	184,30	175,90
Fonds d'Etat	95,02	95,32

FRANCFORT

	8 juin	9 juin
Dax	1 661,61	1 673,07

TOKYO

	9 juin	10 juin
Nikkei Dow Jones	20 575,24	20 493,32
Indice général	1 655,03	1 652,26

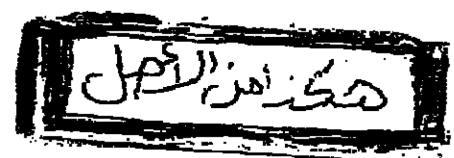
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5035	5,5045	5,5585	5,5615
Yen (100)	5,1846	5,1876	5,2379	5,2439
Ecu	6,5790	6,5810	6,5736	6,5797
Deutschemark	3,3645	3,3650	3,3618	3,3638
Franc suisse	3,7433	3,7466	3,7628	3,7685
Lire italienne (1000)	3,6950	3,7000	3,6670	3,6740
Livre sterling	8,3080	8,3124	8,3358	8,3439
Peseta (100)	4,4010	4,4054	4,3588	4,3665

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16
Ecu	7 13/16	7 15/16	7 1/2	7 5/8	7 3/16	7 5/16
Deutschemark	7 11/16	7 13/16	7 7/16	7 9/16	7 3/16	7 5/16
Franc suisse	5 1/8	5 1/4	5 1/16	5 3/16	4 15/16	5 1/16
Lire italienne (1000)	10 1/8	10 3/8	10 1/8	10 3/8	10 1/16	10 5/16
Livre sterling	5 7/8	6	5 7/8	6	5 13/16	5 15/16
Peseta (100)	11 3/4	12 1/4	10 15/16	11 7/16	10 3/8	10 7/8
FRANC FRANÇAIS	7 1/2	7 5/8	7 5/16	7 7/16	7	7 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

SICAV (sélection)

9/6

Second marché (sélection)

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 9/6	COURS DES BILLETS achat	vente
Etats Unis (1 usd)	5 463	5 488	5 2	5 7
Ecu	6 574	6 580	....	....
Allemagne (100 dm)	336 650	336 440	326	346
Belgique (100 F)	16 377	16 372	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 080	299 940	289	309
Italie (1000 lires)	3 689	3 711	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 990	87 960	84	92
Irlande (1 iep)	8 203	8 203	7 9	8 6
Gde-Bretagne (1 L)	8 283	8 336	7 9	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 477	2 477	2 5	3 1
Suisse (100 f)	375 850	375 380	362	382
Suède (100 krs)	75 460	75 520	70	79
Norvège (100 k)	79 560	79 590	75	84
Autriche (100 sch)	47 841	47 808	46 4	48 4
Espagne (100 pes)	4 393	4 412	4 1	4 7
Portugal (100 esc)	3 545	3 555	3 1	3 9
Canada (1 $ can)	4 254	4 274	4 1	4 5
Japon (100 yens)	5 122	5 166	5	5 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9/6
Or fin (kilo en barre)	65300	65200
Or fin (en lingot)	65200	65000
Napoléon (20f)	371	370
Pièce Fr (10 f)	330	.....
Pièce Suisse (20 f)	375	374
Pièce Latine (20 f)	375	376
Souverain	472	471
Pièce 20 dollars	2400	2210
Pièce 10 dollars	1100	1112 50
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2395	2375
Pièce 10 florins	390	387

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 9 juin 1993

NOTIONNEL 10 % Nombre de contrats estimés : 245 380			
COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	118	117,80	117,20
Précédent	117,72	117,50	116,98

CAC 40 A TERME Volume : NT			
COURS	Juin 93	Juillet 93	Août 93
Dernier	NC	NC	NC
Précédent	NC	NC	NC

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

COMMUNICATION

Directeur délégué du « Figaro »

Jean Miot élu président de la Fédération nationale de la presse française

Jean Miot, directeur délégué du *Figaro* et président démissionnaire du Syndicat de la presse parisienne (SPP), a été élu le mercredi 9 juin président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF). M. Miot a obtenu dès le premier tour 166 voix favorables sur 230 voix. Il y a eu 54 bulletins blancs, 9 nuls et une abstention.

Georges Montaron, directeur de l'hebdomadaire *Témoignage chrétien* et président du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne (SPHP), avait facilité l'élection de M. Miot en annonçant, juste avant le scrutin, le retrait de sa candidature à la fin d'un discours-programme d'une vingtaine de minutes. M. Montaron a justifié son geste par le souci de *« l'unité de toutes les formes de presse, qui traverse une crise grave »*. Les présidents des syndicats membres de la fédération s'étaient ensuite prononcés en faveur du directeur du *Figaro*, entérinant ainsi l'appel à l'unité lancé la veille de l'élection par Claude Puhl, directeur général du quotidien de Metz *le Républicain lorrain* et précédent président de la FNPF, dans les colonnes du... *Figaro*.

Peu connue du grand public, la FNPF est issue de la Fédération de la presse clandestine. Fondée en 1944, elle fut d'abord présidée par le professeur Albert Bayet jusqu'en 1961 puis par différents patrons de presse : Pierre-René Wolf de *Paris-Normandie*, Emilien Amaury du *Parisien libéré*, Raymond Dubreuil de *la Haute-Marne libérée*, André-Louis Dubois de *Paris-Match*, Maurice Bujon du *Midi libre* et, depuis 1987, par Claude Puhl qui a été nommé mercredi 9 juin, président d'honneur.

La FNPF est une union de sept syndicats, allant du Syndicat de la presse parisienne (SPP) à la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS) qui regroupe divers syndicats de la presse médicale, de la presse des entreprises, de la presse économique, etc., en passant par le puissant Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR). Elle fédère quelques 2 362 titres, qu'elle est censée défendre et représenter dans les domaines législatif, juridique et social.

L'élection de M. Miot, qui ne constitue pas une surprise, devrait, selon l'un de ses proches aider à *« dépoussiérer »* la FNPF. Depuis une dizaine d'années, Jean Miot, cinquante-trois ans, est devenu incontournable. Ce Berrichon a gravi tous les échelons du groupe Hersant, de *Centre-Presse* à Poitiers, où il est journaliste, au *Figaro* dont il devient le directeur en 1980, en passant par *Paris-Normandie* dont il fut rédacteur en chef et *le Berry républicain* dont il fut directeur-gérant.

Bras droit de Robert Hersant dont il est le plus habile des *missi dominici*, M. Miot cumule diverses fonctions. Il les a en grande partie héritées de André Audinot, un des proches de M. Hersant, décédé brutalement en 1986. En plus de la présidence de Diffusion-Contrôle (nouvelle appellation de l'Office de justification de la diffusion, OJD), M. Miot est notamment vice-président du conseil supérieur des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP), et président du SPP depuis 1986. Ces différentes fonctions en ont fait un interlocuteur de choix lors des conflits entre le Livre CGT et l'imprimeur Jean Didier, en 1988, et lors de la grève des NMPP en 1989 lancée par le Livre CGT, dues à sa volonté consensuelle et à sa connaissance des arcanes et des dirigeants du Livre.

Mais cette concentration de pouvoirs suscite aussi des critiques, plusieurs éditeurs s'inquiétant de voir un représentant éminent du groupe Hersant « truster » les présidences des instances de la presse. Les bulletins blancs comptabilisés lors de son élection en témoignent.

M. Miot a indiqué, après son élection, qu'il abandonnait la présidence du SPP, qui se réunira prochainement pour désigner son successeur, le 22 juin. En outre, le nouveau président de la FNPF a défini ses priorités : *« Gagner la bataille du taux zéro de la TVA pour la presse, remettre à l'étude la grille tarifaire postale, adapter la loi Bichet sur la distribution, s'ouvrir à l'Europe et installer la Fédération dans des bureaux neufs »*, dans le quartier de Bercy à Paris.

YVES-MARIE LABÉ

Les pouvoirs ambigus de l'image

Alors qu'une polémique naît après les aveux télévisés du meurtrier de René Bousquet un colloque à l'Arche de la Défense analyse certaines dérives médiatiques

« Devions-nous détourner le regard de la confession télévisée de l'assassin [de René Bousquet] *»* ? A cette question qu'il posait lui-même, mardi 9 juin, lors d'un colloque organisé à l'Arche de la fraternité de la Défense, à l'ouest de Paris, sur « Télévision : pouvoir et ambiguïté de l'image » (1), Paul Virilio répond vigoureusement oui. Car l'urbaniste et théoricien de la vitesse craint que bientôt l'assassin ne passe à l'écran avant son crime ; que *« l'industrialisation de la vision »* qui succède a *« l'artisanat du regard amateur »* aboutisse à une *« surexposition du visible »*, nous transforme en *« handicapés du regard »*.

Il craint pour le futur qu'un *« dressage des réflexes oculaires »*, au travers des nouvelles technologies, ne nous amène, tentation totalitaire, du *« pacemaker cardiaque à la prothèse émotionnelle »*. Avec son sens aigu de la formule, Paul Virilio dissèque une *« logique de la statistique qui n'est pas celle de la démocratie »*, une *« accélération des représentations qui nous fait perdre la profondeur de champ »*.

Pour Virilio, le meurtre et la confession télévisée relèvent d'un *« effet* live », d'une culture de l'immédiat, du direct, qui aboutit à une justice *« live »*, expéditive, la même qui fut appliquée au preneur d'otages de Neuilly-sur-Seine. Et il oppose cet *« effet* live » au livre, qui fonde l'Université et l'Europe.

Pour le sociologue Jean Duvignaud, qui refuse de répondre sans *« le temps de penser, car ça prend du temps »*, le problème général de la télévision vient de ce qu'elle mêle fiction et réalité, alors que la catharsis du théâtre fonctionne *« parce qu'on paie pour voir ce qu'on sait être une fiction »*. Et le code de réalité que *« toute époque définit »* (Pierre Francastel, sociologue de l'art), s'efface quand s'étend l'idée que *« la rapidité de transmission fonde la vérité »*.

« Le problème est bien celui de la fusion de la couverture de la réalité avec la réalité », note Jean-Louis Missika, ancien chef du service d'information et de diffusion du premier ministre. Et cette fusion, à l'œuvre en politique depuis longtemps, s'élargit à d'autres champs comme le fait divers, *« au risque de la confusion »*. Mais il ne juge pas la seule télévision responsable du problème du meurtrier, cette *« soif de notoriété, de sortie de l'anonymat »*.

« Brouillage des repères »

Producteur d'émissions comme « Les marches de la gloire », Philip Plaisance défend le reality-show, ou du moins sa définition d'un genre éclaté, c'est-à-dire une télévision proche des gens, qui raconte des histoires basées sur le réel, en reconstitutant avec des comédiens des actes positifs : *« C'est le bidonnage qui doit être combattu, mais pas une convention* [de narration] *si elle est clairement annoncée, si on dit bien que c'est une reconstitution. »* Est-ce si clair ? *« Tout le problème des reality-shows est là, dans le brouillage des repères par mélange »*, se méfie le sociologue Dominique Wolton.

Le pacifiste Mouna Aguigui, dont la barbe s'était transportée à l'Arche, est plus direct : *« Les mass media rendent la masse médiocre : vive la bonne télévision ! »*

Pour le futur, l'ambiguïté des pouvoirs de l'image n'est pas près de disparaître, si leur ubiquité croît. Car Philippe Queau, chercheur à l'Institut national de l'audiovisuel, analyse *« l'ère du virtuel, qui s'ouvre après celle du visuel »*. Navigation, interaction en temps réel, immersion dans l'image sont autant de fonctions nouvelles de cette image *« numérique, synthétique et virtuelle »* qui vient *« abolir trois coupures traditionnelles, entre image et langage, image et modèle, image et espace »*.

Car cette image de jadis, qui n'était qu'*« une ombre, un simulacre, un signe, un symptôme, une trace »* du réel, est aujourd'hui fusionnée avec son modèle informatique ou physique, permet de créer des univers avant tout abstraits, devient un lieu où l'on peut se déplacer, rencontrer d'autres personnes. *« Mais attention au vertige de la confusion, car on peut mélanger dans une même image plusieurs niveaux de réalité »*, prévient Philippe Queau, en citant l'exemple des publicités d'un stade de foot qu'on peut manipuler électroniquement et « changer » selon le pays de diffusion, en cours de retransmission télévisée.

Dominique Wolton tempère cet enthousiasme technologique par le rappel de l'inertie des sociétés, des usages, des lois.

Jean-Louis Missika table sur le sens critique du spectateur, en annonçant l'entrée prochaine dans *« une période de fin de l'ère naïve de l'image »*. Il s'oppose ainsi à l'inquiétude de Paul Virilio d'un *« darwinisme de l'image »* qui érigerait certaines images en *« supérieures »* comme on légitimerait des surhommes. Jean Duvignaud fait preuve d'un optimisme modéré, qui note que la simulation a toujours fait partie de la création, et surtout que *« l'image n'est jamais perçue comme le croit l'émetteur »*.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

(1) La fondation Arche de la Fraternité accueille, à la grande Arche de la Défense, jusqu'au 31 décembre, l'exposition « Médias et démocratie ». Avec la revue *Médias Pouvoirs*, et d'autres journaux, elle organise une série de débats. Les prochains sont consacrés au « traitement du fait religieux par les médias », le 17 juin, à « presse d'opinion et démocratie », le 29 juin et à la « déontologie dans les médias à travers les expériences européennes », le 1er juillet.

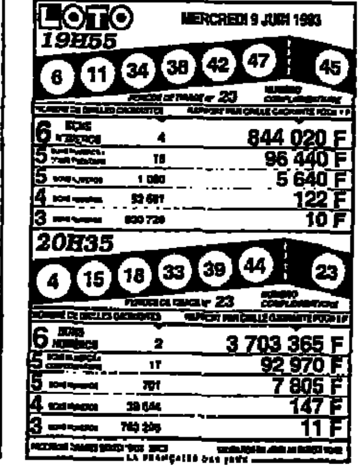
L'émission de Bernard Pivot à Rome

« Brodo di Cultura »

Changement de nom et changement de ton pour le « Bouillon de culture » à l'italienne qui sera diffusé vendredi 11 juin sur France 2 à 22 h 35. Trois mois après s'être déplacé à Berlin, Bernard Pivot transporte cette fois-ci son émission à Rome, à l'occasion d'une manifestation conjointe organisée par la Cinémathèque française et la RAI-2, « L'écran mutant ».

L'émission, enregistrée mardi soir dans les studios de la RAI, accueille entre autres Claudia Cardinale, Francesco Rosi, Gianfranco Ferre et Federico Zeri mais la situation de l'Italie, surtout après l'attentat de Florence, fait que l'on ne peut plus parler de culture sans évoquer en même temps la politique. Cela, Bernard Pivot l'a parfaitement compris, consacrant une grosse moitié de son émission à l'actualité du pays et aux rapports entre intellectuels et pouvoir politique. On découvre par exemple que les grands intellectuels italiens se manifestent fort peu sur le terrain de l'actualité politique, contrairement à ce qui se passe en France. Frilosité de l'engagement ? Rupture avec la population ? Peur de se tromper ? Entre pessimisme et optimisme quant à l'avenir de l'Italie, ce « Brodo di Cultura » a le mérite de poser clairement les questions et les enjeux de ce débat.

Les Italiens pourront eux aussi suivre cette émission en direct, puisque France 2 est reçue sur une grande partie du territoire de la péninsule. Peut-être (re)découvriront-ils ainsi leurs intellectuels et artistes, ce qui éviterait à leurs policiers d'avoir à exiger les cartes d'identité de Claudia Cardinale et de Francesco Rosi à l'entrée des studios de la RAI comme cela fut le cas mardi soir à Rome...



La controverse sur le rôle de la télévision

Quelles limites la télévision doit-elle se fixer dans le traitement journalistique des meurtres ou des prises d'otages ? Le directeur de la rédaction de TF 1, Gérard Carreyrou, estime *« urgent »* qu'un débat ait lieu sur ce thème, réunissant sociologues, psychiatres, hommes politiques, etc., sous l'égide du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Il faut, selon lui, éviter cette *« diabolique alternative »*, qu'un *« triste héros de notre société prenne des otages et, sous la menace de les tuer, exige de passer en direct à l'antenne »*.

En revanche, sur les choix éditoriaux de sa chaîne, le 8 juin après l'assassinat de René Bousquet, mis en cause dans de nombreux journaux, *« il n'y a pas là de débat »* selon Gérard Carreyrou : *« TF 1 a diffusé les images à 13 heures après mûre réflexion* [...]. » Elle a consacré dans son journal de 20 heures, trente minutes à l'affaire, dont quinze aux déclarations de l'assassin Christian Didier. Gérard Carreyrou *« ne pense pas qu'il y ait eu déséquilibre, il fallait essayer de comprendre quels étaient les motifs de l'assassin »*. D'ailleurs, la concurrence pressait : *« Les télévisions européennes et américaines ont téléphoné pour avoir les images... »*

Le PDG de France Télévision, Hervé Bourges, est au contraire vigoureusement hostile à la diffusion de déclarations d'assassins. *« Si France Télévision avait disposé de ces images, et dans la mesure où l'assassin a annoncé et revendiqué son crime, nous ne les aurions pas diffusées*, affirme M. Bourges. *Où va-t-on sur cette voie ? Faudra-t-il la prochaine fois interroger le futur meurtrier avant même le meurtre ? Il ne peut être question de prêter le flanc à la possibilité d'être pris en otage dans une affaire* [comme celle de Neuilly]. *Là-dessus, aucune faiblesse ne peut être légitimée ou excusée. »*

CARNET DU Monde

Naissances

Estelle et Olivier CHAREAU
ont la joie d'annoncer la naissance de

Florian,

le 2 juin 1993, à Argenteuil.

48, rue Pasteur,
95410 Groslay.

Gérard et Valérie PELISSIER,
née Levy-Soussan,
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

Hadrien,

le 4 juin 1993, à Paris.

3, rue Gazan,
75014 Paris.

Pierre et Michèle LEVY-SOUSSAN,
née Zittoun,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Hana,

le 6 juin 1993, à Paris.

3, avenue Champaubert,
75015 Paris.

Nadine LE FOUILLÉ-GLICENSTEIN
et
Gilles GLICENSTEIN
ont la joie d'annoncer la naissance de

Milena,

le samedi 5 juin 1993.

5, rue Marie-Davy,
75014 Paris.

Mariages

Evelyne MICHEL
et
Olivier LONGUEVAL

sont heureux d'annoncer leur mariage, qui aura lieu dans l'intimité, le samedi 12 juin 1993.

– Les familles
POURCIN et CHEVALIER
ont le plaisir d'annoncer le mariage de

Laure et Eric,

le samedi 12 juin à Paris.

Claude et Michèle MARTIN,
née Calendreau,
ont la joie de faire part du mariage de leur fille

Nathalie
avec
Salvatore CIOTTA,

qui a eu lieu, dans l'intimité familiale, le 5 juin 1993.

Rosine RIVALLAIN
et
Yves RAVEZ

ont le plaisir d'annoncer leur mariage, *qui a eu lieu dans l'intimité, le 5 juin* 1993.

46, rue des Binelles,
92310 Sèvres.

Décès

– Université de Reims-Champagne-Ardenne.

L'UFR des lettres et sciences humaines,
Le département de psychologie,
Le centre interdisciplinaire de recherche en linguistique et psychologie cognitive,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Serge BAUDET,
professeur de psychologie cognitive,

survenu à Reims, le 7 juin 1993.

L'incinération aura lieu au centre funéraire de Châlons-sur-Marne, le vendredi 11 juin, à 14 heures.

– Nous avons appris le décès de notre ancien collaborateur,

Maurice MAGNOUX,

survenu le 5 juin 1993.

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 10 juin, à 11 h 30, à Saint-Bonnet-l'Enfantier (Corrèze).

[Maurice Magnoux est entré au *Monde*, au service des abonnements, le 23 janvier 1961, où sa collaboration s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 1986. La direction et le personnel du *Monde* présentent à sa famille leurs sincères condoléances.]

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Mme Paul Morlon,
son épouse,
Geneviève et Michel Hebert,
Pierre et Carmela Morlon,
Thérèse et Loys Sargnon,
Michel et Marie-Jeanne Morlon,
ses enfants,
Ses petits-enfants et son arrière-petit-fils,
Sa famille,
Et ses amis,
font part du rappel à Dieu, le 3 juin 1993, dans sa quatre-vingt-unième année, du

colonel (H) Paul MORLON,
commandeur de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
croix de guerre 1939-1945,
Distinguished Service Cross.

Les obsèques ont été célébrées en l'église d'Arâches (Haute-Savoie), le 6 juin.

[Né le 6 décembre 1912 à Baugy (Cher) et ancien élève de Polytechnique, Paul Morlon sert, au Tchad, comme lieutenant d'artillerie coloniale en 1938. Il participe au ralliement des territoires de l'Afrique équatoriale française (Tchad, Gabon, Moyen-Congo et Oubangui-Chari) à la France libre. Avec le 1er régiment d'artillerie coloniale (RAC), qui relève de la 1re division française libre (DFL), il va, dès lors, participer à tous les combats de cette unité, notamment en Egypte, en Libye (durant la campagne de Bir-Hakeim, en 1942, contre les troupes allemandes du maréchal Erwin Rommel), en Cyrénaïque, en Tunisie, en Italie (où il se bat devant Monte Cassino, en 1944), avant de débarquer en Provence avec les forces alliées. Il est fait compagnon de la Libération, le 20 novembre 1944, comme capitaine au 1er RAC. Il combat à Belfort, puis, en avril 1945, dans la « poche » de Royan, sur l'Atlantique, où s'étaient réfugiées des troupes allemandes. Après la fin de la seconde guerre mondiale, Paul Morlon reste dans l'armée. Il sert en Indochine. Il quitte l'uniforme en 1964 et il devient responsable des travaux neufs à la direction de la RATP.]

– Mme Alina Rozenberg,
M. et Mme Gidéon Kreisel,
M. et Mme Paul Rozenberg,
M. Daniel Rozenberg,
ses enfants,
Clara, Jonathan, Pauline, Céline,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Abram ROZENBERG.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bagneux, vendredi 11 juin 1993, à 16 heures.

Sans fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Pierre Touya,
son fils,
Françoise Labes,
sa belle-fille,
font part du décès de

Armand TOUYA,
officier d'administration,
chevalier de la Légion d'honneur,
AET Billon 1926.

11-15, rue de Fontarabie,
75020 Paris.

– Mme Toni Vey,
M. et Mme Michel Vey,
M. Bernard Volker,
Mme Brigitte Volker,
Mme Camille Volker,
Eglantine et Frédéric,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Henry VEY,
conseiller pédagogique,
cinéaste,
journaliste à *l'Echo d'Alger*,

survenu le 5 juin 1993, à l'âge de quatre-vingts ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

Messes anniversaires

– Il y a six ans,

Mme Jacques FURET,
née Jeanne Vilmain,
professeur de lettres classiques,

rappelée tragiquement à Dieu, nous quittait.

Ceux qui l'ont connue voudront bien avoir une pensée pour elle en union avec la messe qui sera célébrée à son intention, le samedi 12 juin 1993, à *18 h 45*, en l'église de Saint-Gervais-la-Forêt (Loir-et-Cher).

Son mari, ses enfants et petits-enfants.

« Elle a trop pensé aux autres pour qu'elle soit jamais oubliée. »
Saint Augustin.

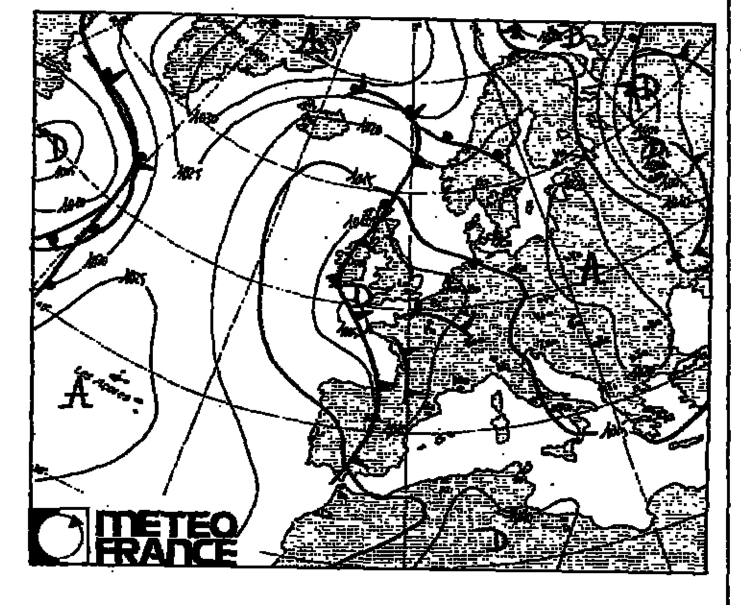
Communications diverses

– Le comité de Paris de la Ligue *nationale contre le cancer convoque ses* adhérents à l'assemblée générale extraordinaire, pour la seconde fois – en raison de l'absence de quorum le 3 juin dernier, – le mercredi 30 juin, à 11 heures, au siège du comité, 13, avenue de la Grande-Armée, Paris-16e.
Ordre du jour : modifications des statuts.

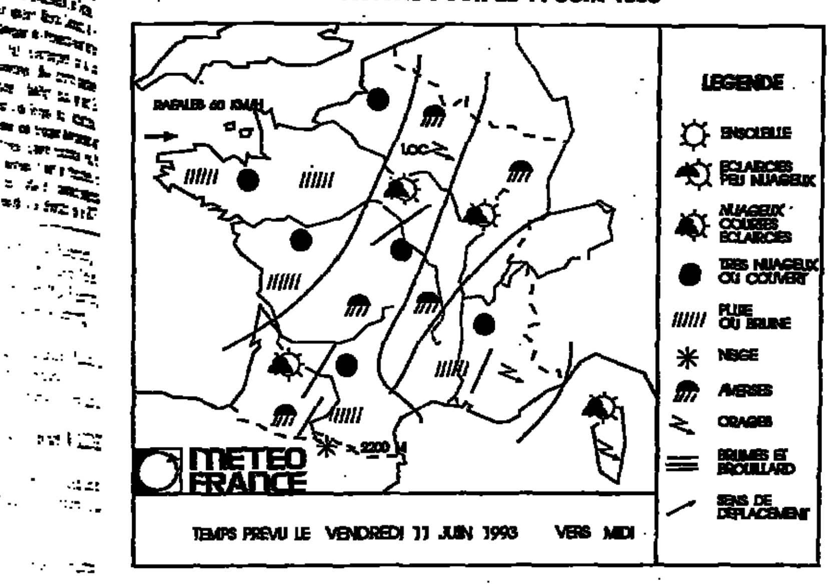
– Centre Medem, bibliothèque Medem, samedi 12 juin 1993, à 17 heures, 52, rue René-Boulanger, Paris-10e, *présentation*, en français, du livre de Rachel Ertel, *Dans la langue de personne, poésie yiddish de l'anéantissement.*

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 JUIN A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 11 JUIN 1993



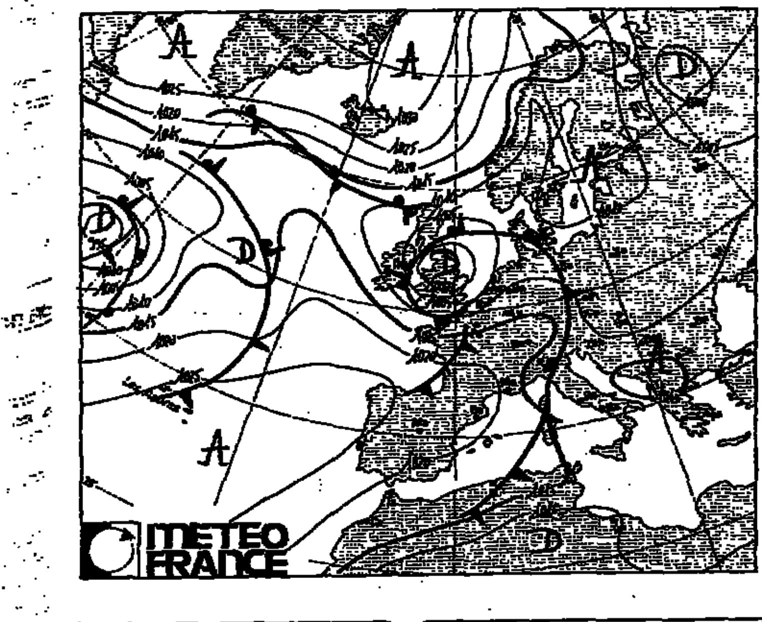
Vendredi : pluvio-orageux sur l'ensemble du pays. – Sur l'ensemble des régions, les nuages seront souvent menaçants, donnant de la pluie, des ondées ou des orages. Sur les régions proches de la Manche, les Pays-de-Loire, et Poitou-Charentes, le ciel restera couvert toute la journée, avec de faibles pluies.

Plus dans l'intérieur, depuis le Sud-Ouest jusqu'au Nord-Est, en passant par le Massif central, les pluies seront plus rares et de faible durée, avec par moments des éclaircies. Sur le Centre-Est, le Sud-Est et le Languedoc-Roussillon, les nuages seront abondants, avec des pluies orageuses.

Les températures seront généralement en baisse : les minimales seront le plus souvent comprises entre 13 degrés et 16 degrés, mais encore 18 degrés sur le littoral méditerranéen ; les maximales ne dépasseront pas 18 degés sur les côtes de la Manche, 19 degrés à 23 degrés ailleurs, jusqu'à 26 degrés dans le Sud-Est.

Le vent d'ouest ou sud-ouest soufflera assez fort l'après-midi sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, jusqu'à 60 kilomètres/heure en pointe, plus modérément dans l'intérieur ; en Languedoc-Roussillon, le vent de nord-ouest soufflera également assez fort, jusqu'à 65 kilomètres/heure en rafale.

PRÉVISIONS POUR LE 12 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 10-6-93

Valeurs relevées le 09-6-1993 à 18 heures TUC et le 10-6-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	28	18	N
BIARRITZ	26	16	P
BORDEAUX	29	17	N
BOURGES	30	16	C
BREST	24	14	B
CAEN	26	15	C
CHERBOURG	26	15	C
CLERMONT-FER.	29	16	N
DIJON	30	15	P
GRENOBLE	31	15	N
LILLE	30	20	C
LIMOGES	25	15	O
LYON	30	17	D
MARSEILLE	27	21	C
NANCY	28	17	C
NANTES	27	17	C
NICE	28	18	C
PARIS-MONTS.	29	19	C
PAU	27	16	C
PERPIGNAN	26	17	B
POINTE-A-PITRE	32	24	D
RENNES	28	18	P
ST-ETIENNE	29	17	C
STRASBOURG	31	17	N
TOULOUSE	28	19	P
TOURS	28	17	C

ÉTRANGER			
ALGER	27	16	D
AMSTERDAM	28	17	N
ATHÈNES	30	22	D
BANGKOK	33	25	N
BARCELONE	26	18	C
BELGRADE	27	13	D
BERLIN	26	16	N
BRUXELLES	30	19	D
COPENHAGUE	22	11	D
DAKAR	28	23	N
GENÈVE	29	15	C
ISTANBUL	26	17	D
JÉRUSALEM	26	12	D
LE CAIRE	31	20	D
LISBONNE	20	13	D
LONDRES	28	17	N
LOS ANGELES	26	16	D
LUXEMBOURG	29	17	C
MADRID	24	13	C
MARRAKECH	30	15	N
MEXICO	27	14	N
MILAN	28	17	N
MONTRÉAL	25	16	N
MOSCOU	8	8	C
NAIROBI	23	14	C
NEW-DELHI	42	28	D
NEW-YORK	32	19	N
PALMA	26	17	N
PÉKIN	29	20	P
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	33	18	D
HONGKONG	29	26	C
SÉVILLE	24	17	D
SINGAPOUR	32	28	C
STOCKHOLM	25	11	D
SYDNEY	17	7	N
TOKYO	29	14	D
TUNIS	30	18	D
VARSOVIE	25	12	D
VENISE	28	21	N
VIENNE	27	17	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Tintin chez les mafias russes

DES policiers arrêtaient des mafieux. Et encore des mafieux, qu'ils renversaient sur des capots de voitures. C'était spectaculaire, mais *frôlait le lassant.* Pour varier un peu, ils s'attaquèrent à des dealers, grossistes ou semi-grossistes. Puis à des trafiquants d'armes. Sur leurs traces, cavalait stoïquement la caméra de Michel Honorin, parti pour France 2 explorer les «mafias russes». Une vingtaine de minutes après le départ, on commença à ressentir, dans ce voyage, comme un manque. *Mais lequel? Ah oui, la présence* féminine. L'a-t-on remarqué? Qu'ils se déroulent en Russie ou en Amérique du Sud, les documentaires télévisés comportent désormais invariablement leur petite récréation. En l'occurrence, enfonçant avec la brigade des stups la porte de l'appartement d'un «semi-grossiste», on avait bien trouvé «une fille à poil», mais le poids n'y était pas.

Conscient de cette lacune, un *proxénète moscovite se fit donc* une joie de faire visiter son «cheptel» à Michel Honorin, et même, un *soir de «repos du guerrier»,* sa «datcha» des environs. Pour des raisons certainement honorables, la caméra *s'attarda aussi* longuement que nécessaire à une parfaite information des téléspectateurs sur le «cheptel», en *tenue légère,* vautré dans la fumée des blondes et les bulles de champagne. *«On croit rêver!,* s'exclama Honorin. *C'est l'Empire du Milieu. Celui que dénonce Boris Eltsine!»* Peu susceptible, le cheptel poussa l'hospitalité jusqu'à entonner, en l'honneur des visiteurs, une chanson de Patricia Kaas, *Mon mec à moi* (en français).

Restait une question. Comment donc Honorin avait-il infiltré maf*fieux et policiers, qui tous nous fai*saient partager leur quotidien avec une cordialité confondante? Puisqu'on *nous expliquait que nous* nous trouvions dans un pays où tout s'achète, par le plus grand des *hasards cette cordialité n'avait-elle* pu être, elle aussi, monnayée? Si oui, au rythme où l'on nous dévoile les turpitudes russes – vu par les documentaires télévisés, Moscou n'est peuplée ces temps-ci que de truands azerbaïdjenais, de policiers corrompus et de filles rêvant de pays à devises, – l'exploitation des télévisions étrangères est sur le point de devenir l'activité la plus rentable de la mafia et de la police russes.

Sommes-nous même certains que policiers et escarpes n'ont pas déjà uni leurs efforts pour édifier *une mafia de carton-pâte à l'usage* des télés étrangères, sur le modèle des façades d'usines au temps *béni de Tintin chez les Soviets?*

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans «le Monde radio-télévision» ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 10 juin

TF 1

20.50 Série : Van Loc, le flic de Marseille. De Claude Barrois.
22.25 Sport : Football. Match amical : France A'-Colombie, en direct de Fort-de-France ; à 22.30, Coup d'envoi ; à 23.15, Mi-temps ; à *23.30, 2e mi-temps.*
0.25 Divertissement : le Bébête Show.
0.30 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.50 ▶ *Magazine : Envoyé spécial.* *Spécial* science. Octobre rouge ; Le goût du futur.
22.30 Documentaire : *Les enfants du Vél' d'Hiv.* De Maurice Frydland.
23.15 Journal et Météo.
0.10 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invité : Claude Levis-Strauss.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Comme un torrent. ■■ Film américain de Vincente Minnelli (1958).
23.05 Journal et Météo.
23.35 Magazine : Pégase. A l'occasion du Salon du Bourget.
23.40 Téléfilm : Carambolage. De Franz Peter Wirth.
1.15 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : L'Homme de ma vie. ■ Film français de Jean-Charles Tacchella (1992).
22.10 Flash d'informations.
22.20 *Cinéma : Thelma et Louise.* ■■ Film américain de Ridley Scott (1991) (v.o.).
0.25 Cinéma : Akira. □ Film d'animation japonais de Katsuhiro Otomo (1988).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Faux et images de faux. Soirée proposée par François Niney et Alain Jaubert.
20.45 Si la télé le dit c'est que c'est vrai. Télé-montage de François Niney.
21.00 *Cinéma : La Femme au portrait.* ■■■ Film américain de Fritz Lang (1944). Avec Edward G. Robinson, Joan Bennett, Raymond Massey (v.o.).
22.35 Documentaire : L'Effet Koulechov. De François Niney.
23.05 Reportage : Vendre la guerre. De Neil Docherty.
23.30 Documentaire : La Disparition. Montage d'Alain Jaubert.
23.40 *Documentaire :* Les Leurres de dame Nature. De François Niney.
23.50 *Court métrage : L'Ambassade.* De Chris Marker.
0.10 Documentaire : Zeri, le coup d'œil de l'expert. D'Alain Jaubert.
0.30 Cinéma d'animation : Snark. M. de Claudia Semper Soto.

M 6

20.45 *Cinéma : Outsiders.* ■ Film américain de Francis Ford Coppola (1983).
22.30 Téléfilm : L'Invasion des cocons. De Fred Olen Ray.
0.00 Informations : Six minutes première heure.
0.10 Magazine : Culture rock. La saga des monstres du hard rock.
0.35 Magazine : Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. En attendant le gibet, de Paul Chennevière.
21.30 Profils perdus. Eugène Claudius-Petit.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.FT

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 13 septembre lors du Festival de Montreux) : Wesendonck Lider (Der Engel, Stehe still, Im Treibhaus, *Schmerzen, Traûme), de Wagner ;* Les Créatures de Prométhée, ballet op. 43, de Beethoven, par l'Orchestre symphonique de la radio de Bâle.
23.09 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano op. 36, de Pierné ; Romance pour flûte et piano, de Honegger ; Sonate pour violon et *piano n° 2 en la majeur op. 94 bis, de Pro*kofiev ; Petite suite pour deux flûtes et piano, de Honegger ; Quatuor à cordes op. 35, de Chausson.
0.33 L'Heure bleu.

Vendredi 11 juin

TF 1

15.20 *Série : Hawaii, police d'Etat.*
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.50 *Série : Le Miel et les Abeilles.*
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Jean-Pierre Darroussin.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Magazine : Les Marches de la gloire. Emission consacrée aux enfants. La chevauchée ; *Les enfants rempailleurs ;* L'enfant à la fenêtre ; *Pour une allumette ; Les petits* princes ; La maternelle ; La parodie.
22.30 Magazine : Ushuaïa. Tenkile ; L'homme aux varans ; Les papillons du Michoacan ; L'île blanche.
23.35 Divertissement : Sexy Dingo.
0.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

15.20 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Au soleil de l'opérette.
16.20 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.45 Magazine : Giga.
18.25 Série : L'Equipée du Poney Express.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : l'Homme dans la nuit. De Claude Boissol.
22.35 Magazine : Bouillon de culture. *Présenté par Bernard Pivot. La culture italienne.*
0.00 Journal et Météo.
0.20 Cinéma : Mystery Train. ■■■ Film américain de Jim Jarmusch (1989) (v.o.).

FRANCE 3

15.00 Feuilleton : Dynastie.
15.50 *Série : La croisière s'amuse.*
16.40 Magazine : Zapper n'est pas jouer. Invité : Hugues Aufray.
18.00 *Magazine : Une pêche d'enfer.* Invité : David Ginola.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Peinture de Pompei.*
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Magazine : Thalassa. La Bolivie, le pays qui rêvait de la mer, d'Isabelle Moeglin et Jean-Michel Destang.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invitée : Victoria Abril. Chine : les vignerons du thé ; Guyane : les enfants du bagne ; France : le courrier avant tout.
22.50 *Journal et Météo.*
23.15 Magazine : Le Divan. Invité : Claude Lelouch (1re partie).
23.40 *Série : Les Incorruptibles.*
0.30 Court métrage : Libre court. Bienvenue, messieurs, de Michel Loro.
0.40 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.10 Documentaire : Le Chewing-gum, cet inconnu. De Françoise Lévie.
16.00 Cinéma : Lucky Luke. □ Film américain de Terence Hill (1991).
17.35 Le Journal du cinéma.
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.05

18.30 *Le Top.*
19.20 Série : Tam-tam.
19.22 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.05 *Sport : Athlétisme.* Réunion de Saint-Denis, en direct.
21.55 Flash d'informations.
22.00 *Johnny, juin 93.* Interview de Claude Fléouter.
22.30 Canal Johnny : Première Partie.
23.30 Divertissement : Canal Johnny. La nuit Hallyday. Les Guignols.
23.40 Cinéma : Johnny Hallyday, j'ai tout donné. ■■ Film français de François Reichenbach (1972).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 *Cinéma d'animation : The Tune,* De Bill Plympton. Suivi de : Food de Jan Svankmajer ; The Invisible Man in Blind Love, de Pascal Vuong ; Une mission éphémère, de Piotr Kamler ; Secrets of the City, de Cathy Linsley ; Semper Idem, de Joachim Bode (rediff.).
19.00 *Magazine : Rencontre.* Gert Stephan Troller/Hans-Dieter Grabe.
19.30 Documentaire : Palettes. D'Alain Jaubert. La Saveur de l'immobile. *La Raie,* de Siméon Chardin.
20.00 Documentaire : Alechinsky sur Rhône. De Pierre Coulibeuf.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. A quoi sert l'histoire ; L'école privée en Russie ; Une classe de français en Albanie ; Hamas.
22.10 *Magazine : Macadam.* Didier Lockwood.
23.15 Documentaire : *Le Principe espérance.* Gottfried Kirchner s'entretient avec Ernst Bloch.
0.00 Musique : Montreux Jazz Festival (rediff.).
0.30 Cinéma d'animation : Snark. Synchromie, de Norman McLaren.

M 6

14.15 *Magazine : Destination musique.* Elsa.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 *Série : Les Aventures de Tintin.* Le Crabe aux pinces d'or (1re partie).
18.00 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : Hollywood Detective. De William A. Graham.
22.30 *Série : Mission impossible.* L'Accident.
23.25 Magazine : *Les Enquêtes de Capital.* Présenté par Emmanuel Chain.
23.50 Magazine : Emotions.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Rapline.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Boris Vian.
21.32 Musique : *Black* and *Blue.* Le jazz et l'esthétique. Avec Christian Béthune.
22.40 *Les Nuits magnétiques.* Sept jours et six nuits, ou le temps d'un retour au pays natal (4).
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Jacques Meunier.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de Francfort) : Concerto *pour piano et orchestre, de Scriabine ; Ivan* le terrible, de Prokofiev, par le Chœur d'enfants de la radio danoise, l'Orchestre symphonique de la radio de Francfort, dir. Dmitri Kitajenko.
23.09 Jazz club.
1.05 Papillons de nuit.

Après la publication d'une lettre dans le « Times »

Le financier George Soros fait baisser le mark

Le deutschemark a fortement baissé, mercredi 9 juin, à la suite des déclarations très pessimistes du financier new-yorkais d'origine hongroise, George Soros, sur l'avenir du mark *(lire page 20 notre rubrique Marchés financiers)*. Le cours de la monnaie américaine est passé de 1,6250 deutschemark mardi *8 juin au soir à* 1,6350 DM mercredi. Dans une lettre ouverte au quotidien britannique *Times*, le *fondateur du* Quantum Fund *(le Monde* daté 16-17 mai) a prédit que la récession qui s'est abattue sur l'Allemagne forcera la Bundesbank à changer sa politique après le départ de son président, Helmut Schlesinger, en septembre. « *Les marchés ont commencé à anticiper l'inévitable, et la Bundesbank finira par capituler* », affirme Georges Soros. « *Plus elle attend, plus la réduction des taux devra être forte* », a ajouté M. Soros. Ces propos alarmants se sont accompagnés de déclarations louangeuses pour la France, mieux armée avec une inflation faible et un excédent d'épargne promettant « *des taux d'intérêt à long terme substantiellement plus bas que ceux de l'Allemagne* ».

Une dizaine de personnes gardées à vue

Coup de filet contre la secte des Enfants de Dieu

La gendarmerie a procédé, mercredi 9 juin, à un vaste coup de filet dans plusieurs villes de France, dans le cadre d'une information ouverte en 1991 sur la secte des Enfants de Dieu, officiellement dissoute en 1978. Au total, 140 enfants et 50 adultes, soupçonnés de pratiques sexuelles illégales, ont été interpellés, notamment à Eguilles (Bouches-du-Rhône).

MARSEILLE

de notre correspondant régional

L'affaire a pour origine une procédure de renseignements judiciaires effectuée, à la fin de 1990, par la brigade de gendarmerie de Peyrolles (Bouches-du-Rhône), au sujet d'un groupe d'enfants et d'adultes installé sur cette commune des environs d'Aix-en-Provence. Cette procédure tendait à démontrer que ce groupe, d'inspiration religieuse, était l'héritier de la secte des Enfants de Dieu et se livrait, selon les témoignages d'anciens adeptes, à des pratiques sexuelles répréhensibles.

Le parquet d'Aix-en-Provence avait alors ouvert une information judiciaire pour proxénétisme aggravé à l'égard de mineurs. Une longue enquête, confiée à la brigade de recherches de la compagnie de gendarmerie d'Aix-en-Provence, allait se dérouler, tant sur le territoire national qu'à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne, en Espagne et aux Etats-Unis.

Cependant, à la fin de 1992, l'enquête avait été éventée et les diverses communautés installées en France s'étaient toutes déplacées en l'espace de quelques mois. Les gendarmes avaient dû reprendre leurs investigations jusqu'au coup de filet lancé, mercredi 9 juin, sur l'ensemble du pays avec la collaboration des sections de recherches de gendarmerie de Lyon, Toulouse, Agen, Metz, Paris et des compagnies de Cannes, Nice, Givors, Auch, Thionville et Nantes.

A Eguilles, les gendarmes ont interpellé, dans une grande maison située à l'écart du village, une douzaine d'adultes et près de cinquante enfants âgés, pour la plupart de moins de dix ans, dont une famille composée du père, de la mère et de dix enfants. Aucun enfant n'est scolarisé.

Aucune « *infraction grave* » n'a cependant été relevée par les gendarmes qui ont agi dans le cadre d'une nouvelle commission rogatoire élargie visant les chefs supplémentaires d'incitation de mineurs à la débauche, attentats à la pudeur et séquestration de personnes. Les adultes ont été placés en garde à vue tandis que les enfants ont été, provisoirement, confiés à la direction des interventions sanitaires et sociales (DISS) des Bouches-du-Rhône.

G. P.

Réunissant plusieurs compagnies dont Total

Un consortium pétrolier occidental signe un accord de prospection au Kazakhstan

Un consortium réunissant plusieurs compagnies pétrolières occidentales, dont le français Total, a signé, mercredi 9 juin, avec les autorités du Kazakhstan, en CEI (Communauté des Etats indépendants), un accord préliminaire portant sur l'exploration des réserves de la mer Caspienne. Le projet, qui réunit également British Gas, British Petroleum-Statoil, Mobil, Shell et AGIP, serait l'un des plus grands chantiers de couverture sismique du monde. Une fois l'accord définitif signé – vraisemblablement à l'automne, – les travaux de prospection devraient durer trois ans.

Le projet du consortium fait suite à plusieurs accords avec des compagnies pétrolières occidentales au Kazakhstan, dont les réserves pétrolières sont encore largement inexploitées. Ainsi, les négociations, entamées depuis quatre ans, entre le Kazakhstan et l'américain Chevron ont-elles enfin abouti à un accord définitif, le 6 avril. Alors que le site de Tenguiz (dans la région d'Atyrau, au bord de la mer Caspienne) produit déjà du brut, Chevron participera au développement de Tenguiz 2 et 3 et a obtenu des droits de prospection sur le gisement adjacent de Korolev. Les responsables de Chevron espèrent porter la production journalière de 60 000 à 700 000 barils/jour. Ils devraient investir 5 milliards de dollars au cours des prochaines années, et jusqu'à 20 milliards sur quarante ans. Les réserves de Tenguiz sont estimées à 25 milliards de barils, celles de la mer Caspienne entre 40 et 60 milliards.

Elf-Aquitaine a, pour sa part, conclu, en février, un accord d'exploration-production sur le site de Temir, dont les réserves atteindraient 1,2 milliard de barils. Le premier forage devrait avoir lieu en octobre. La production sera partagée entre Elf et son partenaire kazakh. L'italien AGIP et British Gas se sont vu attribuer, en juillet 1992, une concession située à Karachaganak, qui est déjà en exploitation.

Pour devenir une véritable puissance pétrolière, le Kazakhstan devra surmonter un handicap majeur : son enclavement. Jusqu'à présent, le pétrole transitait par la Russie, mais les Occidentaux souhaitent le voir emprunter de nouvelles voies. Les rumeurs, qui courent depuis le début de juin, selon lesquelles les exportations de pétrole des sociétés mixtes travaillant sur le territoire russe seraient interrompues, justifient cette volonté. Un projet d'oléoduc passant par la mer Noire est à l'étude, de même qu'un autre en partenariat avec l'Iran – qui ferait transiter le brut par la mer Caspienne.

F. L.

Famille d'amour...

Dans la panoplie sectaire, Les Enfants de Dieu, qui se font aussi appeler « Famille d'amour » ou « La famille », sont l'un des groupes les plus *durs et pervers. Ils sont nés* dans les milieux hippies de San-Francisco, à la fin des *années 60, à l'initiative* d'un pasteur en rupture de ban avec son Eglise méthodiste, David Brandt Berg, surnommé Moïse David. Son objectif était de « *porter le vrai message de l'Evangile à la jeunesse désillusionnée, droguée et révoltée des Etats-Unis* ». Les spécialistes de cette secte ignorent aujourd'hui où se trouve Moïse David, âgé de soixante-quatorze ans, réputé pour sa forte consommation d'alcool, et même s'il est encore vivant.

Chassée des Etats-Unis au début des années 70, la secte – qui compte aujourd'hui environ onze mille membres – essaime dans plusieurs pays du monde, notamment au Japon et aux Philippines, où elle installe ses nouveaux quartiers généraux. En France aussi, elle débarque, en 1972, précédée *et suivie de* « *tubes* » *comme My love is love, Liberty, Danse, Danse, Danse*, écrits et chantés *par Monty et le groupe* Les Enfants de Dieu. Demis Roussos était également proche de la secte.

Les Enfants de Dieu sont officiellement dissous en France *depuis décembre 1978 pour* incitation à la prostitution. L'un des dogmes les plus ancrés de la *secte* est la *liberté sexuelle* totale et l'une de ses pratiques les plus constantes le *flirty-fishing*, qui consiste à aller à la pêche aux nouveaux adeptes grâce aux charmes de jolies filles.

Elle est divisée en « colonies » (500 dans le monde), portant toutes des noms *bibliques*, d'une douzaine de membres chacune – plus d'une centaine *au Japon, –dirigées par un* « berger », hiérarchiquement organisées et supervisées par des « évêques », des « archevêques » et des « ministres » qui sont les enfants mêmes de Moïse David. Le nouvel adepte doit renoncer à son travail ou à l'école, quitter sa famille, ses amis, ses biens, promettre de donner tout ce qu'il gagne, suivre des séances de formation de plusieurs heures par jour, sans contacts avec l'extérieur.

Des pratiques codifiées

Il doit mémoriser, de manière intensive, des versets entiers de la Bible. Mais celle-ci a été peu à peu remplacée comme source d'enseignement et de propagande par les textes mêmes de Moïse David. Celui-ci se fait passer pour prophète. Ses fidèles lui doivent tout. Il *publie régulièrement des lettres* dont le seul titre donne la mesure de son extravagance : *Monte la mamzelle, le Regard d'amour, Vas-y maman, brûle ton soutien-gorge*, etc.

Mais ce divertissement littéraire serait bien inoffensif s'il n'était accompagné de *pratiques pédophiliques, de strip*-teases collectifs, de rapports sexuels sans aucun moyen de *contraception ni de protection.* Seuls les jeunes gens et filles de moins de quinze ans sont soumis à l'obligation du coït interrompu. Toutes ces pratiques sont consignées dans le *Basic Training Handbook* de Moïse David. Le journal japonais *Shûkan Bunchun* a publié le témoignage de Merry, *dix-neuf* ans, petite fille de David Berg. Victime de pratiques *incestueuses de la part de son propre* grand-père, après dénonciation, elle fut envoyée dans un *camp de redressement de la* secte à Macao.

Elle a pu s'enfuir et se réfugier en Californie. Le scandale ainsi soulevé, ajouté aux compromissions de quelques généraux philippins sous Marcos, ont convaincu les autorités de Manille d'interdire, le 25 mars dernier, la Famille d'amour. Mais à cette date, tous les membres avaient déjà pris leur *flee-bag* (sac de fuite) et en quelques jours avaient disparu. La « disparition » volontaire ou *involontaire, comme sanction*, est également l'une des pratiques favorites de cette secte. *Un médecin du Mans*, ancien adepte, a mis quatre ans avant de retrouver son fils, après un *voyage à Osaka, le 4 septembre* 1992.

Le coup de filet qui vient de se produire en France contre des responsables de cette secte dangereuse semble faire partie d'une action de police internationale, qui devrait aussi bientôt porter ses fruits en Espagne. *Il faut noter que Les* Enfants de Dieu ont souvent bénéficié de l'assistance de *l'Eglise de scientologie. Celle-ci* vient de susciter la création à Strasbourg de la Fédération *internationale des religions* et philosophies minoritaires (FIRPM), qui regroupe *précisément scientologues, Enfants de* Dieu, moonistes, raéliens, etc.

HENRI TINCQ

Charles Pasqua va relancer les cellules départementales contre le racisme

STRASBOURG

de notre correspondant

Le ministère de l'intérieur va relancer, sous une forme allégée, les cellules départementales de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, dont trois avaient été créées en novembre 1990 dans le Nord, les Bouches-du-Rhône et le Bas-Rhin. A Strasbourg où le préfet, Jean-Pierre Delpont, a réuni sans attendre la cellule existante mercredi 9 juin, Patrick Gaubert, chargé de mission auprès de Charles Pasqua pour la lutte contre le racisme, a précisé les missions de ces groupes : « *Permettre une véritable radioscopie des problèmes de racisme spécifiques à chaque département et essayer de les résoudre en instaurant un dialogue entre les représentants des ministères concernés, ceux des administrations territoriales, les élus, les avocats, les organisations antiracistes et les citoyens.* »

Ainsi, gendarmes et policiers ont indiqué à la cellule du Bas-Rhin qu'ils avaient relevé trente-sept infractions à caractère raciste ou antisémite en 1992 et dix-huit pour le premier trimestre 1993 dans le département. *Ce sont*, essentiellement, des actes de vandalisme dans des cimetières juifs, des injures téléphoniques adressées aux responsables de communautés et les violences de groupes de skinheads à Strasbourg. Gilbert Estève, *maire (PS) de Sélestat*, a demandé une plus grande vigilance des parquets vis-à-vis des écrits racistes : « *Ils attendent trop souvent le dépôt d'une plainte par une association alors qu'ils peuvent poursuivre d'office.* »

La cellule strasbourgeoise a surtout reflété la réelle inquiétude devant la future législation sur le code de la nationalité et sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Ces réformes, a jugé le pasteur Michel Weckel, représentant de la CIMADE (l'association de solidarité protestante), « *vont porter atteinte à la cohésion sociale et précariser la situation de tous les étrangers en France* ». « *Les étrangers en situation régulière n'ont rien à craindre*, a assuré Patrick Gilbert, *la politique de régulation des flux migratoires n'est ni raciste ni xénophobe.* »

JACQUES FORTIER

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté 25 à 32

Le numéro du « Monde » daté 10 juin 1993 a été tiré à 473 361 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Espace européen » : relève politique en Allemagne

Pour la première fois de sa longue histoire, le Parti social-démocrate allemand fait directement appel à ses adhérents pour désigner son président. Trois « petits enfants » de Willy Brandt se disputent l'honneur d'engager l'opposition allemande sur la voie du renouveau.

« Sans visa » : Yémen, café contre kat

Avec le conseil d'un arboriculteur français, le Yémen réunifié essaie de gagner la bataille du café contre les « feuilles maudites » d'une drogue douce, le kat.

Casanova

La promesse

Le Monde
DES LIVRES

Casanova d'un seul bloc

Les « Mémoires », ces « Mille et Une Nuits » d'Occident, racontent une performance alchimique dont chacun rêve mais que peu atteignent : faire de sa vie un roman

MÉMOIRES
de Casanova.
Arléa, 2 008 p., 295 F.

Enfin ! Enfin une édition en un seul volume des *Mémoires* de Casanova, l'équivalent d'*A la recherche du temps perdu*, huit millions de signes, et quels signes ! Enfin un seul bloc de féerie qui méritait d'être aménagé, soit, mais pas censuré ! L'affaire est complexe, mais *finalement assez simple.* Casanova (mort en 1798) écrivait un français souvent maladroit. Le manuscrit se retrouve en Allemagne, il est d'abord traduit en allemand. Puis, en 1826, publication en « bon français », mais avec atténuations, voilages, additions intempestives. Le manuscrit original, lui, attend 1960 (!) pour être connu. D'où, maintenant, nécessité d'adopter un principe unique d'édition : lisibilité de la mise au point grammaticale, et *intercalation* entre crochets, *dans* le récit, des points de censure. Voilà *qui* est fait, et *bien* fait. Le résultat est proprement fabuleux.

Jean Laforgue, le professeur français qui a « mis en forme » les *Mémoires* ou *l'Histoire de ma vie*, est un excellent exemple de goût scrupuleux et de refoulement laïque. C'est tout le dix-neuvième siècle qui s'exprime à travers lui et qui vient ainsi, fasciné, sérieux, s'allonger avec ferveur sur le divan de Casanova. Laforgue connaît bien sa langue, mais il ne faudrait pas que, en se dévoilant beaucoup grâce à un autre, elle en dise trop. Voici sa première intervention : *« Quant aux femmes, j'ai toujours trouvé suave l'odeur de celles que j'ai aimées. »* Casanova, pourtant, a écrit : *« J'ai toujours trouvé que celle que j'aimais sentait bon, et plus sa transpiration était forte, plus elle me semblait suave. »* Cette répression de la transpiration est tout un programme.

De même, pour la nourriture. Casanova ne cache pas ce qu'il appelle ses *« gros goûts »* : gibier, rougets, foie d'anguille, crabes, huîtres, fromages décomposés, le tout arrosé de champagne, de bourgogne, de graves. Laforgue préférera le plus souvent parler de *« soupers délicieux »*. Casanova se *décrit-il en mouvement*, pieds nus, la nuit, pour ne pas faire de bruit ? Laforgue, immédiatement, prend froid, et met à son héros des *« pantoufles légères »*.


MUSÉE DU LOUVRE/BULLOZ

Tiepolo : « Carnaval à Venise, le menuet ».

Nous assistons *ainsi*, par petites touches, ou parfois par paragraphes entiers, à *l'habillage supportable* du corps qui hante les imaginations coupables et *déprimées depuis la* disparition du dix-huitième siècle. *Le corps trop cru, trop présent,* trop en relief, voilà le danger. *L'aventure d'un corps singulier,* non collectivisable, ses gestes, ses *initiatives*, ses postures déclenchent une inquiétude permanente (Baudelaire et Flaubert en ont su quelque chose, sans parler des péripéties souterraines du texte de Sade).

Certes, Laforgue est globalement honnête : il sait qu'il participe à un explosif littéraire (*succès garanti*), *il* aime son modèle, il l'admire. Mais *il ne peut s'empêcher d'intervenir,* et c'est cela qui est pour nous si passionnant. Car *Laforgue est un* bien-pensant toujours actuel. Le *mot « jésuite », par exemple, le fait* frémir, il en rajoute dans le sarcasme, là où Casanova se contente de l'ironie. Le souvenir de la monarchie est une blessure ouverte. Comment concilier le fait que Casanova est ouvertement hostile à la Terreur, et regrette, après tout, l'Ancien Régime, avec ses aventures subversives qui, donc, devraient aller dans le bon sens, celui de l'histoire ?

On laissera passer l'apologie de Louis XV (*« Louis XV avait la plus belle tête qu'il soit possible de voir, et il la portait avec autant de grâce que de majesté »*), mais on supprimera la diatribe contre le peuple français qui a massacré sa noblesse, ce peuple qui, comme l'a dit Voltaire, est *« le plus abominable de tous »* et qui ressemble à un *« caméléon qui prend toutes les couleurs et est susceptible de tout ce qu'un chef peut lui faire faire en bon ou en mauvais »*. Les odeurs, la nourriture, les opinions politiques : cela se surveille. *Si Casanova écrit « le bas peuple de Paris »*, on lui fera dire *« le bon peuple »*.

Philippe Sollers

Lire la suite page 27

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Le crépuscule des héros

Trois ans après *les Trois Mousquetaires*, Eugène d'Auriac publia une biographie de D'Artagnan. Il voulait donner une version plus proche de la vérité historique. Comment retracer la « vérité historique » d'une légende gasconne ? Certains êtres sont déjà des *personnages de roman* lorsqu'ils naissent.

Page 26

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Nivat, voyageur avec bagages

Georges Nivat est l'un des plus grands spécialistes de la littérature et de la civilisation russes. L'été dernier il a fait son premier voyage en Russie profonde. Il livre ses impressions sur cette Russie de l'an I. Parallèlement, il publie un recueil d'articles politiques et littéraires.

Page 26

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Le mélange des eaux

Après Borgès en « Pléiade », voici un nouveau monument argentin : mille pages de nouvelles de Cortazar. Les deux écrivains aimaient les textes brefs et le genre fantastique. *Cortazar écrivait* pour changer la vie. La réalité *seule l'intéressait, mais une* réalité que l'imagination délivrerait des limites de l'habitude.

Page 32

La promesse et le poème

Un recueil et un essai de Jean-Louis Chrétien pour tenter d'approcher le sens de la parole

PARMI LES EAUX VIOLENTES
de Jean-Louis Chrétien.
Mercure de France, 66 p., 110 F.

L'APPEL ET LA RÉPONSE
de Jean-Louis Chrétien.
Ed. de Minuit, 154 p., 129 F.

La poésie comme *« connaissance matinale »*, *« promesse tremblante »*. En s'exprimant ainsi, Jean-Louis Chrétien ne cherchait pas à donner de la poésie une définition vague et brumeuse (1). *Il indiquait simplement* l'espace particulier dans lequel les mots se *font* poème, le moment originaire où la parole devient cette forme inattendue, surprenante pour celui qui écrit comme pour celui qui lit. De la rencontre émouvante, dans un jour qui se lève, de cette connaissance et de cette promesse naît la beauté du poème.

Le troisième recueil de Jean-Louis Chrétien (2) témoigne pleinement d'une telle rencontre. Loin d'être la preuve d'une sûreté dans le maniement de la langue, la beauté émane de ce tremblement même ; elle est cette lumière d'aube, fragile et incertaine. Tremblement que l'image poétique, l'agencement des mots et des vers portent et suscitent, donnent à entendre. Ainsi, s'il y a une progression, si l'émotion grandit, ce n'est pas dans la direction d'une assurance acquise et renforcée ou de quelque savoir-faire technique, mais dans un sens opposé : celui de la fragilité et du vacillement dont la naissance, la promesse du jour, sont le symbole.

« Trop tard t'aventurant sur les falaises de l'insomnie / sans provision de parole. » Chez Jean-Louis Chrétien la fragilité frôle et côtoie sans cesse le terrible. *« Parmi les eaux violentes »*, la voix est menacée, la parole précaire. Comme sont précaires l'existence elle-même, et notre relation au monde. L'instant où le chant *trouve sa juste modulation* et celui où il se brise, devient inaudible, se confondent. Dire et ne pouvoir dire, nommer et affronter une parole qui se dérobe, sont les figures jumelles du poème.

La forme poétique elle-même rend compte de cette menace. Les mots sont brefs, simples. Les choses du monde, les motifs de l'affection et du désir sont nommés. Les images se succèdent, celles du gel, du givre, de la vitre ou de la neige, pour exprimer cette précarité extrême : *« un léger souffle sur la vitre / son visage disparaît »* ; *« et si venait la neige tu signerais / de quelques pas de moins en moins pesants »* ; *« reconnaîtrais-tu s'il revient le pas neigeux du péril »*. Ce même *« péril »*, cette *« splendeur imminente à jamais accablée »* dont il est question dans un autre poème, sont au cœur d'un second livre de Jean-Louis Chrétien, un essai, publié cet automne.

Aucune confusion n'est possible. *L'Appel et la Réponse*, pas davantage que les précédents ouvrages de Jean-Louis Chrétien, n'est un commentaire philosophique écrit en marge du poème. Et si l'auteur donne à sa pensée la forme d'une méditation, s'il emprunte les voies de l'analyse phénoménologique, il ne poétise nullement, au détriment de la rigueur, sa démonstration. Ce qui relie ces deux modes d'expression est d'un autre ordre. Un point de convergence, ou de fuite, constitue leur horizon commun.

« Comment penser l'appel qui nous fait parler ? Comment penser la parole qui répond, et n'entend qu'en répondant ? » Ces questions, si elles regardent la poésie, ne se limitent pas à elle. Quatre thèmes balisent cette approche à la fois philosophique et théologique de la parole proposée par Jean-Louis Chrétien : l'appel que contient la beauté (selon la tradition platonicienne) et qui incline au chant, à la prière ou à l'adoration (3) ; la question de la *« voix visible »* et l'opposition du voir et de l'entendre ; la relation entre voix intérieure (celle du démon de Socrate ou du Verbe chrétien) et voix charnelle ; le corps qui « écoute » dans le toucher, selon Aristote.

La parole ainsi n'est pas première, elle est *« réponse »* à une sollicitation, une requête, qu'elle soit celle de Dieu, de la beauté, ou du monde. *« L'importance de chaque chose et la muette supplication, les muettes instances qu'elles font qu'on les parle »*. Cette citation de Francis Ponge rétablit le lien – mais qui aurait pu le croire rompu ? – entre la parole et sa source, entre l'appel et la réponse. Lien douloureux, menacé, dont le poème demeure la plus haute expression, la plus émouvante promesse.

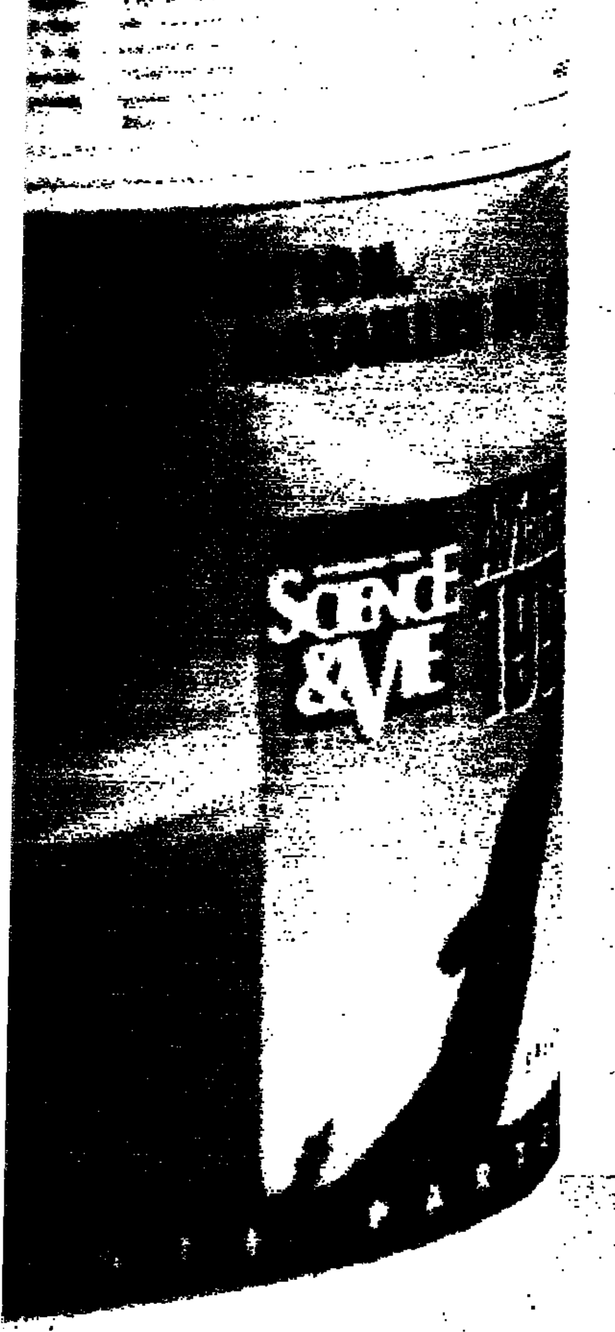
Patrick Kéchichian

Lire également notre ensemble consacré à la poésie page 28.

(1) *Poésie 90* (n° 34, octobre 1990)

(2) Après *Traversées de l'imminence* (L'Herne, 1989) et *Loin des premiers fleuves* (La Différence, 1990).

(3) Sur le thème de la prière, signalons le beau texte de J.-L. Chrétien, *la Parole blessée*, publié dans l'ouvrage collectif *Phénoménologie et théologie* (avec des contributions de Michel Henry, Paul Ricœur et Jean-Luc Marion) paru en octobre 1992 chez Critérion (160 p., 99 F).



D'ARTAGNAN
d'Eugène d'Auriac.
La Table Ronde, 328 p., 45 F.

ANTHOLOGIE DE LA LITTERATURE FRANÇAISE XVIIe siècle
Composée, présentée et annotée par Simone Bertière et Lucette Vidal.
Le Livre de poche, 796 p., 48 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Le crépuscule des héros

BALTASAR GRACIAN (1601-1658) était sans doute le moins candide des Espagnols et le plus désabusé des jésuites. *«Il n'y a plus de héros en ce monde, ni même leur souvenir»*, affirmait-il en 1650, dans son roman allégorique, *le Criticon* (1). Toutes les époques disent peut-être la même chose. Elles se plaignent de leurs rhumatismes ou de la monotonie de l'existence. Mais Gracian mettait, dans ses propos, davantage de rigueur et d'âpreté. Il ajoutait que l'on avait *«perdu le modèle»* qui servait à *«fabriquer»* les héros. *«Ce siècle,* assurait-il, *n'est pas un siècle de grands hommes, ni dans les armes ni dans les lettres.»* Pourtant, les gens d'à côté (les voisins de France) lui démontraient le contraire.

Descartes, qui venait de mourir, allait rendre pensives de nombreuses générations avec son *«cogito»*, ses manières de cavalier ou d'aventurier et la vie turbulente qu'il avait menée, avant de s'enfermer dans son poêle, pour philosopher (2). L'auteur du *Discours de la Méthode* avait marié la carrière des armes et celle des lettres. Pour les armes seulement, il y avait aussi d'Artagnan, le cher mousquetaire. Combien de jeunesses rêveuses allaient croire, grâce à lui, que l'existence se résumait dans les chevauchées, les amours, les intrigues, les festins et l'amitié ! Sans oublier cette ombre de mélancolie dont parle Roger Nimier et qui rehausse le reste... Le dernier roman de celui-ci s'intitulait *D'Artagnan amoureux.* C'était son livre-testament. *«Il n'y a que les routes pour calmer la vie»*, disait-il. Or, il mourut en septembre 1962, sur l'autoroute de l'Ouest...

EUGÈNE D'AURIAC publia sa biographie de d'Artagnan en 1847, trois ans après *les Trois Mousquetaires* de Dumas. Dans sa préface, il reconnaissait l'éclat et le brio d'Alexandre, mais il déconseillait de le lire pour y chercher la vérité historique. De son côté, il s'était efforcé de rétablir celle-ci. Il avait essayé de retracer fidèlement la carrière du capitaine-lieutenant des mousquetaires, d'après les *«annales du temps»* et les *Mémoires de Monsieur d'Artagnan*, par Courtilz de Sandras. Cependant, les «sources» de d'Auriac étaient moins sûres, qu'il ne le pensait.

Né en 1644 ou 1647, Courtilz de Sandras avait peut-être rencontré d'Artagnan dans les années 1660, mais on pouvait le soupçonner d'avoir, lui aussi, laissé courir son imagination et d'avoir «arrangé» quelquefois la vérité. Avec le capitaine-lieutenant, il est très difficile de démêler l'Histoire et la fiction, comme l'écrivait Gilbert Sigaux, le préfacier des *Mémoires* (3). Certains êtres sont déjà des personnages de roman lorsqu'ils naissent. D'Artagnan faisait partie de cette catégorie très particulière... Il s'appelait, en réalité, Charles de Batz-Castelmore. Il emprunta son nom de mousquetaire à son grand-père maternel, le seigneur d'Artagnan. Sigaux le fait naître en 1613 ou 1615, et d'Auriac en 1623 (la même année que Pascal). Tout le monde raconte qu'il mourut à la bataille de Maastricht, le dimanche 25 juin 1673 (la même année que Molière). Entre-temps, il sembla vivre pour illustrer le *«caractère national»* et nourrir nos rêveries futures... Evidemment, d'Auriac ne saurait être comparé avec Dumas. Il rend tout de même très bien l'allégresse de Charles, quand ce jeune homme du Sud-Ouest quitta les paysages de son enfance pour aller découvrir Paris. Beaucoup de gens éprouvèrent, par la suite, ce genre d'allégresse. Elle dure ce qu'elle peut, mais c'est une vieille habitude française.

D'Artagnan ne savait pas plus réprimer ses emportements que ses enthousiasmes, venant d'une province *«où la modération serait considérée comme la première vertu, si elle y pouvait exister»*. La formule est jolie. D'Auriac donne également une belle définition du «héros», en terminant son portrait du capitaine-lieutenant : *«C'était une de ces physionomies à part, avec lesquelles tout est possible. Il était de ces hommes qui entrent dans les événements, tandis que d'autres les laissent passer; il luttait où les autres avaient soin de s'effacer.»*

EN 1664, c'était d'Artagnan qui commandait l'escorte de Nicolas Fouquet, pendant le procès du surintendant des finances. Mme de Sévigné raconte qu'elle s'était postée dans une maison pour voir passer le prisonnier. Car elle était une amie de Fouquet, et celui-ci l'avait même courtisée naguère. *«M. d'Artagnan était auprès de lui,* dit-elle; *cinquante mousquetaires derrière à trente ou quarante pas. Il paraissait assez rêveur. Pour moi, quand je l'ai aperçu, les jambes m'ont tremblé. (...) M. d'Artagnan l'a poussé et lui a fait remarquer que nous étions là.»* Charles de Batz-Castelmore connut sans doute quelques-uns des écrivains que l'on retrouve dans la récente *Anthologie* du XVIIe siècle. Pourquoi ne pas rêver aussi qu'il rencontra Descartes furtivement? Comme la chère marquise...

Les auteurs de cette anthologie divisent le siècle en quatre périodes. La première, de 1600 à 1630, fut marquée, disent-ils, par le conflit entre *«l'ordre»* et *«la liberté»*. La seconde (1630-1660) fut celle des *«choix décisifs»*. La troisième (1660-1685) vit le triomphe de *«l'autorité monarchique»* et du *«classicisme»*. La quatrième (1685-1715) prépara les Lumières et le réveil de l'esprit critique. De certains mouvements, comme la Fronde ou Mai 68, on se demande s'ils furent le début ou la conclusion de quelque chose. La Fronde (1648-1652) rassembla, sans doute, les dernières espérances de la liberté «aristocratique». Ce fut, en quelque sorte, l'ultime «représentation» des héros. Et, dans le domaine philosophique, le pessimisme de Pascal évinça «l'allégresse» et l'optimisme de Descartes, avant que celui-ci ne revienne à la mode, vers la fin du siècle, par l'entremise de Fontenelle...

Cette anthologie réunit les «stars» et les figurants ou les seconds rôles. Il est intéressant de découvrir ou de mieux connaître ces derniers. Des gens comme Guez de Balzac, François Maynard ou Pierre Bayle. Dans sa *Profession de foi littéraire*, Guez de Balzac rappelait que la langue française ne supportait pas les *«ornements»*. *«Sa pureté,* affirmait-il, *est si ennemie de la licence des autres qu'il se fait souvent un vice français d'une vertu étrangère.»* Maynard faisait l'éloge des plaisirs terrestres et déclarait qu'il voulait *«mourir au cabaret»*. Quant à Bayle, il soutenait que la naissance ou la mort des princes n'étaient que des petites choses dans les affaires du Ciel et de l'Univers. Il écrivait cela au commencement des années 1680. Il préfaçait déjà les Lumières.

(1) Les éditions Le Passeur viennent de publier des extraits du *Criticon*. Traduction, préface et notes de Benito Pelegrin (160 p., 85 F., 7 rue des Cadeniers, Nantes).

(2) La Table Ronde a réédité récemment la *Vie de Monsieur Descartes* d'Adrien Baillet (306 p., 45 F.).

(3) Mercure de France, collection «Le Temps retrouvé», 1987.

IMPRESSIONS DE RUSSIE, L'AN UN
de Georges Nivat. Ed. de Fallois/L'Age d'homme, 132 p., 95 F

RUSSIE-EUROPE
La fin du schisme. Etudes littéraires et politiques
de Georges Nivat. L'Age d'homme, 810 p., 240 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand


DR

Nivat, voyageur avec bagages

COMMENT *parler de la Russie, une Russie qui découvre la* liberté, alors que nulle personne sensée ne se risque plus trop à faire des prédictions ou des analyses? Alors que les Russes écarquillent les yeux en nous voyant recevoir Gorbatchev comme un tsar... Deux livres paraissent en même temps qui viendront fort opportunément nourrir notre connaissance (et notre ignorance) de la Russie et du soviétisme. Avant. Pendant. Après. Maintenant. Sept ans d'articles, de chroniques et d'études littéraires et politiques qui sont un peu comme le «Journal d'un intellectuel», que Georges Nivat aurait tenu de la perestroïka au putsch d'août 1991.

Professeur de littérature et civilisation russes à l'université de Genève depuis 1972, Nivat est un des grands slavistes français contemporains. Traducteur de Bely, de Siniavski, spécialiste et admirateur de Soljenitsyne, savant connaisseur et amoureux passionné de la Russie et des Russes, il nous livre là ses bagages pourrait-on dire : une énorme malle, pleine de tout son bien (intellectuel) patiemment accumulé et un bagage à main, un livre de voyage qui est une sorte de modeste compte rendu toujours neuf, toujours passionnant, de son séjour de deux mois dans diverses régions de la Russie profonde.

L'été dernier, il a fait, pour la première fois de sa vie, un voyage en Russie. En Russie non soviétique. Il est vrai qu'il connaissait bien le pays où, depuis 1956, il avait fait de nombreux séjours, notamment deux fois un an comme étudiant *«non sans quelques péripéties»*. Expulsé en 1960, il n'avait pu y revenir qu'en 1972. En septembre-octobre 1992, en l'an un, la première année d'une Russie sans empire et sans communisme, il est parti pour des lieux jusque-là interdits aux étrangers. En Crimée, Oural, Haute-Volga, et même à Moscou. Et nous rapporte ce qu'il a vu.

PREMIÈRE étape sur la frontière symbolique de l'Europe et de l'Asie : Iekaterinbourg, devenu Sverdlovsk, avant de reprendre son ancien nom. La *«ville maudite»* du massacre de la famille du tsar dans la maison Ipatiev, qui se dressait jusqu'en 1978 à l'endroit le plus beau de la ville et qui fut abattue par la municipalité sur instruction de Moscou parce qu'il commençait à y avoir un culte autour des victimes. *«Cette municipalité avait à sa tête celui qui fut longtemps le «patron» de Sverdlovsk, et qui monta à Moscou en 1984, Boris Eltsine»*, note Nivat parmi des quantités de choses vues : les appartements constructivistes des années 30, sans cuisine *«parce qu'il fallait libérer les femmes de l'esclavage domestique»* ! Mais aussi, à côté de cette «cité radieuse», la gare en néoclassique stalinien, les *mafias, les millionnaires en dollars et les tueurs à gages, les artistes,* l'intelligentsia et la revue littéraire *Oural*, l'usine secrète qui fabrique, en pleine ville, des armes chimiques et biologiques... Les accidents sont restés secrets.

Sa deuxième pause sera Koktebel en Crimée – un mythe ! – la station balnéaire des intellectuels où est indemne la maison du poète Max Volochine, qui s'était installé là en 1912, et où venaient Tsvetaieva, Mandelstam, Goumilev; mais où apparaît une nouvelle classe de nouveaux riches qui prend la place des écrivains appauvris depuis que l'Union ne subvient plus à leurs besoins. Quelques Tatars tentent de revenir, renouvelant la tatarophobie des paysans attisée par l'ancienne nomenklatura qui s'est fait réélire dans cette Crimée qui est désormais, à cause d'un caprice de Khrouchtchev, à l'étranger, en Ukraine.

A Moscou, ce qu'il nomme «les Moscou», il retrouve l'ancien et le nouveau, l'intelligentsia moscovite désenchantée qui brûle le héros Eltsine qu'elle avait adoré, le dollar monnaie étalon qui valait 200 roubles à son arrivée en septembre, 380 en octobre (1 000 aux dernières nouvelles !), les rues débaptisées où les chauffeurs se perdent dans les nouveaux anciens noms, les théâtres désertés, les bannières célébrant le 600e anniversaire de saint Serge de Radonège qui ont pris la place de celles du régime précédent. *«Ainsi une iconostase remplace l'autre»*, écrit-il. Eternel recommencement puisque Lénine avait pris place dans le coin des icônes!

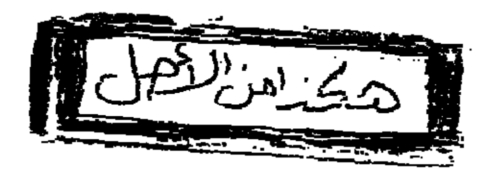
Profondément religieux, Nivat, le Genevois d'adoption qui pratique l'orthodoxie en protestant, a parcouru la haute Volga en s'émerveillant de la renaissance de l'Eglise dans les monastères et les petites villes de cette autre Russie, rappelant la mémoire du père Men, assassiné il y a deux ans et dont le successeur, l'higoumène Ignati, un philosophe, vient de fonder un monastère dont la vocation est l'ouverture aux autres croyants, aux non-croyants. Quant à Philarète, *métropolite de Kiev, «un moine marié, un évêque pratiquant la simonie, un actif persécuteur des moines dissidents, il a été, Dieu merci, démis de ses fonctions et réduit à l'état laïc par un synode de l'Eglise orthodoxe»*, écrit-il avec humour.

CAR l'ironie n'est pas absente dans ce livre de voyage ainsi que dans ce «monument» dans lequel, en vingt parties, Georges Nivat a réuni une centaine de ses articles, classés plus ou moins arbitrairement en vue de répondre à la question du titre sur la *«fin du schisme russe»*. Même s'il est bien évident que, au fond de lui-même, il a déjà répondu. Et l'on retrouve là l'élève, le disciple toujours fidèle à Pierre Pascal, le normalien chrétien et socialiste qui, dès son premier séjour en 1910, s'était passionné pour la Russie. *«Et qui croyait à la fin du schisme en 1917 !»*, ricane volontiers Michel Heller, l'historien qui ne veut pas croire.

Mais pourquoi ne pas avoir donné les dates et les références de ces textes d'une ampleur inégale, qui sont soit des études pour des revues, soit de simples critiques d'ouvrages récemment parus? On ne pouvait pas écrire de la même façon en 1986 qu'en 1992, et le manque de références complique sans raison une lecture pleine de trouvailles ! Nivat avait déjà publié un recueil d'articles sous le titre *Vers la fin du mythe russe* (L'Age d'homme, 1988). Le *«mythe»*, expliquait-il, c'était l'idée, lancée par les penseurs slavophiles, et développée par les populistes et tolstoïens, puis reprise au vingtième siècle par l'idéologie léninienne, que la Russie, préservée des maux occidentaux (capitalisme, individualisme), *«avait une sorte de prédestination pour la poursuite de la justice»*. Le «foi-en-Marx» succédant tout naturellement au «foi-en-Dieu». C'était Rainer Maria Rilke qui avait écrit : *«Il y a un certain pays : Dieu. La Russie lui est contiguë.»*

Est-ce la fin du schisme ? Lequel ? Le rapprochement avec la Serbie semblerait prouver le contraire... Maintenant que la Russie est libérée du communisme, réduite à elle-même comme elle ne l'a jamais été, il s'agit de savoir si la Russie va mettre fin à la longue parenthèse qui l'avait isolée de l'Europe, demande l'auteur dans cette somme composite qui balaie tout, culture et politique, mystique et croyance, à travers Gogol, Oblomov, Tolstoï, Tchékhov, mais aussi Leroy-Beaulieu, Pierre Pascal, Isaiah Berlin, Viatcheslav Ivanov, Chalamov, Zinoviev et son «ratorium» et exalte la position d'un Soljenitsyne partisan d'une Russie délestée de ses éléments non slaves. *«La coupure a toujours existé,* dit le philosophe Iouri Senokossov dans le numéro spécial de la revue *Autrement. Nous sommes complètement différents des Européens. Et si l'on ajoute qu'il n'y a rien de plus mystérieux pour un Russe que lui-même, on a une idée du gouffre qui nous sépare de vous. Les Européens sont un minimum capables de se définir. Les Russes, non* (1).*»* Et la foi russe avait-elle disparu pendant cette éclipse sans Dieu? Slavophile idéaliste, il fait un acte de foi en la renaissance spirituelle de la Russie.

(1) *Autrement «Quelle Russie? Les racines et les rêves d'une société dépaysée»*, sous la direction d'Anne Coldefy-Faucard, 280 p., 129 F.



Le libertin moderne

Les écrits politiques et érotiques d'Apollinaire en Pléiade

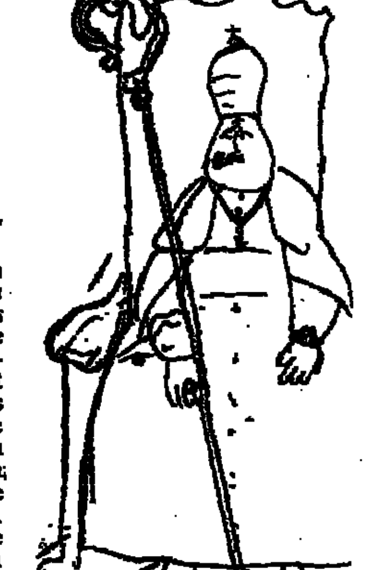
OEUVRES EN PROSE COMPLÈTES

de Guillaume Apollinaire. Tome III, textes établis, présentés et annotés par Pierre Caizergues et Michel Décaudin, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1620 p., 440 F jusqu'au 31 juillet, 490 F ensuite.

Les Onze Mille Verges sont l'un des grands romans politiques du vingtième siècle. Dans ce *Gil Blas* moderne, pérégrinations du prince Vibescu et de son valet Cornaboeux de Paris à Port-Arthur, sont exposés fort en détail quelques questions essentielles, la faiblesse de l'empire russe, la supériorité du Japon, le désordre français, la duplicité de l'âme allemande et le fanatisme meurtrier des Serbes. A Bucarest, le prince assiste à une messe noire. Les conjurés du *« comité antidynastique de Serbie »*, *« saisissant des tibias, jurèrent la mort d'Alexandre Obrenovitch et de sa femme Draga Machine »*. Quelque temps plus tard, *« le roi de Serbie et sa femme furent assassinés à Belgrade. Leur meurtre appartient à l'histoire et il a été déjà diversement jugé. La guerre entre le Japon et la Russie éclata ensuite. »* Il faudrait des pages pour analyser autant qu'elles le méritent les allusions militaires, diplomatiques et psychologiques du roman.

Absurdité, dites-vous ? Mystification ? *Les Onze Mille Verges*, objectez-vous, ne sont qu'affabulations grivoises, fatras d'obscénités et délires bouffons. Oui. Justement. C'est aussi un livre pornographique et la grandeur et la justesse du livre tiennent à ce mixte. Qu'est-ce qui s'accorderait mieux à l'obscénité des plaisirs, hétérosexuels, homosexuels, bisexuels, aux exercices de bestialité, de nécrophilie, de sadisme, de masochisme et d'exhibitionnisme qui scandent l'ouvrage que l'obscénité de la politique et des affaires et la description des passions furieuses qui font l'histoire humaine ?

Apollinaire est sur le motif – comme les peintres qu'il soutient. Il est même *dans* le motif. Il le pénètre, il veut à toute force savoir ce qu'il y a à l'intérieur, dans les têtes et les ventres. Il n'hésite devant aucune expérience. Il pousse au plus loin l'abnégation du savant, allant jusqu'à plonger dans les abîmes les plus ténébreux de la fureur et de la haine. Son héros, Vibescu, meurt châtié pour avoir poussé un peu trop loin ses essais d'analyste. Il est puni pour avoir poussé un peu trop loin une dissection *in vivo*. Allégorie du romancier, naturellement. Que ces aventures innommables aient pour théâtre l'Europe et l'Asie, la garçonnière d'un sénateur, des chancelleries, l'Orient-Express, des champs de bataille et le carnaval de Nice, rien de plus logique. Au délire de l'histoire, les personnages ajoutent le délire des sens, qui est la matrice de l'autre. *Les Onze Mille Verges* parurent à l'hiver de 1906, les *Trois Essais sur la théorie de la sexualité* de Freud en 1905. La primauté de l'écrivain sur le médecin est évidente. Il s'aventure plus avant.



D.R.

Picasso : « Portrait-charge d'Apollinaire en pape » (1905).

Le roman libertin a, sur tout autre, une supériorité assurée, qui tient à sa profondeur : il ne lui suffit pas d'énumérer les symptômes, il lui faut creuser jusqu'à la racine noire. Les esprits rapides le tiennent pour un divertissement plaisant et une invitation à la licence contre le moralisme. Apollinaire en jugeait tout autrement, dans un vocabulaire précis. Dans *les Diables amoureux*, collection de notices consacrées aux écrivains dits jadis du « second rayon », il célèbre Crébillon fils, *« qui mérite d'être appelé le Pétrone français »* et le déclare admirable pour *« son esprit et cette connaissance véritable qu'il avait des âmes »*. Le libertinage ? L'un des noms de la philosophie.

Apollinaire surnomme Sade le *« marquis systématique »*, note que *« Nietzsche n'a pas dédaigné de [l']assimiler »* et décrit les *Cent Vingt Journées de Sodome* comme la *« classification rigoureusement scientifique de toutes les passions dans leurs rapports avec l'instinct sexuel »*. Il rapporte encore que Restif de La Bretonne traita le marquis d'*« infâme disséqueur à vif »*. On ne saurait mieux définir l'objet véritable d'un livre, quand son auteur refuse de se compromettre dans le commerce, le boniment et la niaiserie, comme il est de règle d'ordinaire ; quand il veut savoir et comprendre plutôt que charmer et vendre.

Apollinaire ne cesse de vouloir savoir et comprendre. Quand il n'écrit ni poèmes ni romans, il fait œuvre de chroniqueur dans les quotidiens et les mensuels. Les échos, critiques, anecdotes, portraits, observations variées et notes bibliographiques qu'il a rédigés de 1901 à sa mort constituent, avec les romans dits érotiques, le volume qui paraît. Dans une prodigieuse diversité, tout s'y croise et se télescope, la découverte des poèmes tongouses, les Futuristes, les récits du front, l'*« historique des relations entre la Russie et le Japon »*, l'apologie de Baudelaire, la grève des chemins de fer en Amérique et la question dynastique en Albanie. Il se risque dans le capharnaüm sidérant des connaissances et méconnaissances que les journaux diffusent. Il s'y égare quelquefois, prisonnier du chaos des nouvelles planétaires, drames lointains, histoire, géographie, folies de toutes parts.

Ce serait sottise de mépriser au nom d'on ne sait quel idéal de la « grande littérature » ces exercices de journalisme universel, indices d'une curiosité incessante, efforts d'une cervelle pour penser l'état du monde. Les éditeurs d'Apollinaire ont eu cent fois raison de ne pas négliger le recueil de ces articles et articulets, car on y reconnaît l'écrivain à la recherche de son temps, rassemblant les éléments qui l'aideront, peut-être, à y voir un peu plus clair. Regarder, mesurer, scruter, c'est l'obsession de l'écrivain, et c'est aussi celle de Picasso, son alter ego, son semblable.

Quand Mony Vibescu meurt flagellé, il ne reste de son cadavre qu'*« une loque informe, sorte de chair à saucisse où l'on ne distinguait plus rien, sauf le visage qui avait été soigneusement respecté et où les yeux vitreux grands ouverts semblaient contempler la majesté divine dans l'au-delà »*. Voir, voir encore, jusqu'au dernier instant...

Philippe Dagen

Casanova d'un seul bloc

Suite de la page 25

Mais ce sont évidemment les précisions de désir sexuel qui sont les plus épineuses. A propos d'une femme qui vient de tomber, Laforgue écrit que Casanova *« répare d'une main chaste le désordre que la chute avait occasionné à sa toilette »*. Qu'en termes galants ces choses-là sont dites. Casanova, lui, est allé *« baisser vite ses jupes qui avaient étalé à ma vue toutes ses merveilles secrètes »*. Pas de main chaste, on le voit, mais un prompt regard.

Laforgue *« craint le mariage comme le feu »*. Est-ce pour ne pas choquer Mme Laforgue qu'il ne reproduit pas la phrase de Casanova : *« Je crains le mariage plus que la mort »* ? Plus abruptement, il ne faut pas montrer deux des principales héroïnes des *Mémoires*, M. M. et C. C. (les deux amies de l'une des périodes les plus heureuses de la vie de Casanova, dans son casino de Venise), dans une séquence comme celle-ci : *« Elles commencèrent leurs travaux avec une fureur pareille à celle de deux tigresses qui paraissaient vouloir se dévorer. »* En tout cas, pas question d'imprimer ceci : *« Nous nous sommes trouvés tous les trois du même sexe dans tous les trios que nous exécutâmes. »* Après une orgie, il paraît naturel à Laforgue de faire ressentir à Casanova du *« dégoût »*. Rien de tel.

Un enchantement constant

Si Casanova écrit : *« Sûr d'une pleine jouissance à la fin du jour, je me livrai à toute ma gaieté naturelle »*, Laforgue corrige : *« Sûr d'être heureux... »* Une femme, pour Laforgue, ne saurait être représentée couchée sur le dos en train de se *« manuéliser »*. Non : elle sera *« dans l'acte de se faire illusion »*. Voilà, en effet, comment une main reste chaste. De même, on dira *« onanisme »* là où Casanova emploie ce mot merveilleux : *« manustupration »*. On évitera des notations sur *« le féroce viscère qui (...) donne des convulsions à celle-ci, fait devenir folle celle-là, fait devenir l'autre dévote »*.

Casanova aime les femmes : il les décrit comme il les aime. Laforgue les respecte : c'est un féministe qui les craint. Pas question non plus que Casanova parle de taches suspectes sur sa culotte ; on lui nettoie ça. En revanche, on le dotera, de temps en temps, de formules morales. La correction en arrive parfois au ravissement. M. M. (*« Cette femme religieuse, esprit fort, libertine et joueuse, admirable en tout ce qu'elle faisait »*) envoie une lettre d'amour à son Casanova. Version Laforgue : *« Je lance mille baisers qui se perdent dans l'air. »* Casanova (et c'est tellement plus beau) : *« Je baise l'air, croyant que tu y es. »*

D'où vient, cependant, l'enchantement constant à lire, même dans la version Laforgue (même, ou plutôt grâce à, puisque c'est la meilleure version malgré tout), les *Mémoires*, ces *Mille et Une Nuits* d'Occident ? C'est qu'il s'agit simplement d'un des plus beaux romans de tous les temps, racontant une performance alchimique dont chacun rêve mais que peu atteignent : faire de sa vie un roman. Si les romans servent à imaginer les vies qu'on n'a pas eues, Casanova, lui, peut affirmer tranquillement : *« Ma vie est ma matière, ma matière est ma vie. »* Et quelle matière !

« En me rappelant les plaisirs que j'ai eus, je les renouvelle, j'en jouis une seconde fois, et je ris des peines que j'ai endurées et que je ne sens plus. Membre de l'univers, je parle à l'air, et je me figure rendre compte de ma gestion, comme un maître d'hôtel le rend à son maître avant de disparaître. » (Notez que Casanova ne dit pas que le maître doit disparaître.) Il s'est organisé une fête de tous les instants, rien ne l'empêche, rien ne le contraint, ses maladies mêmes et ses fiascos l'intéressent ou l'amusent ; et toujours, partout, à l'improviste, des femmes sont là pour rentrer dans son tourbillon magnétique.

Comme par hasard, ce sont souvent des sœurs, des amies, quand cela ne va pas jusqu'à la mère et la fille. *« Je n'ai jamais pu concevoir comment un père pouvait aimer tendrement sa charmante fille sans avoir du moins une fois couché avec elle. Cette impuissance de conception m'a toujours convaincu, et me convainc encore avec plus de force aujourd'hui, que mon esprit et ma matière ne font qu'une seule substance. »* Formidable déclaration d'inceste revendiqué (et d'ailleurs pratiqué et raconté, lors d'une nuit fameuse, à Naples). Il faut insister : *« Les incestes, sujets éternels des tragédies grecques, au lieu de me faire pleurer, me font rire. »* Voilà de quoi troubler ou scandaliser à jamais toutes les sociétés, quelles qu'elles soient.

Les aventures de Casanova, l'aimantation qu'elles dégagent, viennent sans doute de cette « substance » qui les constitue. A cause d'elle, et de la détestation de la mort qu'elle entraîne, les portes s'ouvrent, les ennemis disparaissent, les hasards heureux se multiplient, les évasions de prison sont possibles, les parties de jeu tournent bien, la folie est utilisée et vaincue, la raison (ou du moins une certaine raison supérieure) triomphe. L'histoire « magique » avec la marquise d'Urfé (qui attend de Casanova, super-sorcier, d'être transformée en homme) est une des plus ahurissantes jamais vécues. Charlatan, Casanova ? Sans doute, quand il le faut, mais charlatan qui s'avoue, précisant chaque fois la vraie cause des crédulités (comme Freud, au fond, mais en plus comique).

Il rencontre des stars ? Pas de problèmes. Voltaire ? On lui récite l'Arioste, on le fait pleurer. Rousseau ? Manque de charme, ne sait pas rire. Frédéric de Prusse ? Saute d'un sujet à un autre, n'écoute pas les réponses qu'on lui fait. Catherine de Russie ? On voyage avec elle. Le cardinal de Bernis ? C'est un ami de débauche, à Venise. Le pape ? Il vous donne la même décoration qu'à Mozart, en passant. A propos de pape, la métaphysique de Casanova a encore de quoi surprendre. Il commence ainsi ses *Mémoires* : *« La doctrine des stoïciens et de toute autre secte sur la force du destin est une chimère de l'imagination qui tient à l'athéisme. Je suis non seulement monothéiste, mais chrétien fortifié par la philosophie, qui n'a jamais rien gâté. »*

La Providence, dit-il encore, l'a toujours exaucé dans ses prières. *« Le désespoir tue ; la prière le fait disparaître et, quand l'homme a prié, il éprouve de la confiance et il agit. »* Casanova en train de prier : quel tableau ! Etonnante profession de foi, en tout cas, pour l'homme qui jette en même temps à la face de ses semblables cette phrase destinée à être comprise par ceux qui *« à force de demeurer dans le feu sont devenus salamandres »* : *« Rien ne pourra faire que je ne me sois amusé. »*

Casanova est présent. C'est nous qui avons dérivé loin de lui et, de toute évidence, dans une impasse fatale. Un jour, à Paris, il est à l'Opéra, dans une loge voisine de celle de Mme de Pompadour. La bonne société s'amuse de son français approximatif, par exemple qu'il dise ne pas avoir froid chez lui parce que ses fenêtres sont bien *« calfoutrées »*. Il intrigue, on lui demande d'où il vient : *« de Venise »*. Madame de Pompadour : *« De Venise ? Vous venez vraiment de là-bas ? »* Casanova : *« Venise n'est pas là-bas, Madame, mais là-haut. »* Cette réflexion insolente frappe les spectateurs. Le soir même, Paris est à lui.

Philippe Sollers

★ L'édition de 1960, née de l'association de l'éditeur originaire de Casanova, Brockhaus et de l'éditeur français Plon, dite « édition du manuscrit », sera rééditée en novembre dans la collection « Bouquins » (Robert Laffont). Elle reprend la version intégrale et non réécrite du texte de Casanova.

Le retour de Navarre

Un roman nostalgique et satirique d'un écrivain qui renoue avec le meilleur de sa veine

POUDRE D'OR

d'Yves Navarre. Flammarion, 191 p., 89 F.

Yves Navarre a renoncé à ses longues confessions navrées empreintes d'un narcissisme noir. Renouant avec le meilleur de sa veine romanesque, il crée un personnage, Wanderlust, qui endosse toutes ses hantises. Wanderlust vit seul dans la loge de l'ancien Théâtre des acacias, où il a jadis dirigé une compagnie avec Cécile Sarlat, une actrice, son amante. Il lui voue depuis sa disparition une adoration intacte, retrouve, dans le moindre recoin du théâtre désert qu'il arpente, l'écho de sa voix pleine de gouaille et de majesté et les reflets de son allure éclatante.

Mais, après l'heure éblouissante de l'amour et des succès, est venu le temps du déclin quand ils ont été l'un et l'autre victimes de la *« loi du miel virant au fiel »* de la critique, qui a voulu les démoder et, par sa virulence, a laissé Cécile sans voix. Pour lui éviter de s'enliser dans la conscience de sa déchéance, Wanderlust l'a tuée et enterrée dans un sarcophage placé sous la scène du théâtre.

Ce qui pourrait apparaître comme une concession de l'écrivain au mélodrame est en réalité un glissement de la fiction vers l'irréalité funèbre d'un *« conte d'enfer »* qui a transformé Wanderlust en spectateur de sa propre vie. Avec une candeur têtue, une pureté intraitable, Wanderlust s'évertue à demeurer le gardien ébloui de leur passé, comme s'il luttait contre l'amertume qui risquerait de corrompre la lumière de la part d'utopie qu'ils ont gardée jusqu'au bout, de ternir cette *« poudre d'or »* que, selon la formule de Cécile, les personnages qu'ils interprétaient laissaient, la représentation finie, retomber en eux.

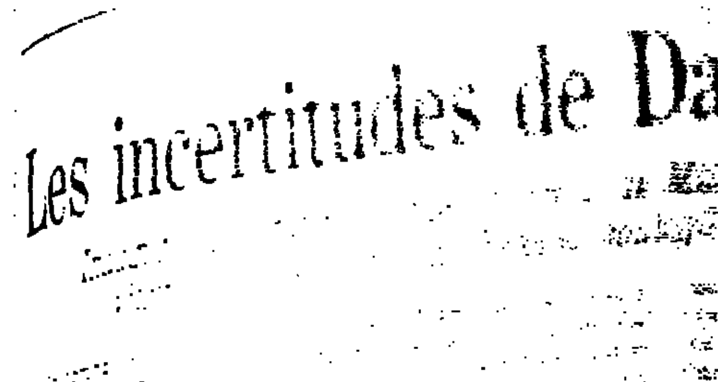
Pour exprimer la dignité mélancolique de Wanderlust, Yves Navarre a trouvé le ton juste – de lyrisme sombre, émaillé parfois d'humour étranglé, de dérision émue, de sarcasmes, qui n'est que l'envers ironique du regret. Wanderlust se veut aussi la sentinelle d'un quartier du vieux Paris qui est en train de s'éteindre autour du vieux théâtre.

La circularité nostalgique du récit ne dévie que lors des visites que Wanderlust rend à des figurants de la comédie sociale ; M. Cas, un vieux Rastignac de la politique auquel il apprend à placer la voix ; son ennemi Lebrun Picard, qu'il initie à l'art dramatique ; la baronne Berck qui, le mercredi, tient salon dans sa chambre bleue, telle une Mme Verdurin, au bout du rouleau, perdant un à un ses gigolos de pacotille.

Le roman bascule dans la satire sociale, mais Yves Navarre évite la caricature car, même parmi la boue mondaine, on peut *« tamiser encore »*, jusqu'à retrouver les traces de la poudre d'or d'une dignité enfouie. C'est avec panache que la baronne se suicide, et, dominant son aigreur clinquante, adresse, avant de mourir, une lettre-pamphlet à tout un siècle dont elle dénonce le *« détournement d'esprit »*. Cette sortie de scène achève de marquer la fin d'une époque aux yeux de Wanderlust, rompu par son renvoi de l'école des malentendants qu'il parvenait, grâce à son dévouement, à sauver parfois du silence.

Quand on a franchi le cap des désenchantements, on peut éprouver la tentation de s'effacer à son tour ou bien connaître un mouvement de rébellion contre son propre instinct de commémoration. Cette impulsion de vie mène Wanderlust qui, en bradant tout de son passé, s'est enfin délivré de sa piété funèbre, vers Olga, l'ancienne serveuse du Zanzibar. Ce n'est pas pour le romancier une résurrection artificielle, le prétexte à un happy end de commande : c'est juste une fin de partie plus lumineuse que les personnages ne l'auraient jamais imaginée eux-mêmes. Ils croient simplement que la toile peut se lever encore, qu'ils sont capables d'allier leurs solitudes, et de partir pour une ultime tournée de la vie en jouant ensemble aux enfants du Paradis.

Jean-Noël Pancrazi



POÉSIE

AU FIL DES LECTURES

par Dimitris Alexakis

Renard et la soif du divin

André Alter, dans une étude parue en 1966, évoquait, pour caractériser l'œuvre de Jean-Claude Renard, *« le double thème hölderlinien de la soif du divin et de la difficulté de l'approche, de la saisie de Dieu »*. Ce double thème dirige encore, sous une forme peut-être plus dense que dans les précédents recueils du poète, les textes composant *Ce Puits que rien n'épuise*.

Comparée à la poésie d'un Pierre Emmanuel, dont elle reste, à bien des égards, très proche (la filiation de Hölderlin est là pour l'attester), l'œuvre de Jean-Claude Renard se distingue par l'immense réserve de joie, d'acquiescement au monde, qu'elle recèle.

Le poème ne trouve pas sa source dans une supplique solitaire, *mais dans un pays de lumière, de « vignes », de « genêts »*, qui met la plénitude à la portée de l'homme. L'un des plus beaux poèmes de ce recueil (l'un de ceux, également, qui s'éloigne le plus des longues strophes lyriques qu'affectionne Jean-Claude Renard) semble près d'apporter une réponse aux incertitudes du croyant. Ce texte qui interroge la spécificité de l'écriture poétique occupe le centre de l'ouvrage : *La nuit m'enneigeant/ je l'ai enneigée. L'île m'exilant/ j'ai exilé l'île. L'amour me cherchant/ j'ai cherché l'amour. Le Dieu me logeant/ j'ai logé le Dieu.*

► **Ce puits que rien n'épuise**, *de Jean-Claude Renard. Seuil, 119 p., 85 F.*

Musique de Suied

Le texte intitulé *D'une autre vie* résume à lui seul, en ouverture du recueil, les différentes composantes de la poésie d'Alain Suied : l'auteur y emploie un vocabulaire simple et semble privilégier le travail du rythme sur l'invention verbale. Une retenue naturelle guide cette écriture mesurée, souvent lente : une sorte de neutralité, de distance, qui n'étouffe pas l'émotion, mais paraît au contraire prolonger celle-ci. *« Il y a/ un espace neutre/ au bout de nos larmes. »*

La volonté de ménager, à l'intérieur du poème des places de silence nuit parfois à la musicalité de certains de ces textes – musicalité qui distingue pourtant les passages les plus réussis du recueil. L'auteur évoque *« la secrète, l'arbitraire, ordonnance de la mort »*; il cerne avec justesse la fragilité d'une écriture trouvant sa source dans *« l'illusion intime/ qui nous tient lieu/ de ciel »*.

Il ne cesse, surtout, de rappeler la présence d'un interlocuteur singulier, auquel le poème, comme une *« demande »*, ou comme une *« lettre »*, est adressé. *« Tu ne me verras pas/ mourir. (...) / Tu ne me verras pas/ rejoindre/ le vide, au centre/ de nos rêves sans tain. »* S'adresser à autrui, comme le fait ce poète à chaque page, reste le seul moyen de *« briser »*, pour reprendre l'expression de Franz Kafka, *« la mer gelée qui est en nous »*.

► **Ce qui écoute en nous**, *suivi de* **l'Objet du poème**, *d'Alain Suied, Ed. Arfuyen, 78 p., 75 F.*

Godel et la langue de bois

« Toutes les langues sont des langues de bois... » Le nouveau recueil de Vahé Godel semble prendre au mot cette formule de Dominique Grandmont. A un langage poétique qui, sous prétexte de nous protéger des *« heurts »* et des *« secousses »* de la *« réalité rugueuse »*, nous *« isole »*, nous *« réduit au silence »*, nous *« étouffe lentement »*, l'auteur de ce livre oppose sa propre langue, une langue *« clandestine »* dont il aurait forcé portes et fenêtres, et qui serait ouverte à tous les vents.

L'une des images les plus inventives du livre semble justement mettre en scène l'opposition entre une langue brute, inachevée, et une langue corsetée, polie et convenue : *« Je crie (j'ai beau crier) : cœur noir du frêne, cœur soufré du tilleul, cœur glauque du platane, cœur sépia du rouvre, l'écho me répond : solive, mortaise, potence, colombage, hampe, hautbois, sabot, figure de proue, cercueil... »*.

Le texte intitulé *Nocturne*, qui entrelace différents sens d'un même mot, mêle l'alexandrin au langage parlé : « – Mais quelle épaisse nuit tout à coup m'environne? / – *Nuptiale est toute nuit pour la femme subtile. / (...) / – La nuit porte conseil. /* – Trop de prudence nuit. / – *Où donc en est la nuit?* ».

► **De plus belle**, *de Vahé Godel. Ed. de La Différence, 106 p. 79 F.*

Tâche discret

L'écriture de Pierre-Alain Tâche nous retient d'abord par sa discrétion. Mais le véritable motif, le véritable objet de l'écriture, ce sont les versants montagneux de Suisse romande, les *« prés bruns »* où grandit *« l'ombre du bétail »*. *« Je n'y peux rien : l'angle enfin soudé des versants dessine/ un éventail; et l'air rosé, puis mauve, y tend/ de bas en haut devant le vide, une étole de neige/ où la montagne se resserre entièrement, puis s'éteint. »*

La maîtrise formelle dont témoigne l'auteur n'a pour but, on le voit, que de cerner l'objet de l'écriture de la façon la plus sensible, la plus attentive possible. Le travail de Martine Clerc, qui signe les illustrations accompagnant les cinq sections du recueil, révèle un même souci d'effacement. L'unité de ces courts poèmes n'est acquise au prix d'aucun artifice : elle résulte à la fois d'une intuition soudaine et d'une familiarité réelle avec un paysage, comme si, pour Pierre-Alain Tâche, la matière de la découverte, ou du miracle, poétique était l'expérience quotidienne elle-même.

► **Noces de rocher**, *de Pierre-Alain Tâche. Illustrations de Martine Clerc. Editions Empreintes (Lausanne). 69 p.*

Voix de l'intime

La simplicité de Jean-Pierre Lemaire, la langue baroque et naïve de James Sacré, le lyrisme tendu de Bruno Grégoire

LE CHEMIN DU CAP, *de Jean-Pierre Lemaire, Gallimard, 130 p., 80 F.*
DES ANIMAUX PLUS OU MOINS FAMILIERS, *de James Sacré, Ed. André Dimanche, 74 p., 90 F.*
LA POÉSIE COMMENT DIRE ? *de James Sacré, Ed. André Dimanche, 196 p., 150 F.*
DANS LA BOUCHE MORTE, *de Bruno Grégoire, Obsidiane, 70 p., 70 F.*


CAGNAT

Une certaine perversion de l'esprit conduit à voir dans la simplicité une inacceptable mièvrerie, à considérer la pauvreté comme un motif légitime d'exclusion. Perversion particulièrement prisée dans le domaine poétique, où elle s'exerce pour condamner au ricanement ou au néant celui qui veut chanter le simple et s'en enchanter, celui qui prête attention à la figure du pauvre comme à la figure même de l'homme. Jean-Pierre Lemaire, qui publie aujourd'hui son cinquième livre de poèmes, n'échappe pas à cette haineuse malveillance.

Fidèle comme l'est, d'une autre manière, Jean Grosjean, à la tradition lyrique et chrétienne qui traverse la poésie française depuis quatre siècles, Lemaire se nourrit des images – principalement bibliques et évangéliques, – des sentiments et de la morale qui ont enrichi cette tradition. Cette double référence, qui permet d'entremêler le subjectif et une certaine vision du monde, de considérer l'intimité comme une dimension secrète de l'universel, serait donc devenue caduque. Mais il y a aussi une tradition du ricanement et de la malveillance qui ne sont pas l'apanage des modernes. L'histoire du mépris est ancienne. Aujourd'hui comme hier, il suffit de la récuser, et de s'écarter.

S'attacher à la simplicité du monde n'est évidemment pas une garantie de valeur poétique. Mais celle-ci doit se mesurer à l'aide d'instruments adéquats et non être jugée de l'extérieur. Constamment retenu, se refusant les facilités et les séductions des langages trop ornés, le lyrisme de Jean-Pierre Lemaire dessine la frontière frêle et tremblante qui sépare et relie le visible et l'invisible, entre *« deux soleils / dont l'un tarde à s'éteindre et l'autre à rayonner »*. *« La manne du présent »* est offerte, accessible. Chez Lemaire, l'image, souvent descriptive, pauvre, dissimulant ses attraits, trouve place dans un développement poétique presque narratif. Prague, l'Espagne, des paysages de montagne ou de Provence sont habités d'histoire autant que de sens. La sensibilité se fait morale, *« vulnérable, vivante »*.

Les mêmes qui jugent mièvre la poésie de Jean-Pierre Lemaire devraient, en usant de critères équivalents – c'est-à-dire aussi stupides – ranger James Sacré dans la catégorie des poètes prosaïques, ou même vulgaires. Ils commettraient, là encore, une funeste erreur. James Sacré, né en 1939 et auteur d'une œuvre abondante, dispersée chez de nombreux éditeurs, est un poète infiniment précieux. Sa délicatesse peut bien être âpre et rugueuse, ne pas s'effaroucher des chose basses ou grossières, elle n'en est pas moins certaine.

Que trouve-t-on dans la poésie de James Sacré? l'enfance à vif, et pour tout paysage la réalité immédiate de la terre, nue et odorante, sensuelle et argileuse; la quête d'un bonheur charnel; le plaisir auquel la langue poétique, baroque et naïve (mais savamment travaillée) cherche à donner un corps... *« Quoi le bonheur? Le matin naît dans la rencontre d'un gris (pluie, maison délabrée) et d'objets. Un encrier est immédiat – une faïence et des pommes rouges : demandent-ils un poème? Leur présence est-elle vraie? J'écris bien ce poème où pèse le temps que j'envahis?»*

En même temps que ce recueil de poèmes, James Sacré publie, sous le titre *la Poésie comment dire?*, un ensemble de textes – prose et poèmes – qui sont comme les prolégomènes d'un art poétique. Mais là ausi le mot est trop noble, inconvenant. Ecrire, et singulièrement de la poésie, est une manière de vivre, un choix d'existence (mais choisit-on jamais?). Cela ne se justifie pas, tout juste peut-on tenter d'accompagner le *choix d'une réflexion*. Celle de Sacré est particulièrement utile, intelligente, roborative, désignant *« le poème comme un geste intime qui pense à l'autre. Dans la nuit »*.

Dans la collection « Les solitudes », qui s'affirme comme l'une des meilleures dans le domaine poétique, Bruno Grégoire publie son premier recueil important, *Dans la bouche morte*. Nous sommes, ici encore, dans l'un des (nombreux) territoires du lyrisme. Mais à l'inverse de Lemaire, dans la proximité de poètes comme Jacques Dupin ou Jean-Claude Schneider, Bruno Grégoire cherche la tension plus que la retenue. Tension de la forme d'abord, qui resserre le poème, toujours bref, autour d'un réseau d'images rares, maritimes ou aériennes; tension surtout de l'inspiration, angoissée, blessée, qui veut dérober au silence, au mutisme menaçant, encore une parole : *« Prends racine où fut dévastée la nuit – / oh épouse l'émiettement des feuilles / sous les pas circulaires qu'oublie ton bourreau. »*

P. K.

Lumière d'Analis

L'OMBRE QUI BATIT
de Dimitri T. Analis. Dessins de Bazaine. Obsidiane, 56 p. 60 F.

Dimitri T. Analis aime accompagner ses poèmes de gravures ou de lithographies, souvent dues à Fassianos. Des dessins de Bazaine, où s'affrontent le noir et le blanc, rythment son quatorzième recueil, *l'Ombre qui bâtit* : une ombre mouvante, souvent menaçante, mais qui parfois adoucit un paysage trop nu, des routes poussiéreuses, un port méditerranéen écrasé de lumière, *« Mer de minium sur fond de bauxite/ Douleur inexprimable »*.

Il y a aussi des ruines : un amphithéâtre, où, d'un poème à l'autre, se joue une tragédie, s'accomplit *« la froide passion des comédiens »*. Tout suggère, dans l'harmonie sévère du décor, la *meurtrissure et le cri, mais aussi* le désir de *« bâtir »* la mémoire, en réponse à l'absence et à l'oubli... *« mais la conscience abolit la royauté de la mort / Avec le choral d'un silence ardent./ Les pièges d'une vie incandescente s'allument, puis / S'éteignent, fruits d'une luminosité tailladée / Et dans l'arbre du brouillard chantent / Les oiseaux comme des eaux brisées »*.

Monique Petillon

Les dits de Nathalie

SONNETS DISPARS
Suivis de
Cinq autres sonnets, une fabule et deux amplifications
de Nathalie Georges. La Différence, 46 p., 59 F.

Dès son premier recueil (*Quatorze poèmes dont quatre adresses et trois tombeaux*) Nathalie Georges a su, avec une grâce savante, renouveler des formes anciennes, jouer de « mille dits et mélodies ». C'est en utilisant d'abord le sonnet qu'elle essaie, dans son deuxième recueil, de « boîter juste » (pour reprendre la citation de Lacan placée en exergue) : sonnets trompeurs, « dispars », où les *mots « s'enlisent, s'effacent »*, se consument, jusqu'à devenir sarments de cendre.

« Nous entrons dans de nouveaux hasards » : comme si les vers, *pour confirmer ce mot de* Talleyrand, qui ouvre la seconde partie du recueil, trouvaient d'eux-mêmes leur arrangement, à l'insu du poète, donnant naissance à des aveux masqués. *« Un chant hésite et sa trouée / Perdue embue de densité / Mes certitudes assourdies / Où soif est descellée du mot / Soif où seuls s'essoufflent déchaux / Des dits d'amplitude amoindrie. »*

M. P.

Les songes de Joubert

LA MAIN DE FEU
de Jean Joubert. Grasset, 120 p., 70 F.

Romancier grave et généreux (*l'Homme de sable* a obtenu le prix Renaudot en 1975), auteur de nouvelles *et de livres pour la jeunesse*. Jean Joubert a publié cinq recueils depuis celui qui regroupait ses *Poèmes, 1955-1975* (Grasset, Prix de l'Académie Mallarmé 1978). *La Main de feu* laisse d'abord entrevoir une *« autre rive »*, que frôle *« l'écriture du songe »* : la pointe de la plume, sur la feuille blanche, fraie son chemin entre ombre et clarté, entre deux vertiges. *« Etroit le temps, menue la trace / comme d'insecte sur le sable. »*

« Passé le pont », c'est une marche nocturne, en territoire onirique, dans des bois brûlés, sous la violence du vent. La deuxième section du recueil, *l'Arrière-saison*, laisse place à la sensualité mélancolique de l'été indien, à un tendre bestiaire – renarde, écureuil, – à la couleur rousse d'une forêt d'automne dans le Maine, au terreau obscur où germent les poèmes qui ne sont jamais nés et *« se sont brouillés, dissous, perdus »*.

M. P.

Les grincements de Delbourg

TOBOGGANS
de Patrice Delbourg. Cahiers du Sens, Le Nouvel Athanor, 110 p., 118 F.

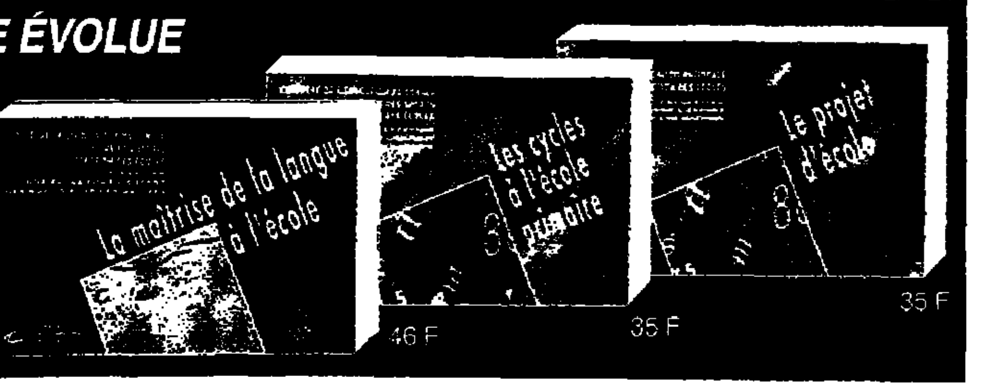
Les fleurs, les petits oiseaux, les cœurs tendres douloureux aux épanchements énamourés, ne les cherchez pas sur les pistes glissantes du parc d'attraction de Patrice Delbourg. Il erre ailleurs. Beaucoup plus loin qui est tout *proche : dans Paris et toutes les* grandes cités que hantent les paumés des nuits quand la quête d'amour n'est que *« filature d'orgasmes »*.

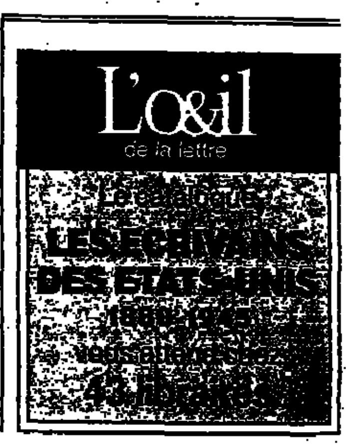
D'un poète, on dit qu'il chante. Delbourg grince. Il ne rugit ni ne tonitrue, il grince des mots et des dents. Il lacère sa forme. Sa musique syncopée a le rythme de ces autres vies que l'aube dissipera. Il condense l'image et d'être réduite, elle se fait plus dense. De Clichy à La Villette, de Clignancourt à Bercy, il pose, sur la lueur blafarde des hôtels de passage et des trottoirs de pluie que marquettent les néons lugubres, une poésie paradoxalement de lumière.

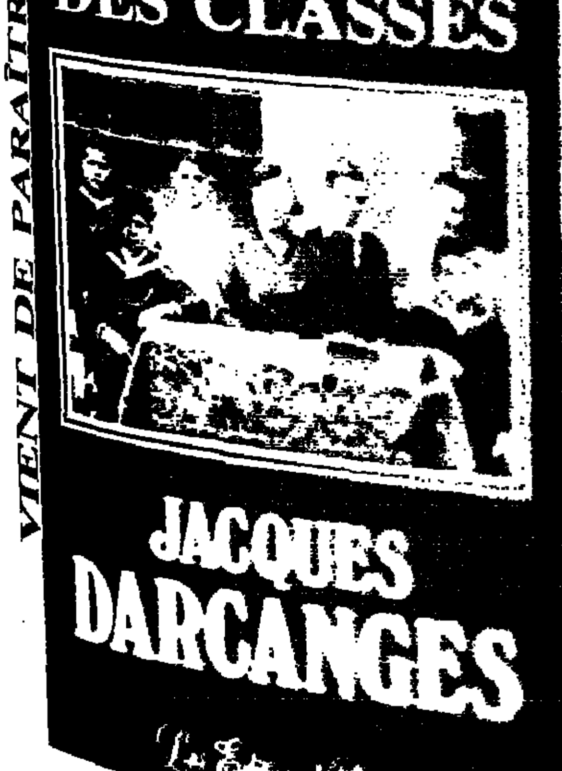
C'est qu'il grince la tendresse. Et le poème la fait nôtre, de la triste fête foraine et ses odeurs de gaufre aux désolantes contre-allées de l'avenue Foch, des rues animées le jour que la nuit métamorphose en havres des solitudes aux ruelles qui ne vivent que dans l'obscurité.

Cet univers a son poète. Les grands ne sont pas tous morts. Avec un vocabulaire de tous les jours qui n'exclut pas la virtuosité, Delbourg nous fait entendre le battement du cœur méconnu des villes. Il serait dommage de rester sourd.

Pierre-Robert Leclerq







Les incertitudes de Dar-Rambo

Inaugurée en grande pompe en 1991, la Maison Rimbaud, « vitrine » de la France au Yémen, multiplie les avatars

A l'automne 1991, pas moins de deux ministres français – Roland Dumas et Jack Lang, – entourés de quelques figures parisiennes et d'officiels yéménites plutôt ébahis, avaient «inauguré», dans la ci-devant possession britannique, l'Espace culturel et poétique franco-yéménite («le Monde des livres» du 15 novembre 1991). «Espace» installé, ou plutôt devant l'être, dans une ancienne maison de commerce coloniale d'assez belle facture, récemment *«redécouverte»*; Rimbaud est supposé y avoir séjourné plusieurs fois entre 1880 et 1891.

Tant les écrits imprécatoires du poète contre *«l'affreux trou d'Aden»* où *«on devient un imbécile total en peu d'années»* (1) que l'absence de moyens adéquats dégagés par Paris ou encore l'impréparation du public adénite qui avait confondu *«l'homme aux semelles de vent»* (Rimbaud selon Verlaine) avec le roi de la gonflette du cinéma américain, Rambo, pouvaient laisser sceptique.

Qu'en était-il, ce printemps, derrière la façade de *Dar-Rambo* (*la Maison Rimbaud*, le nom de l'écrivain et celui du héros de cinéma s'écrivant et se prononçant en arabe de la même façon), dont s'écaille la chaux hâtivement passée pour l'inauguration, il y a dix-sept mois? Le rez-de-chaussée, vaste salle à arcades prévue comme «vitrine» de l'Espace avec livres, films et expositions, est vide et fermé. Les étages supérieurs devant abriter l'administration et des studios pour les poètes de passage sont toujours occupés par la chambre de commerce d'Aden qui, jusqu'à présent, a refusé de déguerpir.

A la faveur de la réunification des deux Yémens, en 1990, et de la fin du marxisme-léninisme sud-yéménite, la famille musulmane Naaman, qui avait racheté, en 1964, la Maison Rimbaud à son propriétaire de l'époque, un négociant juif d'Aden, Naslíyeh Taraboulos, avant de la voir nationaliser après l'indépendance du Yémen du Sud en 1967, vient, par une décision judiciaire, de récupérer son bien confisqué...

Beau joueur, le gouvernement de Sanaa a aussitôt décidé de louer pour dix ans le bâtiment à Ibrahim Naaman qui a, en principe, accepté. Les Yéménites ont mis l'immeuble *«à la disposition de la France»*. Le nouvel ambassadeur de France au Yémen, Marcel Laugel, vieux routier du monde arabe, dont il parle la langue et connaît la psychologie, a compris qu'il fallait sans attendre *«honorer la parole française»*. Au moment où la majorité socialiste sortante venait, à la stupéfaction des Yéménites, de fermer la mission médicale que Paris entretenait depuis quarante ans à Taëz, une des trois grandes agglomérations yéménites, c'est de haute lutte que l'ambassade de France à Sanaa a obtenu 2 millions de francs pour le projet Rimbaud. M. Laugel a donc chargé José-Marie Bel, auteur d'une thèse sur l'architecture yéménite et coprésident, avec l'académicien des sciences Théodore Monod, de l'Association pour le patrimoine architectural et culturel du Yémen (2), d'aménager sans tarder *Dar-Rambo*.

Bien que le terme d'«Espace poétique» soit déjà gravé au fronton de l'édifice, il n'abritera, en principe, moins pompeusement, que l'Alliance française et autres activités francophones actuellement confinées dans un faubourg adénite. La gigantesque montagne dominant Aden a accouché d'un souriceau... Modestement, Mme Bel prévoit l'achèvement de la réfection de la salle d'exposition de la Maison Rimbaud pour octobre. D'autres travaux suivront si la chambre de commerce se rend... Si les crédits ne sont pas coupés par le Quai...

Décidément le négoce ne réussira jamais à Rimbaud...

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

(1) *Dictionnaire Rimbaud*, de C. Jeancolas, Balland, 1991. Le poète irako-yéménite Chaouki Abdelamir évoque : *«Entre montage et mer/Entre rouille et âme/Vase fissuré/Aden.»*. *Tard dans la blessure*, traduit de l'arabe par Philippe Delarbre (Ed. Tarabuste, rue du Fort, 36170 Saint-Benoît-du-Sault).

(2) APAY, 4, rue du Moulin-Joly, 75011 Paris. Tél. : 43-57-93-62.

Les mésaventures de La Cécilia

Une structure originale qui fait la promotion d'ouvrages à faible ou moyen tirage mise en péril par une querelle de pouvoir

La Cécilia a bien failli mourir d'une querelle entre hommes. Ce n'est pourtant pas d'une histoire amoureuse qu'il s'agit, mais d'un conflit d'affaires autour d'une société en plein bouleversement. Créée à Saint-Pierre-des-Corps, près de Tours, il y a bientôt sept ans, La Cécilia est une structure originale alliant une librairie et un petit réseau de représentants. Une assez jolie réussite, mise en péril par la mésentente entre les salariés et le principal investisseur.

Le père de cette belle en triste état est Christophe Hordé, un jeune homme de trente-trois ans réputé pour être un commercial de talent. En décembre 1986, il commence par monter une coopérative de diffusion d'ouvrages auprès des bibliothèques de lecture publique. Travaillant en liaison avec des petits éditeurs, il fait la promotion d'ouvrages à faible ou moyen tirage, qui ne sont pas toujours bien mis en valeur dans les circuits habituels de vente du livre. Progressivement, son affaire se développe, ses fournisseurs deviennent plus nombreux et son équipe s'étoffe. En 1989, une librairie implantée dans le vieux Tours vient compléter le dispositif. La Cécilia se met aussi à proposer des expositions et des animations clés en main à des bibliothèques.

Bientôt, cependant, l'essoufflement financier guette La Cécilia. *«Les fonds de roulement étaient insuffisants*, explique Christophe Hordé. *Les clients me payaient de plus en plus tardivement et les banques n'arrivaient pas à me suivre dans ma progression. J'avais besoin de trouver un partenaire financier.»* Les hasards de la politique faisant bien les choses, c'est sur les bancs du conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps, où il siège en tant qu'élu socialiste, que le patron de La Cécilia va trouver un associé. Jacques Lhomet, lui aussi élu du PS, dispose justement d'une somme assez importante à placer.

On s'entend donc entre gens de la même famille politique et, début 1992, Jacques Lhomet investit près de 1 million de francs dans la société. Lesquels fonds sont en partie réinjectés dans le rachat d'une librairie de Lille possédant une solide trésorerie et une implantation intéressante. Jacques Lhomet est actionnaire à 55 % de La Cécilia, dont Christophe Hordé devient le directeur général. Le chiffre d'affaires se gonfle, les effectifs aussi : dix personnes à Tours, trois à Lille et quatre représentants. Très vite, pourtant, les relations se dégradent entre les partenaires.

La société Recto Verso

Jacques Lhomet accuse Christophe Hordé d'avoir créé, fin 1992, une société parallèle baptisée Recto Verso, destinée à éditer des livres en gros caractères. Une structure qui aurait utilisé les moyens de La Cécilia à ses fins propres. *«Il y a eu abus de confiance*, affirme-t-il. *Les factures de Recto Verso portaient le numéro de téléphone de La Cécilia, le contact commercial était la secrétaire de La Cécilia.»* Surtout, M. Lhomet n'apprécie pas que deux salariés de la société dont il détient la majorité des parts soient devenus actionnaires de Recto Verso. Il dénonce les *«méthodes de voyou de Christophe Hordé»* qu'il a fini par pousser dehors au mois d'avril, licenciant par la même occasion trois salariés coupables d'avoir participé au lancement de Recto Verso.

Cette décision a mis le feu aux poudres dans une équipe déjà très opposée aux façons de voir de M. Lhomet, selon Christophe Hordé. *«M. Lhomet n'avait pas de vrai pouvoir à La Cécilia, il n'était pas reconnu*, déclare M. Hordé. *Il est vrai que j'ai été léger en ne séparant pas totalement La Cécilia de Recto Verso, mais, à terme, la seconde structure devait servir la première en assumant une partie des charges fixes.»* L'ensemble des salariés se sont mis en grève avec occupation des locaux le 23 avril et pour une semaine, puis ont repris le mouvement le 15 mai.

Un certain nombre de clients ont aussitôt fait savoir qu'ils cessaient leur collaboration avec la société pour protester contre la révocation de Christophe Hordé, tandis que les banques ont tiré leur révérence. Dépourvue de crédit bancaire et de la confiance de ses fournisseurs, La Cécilia s'est transformée en une barque éventrée, livrée à la tempête. Les salariés ont occupé les locaux pendant près de trois semaines, M. Lhomet se trouvant en situation délicate pour demander leur expulsion, compte tenu de sa qualité d'élu socialiste.

Le 4 juin, un accord a finalement été signé, stipulant que Jacques Lhomet se portait acquéreur de la totalité des parts de La Cécilia. Neuf des dix salariés de Tours, ainsi que trois des quatre représentants quitteront la société avec six mois de salaire. L'investisseur souligne qu'il veut encore sauver ce qui peut l'être, et Christophe Hordé pourrait devenir le salarié d'une autre structure de diffusion créée par les éditeurs qui étaient ses fournisseurs habituels. Reste que, en un temps où beaucoup de libraires ferment boutique pour des raisons d'asphyxie économique, il est triste de voir ainsi tanguer une maison qui ne manquait pas d'oxygène.

Raphaëlle Rérolle

Les colloques de Cerisy

Comme chaque été, l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy organise, au centre culturel international de Cerisy-la-Salle, plusieurs rencontres et ateliers.

14 au 21 juin : «L'esthétique de Kant» (H. Parret).

23 au 30 juin : «Espaces publics : esthétiques de la démocratie» (I. Joseph).

2 au 11 juillet : «La modernité en question : Habermas, Rorty» (F. Gaillard et J. Poulain).

13 au 20 juillet : «Chateaubriand aujourd'hui» (J.-C. Berchet et P. Berthier) et «Jacques Maritain face à la modernité» (M. Bressolette et R. Mougel).

23 au 30 juillet : «Marguerite Duras» (A. Vircondelet).

2 au 12 août : «L'île des merveilles : images et fonctions» (G. Chandès et D. Reig) et «La textique : principes d'analyse» (J. Ricardou).

14 au 21 août : «La transécriture pour une théorie de l'adaptation» (A. Gaudreault et T. Groensteen) et «Gaëtan Gatian de Clérambault» (S. Tisseron).

23 au 30 août, «Schreber revisité» (D. Devreese, Z. Lothane et J. Schotte).

1er au 8 septembre : «Des origines et des conséquences des processus d'extermination» (J. Gillibert et P. Wilgowicz).

13 au 18 septembre : «Les lettres, «un gai savoir», XIVe-XVIIIe siècle» (E. Bury et P. J. Salazar, avec le concours de Marc Fumaroli).

30 septembre au 3 octobre : «Autour de Geoffroi de Montbray, les évêques normands du XIe siècle», sous la présidence de Lucien Musset (P. Bouet, J. Decaens, M. Dosdat, D. Husson et F. Neveux).

7 au 10 octobre : «Stéréotypes, textes, modernité» (P. Barberis et A. Goulet).

► **Renseignements : Centre culturel international de Cerisy-la-Salle, 50210 Cerisy-la-Salle, tél. (16) 33-46-91-66, fax. 33-46-11-39, ou à Paris écrire au CCIC, 27, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris, tél. (16-1) 45-20-42-03.**

EN BREF

□ **Soutien à l'écrivain Vuk Draskovic.** – La FNAC et «le Monde des livres» organisent une rencontre en faveur de l'écrivain serbe emprisonné Vuk Draskovic, vendredi 11 juin à 17 h 30 dans les locaux de la FNAC Etoile, à Paris. Pascal Bruckner, Ivan Djuric, Alain Finkielkraut, André Glucksmann, Predrag Matvejevitch, Edgar Morin, Daniel Rondeau, Jorge Semprun et Vidosav Stevanovic seront réunis autour de l'auteur du *Couteau*, ouvrage paru chez Jean-Claude Lattès.

□ **Le marché de la poésie.** – Pour la onzième année consécutive, le marché de la poésie aura lieu place Saint-Sulpice, à Paris, du 24 au 27 juin. Placée, cette année, sous le signe de la négritude, la manifestation doit regrouper quelque 400 éditeurs de différents pays.

□ ***Prix littéraires.*** – Le vingt-cinquième prix de l'amitié franco-arabe a été remis aux éditions Actes Sud, pour saluer les efforts de diffusion de la littérature arabe contemporaine faits par cette maison en direction du public francophone. Par ailleurs, le prix Apollinaire (poésie) a été attribué à l'écrivain antillais René Depestre pour l'*Anthologie personnelle René Depestre*, publiée par Actes Sud. Le prix du Quartier latin a été décerné à Hervé Le Tellier pour *le Voleur de nostalgie* (Seghers, coll. «Mots»).

□ **La correspondance de Michel Butor à la B. N.** – Michel Butor vient de faire don à la Bibliothèque nationale de quarante ans de correspondance (de 1950 à 1993). *«Un témoignage de premier plan sur le milieu culturel français de la deuxième moitié du vingtième siècle»*, selon le conservateur Florence Callu, directeur du département des manuscrits. On trouvera en effet plus de vingt mille lettres de correspondants aussi divers qu'André Breton, Nathalie Sarraute, Pierre Alechinski, Roland Barthes, Pierre Klossowski et autres peintres, écrivains, philosophes ou scientifiques.

هكذا من الأصل

PUBLICATION JUDICIAIRE

Arrêt de la Cour d'Appel de Paris (1ère Chambre, Section concurrence) en date du 11 mars 1993, relatif au recours formé par la Société France Loisirs contre une décision du Conseil de la Concurrence.

Arrêt de la Cour d'Appel de Paris (1ère Chambre, Section concurrence) en date du 11 mars 1993, relatif au recours formé par la Société France Loisirs contre une décision du Conseil de la Concurrence.

Par arrêt du 10 mars 1992, la Cour de cassation, chambre commerciale, financière et économique, a cassé l'arrêt rendu le 21 mai 1990 par la Cour de céans, lequel avait rejeté le recours formé par la société FRANCE LOISIRS contre la décision du Conseil de la concurrence n° 89-D-41, en date du 28 novembre 1989, relative à la situation de la concurrence dans le secteur de la vente de livres par "clubs".

Par sa décision du 28 novembre 1989, le Conseil a :
enjoint à la société FRANCE LOISIRS de modifier ses contrats de cession de droits afin, d'une part, de limiter l'application de la clause d'exclusivité aux seules ventes par abonnement, correspondance et courtage et, d'autre part, de supprimer la clause par laquelle l'éditeur s'engage à refuser toute demande de solde et d'offre publicitaire émanant d'un autre club pendant la période d'exclusivité ;
à la société des EDITIONS GALLIMARD de supprimer toute clause contractuelle obligeant un club à vendre un ouvrage au prix éditeur au-delà du neuvième mois après la première publication;
infligé à la société FRANCE LOISIRS une sanction pécuniaire de 20 000 000 F.;
ordonne la publication intégrale de sa décision.

Le Conseil a retenu que, sur le marché spécifique de la vente des livres par club, FRANCE LOISIRS occupant une position dominante dont elle avait abusé,
d'une part, en introduisant, dans les contrats de cession de droits conclus avec les éditeurs, des clauses d'exclusivité empêchant toutes autres éditions susceptibles de lui faire concurrence et des clauses par lesquelles l'éditeur s'engage à refuser toutes demandes de solde ou d'offre publicitaire de bienvenue émanant d'un autre club ou d'une organisation concurrente pendant la période d'exclusivité,
d'autre part, en intervenant auprès des éditeurs pour empêcher la société LE GRAND LIVRE DU MOIS (G.L.M.) de vendre à ses adhérents, à prix réduits, des ouvrages également publiés par FRANCE LOISIRS,
sans que ces pratiques puissent être justifiées au regard des articles 51 de l'ordonnance du 30 juin 1945 ou 10 de l'ordonnance du 1er décembre 1986.

Par l'arrêt du 21 mai 1990, la Cour de céans, pour rejeter le recours, a notamment considéré que le marché de la vente du livre par clubs constitue un marché de référence spécifique, puisque les ouvrages diffusés par les clubs sont sélectionnés, systématiquement reliés et présentés dans des catalogues permettant au lecteur de déterminer ses choix à partir de résumés et critiques, accessibles par correspondance ou dans des boutiques spécialisées, mais, dans tous les cas, réservés à une clientèle d'adhérents ayant délibérément choisi, en contrepartie d'obligations d'achat, ce mode d'accès à la littérature par les facilités qu'il procure, les services qui l'accompagnent et les réductions de prix qu'il propose :
Qu'il résultait de ces caractéristiques spécifiques au produit, à sa clientèle et à son mode de distribution que, pour les consommateurs, les livres offerts à la vente par ce moyen ne sont pas substituables à d'autres.

La Cour a encore considéré que, en fonction de la position dominante occupée sur le marché de la vente du livre par clubs par FRANCE LOISIRS, du montant de son chiffre d'affaires en France, de la puissance financière du groupe international auquel elle appartient et en raison de la gravité des pratiques incriminées visant à éliminer toute forme de concurrence sur le marché dont s'agit, le Conseil avait fait une juste application des critères (fixation de la sanction en proportion de la gravité des pratiques retenues et de leur incidence économique sur le marché concerné et en fonction de la situation financière de l'entreprise convaincue de pratiques anticoncurrentielles, dans la limite de 5% du montant du chiffre d'affaires H.T réalisé en France au cours du dernier exercice clos) en fixant à 20 000 000 F le montant de la sanction pécuniaire infligée à FRANCE LOISIRS.
Par son arrêt du 10 mars 1992, la Cour de cassation, statuant sur le pourvoi formé par FRANCE LOISIRS et LE SYNDICAT DES ECRIVAINS DE LANGUE FRANCAISE, après avoir déclaré non fondés des moyens de procédure, a dit que la Cour d'appel n'avait pas donné de base légale à sa décision en se déterminant :
d'une part, par des motifs impropres à établir que, eu égard à son objet déterminé par référence au caractère substituable des produits, la vente des livres par clubs formait un marché économique suffisamment identifiable pour être distinct du marché général du livre,
d'autre part, sans préciser les éléments propres à déterminer le montant maximum de la sanction prévue par l'article 13, alinéa 3, de l'ordonnance du 1er décembre 1986 et sans apprécier s'il existait une proportionnalité entre la peine prononcée et la gravité des faits relevés et le dommage porté à l'économie du marché de référence.
Elle a en conséquence cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt rendu le 21 mai 1990 et a renvoyé la cause et les parties devant la Cour d'appel de PARIS autrement composée.
C'est dans ces conditions que l'affaire a été appelée à l'audience de la Cour le 4 décembre 1992.
La société FRANCE LOISIRS conclut à l'annulation de la décision du Conseil de la Concurrence en ce qu'elle a retenu que les clauses des contrats de FRANCE LOISIRS avec les éditeurs constituent un abus de position dominante sur le marché de la vente de livres par club, subsidiairement à sa réformation en ce qu'elle a retenu que les clauses sont susceptibles de tomber sous le coup des articles 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945 et 8 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, sans pouvoir bénéficier des dispositions des articles, respectivement, 51 et 10 de ces ordonnances, et prononcé une sanction pécuniaire de 20 MF.
Elle réclame la restitution de cette somme, avec les intérêts, et la condamnation du ministre de l'Économie aux dépens comprenant les frais de publication.
Elle fait valoir :

Sur la délimitation du marché de référence :
que, selon l'arrêt de renvoi, sélection des titres, reliure, catalogue, obligation d'achat, vente par correspondance, vente en boutique réservée aux adhérents, services offerts et offres promotionnelles ne peuvent convenir pour caractériser un marché spécifique,
que des méthodes de commercialisation différentes, spécialement l'obligation d'achat, ne permettent pas de caractériser un marché différent (Paris, 17 janvier 1990),
que le rapporteur au Conseil a lui-même constaté une relative substituabilité entre la vente par club ou par correspondance et les autres formes de vente", relevant notamment que "FRANCE LOISIRS réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires dans un réseau de points de vente implantés pour partie chez des libraires traditionnels" et que le prix offert par FRANCE LOISIRS est considéré généralement comme le principal argument de vente qui tire parti du régime dérogatoire institué en faveur des clubs par la loi sur le prix du livre,
qu'ainsi, en ce qui concerne tant le prix que la clientèle et les méthodes de vente, la spécificité de la vente par club n'est pas démontrée par l'enquête du Conseil, aucun élément d'analyse additionnel n'étant apporté depuis lors;

Sur la position dominante :
que, sur le marché de la littérature générale, hors livres scolaires, FRANCE LOISIRS ne détient que 8,22% du marché de l'édition et se trouve en concurrence avec d'autres distributeurs et éditeurs .
Subsidiairement, sur l'application des articles 51 et 10 des ordonnances :
que la clause d'exclusivité critiquée a permis d'augmenter la diffusion des livres, 32% du chiffre de FRANCE LOISIRS concernant une clientèle qui lit peu, et que l'accroissement de la productivité et la réduction des coûts de production permettent de maintenir des prix nettement inférieurs à ceux du commerce traditionnel,
que les consommateurs adhérents de FRANCE LOISIRS peuvent accéder à la lecture et se procurer des livres reliés à des prix avantageux,
que la clause d'exclusivité ne figure pas dans tous les contrats signés avec les éditeurs, puisqu'elle ne concerne que 25% des titres,
que cette clause est indispensable pour tenir compte des risques financiers et de la garantie des droits d'auteurs et est au surplus conforme aux articles 54 et 57 de la loi du 11 mars 1957;

Sur le montant de la sanction :
que la gravité des faits est relative, puisque les mêmes pratiques seraient licites si elles émanaient d'une société non dominante, qu'aucun club ou concurrent n'a été victime des clauses introduites par FRANCE LOISIRS dans ses contrats, G.L.M ne justifiant pas d'une baisse de son chiffre d'affaires et l'activité de FRANCE LOISIRS ne s'étant pas développée au détriment des éditions de poche,
qu'il n'est pas contesté que le Conseil avait envisagé de traiter l'affaire au sein de la commission permanente, proposant de limiter la sanction à 0,5 MF.

Par conclusions additionnelles, FRANCE LOISIRS précise qu'elle a versé les 12 mars, 17 avril et 28 mai 1990, respectivement 5 MF, 5 MF et 10 MF; que les frais de publication de la décision du Conseil dans le Figaro et Le Monde représentent une somme de 773 118,08 F.
Elle demande donc la restitution de la somme de 20 MF, avec les intérêts à compter de chaque versement, plus le remboursement des frais de publication.

Le SYNDICAT DES ECRIVAINS DE LANGUE FRANCAISE, par conclusions d'intervention volontaire accessoire, demande à la Cour d'annuler la décision du conseil en ce qu'elle a retenu l'existence d'un marché spécifique du livre "Club" et, subsidiairement, en ce qu'elle a dit que les clauses des contrats intervenus entre FRANCE LOISIRS et les éditeurs constituent un abus de position dominante.
Il soutient que, grevée d'un droit moral, l'oeuvre littéraire ne peut être assimilée à un produit du marché et que, à supposer qu'il soit justifié, d'un marché spécifique de la vente des livres par clubs, l'application de l'article 10, alinéa 1er, de l'ordonnance du 1er décembre 1986 s'impose face à une éventuelle position dominante. Il affirme que l'interdiction des clauses litigieuses "porte en germe la mort du droit d'auteur".

La société LE GRAND LIVRE DU MOIS conclut au rejet du recours et réclame contre FRANCE LOISIRS 100000 F au titre de l'article 700 N.C.P.C.
Elle fait valoir :

Sur les pratiques sanctionnables :
que le "livre club" constitue bien un sous-marché distinct selon les critères traditionnels, puisque les livres vendus sont sélectionnés, ce qui limite le choix des adhérents, présentent des caractéristiques physiques répondant à un besoin supplémentaire de la clientèle et sont proposés à un prix nettement inférieur au prix librairie, que le catalogue apparaît pour l'adhérent du club comme un repère essentiel et l'adhérent, tenu à une obligation minimum d'achat par période de référence est, pendant cette période, un consommateur captif, que la méthode de commercialisation par correspondance est un élément déterminant dans la mesure surtout où tout un segment de la population n'a pas d'alternative économique raisonnable, la notification des griefs relevant que les "autres formes de vente (...) ne présentent qu'un faible degré de substituabilité",
que le "livre club" est encore un marché spécifique selon des critères dynamiques, caractérisé par une grande inélasticité de la demande et une inélasticité quasi totale de l'offre dans la mesure notamment où, d'une part, la clientèle "club" ne se reporte pas indifféremment sur les grandes surfaces ou les librairies, celle de FRANCE LOISIRS qui préfère se fournir dans les librairies et points de vente qui lui sont réservés le faisant à partir du catalogue reçu et ayant fait préalablement son choix, d'autre part, il s'agit d'un marché très oligopolistique, sinon étanche, aucun nouvel entrant n'ayant été constaté depuis plus de 20 ans sur ce marché, lequel suppose la constitution et la gestion de stocks très importants, source de frais considérables, la loi du 10 août 1981 ayant institué un régime dérogatoire en faveur des clubs et entériné de la sorte la notion de sous-marchés successifs ou de périodes de consommation distinctes et l'offre actuelle couvrant la quasi-totalité de la demande,
que FRANCE LOISIRS occupe bien une position dominante sur le sous-marché pertinent, puisqu'elle a réalisé en 1987, 78% des ventes sur ce marché, G.L.M. ne réalisant elle-même que 14,78%,
que l'existence d'abus de cette position dominante n'a pas été remise en cause par la Cour de Cassation et n'est pas contredite par des éléments nouveaux apportés par FRANCE LOISIRS, l'objet et l'effet des clauses critiquées étant manifestement anticoncurrentiels;

Sur la sanction :
que les pratiques incriminées ne trouvent aucune cause exonératoire, puisqu'il serait paradoxal de prétendre que le progrès allégué (la plus grande diffusion des livres) serait la conséquence directe de la pratique anticoncurrentielle; qu'il n'y a pas partage équitable du profit avec les consommateurs, que les pratiques ne permettent pas le maintien d'une concurrence efficace et apportent des restrictions qui ne sont nullement indispensables à l'activité de FRANCE LOISIRS en raison de la fidélisation de sa clientèle,
que la sanction prononcée par le Conseil est justifiée, sous réserve d'une explicitation de cette justification par la Cour en tenant compte de l'objet anticoncurrentiel des clauses qui conduisent à fermer un peu plus le marché aux concurrents potentiels et à éliminer la concurrence par le choix et les prix entre les concurrents existants, le dommage devant être rapporté au manque à gagner de G.L.M., dont les adhérents ont acheté un nombre moyen de livres en régression entre 1986 et 1989, et apprécié par rapport à la collectivité économique nationale.

La société des EDITIONS GALLIMARD déclare s'associer à la demande de FRANCE LOISIRS et conclut à l'annulation de la décision du Conseil, notamment en ce qu'elle comporte des mesures d'injonction et de publication à son encontre.
Elle soutient que, les critères précédemment invoqués par la Cour n'ayant pas été retenus par la Cour de cassation, on voit mal sur quels critères la Cour pourrait désormais fonder la délimitation d'un marché de la vente de livres par club; que la décision du Conseil doit être annulée en son entier, les condamnations prononcées contre les deux sociétés étant indivisibles.
Elle ajoute qu'aucune pratique anticoncurrentielle ne peut lui être reprochée, le Conseil s'étant saisi d'une seule convention, concernant un seul ouvrage, qui est en réalité un accord vertical passé entre entreprises situées à des stades différents du processus de distribution du livre, et l'ouvrage en question n'ayant jamais été diffusé par FRANCE LOISIRS; qu'elle s'efforce au contraire de préserver des relations contractuelles équilibrées avec les deux principaux clubs; que la suppression de la clause critiquée permettrait à G.L.M. de procéder à des offres à prix réduit dès le dixième mois et d'écouler les livres en stock au mépris des intérêts du livre et de l'auteur.

Le MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES observe que :
Il existe bien un marché spécifique du livre club, puisque le livre club, avant d'être un produit, le livre est un service, produit et service-sélection, catalogues, obligation minimum d'achat- se distinguant radicalement des livres vendus par d'autres canaux;
que les conditions de commercialisation accentuent cette spécificité -vente par correspondance, adhésion obligatoire, avantage tarifaire- et que cette spécificité est confirmée par le comportement des professionnels -éditeurs, auteurs et libraires- ;
En fixant la sanction pécuniaire à 20 MF, le Conseil a justement tenu compte de l'enjeu économique -le chiffre d'affaires de FRANCE LOISIRS, qui détient 78% du marché du livre par club, a atteint 2 400 MF en 1991-, de la gravité des pratiques et du rôle déterminant de FRANCE LOISIRS dans leur mise en oeuvre, les clauses incriminées visant explicitement à protéger cette société de toute concurrence à la fois sur le marché du livre-club et sur les marchés périphériques, notamment celui des éditions de poche, et de la puissance économique et financière de FRANCE LOISIRS, la sanction représentant moins de 2% du chiffre d'affaires.

Le CONSEIL DE LA CONCURRENCE rappelle la grille d'analyse utilisée par les autorités américaines, japonaises et communautaires pour établir si des distributeurs sont en concurrence, c'est-à-dire sur le même marché.

FRANCE LOISIRS conclut à l'irrecevabilité, subsidiairement au mal fondé des observations du Conseil, ainsi qu'à l'irrecevabilité de G.L.M. à demander confirmation de la sanction pécuniaire et à son mal fondé en ce qui concerne sa demande de confirmation du caractère prétendument abusif des pratiques de FRANCE LOISIRS.
Elle réclame contre G.L.M. 50 000 F au titre de l'article 700 N.C.P.C.
Elle prétend que le Conseil a déterminé sa prétendue position dominante sans tenir compte du secteur abonnement, courtage et même correspondance, qui représentait en 1987 6 KMF, FRANCE LOISIRS détenant moins de 36% sur ce marché de référence, ce qui démontre l'absence d'une position dominante;
Que ses livres sont identiques et substituables aux livres de poche et aux autres livres non scolaires ; que les adhérents de FRANCE LOISIRS acquièrent plus de livres à l'extérieur que directement auprès du club ; que la sélection des livres n'est pas une spécificité des clubs ; que les genres offerts par FRANCE LOISIRS sont diversifiés, la littérature générale représentant seulement un peu plus de la moitié; que les ouvrages n'ont pas le même format que les clubs n'ont pas l'exclusivité des catalogues ou des obligations d'achat :
Que seuls 34% de ses ventes sont réalisés par correspondance, 66% étant réalisés dans les 187 points de vente du club ;
Que sa clientèle reflète la structure de la population française (âge, profession de l'acheteur, catégorie d'agglomération) ;
Que la demande est fortement élastique pour les livres, comme pour les services de loisirs et la presse, et que l'accès au marché de la vente de livres ne fait pas apparaître des barrières insurmontables ;
Que le Conseil n'a pas indiqué en quoi une exclusivité à la vente au détail serait susceptible de fausser le jeu de la concurrence;
Que la clause relative aux soldes a été introduite parce que certains éditeurs ne respectaient pas la première clause d'exclusivité.

G.L.M. répond en soulignant que FRANCE LOISIRS a déposé ses conclusions et communiqué une quarantaine de pièces le 30 septembre 1992, alors que la clôture était fixée au 5 octobre, en demandant que ces pièces et conclusions soient déclarées irrecevables et en réfutant les arguments de FRANCE LOISIRS au sujet de la recevabilité de ses propres conclusions.
Sur le fond, elle observe que FRANCE LOISIRS, en citant le ministère de la culture selon lequel le club comprend tout système d'édition et/ou de distribution du livre qui réserve la vente à des abonnés ou des adhérents, que la vente s'effectue par correspondance, courtage ou abonnement, caractérise elle-même le marché du "livre-club", les modalités de la vente important peu et l'élément essentiel étant le fait que la vente soit réservée à des adhérents; que M. GLAIS, dont FRANCE LOISIRS produit la consultation, relève lui-même que la couverture du livre de ce club est "l'expression d'un contrat de confiance qui s'établit entre une entreprise et ses clients".
Elle conteste les arguments tirés de la réussite de "Succès du livre", PROFRANCE, qui en est propriétaire à 65%, ayant créé elle-même un club du livre, "Le Cercle Maxi Livre", ce qui démontre que "Succès du livre" n'est pas sur le même marché que les clubs de livres, sauf à admettre que PROFRANCE se fait concurrence à elle-même.
Elle ajoute que FRANCE LOISIRS ne fait nullement la démonstration que les livres vendus dans le commerce sont substituables à ses livres et ne parvient pas à réfuter la démonstration de G.L.M. de l'existence d'un marché spécifique du livre club par les qualités particulières du produit, les conditions d'utilisation, les modes de commercialisation et l'inélasticité de la demande, l'offre étant quasi inélastique sur ce marché.
Elle indique enfin qu'il n'est plus contestable que FRANCE LOISIRS occupe une position dominante sur le marché du livre club, ses résultats s'établissant pour 1988 et 1989 respectivement à 259 MF et 242 MF, ceux de G.L.M. étant pour les mêmes années de 10,8 MF et 8,1 MF, et que les abus constatés par le Conseil ont été suffisamment analysés et motivés.

Dans ses ultimes écritures, FRANCE LOISIRS s'oppose à la demande de G.L.M. tendant à l'irrecevabilité de ses conclusions du 30 septembre 1992 et affirme que la notion juridique de club est incertaine, puisque l'obligation d'achat, mise en avant par G.L.M., n'est pas un critère déterminant, G.L.M. faisant, en ce qui la concerne, un argument publicitaire de l'absence d'engagement de cette nature.

Le MINISTERE PUBLIC a conclu oralement au rejet du recours.
Il a observé que l'adhérent vient chercher auprès du club de livres un ensemble indissociable de biens et services, y compris services annexes;
que FRANCE LOISIRS ne conteste pas être en position dominante sur le marché des ventes de livres par clubs;
que la sanction pécuniaire infligée par le Conseil, très inférieure au maximum légal, était justifiée par les éléments de la cause.

* * *

SUR QUOI, LA COUR,

Considérant que FRANCE LOISIRS prétend vainement que le Conseil de la concurrence tente, dans ses observations, de défendre a posteriori une décision dont la motivation est inexistante, ce qui manifesterait un déséquilibre des droits des parties et placerait la société requérante dans une situation inéquitable au sens de l'article 6 de la Convention européenne de droits de l'homme :
Qu'en effet le Conseil a présenté, conformément à l'article 9 du décret du 19 octobre 1987, les observations écrites, au demeurant de caractère général, qu'il estimait utiles en l'espèce; que FRANCE LOISIRS a été en mesure de répliquer, ce qu'elle a effectivement fait en estimant ces observations "erronées"; que la contradiction des débats a été respectée; que la demande de la requérante tendant à l'irrecevabilité des observations du Conseil sera donc rejetée ;

Considérant que FRANCE LOISIRS ne peut être admise à prétendre à l'irrecevabilité des conclusions de G.L.M. en ce qu'elles portent sur la sanction pécuniaire au motif que G.L.M. ne saurait être considérée comme une "partie en cause" au sens de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ;
Qu'en effet G.L.M. se contente de réclamer contre FRANCE LOISIRS une indemnité par application de l'article 700 N.C.P.C., ses conclusions sur la sanction pécuniaire qui a été prononcée contre la requérante étant seulement la conséquence des éléments qu'elle présente d'où il résulterait que le recours n'est pas fondé; que les prétentions de FRANCE LOISIRS à ce sujet seront donc rejetées;

Considérant que la demande de G.L.M. tendant à faire déclarer irrecevables les conclusions déposées et les pièces communiquées par FRANCE LOISIRS le 30 septembre 1992 sera également rejetée puisqu'elle a été en mesure d'y répliquer, ce qu'elle a effectivement fait le 5 octobre 1992 ;

Considérant qu'il n'est pas sérieusement contestable que le marché du livre constitue un marché économique soumis, sous réserve de l'application des dispositions législatives qui sont relatives au prix imposé pour certaines périodes et sous certaines conditions, aux règles de la concurrence sans que les droits garantis par ailleurs, tel le droit moral de l'auteur, soient menacés par l'application des dispositions de l'ordonnance du 1er décembre 1986;

Sur la délimitation du marché pertinent :
Considérant qu'il n'est pas contestable que les ouvrages encyclopédiques, les livres scolaires, les bandes dessinées et les livres de littérature générale, pour ne prendre que des exemples, sont des produits distincts, répondant à des besoins différents; qu'ils ne sont donc pas en concurrence, peu important qu'ils puissent être distribués de la même manière et qu'une même personne, selon les circonstances, puisse se porter acquéreur de l'un ou de l'autre de ces types d'ouvrages ;
Que, pour se limiter à la littérature générale, les livres destinés à un large public et ceux édités à l'intention des bibliophiles et collectionneurs, qui ont des caractéristiques (tirage limité et numéroté, format, présentation luxueuse, qualité du papier, caractères d'impression...) qui en font le prix, au sens de prix de vente, mais aussi de valeur aux yeux de la clientèle, ne sont pas substituables entre eux; qu'en effet ils ne sont pas destinés au même usage et ne répondent pas au même besoin; que la variation à la baisse du prix des livres de grande diffusion est sans effet sur les achats des bibliophiles; qu'en sens inverse une baisse sensible du prix des ouvrages destinés aux bibliophiles n'entraînera pas nécessairement un déplacement des acheteurs des autres livres vers ce type de produit ;
Que, au sein même de la clientèle des collectionneurs, la réédition, même à un tirage limité, sous une présentation luxueuse et à un prix raisonnable, d'un ouvrage ancien ne répond pas au désir de celui qui recherche un exemplaire de l'édition originale et pour qui le prix à payer n'est pas dirimant;

Considérant ainsi que le marché général du livre, sauf à l'assimiler au marché de l'édition et à supposer que celui-ci puisse être considéré comme un marché uniforme, ne constitue pas un marché économique pertinent au sens des articles 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945 ou 8 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, la recherche de sous-marchés ne pouvant s'analyser a priori en un fractionnement excessif du "marché général" dès lors que ces sous-marchés seraient caractérisés par des méthodes distinctes de distribution de produits individualisés, destinés à des clientèles différentes et répondant à des besoins spécifiques, ces produits étant par suite non ou peu substituables à d'autres ;
Qu'il convient donc de rechercher si la vente des livres par clubs se situe sur un marché suffisamment identifiable pour constituer un marché spécifique au sens des dispositions rappelées ci-dessus;

Considérant que la loi du 10 août 1981 relative au prix unique du livre, qui impose aux détaillants de livres de respecter pendant un délai de deux ans à compter de la première édition un prix effectif de vente compris entre 95% et 100% du prix fixé par l'éditeur, autorise les entreprises qui diffusent les livres par courtage, abonnement ou correspondance à les vendre à un prix inférieur au prix unique dès le dixième mois et à effectuer des ventes à prime avant même le neuvième mois ;
Qu'ainsi cette loi, qui limite la liberté de détermination des prix des livres par le jeu de la concurrence, fait une place à part au canal de distribution où interviennent les clubs, lesquels, en 1987, ont vendu 10% environ de la production totale de livres qui concerne pour 25% environ des ouvrages de littérature générale, lesquels constituent l'essentiel des ventes par clubs ;

Considérant que l'évolution depuis une dizaine d'années des parts de marché des diverses formes de distribution des livres s'est caractérisée par un développement des formes de vente directe, notamment par l'intermédiaire des clubs, la part de ceux-ci étant généralement estimée aujourd'hui à 10 ou 12%;

Considérant que la vente des livres par clubs, outre le régime légal dérogatoire dont bénéficie ce mode de distribution en matière de prix, étant observé que la coexistence durable de niveaux de prix sensiblement différents pour des produits même identiques indique déjà que ces produits ne sont pas sur le même marché, présente des caractéristiques qui en font un marché spécifique par rapport au marché général du livre ;

Considérant, en effet, que les ouvrages proposés à la clientèle des clubs, le plus souvent de littérature générale, sont préalablement sélectionnés parmi les titres présents sur le marché;
Que cette sélection s'opère nécessairement en fonction des goûts supposés ou connus de cette clientèle et du succès escompté des titres sélectionnés, spécialement celui proposé comme premier choix, ces éléments permettant en outre de déterminer l'importance du tirage, lequel est garanti à l'éditeur qui a cédé les droits;
Que ces ouvrages se distinguent par une présentation particulière (jaquette, format...) différente de celle de l'édition initiale, sont le plus souvent reliés et portent toujours la marque du club distributeur;

Considérant encore que la clientèle des clubs est exclusivement constituée d'adhérents qui, qu'ils aient été démarchés ou parrainés, ont, par hypothèse, effectué la démarche positive d'adhérer à un club en se déterminant par rapport notamment à l'image de celui-ci et de l'idée qu'ils se font de l'intérêt et du prix des ouvrages offerts :
Que ces adhérents reçoivent régulièrement à domicile, par envoi postal, un catalogue présentant (au moyen de commentaires, résumés, critiques, notices biographiques des auteurs...) les titres sélectionnés et proposant très généralement un premier choix ;

Considérant encore que les clubs offrent généralement des services annexes ou sans rapport avec le livre, mais toujours réservés aux adhérents ;
Qu'en contrepartie des prestations offertes les adhérents souscrivent des obligations particulières, sous forme spécialement d'un engagement d'achat minimum de livres pour une période déterminée ;

Considérant encore que les "livres clubs" sont normalement distribués par correspondance, après que l'adhérent a fait connaître le ou les titres qu'il a choisis;
Que ce choix est guidé, d'abord par les informations contenues dans le catalogue, mais aussi par des incitations à l'achat (prix par hypothèse réduit, facilités de paiement, primes diverses comme livre supplémentaire gratuit ou avec réduction complémentaire de prix...) :
Que, dans certains cas, en l'absence d'indication de choix, le cas échéant de refus de l'ouvrage proposé en premier choix, un ouvrage peut être d'office adressé à l'adhérent;

Considérant encore que la constitution et la fidélisation de la clientèle supposent de la part du club une stratégie coûteuse de recrutement (démarchage à domicile, offres spéciales de bienvenue sous forme d'acquisition des premiers ouvrages pour un prix symbolique, avantages offerts aux parrains qui amènent des nouveaux adhérents...) et un effort constant pour renouveler l'intérêt du client à demeurer adhérent ;
Que la clientèle, répartie sur tout le territoire, constituée pour partie de personnes qui ne peuvent se déplacer ou pour qui le club est le seul moyen pratique d'accéder à la littérature, a le sentiment d'appartenir à une collectivité spécifique caractérisée notamment par la confiance accordée a priori aux critères de sélection des titres par le club et l'avantage de pouvoir bénéficier à domicile des prestations offertes ;

Considérant encore que les éditeurs intègrent, dans leur stratégie de diffusion des livres, la possibilité de vendre par l'intermédiaire des clubs, cette vente garantissant un tirage minimum, toujours important, pour un titre déterminé et ayant lieu le plus souvent, comme c'est le cas pour FRANCE LOISIRS, après le neuvième mois à compter de la première édition pour mettre à profit le régime dérogatoire autorisé en matière de prix ;
Que le comportement des offreurs dans ce domaine est bien mis en lumière par la consultation, produite par FRANCE LOISIRS, du professeur GLAIS qui relève que les éditeurs adoptent d'abord la politique de l'écrémage" (offre à la vente, à un public relativement restreint, d'une nouveauté dont le prix est le plus élevé possible et le tirage plutôt faible), ensuite celle de la "pénétration" qui vise un large public et suppose un fort tirage et un prix sensiblement plus bas, en moyenne de 25% inférieur au premier prix public de lancement ; que le consultant note encore que, parmi l'ensemble des titres disponibles, certains vont apparaître mieux que d'autres susceptibles d'intéresser la grande masse des lecteurs "moyens" pour peu qu'une information complémentaire leur soit fournie, les formules "clubs" répondant à cet objectif et les clubs étant lancés sous l'impulsion de certains éditeurs ;
Que ces méthodes de distribution traduisent une segmentation du marché du livre, du point de vue des éditeurs eux-mêmes, pour la durée de l'exploitation des titres ;
Qu'il n'est pas contesté que la création d'un nouveau club de vente de livres suppose des investissements considérables en raison de la nécessité de constituer une clientèle nouvelle nombreuse qu'il faut ensuite fidéliser, de la saturation du marché et des protections dont s'entourent les clubs existants pour rentabiliser leurs entreprises et limiter la concurrence sur le marché :

Considérant qu'il résulte des éléments ci-dessus analysés que le produit lui-même, qui est en réalité un produit complexe et ne peut être réduit au livre, ses conditions d'utilisation et les méthodes employées pour sa distribution présentent des caractéristiques particulières qui font que, aux yeux des adhérents qui recherchent la satisfaction d'un besoin spécifique, les livres qui leur sont proposés par un club, fortement individualisés, ne sont pas ou sont peu substituables aux livres distribués par d'autres canaux, le marché du livre club étant au surplus un marché fermé sur lequel il est difficile, pour un nouvel opérateur, d'entrer ;

Considérant qu'il importe peu dès lors que les méthodes effectivement mises en oeuvre par les différents clubs intervenant sur le marché ne soient pas rigoureusement conformes au schéma décrit ci-dessus ;
Que, spécialement, s'il est vrai que les livres vendus par FRANCE LOISIRS sont, pour une part très importante (les deux tiers de son chiffre d'affaires, selon ses indications), proposés dans des points de vente situés dans des librairies traditionnelles, il demeure que seuls les adhérents peuvent acheter ces ouvrages et qu'ils ont le plus souvent fait déjà leur choix à partir du catalogue; que les nouvelles adhésions dans les librairies relais représentent une proportion dérisoire du recrutement total ;
Que la circonstance que G.L.M. vendrait, au prix fixé par l'éditeur, ses livres au cours de la tranche des neuf premiers mois ne saurait avoir pour effet de la placer sur un marché différent, s'agissant d'une politique commerciale qui peut s'expliquer par la volonté de proposer des nouveautés, même à des prix non réellement réduits, pour imposer une image différente par rapport à la concurrence;
Que, s'il apparaît que certains clubs (au nombre desquels G.L.M. et LE CLUB EXPRESS, selon des extraits produits par FRANCE LOISIRS) fondent leur publicité sur l'absence d'engagement d'achat, cette technique de promotion traduit la volonté de se distinguer des concurrents; que l'absence d'une obligation minimum d'achat est compensée par l'envoi systématique, chaque mois pour ce qui est de G.L.M., du "livre vedette" dans le cas où l'adhérent n'aurait pas fait un choix différent ou fait connaître qu'il refuse tout livre pour le mois considéré; que la nécessité pour l'adhérent de se manifester pour refuser le premier choix a, compte tenu de son comportement connu ou supposé, un effet équivalent à une obligation minimum d'achat pour la vente effective d'un nombre minimum de livres pendant la durée du contrat, au-delà du seuil de rentabilité ;

Considérant que, s'il apparaît que les adhérents de FRANCE LOISIRS, pour une part importante, achètent au moins autant de titres à l'extérieur que par l'intermédiaire de leur club, l'adhérent type de ce club ayant au surplus, selon M. GLAIS, le profil du "lecteur moyen", cette circonstance, qui est invoquée par FRANCE LOISIRS elle-même et ne remet pas en cause le principe de l'obligation minimum d'achat, établit au contraire la complémentarité des besoins satisfaits ;
Qu'en effet, si les livres offerts par les différents circuits de distribution étaient sur le même marché, aucun lecteur n'achèterait les livres les plus chers (offre traditionnelle des librairies), ni même les livres clubs, mais serait conduit, par un évident intérêt économique, à acheter uniquement ceux qui sont offerts au plus bas prix (livres type "poche") ;
Qu'en outre aucun élément n'est apporté qui permettrait de supposer qu'une variation des prix des livres-clubs entraînerait une variation dans le même sens, d'une certaine ampleur, de la demande de livres vendus par d'autres circuits de distribution ;

Considérant que FRANCE LOISIRS reconnaît elle-même la réalité de la spécificité du marché de la vente des livres par clubs, puisqu'elle ne dément pas le ministre chargé de l'économie lorsqu'il indique, dans ses observations écrites, qu'elle a, en 1988, dénié à "Succès du livre", filiale de HACHETTE, "le droit de se présenter comme un club du livre" et entamé une action judiciaire au motif que son nouveau concurrent ne présentait pas les caractéristiques propres à un club, notamment l'obligation pour les adhérents d'acheter un nombre minimum de livres, l'existence d'un contrat d'adhésion et la possibilité de choix sur catalogues ;
Considérant dès lors que le Conseil a estimé à bon droit que la vente des livres par clubs constitue un marché spécifique ;

Sur l'abus de position dominante :
Considérant que FRANCE LOISIRS ne conteste pas sérieusement être en position dominante sur le marché de la vente des livres par clubs ;
Qu'elle ne peut invoquer légitimement le fait qu'elle ne détiendrait que 8,22% du marché de l'édition de littérature générale ou un peu moins de 36% du marché de la vente par correspondance; que ces références sont en effet inadaptées en ce qui concerne sa part sur le marché du livre-club tel que délimité ci-dessus ;
Qu'elle reconnaît un chiffre d'affaires global en 1990 de 2 483 MF (882 MF au titre de la vente par correspondance, dont 678 MF pour les livres), le chiffre de G.L.M. pour le même exercice étant selon elle (livres seulement) de 356 MF, dont 297 MF pour les ventes par correspondance ;
Que ces indications ne contredisent pas les constatations du Conseil qui a relevé que FRANCE LOISIRS a réalisé, en 1987, sur un chiffre global de 1,97 KMF, un chiffre d'affaires "livres" de 1,47 KMF sur un marché de vente par clubs qui a représenté un total de 1,9 KMF, soit une part de marché de 78% environ (plus précisément : 77,36%) ;
Que FRANCE LOISIRS ne dément pas l'indication du ministre chargé de l'Economie selon laquelle son chiffre sur le marché du livre par clubs a atteint, en 1988, 1,48 KMF, son chiffre global ayant été, en 1988, 1989 et 1991, respectivement de 2,16, 2,43 et 2,69 KMF ;
Que son concurrent le plus immédiat, G.L.M., a réalisé en 1987 un chiffre de 291 MF, le Cercle du Nouveau Livre n'ayant pour sa part qu'un chiffre de 2,7 MF ;

Considérant que le premier grief retenu par le Conseil à la charge de FRANCE LOISIRS concerne l'extension de la clause d'exclusivité contenue dans les contrats de cession de droits à toutes les formes de commercialisation du livre ;

Considérant qu'il n'est pas contesté que FRANCE LOISIRS a inséré dans le contrat type qu'elle propose aux éditeurs pour tout ouvrage dont les droits sont cédés, à compter du début de l'année 1987, une disposition (article 3, paragraphe E) ainsi libellée :
"L'Editeur s'engage à ne pas céder à un tiers ou à exploiter personnellement les droits d'une édition du présent titre susceptible d'être vendue par correspondance, par courtage, par abonnement ou au détail et qui pourrait faire concurrence directement ou indirectement à l'édition de FRANCE LOISIRS, qu'il s'agisse d'une édition de poche ou d'une édition reliée".
"Cet engagement est d'une durée d'un an à compter du (...)
"Toute dérogation (...) fera l'objet d'un "accord formel et exprès de la part de FRANCE LOISIRS;

Considérant que le Conseil a estimé que l'introduction de ces dispositions dans les contrats, motivée, selon les responsables de FRANCE LOISIRS, par le projet puis par le lancement de l'opération "Succès du Livre", a un objet manifestement anticoncurrentiel qui s'étend à l'ensemble du marché de l'édition puisqu'elle vise en particulier les éditions de poche dont elle peut retarder la sortie; qu'il a en conséquence fait injonction à FRANCE LOISIRS de limiter l'application de la clause d'exclusivité aux seules ventes par abonnement, correspondance et courtage;

Considérant, sur ce grief, qu'il est constant que les clauses des contrats de cession accordant un droit exclusif de reproduction ou de diffusion d'un ouvrage sont de pratique courante; qu'elles ne peuvent être considérées comme abusives du seul fait qu'elles sont souscrites au profit d'une entreprise en position dominante, dès lors qu'elles sont limitées dans leur durée et dans leur portée;

Considérant, en l'espèce, que FRANCE LOISIRS a dépassé ces limites en cherchant, par la clause ci-dessus reproduite, à éliminer toute forme de concurrence non seulement sur le marché sur lequel elle opère, mais aussi sur les marchés voisins; que cette pratique caractérise un abus de sa position dominante, son poids économique sur le marché du livre-club étant déterminant pour contraindre les éditeurs à conclure les contrats comportant la clause type qu'elle propose et la liberté de ses cocontractants de n'y point souscrire étant dès lors purement théorique ;
Qu'il importe peu que cette clause ait reçu une application effective à l'occasion d'un nombre limité de titres; qu'il s'est d'ailleurs agi d'oeuvres à succès faisant l'objet de tirages élevés;

Considérant que FRANCE LOISIRS ne peut être admise à invoquer les dispositions des articles 51 de l'ordonnance du 30 juin 1945 et 10 de l'ordonnance du 1er décembre 1986; qu'en effet l'extension de l'exclusivité aux marchés périphériques, loin de contribuer au progrès économique, a eu manifestement pour résultat de priver les consommateurs des ouvrages distribués en dehors du circuit des clubs de livres ;
Que cette pratique n'est nullement justifiée par les articles 54 et 57 de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique;

Considérant dès lors que le Conseil a, à bon droit, fait injonction à FRANCE LOISIRS de limiter l'application de la clause d'exclusivité ;

Mais considérant que la vente par abonnement, correspondance ou courtage, si elle caractérise la vente de livres par clubs, n'est pas le seul mode de distribution utilisé par les clubs ;
Que l'application de la clause d'exclusivité doit, certes, être limitée au marché de la vente de livres par clubs sur lequel FRANCE LOISIRS opère, mais doit concerner ce marché tout entier quelles que soient les méthodes de commercialisation utilisées ;
Qu'ainsi la décision du Conseil sera réformée pour préciser que l'application de la clause d'exclusivité doit être limitée aux ventes réalisées par les entreprises qui opèrent sur le marché de la vente de livres par clubs, la limitation aux ventes par abonnement, correspondance ou courtage ne pouvant concerner que la vente de l'ouvrage par l'éditeur lui-même ;

Considérant que le deuxième grief retenu par le Conseil à la charge de FRANCE LOISIRS concerne la clause des contrats de cession de droits par laquelle l'éditeur s'engage à refuser, pendant la période d'exclusivité, toute demande de solde ou d'offre publicitaire de bienvenue ;

Considérant qu'il n'est pas contesté que le contrat type proposé aux éditeurs, depuis 1987, par FRANCE LOISIRS comporte, article 3, paragraphe E, une disposition ainsi conçue :
"Si l'ouvrage a déjà fait l'objet d'une cession en vue d'une édition de poche, d'une édition concurrente ou d'une édition club, l'éditeur s'engage à en avertir FRANCE LOISIRS sur le présent contrat.
"De même pendant la même période (période d'exclusivité) l'éditeur refusera toute demande de solde ou d'offre publicitaire de bienvenue émanant d'un autre club ou d'une organisation concurrente";
Que cette clause vise, selon l'un des responsables de FRANCE LOISIRS, "les ventes à prix réduit et les offres publicitaires de G.L.M.", alors que FRANCE LOISIRS "garantit un volume de tirages important";

Considérant que le Conseil a fait injonction à FRANCE

PHILOSOPHIES

par Roger-Pol Droit

Pic de La Mirandole pétulant et sage

DE LA DIGNITÉ DE L'HOMME
(Oratio de hominis dignitate)
de Giovanni Pico della Mirandola.
Traduit du latin et préfacé par Yves Hersant,
Ed. de l'Eclat.
coll. « Philosophie imaginaire », 136 p., 75 F.

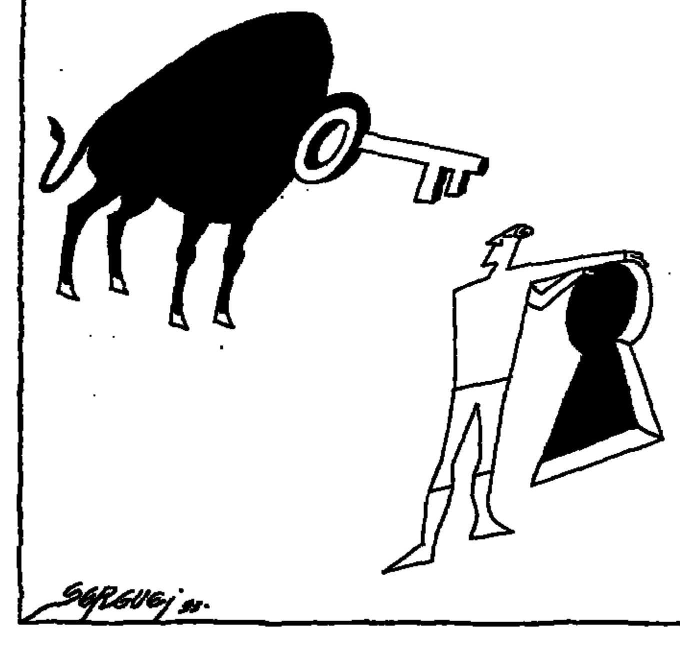
ŒUVRES PHILOSOPHIQUES
de Jean Pic de La Mirandole.
Texte latin, traduction et notes par Olivier Boulnois et Giuseppe Tognon,
Presses universitaires de France,
coll. « Epiméthée », 314 p., 260 F.

C'EST un tout jeune homme, mais il connaît le latin presque depuis l'*enfance*. A l'âge où d'autres en sont aux rudiments, lui compilait déjà des traités de droit canon. Il sait également le grec, fréquente *dans le texte* Platon, Aristote et leurs commentateurs. Parmi ceux-ci, les Arabes ne lui sont pas étrangers. Là encore, le recours aux textes originaux le distingue. Outre l'arabe et le «chaldaïque» (l'araméen ?), ce boulimique a *commencé à apprendre l'hébreu* et à découvrir les subtilités de la Kabbale. Quantité d'auteurs lui sont familiers dont ses contemporains, pour la plupart, ignorent même le nom.

Pourtant, le jeune comte de Mirandole et Concordia n'est pas simplement un rat de bibliothèque, pourvu d'un gargantuesque appétit de lecture et d'un estomac si robuste que les plus lourds traités scolastiques ne le gâtent pas. Cet érudit précoce a belle tournure. Et il est à la tête d'une des plus grandes fortunes de l'Italie en ce Quattrocento finissant. C'est enfin un amoureux sincère, non seulement de quelques belles, mais aussi de la philosophie. Il s'y voue avec une constance et une gravité qui, dans sa situation, tour à tour émeuvent et surprennent. Sa courte existence (il meurt à trente et un ans, probablement empoisonné en raison de ses liens avec Savonarole) est tout entière animée d'une sincère ardeur à rechercher le vrai.

Sa première intervention dans la République des lettres porte la marque de la démesure et de la *pétulance*. A *vingt-trois ans, cet* inconnu convoque à ses frais, à Rome, en 1486, un concile théologique privé où les doctes peuvent venir, de l'Europe entière, disputer avec lui de quelque neuf cents thèses extraites par ses *soins des philosophes latins*, arabes, grecs, égyptiens, chaldéens et juifs. Dans ce *« projet époustouflant »*, selon la formule d'Yves Hersant, les traits de la démarche singulière de Pic de La Mirandole apparaissent nettement : il cherche tout ensemble la concorde et le combat, sans tomber pour autant dans une contradiction.

*La concorde n'est pas l'amal*game ni la confusion des doctrines. Elle repose au contraire sur la conviction que se trouve *« dans chaque école quelque chose de remarquable qui ne lui est commun avec aucune autre »*. C'est pourquoi il faut les connaître toutes, n'en délaisser aucune, ouvrir sans cesse le champ de la philosophie à de *nouvelles sagesses, jusqu'alors* inconnues ou tombées dans l'oubli. Cet accueil encyclopédique doit mettre en lumière la secrète harmonie reliant à leur insu les pensées en apparence les plus opposées. Une fois dépouillées de l'inessentiel, réduites à leur noyau fondamental, toutes les écoles philosophiques – malgré les disparités de provenance, d'époques et de styles – refléteraient en fin de compte une même vérité.



Le jeune comte de Concordia convie donc l'Europe savante à débattre avec lui de cette harmo*nie cachée entre toutes les philo*sophies connaissables. Car un combat est nécessaire, aux yeux de Pic de La Mirandole. S'il parle de *« palestre intellectuelle »*, en référence à la Grèce ancienne, l'esprit des tournois médiévaux n'est pas loin. Son invitation est aussi un défi. Sa jeunesse ne semble pas douter de la victoire. Pic souhaite en découdre, même s'il présente son désir guerrier comme une *« forme très honorable de lutte, si nécessaire pour acquérir la sagesse »*.

La joute n'eut pas lieu. Le pape Innocent VIII interdit la discussion, institua une commission d'enquête pour juger les thèses de Pic. Un an après, ces neuf cents thèses sont condamnées à être détruites. *« La plupart ne font que reproduire les erreurs des philosophes païens... d'autres sont susceptibles d'exciter l'impertinence des juifs ; nombre d'entre elles, enfin, sous prétexte de philosophie naturelle, veulent favoriser des arts ennemis de la foi catholique et du genre humain »*, lit-on dans le jugement. Pic doit s'enfuir en France, où il sera emprisonné. Revenu en Italie sous la protection de son ami Laurent de Médicis, il ne sera absous que six ans plus tard, juste avant sa mort, par le *nouveau pape Alexandre VI*.

LES écrits qui nous restent de lui sont de facture extrêmement variée : poèmes, discours, traités, commentaires des Ecritures, pamphlet contre l'astrologie... Pic est un des philosophes qui a pratiqué avec le plus d'aisance la diversité des genres. A tel point que l'unité et la cohérence de sa pensée ont été mises en doute, ou interprétées en des directions opposées. Son texte le plus connu, *De la dignité de l'homme*, déjà traduit en français en 1958 (1), fait aujourd'hui l'objet de deux traductions nouvelles, l'une par Yves Hersant, l'autre par Olivier Boulnois et Giuseppe Tognon dans leur édition d'un volume d'*Œuvres philosophiques*. *Destiné à servir d'introduction* aux savantes disputes qui furent censurées, ce discours ne fut jamais prononcé. Il eut pourtant, après la mort de son auteur, une vaste audience.

Car ce n'est pas seulement un *texte lumineux, dont le charme* et l'élégance contrastent avec la sécheresse des thèses rassemblées sous le titre de *Conclusiones*. Pic de La Mirandole y expose une conception de la nature et de la liberté humaines qui peut *paraître résolument moderne*. Ce qui rend l'homme admirable, à ses yeux, c'est en effet qu'il doit se créer lui-même. La « nature » de l'homme n'en est pas une : elle ne contient rien, *sauf la capacité* de s'inventer, et par là de tout devenir, du bestial au divin. *« Qui n'admirerait, écrit-il, ce caméléon que nous sommes ? »*

Toutefois, qu'on ne se méprenne pas : cette autocréation de l'homme est fort éloignée de l'existentialisme et d'une conception de la liberté comme celle de Sartre, *par exemple. Car c'est par* décision divine que l'homme, pour Pic, est en charge de lui-même et du monde. *« Tu te définis toi-même »*, fait-il dire à une voix s'adressant à l'homme – mais c'est la voix de Dieu.

PLUTÔT que de chercher dans l'ensemble de ses écrits les traces d'une modernité illusoire, mieux vaut y découvrir les signes de son appartenance au temps de la Renaissance et de l'humanisme italien, et les traits qui le singularisent. Bien que proche de l'école des platoniciens de Florence et ami de Marcile Ficin, Pic ne fut jamais vraiment des leurs. Sa fréquentation assidue des scolastiques et son idée de la concorde des doctrines le portent à vouloir constamment réconcilier Platon et Aristote. Aucune opposition *fondamentale ne viendrait* les séparer. En revanche, tout oppose à ses yeux l'humanisme littéraire, chargé de rhétorique et de joliesses inutiles, à la méditation des philosophes et à la rude prose qui en rend compte.

Sa longue lettre sur le style des philosophes, adressée à Ermolao Barbaro *qui leur reprochait leur* inélégance, est un réquisitoire contre les charmes trompeurs des tournures littéraires dans le domaine de l'analyse philosophique. Ce document, traduit pour la première fois en français, est intéressant à plusieurs titres. On y voit en effet le très raffiné Pic de La *Mirandole s'opposer* à toute tentative d'enjoliver la philosophie. Il plaide pour la solidité du marbre, contre le stuc et les fioritures en plâtre. Mais aucune place ne demeure disponible entre le jargon rugueux qui s'efforce de traquer la vérité et la beauté vaine des ornements. Il ne semble pas songer qu'il y a une beauté propre au marbre parfaitement poli.

*Ce qui l'en empêche, c'est pro*bablement son sens du secret. *« Le soin des philosophes est de cacher au peuple leur doctrine »*, écrit-il. Le thème de la philosophie cachée oriente en fait toute sa démarche. A côté de la Loi *remise à Moïse, son interpréta*tion secrète est à retrouver. Sous la diversité des doctrines, leur concorde s'ancre dans une sagesse primordiale, un savoir originaire et secret qui demeure à déchiffrer. Son septuple commen*taire de chacune des six journées* de la Genèse, l'*Heptaplus*, son intérêt pour la Kabbale et pour l'ésotérisme sont en relation directe avec cette fascination pour un secret majeur, une clé de la nature et du monde, autrefois *connue et désormais dissimulée* entre les lignes.

Cette clé étant supposée unique, et ce savoir secret partout identique, la tentative de Pic pour ouvrir effectivement la philosophie à d'autres traditions de pensée se solde par un échec. Car c'est toujours un credo chrétien que Pic de La Mirandole prétend retrouver dans le secret des traités les plus étrangers au christianisme. Au début des temps modernes, son mérite est d'avoir donné une extension nouvelle à cette démarche qui fut avant lui *celle des Pères de l'Eglise*, et que d'autres par la suite prolongent jusqu'à nos jours. C'est également sa limite.

(1) Traduction de P.- M. Cordier *in Jean Pic de La Mirandole ou la plus pure figure de l'humanisme chrétien*, Desclée de Brouwer, 1958.

PUBLICATION JUDICIAIRE (suite)

LOISIRS de supprimer cette clause ;

Mais considérant, ainsi qu'il a été dit, que les clauses des contrats de cession accordant un droit *exclusif* de reproduction ou de diffusion d'un ouvrage ne sont pas abusives en soi ;
Que la clause incriminée a, en réalité, seulement pour objet d'interdire à l'éditeur, pendant la période d'exclusivité, de consentir à un autre club ou une organisation concurrente des avantages qui leur permettraient de proposer au public le même ouvrage à un prix sensiblement plus bas, à la limite symbolique, que celui offert par FRANCE LOISIRS;
Que cette clause apparaît ainsi comme un complément destiné à donner tout son sens à la clause d'exclusivité elle-même ;
Qu'elle n'est abusive qu'en tant qu'elle est associée à une clause d'exclusivité elle-même abusive; qu'elle cessera de l'être dès que l'application de la clause d'exclusivité sera elle-même limitée, puisqu'elle ne visera désormais que les entreprises opérant sur le *marché de la vente des livres par clubs* ;
Que la décision du Conseil sera réformée en conséquence;

Considérant qu'il est encore reproché à *FRANCE LOISIRS*, afin de se prémunir contre les ventes à prix réduit et les offres de recrutement de G.L.M., d'être intervenue auprès des éditeurs en dehors de toute disposition contractuelle;

Considérant que, par une lettre du 14 octobre 1986, FRANCE LOISIRS a signalé à l'attention des Editions GALLIMARD l'offre aux adhérents de G.L.M., à des prix dégressifs, d'un ouvrage que FRANCE LOISIRS faisait paraître au même moment en grande sélection; que l'intervention a été répercutée sur G.L.M. le 27 du même mois;
Qu'une intervention de même nature a eu lieu de la part de FRANCE LOISIRS, le 5 novembre 1986, auprès des Editions ALBIN MICHEL, actionnaire de G.L.M. ;
Qu'il s'agissait, selon un responsable de FRANCE LOISIRS, de donner une interprétation de la loi sur le prix unique du livre et de dénoncer une sorte de "double jeu" mené par G.L.M. en *violation de l'esprit, sinon de la lettre de la loi; qu'au surplus* GALLIMARD n'avait pas signalé la cession antérieure du titre à G.L.M., contrairement aux stipulations du contrat la liant à *FRANCE LOISIRS*;

Considérant que le conseil a estimé qu'il résultait de l'instruction que l'offre à prix réduit par G.L.M. de l'ouvrage mentionné dans la lettre du 14 octobre 1986 n'entrait pas dans le champ d'application du contrat invoqué par FRANCE LOISIRS; qu'en intervenant ainsi pour empêcher G.L.M. d'effectuer des rabais, FRANCE LOISIRS avait entendu éliminer toute concurrence par les prix en incitant les éditeurs à y faire obstacle ; que, en raison de la suprématie de FRANCE LOISIRS sur le marché, semblables interventions, même non assorties d'aucune menace explicite, constituent, en empêchant le jeu de la concurrence, un abus de position dominante ;

Mais considérant que les termes employés par FRANCE LOISIRS dans sa lettre du 14 octobre 1986, *qui sont repris par* la décision du Conseil (page 9 *in fine*) à laquelle il est renvoyé, ne peuvent être analysés comme une pression tendant à dénier à G.L.M. le droit à une concurrence par le prix pratiqué; que cette lettre se présente seulement comme une protestation contre une politique de prix mettant à profit les facultés successives offertes par la loi du 10 août 1981, mais contraire à l'esprit de ce texte; que les termes employés n'excèdent pas ce qui est admissible entre concurrents sur un *même* marché, peu important dès lors que l'ouvrage mentionné n'entrât pas, en réalité, dans le champ d'application du contrat invoqué par FRANCE LOISIRS;

Considérant en définitive que FRANCE LOISIRS a abusé de sa position dominante sur *le marché de la vente des livres par clubs* en imposant, dans les contrats de cession de droits qu'elle proposait aux éditeurs, une clause d'exclusivité qui avait pour objet d'éliminer *toute forme de concurrence sur* les marchés voisins de celui sur lequel elle opérait, pratiques qui tombent sous le coup des articles 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945 et 8 de l'ordonnance du 1er décembre *1986, sans qu'elle puisse* invoquer les dispositions respectives des articles 51 et 10 de ces ordonnances;

Sur la sanction des pratiques :
Considérant que, en raison du seul grief retenu à la charge de FRANCE LOISIRS, de son incidence économique limitée et de la circonstance, non contestée, qu'elle s'est conformée aussitôt *à l'injonction du Conseil, la pratique incriminée sera* sanctionnée par la publication intégrale de la présente décision dans les périodiques qui seront désignés ;
Que les sommes qui seront restituées par le Trésor porteront intérêts au taux légal à compter du 25 mai 1992, date de signification des conclusions de FRANCE LOISIRS comportant demande de remboursement ;

En ce qui concerne la société LES EDITIONS GALLIMARD
Considérant qu'il est reproché à GALLIMARD d'avoir introduit, dans un contrat de cession de droits à *G.L.M.*, une clause obligeant ce club à vendre l'ouvrage au prix fixé par l'éditeur au-delà du neuvième mois après la première publication ;
Que cette clause tend à limiter la concurrence sur les prix au moment où la loi du 10 août 1981 l'autorise en permettant aux clubs de pratiquer un prix inférieur à celui de la première édition neuf mois après la mise en vente de celle-ci ;
Que, même si elle ne concerne qu'un seul contrat, elle a, par son objet, un caractère anticoncurrentiel, GALLIMARD ne pouvant légitimement exciper d'un souci d'éviter une concurrence avec l'ouvrage vendu en librairie ou exploité au *même moment par FRANCE LOISIRS*, ni prétendre, devant la Cour, que la suppression de la clause permettrait à G.L.M. de procéder à des offres à prix réduit dès le dixième mois et "d'écouler les livres en *stock au mépris des intérêts du livre et de l'auteur*" puisqu'elle reconnaît ainsi, explicitement, l'objet anticoncurrentiel de la clause critiquée ;
Que son recours tendant à l'annulation ou *la réformation* des dispositions de la décision du conseil qui la concernent sera donc rejeté ;

Sur les accessoires :
Considérant que l'équité ne commande pas de faire application de l'article 700 N.C.P.C. au profit de l'une ou l'autre des parties;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'admettre la demande de FRANCE LOISIRS qui concerne le remboursement des frais de publication de la décision du Conseil ;

Considérant que les frais de l'instance seront supportés par FRANCE LOISIRS dans la proportion des 4/5e et par *GALLIMARD pour 1/5e*; que le Syndicat des écrivains de langue française conservera cependant la charge des frais de son intervention ;

Considérant que l'article 699 N.C.P.C. n'est pas applicable en l'espèce, le ministère d'avoué n'étant pas obligatoire ;

PAR CES MOTIFS :

RECOIT le SYNDICAT DES ECRIVAINS DE LANGUE FRANCAISE en son intervention ;
REJETTE le recours de la société LES EDITIONS GALLIMARD;
REFORMANT la décision n° 89-D-41 du Conseil de la concurrence, en date du 28 novembre 1989, en ce qu'elle concerne la société FRANCE LOISIRS:
ENJOINT à cette société de modifier les contrats de cession de droits afin de limiter l'application de la clause d'exclusivité aux seules ventes intervenant sur le marché de la vente des livres par clubs;
SUPPRIME la sanction pécuniaire de 20 000 000 F. et DIT que cette somme qui doit être restituée par le Trésor Public portera intérêts au taux légal à compter du 25 mai 1992 ;
ORDONNE la publication intégrale du présent arrêt, dans les trois mois de sa date et aux frais de la société FRANCE LOISIRS, dans les quotidiens LE FIGARO, LE MONDE (supplément hebdomadaire du Monde des Livres) et LIBERATION (rubrique Cahiers du livre) et dans le périodique LIVRE HEBDO ;
REJETTE les demandes d'application de l'article 700 N.C.P.C;
REJETTE la demande de la société FRANCE LOISIRS tendant au *remboursement des frais de publication* de la décision du Conseil de la concurrence;
DIT que le SYNDICAT DES ECRIVAINS DE LANGUE FRANCAISE conservera *la charge des frais de son intervention*;

LAISSE le surplus des dépens à la charge de la société *FRANCE* LOISIRS et de la société LES EDITIONS GALLIMARD dans les proportions respectives de 4/5e et de 1/5e ;
REJETTE toute demande ou prétention autre ou contraire à la motivation.
LE GREFFIER,
LE PREMIER PRESIDENT,

DERNIÈRES LIVRAISONS

Critique littéraire

JOHN E. JACKSON : *Mémoire et création poétique*. Il n'y a pas de création littéraire sans acte d'imagination et sans acte de mémoire, que celle-ci soit collective (mythique) ou individuelle. La remémoration proustienne fonde pour l'auteur un espace paradoxal où il peut aussi inscrire Du Bellay, Shakespeare, Racine, Chénier, Nerval, Baudelaire, Mallarmé, Wordsworth, Kafka, Celan, Bonnefoy, Claude Simon. (Mercure de France, 330 p., 130 F.)

COLLECTIF (sous la direction de B. Boie et D. Ferrer) : *Genèses du roman contemporain. Incipit et entrée en écriture.* De Beckett à Bataille, de J.-P. Goux et Paul Nizon, en passant par Robert Pinget et Claude Simon, Lucette Finas et Christa Wolf, sont étudiés dans ce volume la première phrase ou la première page de roman, du point de vue de leur genèse. Que le début du manuscrit coïncide ou non avec celui du roman, il est toujours un lieu stratégique particulièrement révélateur de la création. (CNRS Editions, coll. « Textes et manuscrits », 213 p., 190 F.)

BERNARD ANDRÈS : *Profils du personnage chez Claude Simon.* Cette étude éclaire le travail que l'écriture de Claude Simon fait subir à la notion de personnage, notion que les théoriciens du nouveau roman avaient voulu éliminer et qu'à suivre sa figuration dans la totalité de l'œuvre de Claude Simon on voit passer des profils d'un motif-personnage au profils d'un personnage-narrateur qui est et n'est pas Claude Simon lui-même : toujours un effet d'écriture. (Minuit, «Critique», 282 p., 145 F.)

COLETTE BECKER : *les Apprentissages de Zola.* Les premières œuvres d'Emile Zola jusqu'à *Thérèse Raquin* (1867), étudiées par une spécialiste qui restitue le « discours du temps » et les fantasmes personnels dans lesquels s'ancrent les conditions et les mobiles de la création littéraire. (PUF, « Ecrivains », 414 p., 220 F.)

ERIC FAYE : *Dans les laboratoires du pire. Totalitarisme et fiction littéraire au XXe siècle.* Nikos Athanassiadès, Vladimir Bartol, Ray Bradbury, Dino Buzzati, Aldous Huxley, Ernst Jünger, Sony Labou Tansi, Ismaïl Kadaré, Vladimir Nabokov, George Orwell, Evguéni Zamiatine ont chacun, que ce soit sous le masque de la fable ou du conte philosophique, élévé un rempart contre le monde totalitaire, une contre-utopie, et ils tracent ainsi les cercles de l'enfer moderne en préservant le feu de la littérature. (José Corti, 279 p., 140 F.)

JUDITH SCHLANGER : *la Mémoire des œuvres.* Par la grande spécialiste des problèmes de l'invention intellectuelle, un ouvrage de philosophie de la littérature qui cherche à montrer les conditions de l'apparition *d'une œuvre dans la masse des livres. (Nathan, 160 p.,* 129 F.)

GÉRARD POMMIER : *Naissance et renaissance de l'écriture.* La genèse de l'écrit étudiée à travers l'acquisition individuelle de l'écri*ture et les problèmes de la dyslexie chez l'enfant, par un chercheur* et psychanalyste, ancien élève de Lacan. (PUF, « Ecriture », 381 p., 195 F.)

MARIE-THÉRÈSE SUTTERMAN : *Dostoïevski et Flaubert. Ecritures de l'épilepsie. Par une psychiatre, également docteur ès lettres, un* questionnement psychanalytique de l'inspiration créatrice chez Dostoïevski et chez Flaubert du point de vue des mécanismes psychiques et par la comparaison de leur épilepsie. (PUF, « Le Fil rouge », 268 p., 178 F.)

COLLECTIF (sous la direction de Jacques Perrin) : *Rimbaud au Japon. Découverte dans la biographie de Rimbaud ? Non, actes d'un collo*que qui s'est tenu à la fin de « l'année Rimbaud » à l'Alliance française de Sendai, avec plusieurs universitaires japonais et français, dont Hiroo Yuasa, Toru Sato, J. L . Steinmetz et A. Buisine, et les écrivains Alain Jouffroy et Pierre-Jean Rémy. *(Presses universitaires* de Lille, 188 p., 110 F.)

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

NOUVELLES 1945-1982
de Julio Cortazar.
Traduit de l'espagnol (Argentine),
par Laure Guille-Bataillon, Françoise Campo-Timal, et Françoise Rosset,
préface de Mario Vargas Llosa.
Gallimard, 1038 p., 290 F.

Le mélange des eaux

LE printemps est argentin. Comme se faisant face surgissent deux monuments consacrés l'un à Jorge Luis Borges (« le Monde des livres » du 14 mai), l'autre à Julio Cortazar, les deux géants argentins de la littérature hispanique du XXe siècle. On a déjà remarqué pour en faire des thèses que l'un et l'autre trouvaient dans le texte court, la nouvelle, leur mode d'expression préféré – même si Cortazar a été aussi l'immense romancier de *Marelle* – et que leur exploration du monde et des mots les a transportés également vers cet autre côté des choses qu'on nomme, faute de mieux, le fantastique. Ils sont morts loin de leur pays, à deux années de distance, Borgès à Genève en 1986, Cortazar, en 1984, en France où il avait choisi de vivre depuis très longtemps et dont il était devenu citoyen.

Leurs routes ne se sont pas croisées longtemps ; leurs tempéraments sinon leurs goûts s'opposaient. Borges lisait la vie dans les livres et rêvait d'un univers qui serait une immense bibliothèque ; Cortazar écrivait des livres pour changer la vie, pour en exalter toutes les manifestations ; il était révolutionnaire. Mario Vargas Llosa, qui préface l'édition intégrale des nouvelles de Cortazar, affirme que l'écrivain s'est converti à la révolution après mai 68. Il en donne pour preuve qu'auparavant Cortazar n'avait qu'indifférence et mépris pour la politique.

Il serait plus juste de dire qu'à un moment de sa vie Cortazar a estimé qu'il devait prendre le risque d'engager sa propre entreprise révolutionnaire dans un mouvement historique, celui du communisme et du soutien à Cuba. Une expérience dont il soulignait avec humour les ambiguïtés : dans un des récits soumoisement autobiographiques qui composent *Un certain Lucas*, il nous raconte la manière dont il résiste à ses camarades lorsqu'ils lui demandent d'écrire des livres dont le message soit intelligible pour le plus grand nombre : *« On ne connaît pas de limites à l'imagination si ce ne sont celles du verbe ; langage et invention sont des frères ennemis, et de ce combat naît la littérature, la rencontre dialectique de la muse et du scribe, l'indicible cherchant parole, la parole se refusant à dire jusqu'à ce que nous lui tordions le cou et que le scribe et sa muse se réconcilient en cet instant étrange que plus tard nous appellerons Vallejo ou Maïakovski. »*

Cortazar propose donc aux militants un pacte de renoncement mutuel aux conquêtes les plus extrêmes *« afin que les contacts avec notre prochain atteignent les effets maximum. Si nous renonçons, nous, à la création verbale à son niveau le plus haut et le plus raréfié, vous renoncez, vous, à la science et à la technologie sous leur forme également vertigineuse et raréfiée, par exemple les ordinateurs et les avions à réaction »*. De l'humour et une solide logique de l'absurde et voilà périmées des tonnes de dissertations sur les pièges de l'engagement et la littérature populaire. Seules les conquêtes les plus extrêmes intéressent Cortazar. Depuis qu'il écrit, depuis son premier recueil de poèmes, *Presencia*, publié à Buenos-Aires en 1938 sous le pseudonyme de Julio Denis, il a choisi son aire de travail : pas la marge où l'on flotte dans une liberté indistincte, mais la limite qu'il s'agit de repousser. Il se veut pionnier, homme des nouvelles frontières offertes à la conscience et à la sensibilité de l'humanité. L'intérêt littéraire de l'énorme compilation des *Nouvelles* n'est évidemment pas dans le rassemblement en un seul volume des onze recueils déjà parus et restitués dans l'ordre chronologique de leur publication originale, mais dans les vingt-cinq pages de nouvelles inédites, écrites entre 1937 et 1945. A cette date, Cortazar les avait réunies en recueil, *l'Autre rive*, *« pour clore un cycle et en affronter librement un nouveau, moins maladroit »*.

LE sentiment de la maladresse l'avait pourtant emporté et l'écrivain avait remisé ces douze textes dans ses cartons. Sa première nouvelle publiée, *Maison occupée*, paraîtra en 1946 dans *Los Anales de Buenos Aires*, la revue que dirigeait… J.L. Borges. *L'Autre rive* ne frappe pas précisément par ses gaucheries ; en revanche, on est surpris d'y voir déjà tout formé l'espace littéraire de Cortazar. C'est un embryon parfait qu'il n'y a plus qu'à nourrir pour qu'il grandisse et dont on devine à la conformation de certains de ses membres qu'il deviendra géant.

D'emblée, dès les premiers mots du premier texte, Cortazar s'installe dans le répertoire fantastique : *« Tous les fantômes savaient que Duggu Van était un vampire. »* Nous voilà, pensons-nous, en terrain connu : imaginaire gothique, pintes de sang et frayeurs morbides. Et puis quelque chose dans le récit glisse sans qu'on y prenne garde, Duggu Van le vampire se comporte en amoureux de sa victime, elle-même amoureuse peut-être, plutôt qu'en amateur de saignées. Et le fantastique change de nature : c'est la réalité, la réalité seule qui intéresse Cortazar, mais une réalité que l'imagination délivrerait enfin des limites que l'habitude, l'histoire, les catégories mesquines du seul entendement lui imposent.

L'écriture agit comme une libération : il ne s'agit jamais d'introduire arbitrairement de l'irrationnel pour détraquer la machine – cette forme banale, mécanique, et finalement inutile et ennuyeuse du fantastique, – mais au contraire d'explorer par la voie de tous les sens ce monde que notre intelligence sait fini, mais dont notre corps affirme l'infinitude.

C'est une entreprise à devenir fou. Mettre en marche à la fois et intensément sa vue, son odorat, son toucher, son goût, son ouïe et ordonner à son cerveau de synthétiser tout cela peut conduire à des accidents de la raison ; surtout si, en même temps, on veut aussi intégrer à ce sentiment total de la vie le temps dans toutes ses dimensions objectives et subjectives, la peur, le désir, la mort et beaucoup d'autres choses encore. La logique n'y suffit plus : *« Votre intelligence est telle que, incapable de vivre à l'intérieur de votre cerveau, elle a dû se chercher une issue »*, dit un personnage de *Puzzle*. D'autant qu'à l'expérience les fameuses *« longues chaînes de raison »* chères à Descartes se révèlent assez décevantes et peu opérationnelles : elles ne permettent guère de découvrir que ce que l'on sait déjà. Or, explique Cortazar, *« il n'y a pas un univers mais des millions et des millions d'univers imbriqués les uns dans les autres, et dans chacun d'eux cinq, dix, quatorze univers distincts et différents »*.

La réalité la plus banale, la plus ordinaire est toujours à la jonction de plusieurs mondes. Dans un de ses derniers livres, *les Autonautes de la cosmoroute*, Cortazar raconte, en reporter, l'odyssée, effective, qu'il a entreprise : un mois d'aire de repos en stations-service le long de l'autoroute du Sud. A quelques kilomètres de Paris, en modifiant simplement les données de base du tourisme, il fait la découverte d'une planète inconnue.

NOUS voici aux antipodes de l'idéalisme borgésien, aux antipodes des rigueurs de l'abstraction. Visible ou encore invisible, tout ce qui existe doit entrer dans le livre. L'incohérence est l'obstacle que chaque nouvelle de Cortazar doit surmonter : comment faire se tenir ensemble, dans une séquence lisible et compréhensible, deux, trois ou quatre morceaux de réalité que l'expérience banale, la logique commune et le langage quotidien tiennent hermétiquement séparés ? Dans leur méfiance de la littérature, les surréalistes inventaient un merveilleux de bric-à-brac, un culte, profondément religieux, à des idoles de juxtaposition : la rencontre du parapluie et de la machine à coudre sur une table de dissection. Cortazar prend l'exact contre-pied de ces jeux de société : la littérature est ce qui doit accomplir le mélange des eaux, lier et mêler l'inconnu et le déjà connu, les mots habituels et les images inédites, les cartes anciennes et les terres vierges.

La tâche est évidemment malaisée, acrobatique. Les mots ne s'y prêtent que contraints et forcés. Leur nature première est de définir, or *« tout ce qui est défini implique un renoncement aux multiples aspects où se complaît la volonté divine »*. Il convient donc pour les libérer de leur fonction de garde-fou d'inventer mille ruses, de les épuiser dans des jeux, de les égarer dans des constructions piranésiennes, de les soumettre à d'allègres séances de maquillage ou à d'impitoyables exercices d'assouplissement.

Parfois, bien sûr, chaque rivière demeure dans son lit, l'écrivain ne parvient pas à ouvrir de passage ; la nouvelle raconte des choses bizarres, voilà tout. Souvent, le plus souvent, à force d'invention, le sorcier de la Remington parvient à nous délivrer de ce qu'il nomme l'état Tupac-Amaru, celui de nos prisons et de nos frustrations ordinaires : *« Il s'agit d'une dissension entre l'âme et le corps, d'un désir de faire une chose et son contraire, d'aller à la fois à gauche et à droite. »* Pourquoi céder à l'âme plutôt qu'au corps, au corps plutôt qu'à l'âme, pourquoi accepter la mutilation du choix, une rive au détriment de l'autre quand le miracle d'un texte nous fait cadeau de l'impossible : marcher enfin dans deux directions opposées, dans plusieurs dimensions à la fois. Enfin libres.

Les étranges rencontres de Madame Auster

Dans le premier roman de Siri Hustvedt, un personnage de « Léviathan » devient l'héroïne de quatre récits qui s'emboîtent, se répondent et renvoient indéfiniment les uns aux autres

LES YEUX BANDÉS
(The Blindfold)
de Siri Hustvedt.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Christine Le Bœuf.
Actes Sud, 216 p., 120 F.

Siri Hustvedt présente cette amusante singularité d'avoir été elle-même personnage de roman avant d'écrire son premier récit. Les fervents lecteurs de Paul Auster se rappellent peut-être avoir rencontré Siri, cette *« blonde grande et mince, d'une beauté rayonnante »* qui apparaît dans *Cité de verre*, au début de la *Trilogie new-yorkaise* (1). Ils l'auront reconnue, devenue Iris dans *Léviathan* (2), la seule femme sans histoire capable d'apporter un équilibre au narrateur. Dans la vie ordinaire, Siri Hustvedt ressemble trait pour trait au personnage d'Auster : *« Un mètre quatre-vingts, un ravissant visage scandinave et les yeux bleus les plus joyeux qu'on puisse trouver entre le ciel et l'enfer… »* Le maître et son modèle se sont rencontrés lors d'une lecture de poésie à New-York, à laquelle assistait aussi Don DeLillo. C'était l'un de ces « hasards nécessaires » chers à Auster. Peu de temps après, ils s'épousaient.


ARTURO PATTEN

« Un ravissant visage scandinave et les yeux bleus les plus joyeux qu'on puisse trouver entre le ciel et l'enfer… » (Paul Auster)

Coïncidence des rencontres, forces obscures qui peuvent changer le cours d'une vie, jeux d'influences entre les êtres : tels sont justement les thèmes des *Yeux bandés*, un premier roman que Siri Hustvedt dédie à… Paul Auster. S'agit-il d'ailleurs d'un roman ou d'un recueil de nouvelles ? L'auteur avoue ne s'être jamais vraiment souciée de cette question. *« En terminant la première histoire*, dit-elle, *je savais que j'allais écrire un livre autour d'Iris et construire les morceaux d'un puzzle qui devraient forcément s'assembler. »*

Ainsi l'Iris du *Léviathan*, cette jeune étudiante arrivée du Minnesota, est-elle devenue l'héroïne de quatre récits qui s'emboîtent, se répondent, et renvoient indéfiniment les uns aux autres, par le jeu de personnages qui, sous divers masques, passent d'une histoire à une autre. Avec elle, le lecteur se trouve entraîné dans une série de rencontres étranges, réelles ou fictives, mais toujours extrêmement troublantes, au point que toutes menacent de faire vaciller l'identité profonde de la narratrice.

Mr Morning, un individu bizarre qui la paye soixante dollars pour décrire des objets ayant appartenu à une morte ; George, le photographe silencieux capable de la briser psychologiquement par un seul et obsédant portrait ; Mrs O., *« la timbrée »*, qui semble vouloir attenter à sa vie ; Paris, le critique d'art, le gnome hideux, toujours sur son chemin ; le professeur Rose qui lui fait traduire de l'allemand les fantasmes d'un garçonnet vicieux, en proie à mille pulsions sadiques… : tous les personnages qui entourent Iris contribuent à entretenir cette atmosphère de menace planante, de déséquilibre étrange qui enveloppe tout le roman. Et chaque rencontre provoque un ébranlement nerveux si profond qu'il jette la narratrice dans une sorte de fièvre pouvant aller jusqu'à l'égarement, la folie, la névrose.

« J'ai voulu cerner au plus près ce sentiment de malaise qui surgit quelquefois entre les êtres », explique Siri Hustvedt. La volonté de manipulation qui altère toute relation entre les personnages, le plaisir pervers qui en découle, la cruauté tapie derrière chaque geste, les tentations violentes aussi délicieuses qu'incontrôlables, posent aussi la *« question du mal, partout présente dans le livre »*.

Tout comme la fascination pour les marginaux et les détraqués de New-York, l'attirance irrésistible pour les quartiers malsains et les bars louches. Et si, au lieu de basculer dans le gouffre, *c'est elle, finalement*, qui fait tomber le professeur Rose dans ses bras, il n'y a qu'une explication, toujours la même. Seul le hasard est roi. Tout peut arriver.

A sa sortie aux Etats-Unis, le *New York Times* saluait *« la voix contemporaine, lucide et profondément originale »* qui s'exprime dans ce premier livre. Etait-il nécessaire de le rapprocher d'Harold Pinter et de Peter Handke ? N'est-ce pas, au contraire, l'atmosphère singulière de ce roman qui retient le lecteur ? Ce quelque chose d'obscur et d'inquiétant qui affleure partout, derrière la banalité du réel ? Chez Siri Hustvedt, on est dans le noir, infirme. On tâtonne, on se perd, on se heurte à des inconnus, toujours à cause de ce *« blindfold »*, ce bandeau invisible qui nous cache les yeux. Et l'on sort du livre comme d'une partie de colin-maillard : vaguement étourdi, saisi soudain par un léger vertige.

Florence Noiville

(1) Actes Sud, 1987
(2) Actes Sud, 1993.

• **A signaler la parution de *le Carnet rouge* de Paul Auster, douze textes courts sur les hasards du destin. (Actes sud, 62 p., 35 F).**